

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE PARIS-NANTERRE

Mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Monsieur le
Professeur Philippe Vigier.

(1970)

CONFLITS POLITIQUES ET SOCIAUX AU DEBUT DE LA MONARCHIE DE JUILLET.

1830-1834

Diplôme présenté par Alain Faure.

C70 (H)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE : LA REVENDICATION OUVRIÈRE	5
L'ACTIVITÉ REVENDICATIVE	5
<i>La saison revendicative : aspects structurels</i>	6
<i>La saison revendicative : aspects conjoncturels</i>	11
Les années 1830-1831	11
Les années 1832-1833	16
<i>Les principales revendications ouvrières</i>	20
La machine	21
Le placement	24
Le salaire	28
Uniformité et diversité	29
La garantie salariale	32
La diminution de la journée de travail	35
LA PRATIQUE REVENDICATIVE	37
<i>Grève et société bourgeoise</i>	37
<i>Le comportement de grève</i>	40
Formes archaïques	40
L'organisation de grève	44
La conduite de la grève	48
La violence de grève	48
La négociation	51
<i>L'association professionnelle</i>	56
Le compagnonnage	57
Les nouvelles tendances de l'association	60
Les associations professionnelles	60
Institutions	63
DEUXIÈME PARTIE : L'AGITATION OUVRIÈRE	69
CRISE ET TROUBLES	69
<i>Le chômage et sa mesure</i>	70
Approche quantitative	70
Les ateliers de charité	74
<i>Les troubles d'octobre 1830-octobre 1831</i>	78
Le rôle du chômage	78
Tendances politiques	84
<i>Les troubles du début 1832</i>	88
Les conséquences du choléra	88
Les 5 et 6 juin 1832	92
LA RÉPUBLIQUE EN BLOUSE	98
<i>La SDH : étude statistique</i>	98
Des insurgés aux sectionnaires	101
De la lutte professionnelle à la lutte politique	105
<i>La République ouvrière en 1833</i>	108
L'entrée des ouvriers dans la SDH	108
Les ouvriers dans le parti républicain	111
La crise interne du printemps 1833	112
Vers les journées d'Avril	116
Qui étaient les ouvriers républicains de 1833-1834 ?	120
La SDH, société ouvrière	120
L'association : association coopérative et association corporative	127
Aspects de l'idéologie ouvrière et ses limites	132
TROISIÈME PARTIE : LA RÉPUBLIQUE EN HABIT	143
LES JOURNÉES DE JUILLET	143
LA PÉRIODE DE FORMATION (FIN 1830 - JUIN 1832)	146
<i>Les premiers pas</i>	146
<i>Premiers essais de propagande populaire</i>	148

<i>L'action républicaine</i>	151
Vers un programme social	154
La découverte des besoins populaires : le chômage	154
Le choléra et les journées de Juin	158
LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE MOUVEMENT OUVRIER EN 1833	164
<i>La vision du peuple</i>	164
<i>L'alliance avec la classe ouvrière</i>	168
La propagande républicaine	168
Les républicains et la grève	172
Les remèdes au malaise ouvrier	177
CONCLUSION	183

Les sources constituent un fichier à part

Liste des abréviations

SAP : Société des amis du peuple
SDH : Société des droits de l'homme et du citoyen

Dans les notes :

AN : Archives nationales
APa : Archives de Paris
APo : Archives de la préfecture de Police
AMG : Archives du ministère de la Guerre
BHVP : Bibliothèque historique de la ville de Paris
BNF : Bibliothèque nationale de France

INTRODUCTION

Originellement, ce travail devait seulement traiter des grèves à Paris sous la monarchie de Juillet. Plusieurs raisons nous ont amené à élargir le sujet. Les sources permettant de rendre compte de la coalition ouvrière, d'ailleurs très faibles quantitativement, ont déjà été en grande partie utilisées dans les ouvrages de Festy et d'Aguet cités dans la bibliographie. La raison essentielle fut cependant le fait, qui nous est apparu très vite, qu'il était artificiel de distinguer, pour cette haute époque du mouvement ouvrier, l'activité revendicative sur le plan professionnel d'autres activités. La participation ouvrière aux troubles de cette époque est autant représentative des problèmes de la condition ouvrière que les grèves : pour certaines années, comme 1831, le plus clair de la revendication s'exprima par ce type de violence collective.

La période restreinte couvrant les premières années de la monarchie de Juillet des journées de juillet 1830 à celles d'avril 1834 – il est symptomatique de constater que les découpages chronologiques d'histoire sociale que l'on peut faire utilisent les dates des soulèvements populaires – a été choisie de préférence à tout autre : son unité incontestable vient de l'existence d'un mouvement populaire qui n'eut d'ailleurs pas seulement une dimension parisienne, mais nationale, voire internationale, dont la Révolution de 1830 fut à la fois cause et conséquence. Les journées de Juillet ont marqué le début d'une crise sociale qui ne fut dénouée que par la défaite populaire d'avril 1834. Au sein de ce vaste mouvement qui amenait les classes inférieures à une seconde révolution, la classe ouvrière parisienne fut un élément important, essentiel en 1833-1834.

Une analyse des problèmes de la revendication ouvrière s'exprimant essentiellement au travers de l'activité gréviste doit précéder malgré tout l'étude socio-politique de la participation ouvrière aux troubles de l'époque et à la constitution d'un parti démocratique, qui y puisa beaucoup de ses forces. Les conditions économiques de cette période ont joué un rôle fondamental que l'on retrouve aussi bien à propos de la revendication professionnelle que des aspects sociaux des luttes politiques. La période considérée est encore rendue plus digne d'intérêt par l'opposition en son sein d'années défavorables (1830 - 1er semestre 1832) et années favorables (2e semestre 1832-1833) au point de vue économique. Elle offre donc l'exemple des conséquences d'un renversement de conjoncture sur le comportement d'une classe sociale directement intéressée. Ajoutons que primitivement les grèves de 1840 devaient figurer dans ce travail ; on y a renoncé pour ne pas en détruire l'unité temporelle. Mais quelques allusions, servant essentiellement de référence, ont été faites aux coalitions de septembre 1840.

Enfin a été incluse l'étude des réactions d'un groupe social et politique précis, la bourgeoisie républicaine parisienne, devant les problèmes et l'activité des ouvriers. Cet élargissement du sujet était nécessaire, d'abord pour la compréhension des grèves de 1833 dont les relations avec le mouvement républicain font problème, ensuite pour savoir s'il exista à cette époque un secteur de l'opinion bourgeoise qui avait pris conscience de la question sociale et dégagé des solutions. Le groupe des républicains sociaux a été préféré à celui des réformateurs présocialistes, comme les saints-simoniens ou les fouriéristes, en raison de leurs relations étroites avec la classe ouvrière à

partir de 1832 surtout, et de leur rôle bien plus grand dans les luttes et les troubles de cette époque.

A la limite on peut dire que le problème ici traité sous différents aspects est celui de savoir si les journées d'avril 1834, qui terminèrent la phase d'agitation sociale et politique à Paris, furent l'échec d'une révolution sociale et si la notion d'une république sociale existait dans la conscience de la bourgeoisie avancée et de la classe ouvrière parisienne.

PREMIÈRE PARTIE : LA REVENDICATION OUVRIÈRE

Parmi tous les aspects de l'activité ouvrière, c'est la revendication professionnelle qui doit d'abord retenir l'attention. Elle renseigne sur la condition ouvrière ; elle permet d'atteindre le vécu, le concret d'une situation sociale dont la connaissance est nécessaire pour la compréhension de comportements plus politiques, au sens large, c'est-à-dire engageant le citoyen. Avant le manifestant de 1831 ou l'ouvrier républicain de 1833, il y a le travailleur.

L'ACTIVITÉ REVENDICATIVE

Cette expression recouvre l'ensemble des problèmes d'ordre économique et professionnel que pose la grève : le rôle de la conjoncture et de la structure économiques et la signification des principaux motifs de coalition¹, par opposition aux comportements de grève.

	Métallurgie	Textile	Bois	Bâtiment	Cuir	Livre	Vêtement	Alimentation	Art	Divers	Totaux annuels
1830	4	3	3	3	3	1	2	2		12	33
1831		3		1			1	1		1	9
1832	2	3	3	2		1	1		1	2	15
1833	7	4	4	3	4	2	1	2	4	3	34
1830-1833	13	13	10	9	7	4	5	5	5	18	89

Tableau 1. Récapitulation des mouvements de grève de la période 1830-1833

Considérons d'abord le nombre de mouvements². Le tableau récapitulatif appelle quelques explications.

La très grande majorité des phénomènes comptabilisés sont des grèves, mais y ont été joints quelques mouvements dans un certain nombre de professions où, bien qu'aucun document ne permette de l'affirmer, il y eut très probablement cessation de travail (essentiellement en 1830, les facteurs de piano par exemple) ainsi que quelques mouvements très proches de la grève : fondation de deux sociétés de résistance en 1832 (les doreurs sur bois et les

¹ Ce terme, qui désigne la grève dans le langage de l'époque, sera employé comme équivalent à notre mot moderne.

² Jean-Pierre Aguet (in *Les grèves sous la monarchie de Juillet*, 1954) en comptabilisait 32 pour la même période.

tisseurs) et une en 1833 (les imprimeurs en taille douce). Les mouvements de chômeurs de 1830-1831 n'y ont pas été inclus.

En l'absence d'étude précise sur les structures de l'industrie parisienne de cette époque, on a recouru à un classement commode par branches. Il eût été beaucoup plus intéressant de dresser plusieurs tableaux de répartition des mouvements selon la taille moyenne des entreprises de chaque profession, selon l'importance relative du travail à domicile, ou encore les différentes formes de rémunération du travail, etc. Le nombre des branches choisies a été volontairement limité à neuf (ce qui explique l'importance du poste "divers") de façon à ne pas provoquer un émiettement des mouvements qui aurait rendu difficile toute interprétation. Malgré tout il faut tenir compte du fait que chaque branche retenue comporte un nombre inégal de professions et d'ouvriers, le textile par rapport au livre par exemple. Affecter d'un coefficient chaque branche eût été trop aléatoire, en l'absence encore une fois de renseignements précis d'ordre économique. Enfin les mouvements de l'année 1834 n'ont pas été retenus, de façon à ne pas détruire l'unité de la période considérée dont les journées d'avril 1834 marquent à notre sens la fin sur le plan social et politique. Les quatre premiers mois de 1834 ont été marqués par un très faible nombre de mouvements circonscrits au bâtiment. Cependant on a tenu compte du premier semestre de l'année 1830.

Ce qu'il importe bien de souligner d'abord est que ces 87 mouvements ne sont pas autant de phénomènes isolés et que chacun d'eux s'insère dans des mouvements plus généraux, des cycles si l'on veut. La division par année qui a été adoptée n'est pas arbitraire : chacune des quatre années a eu son cycle de grève, chacun d'eux ayant sa couleur particulière et toutes des points communs. Ce sont ces caractéristiques communes, ainsi que les caractéristiques propres à chaque ensemble de mouvements, que l'on peut tenter de dégager.

La saison revendicative : aspects structurels

Un premier moyen d'approche consiste à obtenir la répartition temporelle des mouvements à l'intérieur de chaque année (voir la figure 1, page suivante).

On constate, dans les quatre cas, que les grèves se situent pour la grande majorité dans le deuxième semestre de l'année : aucun mouvement dans le premier semestre des années 1830 et 1832, trois sur neuf en 1831, sept sur trois en 1833. C'est le mois d'août, donc le milieu de l'été, qui semble marquer en général le réveil annuel de l'activité revendicative, laquelle atteint son point le plus fort au cours de l'automne, pour s'achever au début de l'hiver. Il y a donc d'une année à l'autre solution de continuité de cette activité, ce qui justifie le choix de l'année pour dater grossièrement chaque mouvement de grève. C'est au mois de septembre que les conflits ont été, à l'échelle des quatre années, les plus nombreux : 32 sur 89, les trois quarts des conflits (52 sur 89) ont eu lieu au cours des mois de septembre, octobre et novembre.

Ces observations font apparaître l'existence d'un rythme revendicatif que n'affectent pas dans son principe les circonstances économiques ou politiques de chaque année. Ainsi les grèves de 1830 furent étroitement liées aux

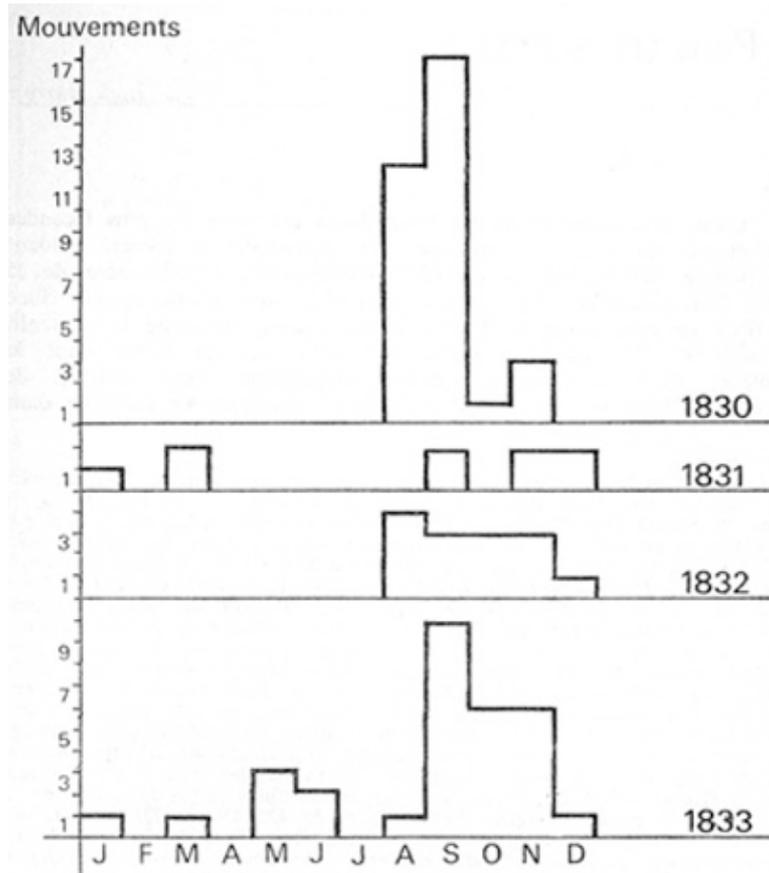


Figure 1. Répartition annuelle des mouvements

journées de Juillet mais l'absence de tout mouvement antérieur du début de l'année à la Révolution et leur extinction dès le mois de décembre coïncident avec la répartition du même phénomène au cours des trois années suivantes. La victoire populaire de Juillet donna à ces grèves une ampleur qu'elles n'auraient pas eue sans elle, et qui les range par le nombre immédiatement après celles de 1833. On peut dire que la participation ouvrière aux Trois Jours et les grèves qui les ont suivis furent deux manifestations du même réveil de l'activité ouvrière.

En 1833, se pose le problème d'éventuelles incitations à la grève d'éléments républicains. La répartition des grèves dans le temps ne confirme aucunement cela. Le nombre de mouvements au printemps fut faible et un seul eut lieu en décembre, le début de l'hiver marquant la fin des grèves comme lors des années antérieures. L'arrestation des membres de l'organisme accusé de ces incitations, la commission de propagande de la Société des droits de l'homme (SDH) n'y fut pour rien. D'autre part, l'existence (1831) ou non (1833) d'une dépression économique, si elle joua dans d'autres domaines, n'affecta pas la répartition elle-même des grèves.

Le faible nombre des années étudiées interdit d'étendre à l'ensemble de la monarchie de Juillet ce rythme saisonnier de l'activité gréviste. Il a pu évoluer dans le temps, au-delà de la période 1830-1833. Peut-être une enquête portant sur un plus grand nombre d'années ferait-elle par exemple apparaître l'existence d'un mouvement de printemps observable en 1833. Cependant le fait qu'en 1840 – qui est, avec 1833, l'une des années les plus importantes par le nombre de grèves des décennies 1830 et 1840 – le mouvement, commencé

au mois de juillet avec les tailleurs, les ouvriers en papiers peints et les cordonniers, eut en septembre son point culminant, confirme pour cette année au moins et probablement pour la période 1834-1839, l'existence d'un tel rythme. Quoiqu'il en soit, cette notion de mouvements de grèves marqués par le retour périodique d'une saison revendicative de quatre mois à peu près allant de la fin de l'été à la fin de l'automne, d'août à novembre, vaut pour la période 1830-1833³.

Comment expliquer qu'une période restreinte chaque année ait concentré les plus nombreux mouvements de chaque année ? Le retour régulier d'une saison revendicative ne peut être que lié à certaines structures du marché de travail à Paris. Il a paru intéressant d'utiliser certaines des indications chiffrées qui sont contenues dans les *Bulletins de Paris*. A la fin de chaque semaine, le préfet de Police y signalait le nombre d'ouvriers dans les maisons garnies de Paris, en précisant le nombre de chômeurs⁴. Ces chiffres n'existent qu'à partir de 1832 : ce fut en 1831 que l'autorité préfectorale rappela la législation de 1791, imposant la tenue d'un registre par tout loueur d'un local d'habitation. L'ordonnance signée par le préfet Gisquet, le 15 juin 1832, stipulait que tous ceux qui logent des ouvriers, journaliers, apprentis ou autres, même gratuitement, devaient en faire la déclaration au commissaire de police. Mais il semble bien que les chiffres du *Bulletin de Paris*, oscillant entre 15 000 et 25 000, ne permettent de saisir que la population ouvrière des seuls garnis.

Les courbes établies à partir de ces chiffres sont des évolutions d'indices. La courbe choisie pour chaque année est la moyenne mobile (en prenant pour base trois semaines consécutives) des cinquante-deux chiffres annuels (41 pour 1832 où la série est incomplète)⁵.

L'allure de ces trois courbes est significative (voir figure 2, page suivante)

On part toujours d'un indice d'hiver très bas suivi d'une rapide progression. C'est au cours du printemps que l'indice 100 est atteint, très tôt, comme en 1834 ou très tard, comme en 1832. L'ascension se poursuit durant l'été et l'automne, très nette en 1832, après la courte baisse de juillet⁶, et en 1833. Les maxima au cours de ces années de situent en novembre. La courbe

³ Une des raisons pour lesquelles l'insurrection lyonnaise de novembre 1831 eut de très faibles répercussions à Paris, au sortir d'une année de troubles fréquents dans la capitale auxquels les ouvriers participèrent, fut sans doute qu'elle arrivait à la fin de la saison revendicative, marquée d'ailleurs par un petit nombre de grèves. On peut se demander si les mouvements revendicatifs lyonnais obéissaient à un rythme semblable ou différent.

⁴ Ces indications provenaient des rapports quotidiens faits à la préfecture par les inspecteurs des garnis qui visitaient chaque jour les maisons et hôtels garnis (voir Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 292). Le *Bulletin de Paris* comporte aussi le chiffre quotidien des entrées et des sorties dans les garnis, ainsi que le nombre d'ouvriers présents et embauchés chaque jour aux places du centre de la ville et sur les quais, mais il s'agit d'une évaluation dans ce dernier cas, alors que les chiffres des garnis semblent beaucoup plus sûrs.

⁵ Le choix de cette base a paru préférable à toute autre, à celle du chiffre de la première semaine de janvier par exemple, qui manque pour 1832 d'ailleurs. Il s'agit de bien mettre en valeur les extrêmes atteints par les indices à l'intérieur de chaque année. Les courbes obtenues à partir de la base de la première semaine de janvier pour 1833 et pour 1834 ont d'ailleurs la même allure que celles qui sont reproduites.

⁶ Peut-être liée à la recrudescence du choléra, juillet ayant été, après avril, le mois le plus touché par le choléra (voir L. Chevalier, *Le choléra à Paris*, "Le choléra à Paris", in *Le choléra, la première épidémie du XIXe siècle...*, 1958, p. 4). On observe aussi une baisse en avril. Ces deux fléchissements furent de faible ampleur ; la population exposée à l'épidémie des garnis resta pour sa plus grande masse exposée à l'épidémie.

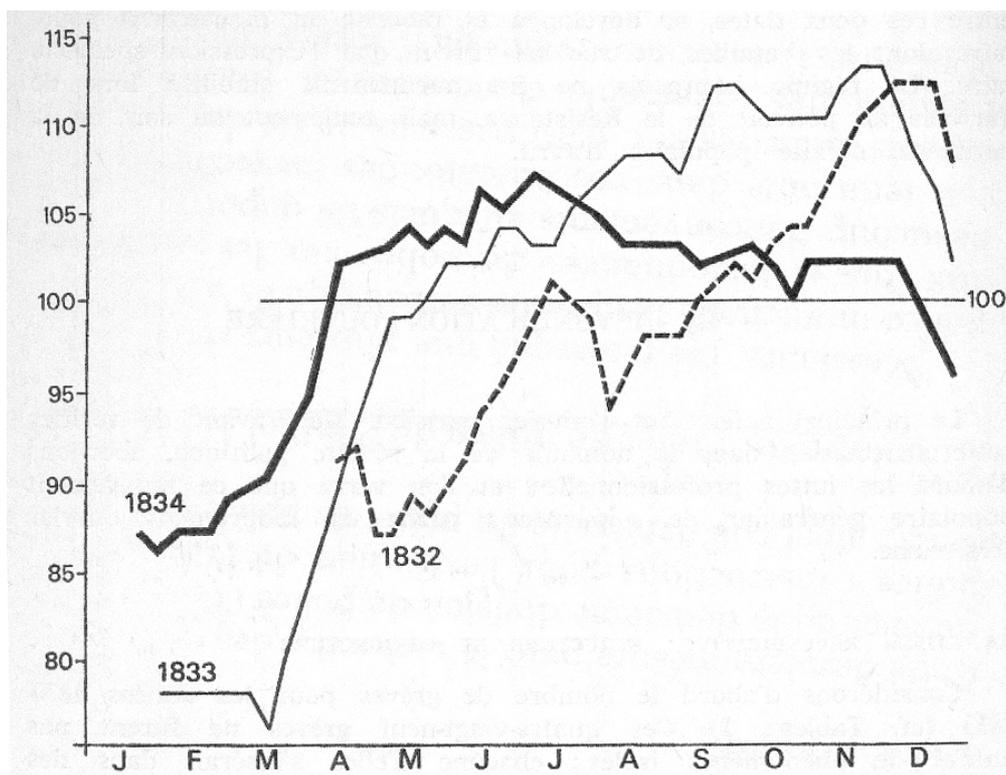


Figure 2. Évolution en indices de la population ouvrière ayant un emploi logée en garni

de 1834, comme celle de 1833 qui n'a pas été jointe aux autres pour ne pas surcharger le schéma, est beaucoup plus étale, mais les mois d'été et d'automne se situent au dessus de 100. On observe dans tous les cas une baisse très nette dès le début de l'hiver.

Ces fluctuations traduisaient dans leurs grandes lignes les pulsions saisonnières d'une partie de la main d'œuvre parisienne : l'arrivée à Paris au printemps, qui accélère ou se poursuit en été et en automne, puis le départ en hiver. Le problème se pose alors de savoir qui étaient les ouvriers atteints par ces chiffres. On pense d'abord au bâtiment, aux "campagnes" des "ouvriers des départements" que le retour du beau temps et l'espoir d'un emploi amenaient à Paris. Si le caractère saisonnier de cette main d'œuvre ne fait pas de doute, on ignore pour cette époque ce qu'il en était précisément dans les autres branches⁷. On verra que l'échantillon d'ouvriers réuni à l'occasion de la répression des journées de juin 1832 révèle dans l'ensemble des professions représentées, un faible pourcentage d'éléments nés à Paris. Lorsque Nadaud, à propos de la campagne de 1835 déclarait : "Étant sans travail au mois de février 1835 et sachant que le mois de mars allait amener à Paris une nuée d'ouvriers, je craignais beaucoup de me retrouver sans travail, et dans la nécessité d'aller grelotter le matin à la Grève"⁸, décrivait-il une situation propre à la branche où il travaillait, ou bien valable pour d'autres ?

⁷ Au cours des journées d'Avril la population entière de plusieurs garnis, rues du Poirier et Beaubourg, fut arrêtée : 87 des 97 individus appréhendés étaient des ouvriers, dont 59 du bâtiment, maçons et charpentiers ou journaliers, le reste se répartissant en cordonniers et ébénistes (AN, CC 601, CC 605 et CC 607).

⁸ Martin Nadaud, *Mémoires de Léonard*, 1895, p.117-118.

Quoiqu'il en soit, le rythme épousé par l'activité revendicative n'est pas sans rappeler celui de la main d'œuvre saisonnière. L'hiver qui vidait les garnis correspondait à une période de calme social, l'automne qui y apportait les plus gros effectifs annuels était au cœur de la saison revendicative qui concentrait la très grande majorité des mouvements. La question peut être vue sous l'angle voisin de la situation de l'emploi : l'arrivée des saisonniers revêtait l'aspect d'un appel de main d'œuvre suivant une période de contraction de la production. Le peuplement des garnis était le signe du réveil saisonnier de la production à Paris, d'une embauche plus facile en même temps que l'époque du réveil de l'activité gréviste. Si l'apport de la main d'œuvre saisonnière jouait sans doute pour beaucoup de branches un rôle peu important, le fait que des mouvements y éclatent en même temps que dans des branches où cet apport était essentiel, traduit le même rôle, capital, du marché de l'emploi, de la situation respective de l'offre et de la demande. Lorsque celle-ci dominait et que les saisonniers étaient partis, l'activité revendicative était nulle ; lorsque l'offre était plus abondante et que les saisonniers arrivaient, cette activité prenait son essor, après un décalage de quelques semaines pour que l'emploi retrouve un haut niveau. L'opposition sur le plan revendicatif entre une saison agitée et une saison calme, par l'intermédiaire, ou non, selon la branche, des allées et venues de la main d'œuvre saisonnière était celle qui existait, dans toutes les professions, entre une morte saison et une saison de pleine activité. La grève supposait donc que soit résorbée une partie au moins du chômage de morte saison, chômage structurel auquel pouvait s'ajouter un chômage conjoncturel. La grève était, si l'on veut, un mouvement de "prospérité"⁹.

Cette situation était représentative d'une production soumise encore étroitement aux rythmes naturels, effectuée en petites unités qui vivaient de commandes à court terme, se repliaient sur elles-mêmes dès qu'elles venaient à se tarir et n'en profitaient pas pour constituer des stocks. Les conséquences sur les mouvements revendicatifs étaient importantes : les ouvriers qui gardaient un emploi durant la morte saison s'en satisfaisaient, et il ne pouvait que s'établir une concurrence entre eux et les chômeurs de la profession, enrayant toute possibilité de grève. D'autre part le réveil de la production, avec l'arrivée des commandes qui permettait de réduire la masse inemployée, constituait un moyen de pression efficace sur les employeurs. Ainsi en septembre 1833, le préfet de Police notait que "l'esprit de coalition" se propageait chez les ouvriers¹⁰ :

"L'abondance des travaux excitant leurs prétentions à des augmentations de salaire, il est présumable que les ouvriers de toutes les professions cherchent à profiter des circonstances."

L'aspect collectif des grèves qui les faisait se déclencher en chapelet et donnait prise à l'accusation souvent proférée de plan concerté, traduisait simplement la reprise générale du travail.

Il n'est pas possible de dire quel laps de temps s'écoulait entre cette reprise et l'éclatement des conflits, et dans quelle mesure il pouvait varier de profession à profession. Dans le bâtiment et le bois, les grèves débutaient

⁹ Voir la liste que dresse Louis Blanc dans son *Organisation du travail*, parue en 1840 (p. 1-15), où, en regard du salaire de chaque profession, il mentionne la durée des mortes saisons. Celle-ci pouvait varier mais apparaît bien comme un phénomène général.

¹⁰ AN, *Bulletin de Paris* du 10 septembre 1833.

généralement en août et septembre (sept fois sur neuf dans le premier cas, six fois sur dix dans le second), donc plus tôt que dans la métallurgie, où les mois les plus agités étaient septembre et novembre (dix fois sur quatorze). Les mouvements de 1830 et 1832 chez les typographes eurent lieu en septembre, les origines de celui de 1833, qui se prolongea jusqu'en décembre, remontaient à ce même mois. Les deux importantes grèves des tailleurs se déclenchèrent à peu près à la même époque, milieu octobre en 1832, début novembre en 1833, c'est-à-dire au moment où affluaient les commandes d'habits pour l'hiver. Sans doute n'existait-il pas de loi créant un automatisme dans le temps entre la reprise des travaux et la réapparition des revendications. La situation particulière de chaque profession et les circonstances différentes de chaque mouvement annuel de grèves jouèrent un grand rôle, mais toujours dans le cadre de cette saison revendicative qui marquait les limites, nées des caractéristiques contemporaines de la production, entre lesquelles l'initiative ouvrière pouvait s'exercer.

La saison revendicative : aspects conjoncturels

La période 1830-1833 offre la particularité de se décomposer entre une période de crise économique (1830-1831) et une période de reprise et d'essor (1832-1833). Elle permet d'observer quelques-unes des conséquences d'une crise et de la liquidation sur la revendication.

Les années 1830-1831

La courte mais intense période de grève qui suivit les journées de Juillet revêt une place particulière parmi celles des années 1830-1833 et sans doute parmi toutes celles de la monarchie de Juillet. Les Trois Jours, sans en être la seule cause, ont communiqué à l'agitation ouvrière du mois d'août à novembre un élan considérable. Certains incidents au cours des journées elles-mêmes montrèrent déjà que les ouvriers virent dans le renversement du régime de Charles X l'occasion de résoudre par la violence certains problèmes de leur condition. Les actes de luddisme y furent fréquents, la destruction des presses mécaniques de l'Imprimerie royale le 29 juillet¹¹, celle de la machine à vapeur de la manufacture des Tabacs, par exemple¹². Dans un autre domaine, l'incendie de diverses barrières et les violences envers les employés de l'octroi, les 28 et 29 juillet, traduisirent l'hostilité populaire envers les droits pesant sur les produits de consommation courante. Parmi les individus arrêtés en septembre pour ces faits figurait un des meneurs, le journalier Delagny¹³. L'effondrement du régime et la mise en place de nouvelles autorités ne firent que renforcer l'état d'esprit ouvrier né au cours du combat : la victoire à laquelle ils avaient contribué devait amener une amélioration de leur sort. Ainsi les ouvriers de la Halle écrivirent au préfet de la Seine pour qu'il presse

¹¹ Au cours du procès des typographes à la suite de la grève de septembre, l'avocat du roi tenta de justifier ces destructions en les présentant comme un acte politique de la part des ouvriers voulant priver le gouvernement Polignac d'un moyen rapide de communiquer avec la population (Jador, *Procès de la commission des ouvriers typographes*). C'était masquer les causes réelles du mécontentement ouvrier dans cette profession.

¹² AN, C 2114, pétition d'habitants du Gros-Caillou, 4 juillet 1831.

¹³ Là encore, les nouvelles autorités étaient amenées à justifier ces actes, en leur attribuant une cause politique. Le rapport du substitut du procureur général concluait à l'abandon de poursuites, en arguant qu'il s'agissait de "la manifestation de sentiments de haine et d'animosité inspirés aux citoyens par le gouvernement déchu". Dupont de l'Eure, ministre de la Justice le suivit (AN, BB 18 1316). Ces violences avaient bien sûr un sens plus profond.

le roi de diminuer les droits d'entrée à Paris du vin, bois et viande : "Nous avons assez fait pour son élévation, et il est juste qu'il fasse quelque chose pour nous."¹⁴ La pétition d'ouvriers typographes à la Chambre, au mois d'août, disait encore plus clairement : "La classe ouvrière s'est battue en juillet 1830 : elle n'a pas été avare de son sang, elle ose donc espérer quelque récompense de ses généreux efforts."¹⁵ Malgré leur grande modération, les journaux ouvriers de 1830 dénonçaient parfois la fin de non-recevoir opposée par les autorités et les maîtres aux revendications des ouvriers qui avaient combattu pour eux en juillet¹⁶ :

"Ceux qui avaient été sauvés des prisons, de l'exil, de l'échafaud par ces mêmes ouvriers, ont craint de faire quelques concessions, de détourner de leur cupidité quelques milles francs que leurs libérateurs avaient gagnés au prix de leur sang."

En 1833, les ouvriers républicains se souvinrent avec sévérité de cette époque. Ainsi l'ouvrier tailleur Ferrien¹⁷ :

"Après Juillet, lorsque tant d'ouvriers réclamaient une condition meilleure, lorsque cette question était vraiment la seule qu'ait soulevée la Révolution, la Chambre s'est-elle occupé d'eux ? [...] Y eut-il à la Chambre d'autres sympathies que pour les maîtres ? "

Si le climat créé par les journées de Juillet parmi les grévistes devait être rappelé, les aspects politiques des grèves de 1830 furent en fait peu importants. Chez les typographes, l'hostilité fut, semble-t-il, plus grande envers les journaux conservateurs ralliés fort tard à l'insurrection¹⁸. Lors du conflit dans la serrurerie, un patron, Margot, fut violemment pris à parti par les grévistes : c'était le maître serrurier qui s'était chargé, sur la réquisition du commissaire de police, le 27 juillet, de démonter les presses du *Temps* et du *National*¹⁹. De tels exemples précis sont rares. La liaison des grèves avec la condition ouvrière créée par la crise se révéla beaucoup plus importante.

Le mouvement de 1830 fut d'abord l'occasion de s'exprimer pour un certain nombre de professions qui n'y jouèrent pas le premier rôle et qui ne réapparurent plus dans les mouvements postérieurs. Ce sont celles rangées dans la catégorie "divers" dans le tableau récapitulatif des grèves. Citons les ramoneurs, les vidangeurs, les charbonniers, les cochers, les ouvriers des ports et deux mouvements chez les ouvrières²⁰, les blanchisseuses en bateaux et les coupeuses de poil de lapins (pour les chapeaux). Ce furent des mouvements de très courte durée et qui échouèrent tous : sans nul doute ici, ce fut l'effervescence créée par les journées de Juillet qui amena cette brève

¹⁴ BHVP, NA 154, 22 septembre 1830.

¹⁵ AN, C 2104, Adresse présentée à la Chambre par les ouvriers imprimeurs en lettres

¹⁶ *Le Journal des ouvriers*, 28 octobre 1830. C'était là une allusion au rôle joué dans le déclenchement des combats par le lock-out prononcé par certains maîtres peu après les ordonnances de juillet.

¹⁷ Jean-Louis Ferrien, *Première épître aux Parisiens et aux membres de la République dispersée*, p. 3.

¹⁸ *Le Journal des ouvriers* du 19 septembre reproduisait une brochure d'un ouvrier : *Le patriotisme du Constitutionnel dévoilé*, où le journal était accusé d'avoir, seul de tous les journaux libéraux, paru le 27 juillet avec une autorisation. L'auteur à vrai dire lui reprochait aussi d'utiliser une presse mécanique acquise en Angleterre.

¹⁹ *Le Journal des ouvriers* du 26 septembre 1830.

²⁰ On ne compte guère que trois grèves de femmes pour la période 1830-1833 : deux en 1830 et une en 1831 chez les ouvrières en châles. La grève est un mouvement d'hommes.

apparition de métiers secondaires. Les blanchisseuses en bateau, travaillant sur les bateaux amarrés aux quais de la Seine pour les blanchisseuses en gros, faisaient le travail le plus dur et le plus mal payé de la branche²¹. Elles demandaient une journée de travail plus courte et égale à celle des repasseuses. Les charbonniers qui faisaient partie des métiers traditionnellement réglementés par la préfecture de Police, comme les ouvriers des ports et des marchés, ou les porteurs d'eau, furent même l'objet de la suspicion des autres ouvriers, lorsqu'ils s'assemblèrent pour discuter des problèmes de leur profession. Une coutume voulant qu'une délégation se rende à Saint-Cloud pour la saint Henry, on les accusait d'être le refuge de jésuites et d'ex-gendarmes. Drapeau tricolore en tête, ils se rendirent auprès du préfet de la Seine pour le prier de faire cesser ces rumeurs sur leur compte²². Ces obscurs se trouvaient confrontés au même problème qui apparaît au premier plan chez les représentants de professions plus importantes : celui du sous-emploi.

Derrière les revendications mises en avant lors de beaucoup de conflits, on peut rencontrer présente à l'esprit des ouvriers cette préoccupation commune : la lutte contre le chômage dû à la crise commencée en 1827 et que les circonstances politiques ne pouvaient que prolonger, sinon aggraver. Cette préoccupation fut évidente chez les typographes ainsi que chez les ouvriers de la manufacture de Tabacs²³ puisque la machine était accusée par eux de supprimer des emplois et que le chômage technique était au centre des débats contemporains sur la mécanisation du travail. L'agitation des cochers fut, elle aussi, révélatrice : au mois d'août avec les propriétaires de fiacres et de cabriolets, ils se réunirent place de la Bourse pour tenter d'empêcher le départ des omnibus dont quelques lignes avaient été mises en place à la fin de la Restauration²⁴. En octobre, encore, des cochers de fiacre tentèrent de renverser un omnibus faubourg Saint-Antoine²⁵, mais en septembre, ils avaient cessé le travail, cette fois pour que les loueurs augmentent leur ristourne sur le montant des courses²⁶ : revendication sur le salaire amenée ici par les effets d'un type de concurrence particulier, mais dont le résultat était de diminuer les possibilités de travail. Une pétition d'ouvriers serruriers²⁷ exposait que sur les 12 à 13 000 ouvriers de la profession, 7 000 au plus travaillaient et citait des cas d'ateliers qui employaient un nombre d'ouvriers inférieur à leur capacité²⁸. Ils réclamaient une diminution d'une heure de la journée de travail. Le but de la revendication était donc d'abord de réduire le chômage de la profession : en réduisant le temps de travail de chaque ouvrier, les ateliers, pour la même quantité de travail, pourraient en embaucher plus. Les grévistes qui parurent un moment reculer dans leur prétention de maintenir intégralement le paiement de la journée, ne voulurent pas céder sur celle de sa diminution. La question était vue aussi sous l'angle de l'emploi par les maîtres : deux

²¹ E. de La Bédollière, *Les industriels, métiers et professions en France...*, 1842, chap. 14, "La blanchisseuse."

²² AN, *Bulletin de Paris* du 2 août ; *La Révolution*, 20 août 1830

²³ La pétition déjà citée précisait que ce furent les ouvriers exclus de la manufacture depuis l'introduction de la machine qui la brisèrent.

²⁴ AN, *Bulletin de Paris* du 17 août 1830

²⁵ AN, *Bulletin de Paris* du 25 octobre 1830.

²⁶ AN, *Bulletin de Paris* du 22 septembre 1830.

²⁷ BHVP, NA 154, pétition adressée à Barrot, 22 septembre 1830.

²⁸ Par exemple : "Monsieur Turc qui a 40 ouvriers peut en contenir 120."

fabricants du 8e arrondissement, Pihet et Saulnier, employant respectivement 260 et 40 ouvriers, rejetèrent la revendication en disant qu'ils avaient déjà fait le sacrifice de ne pas licencier des ouvriers après les journées de Juillet²⁹.

Le placement fut à l'origine de deux conflits dans deux professions importantes, les cordonniers et les boulangers, et eurent le même but : le contrôle de l'embauche, c'est-à-dire la répartition du travail disponible entre les ouvriers par les ouvriers eux-mêmes. L'hostilité aux ouvriers étrangers, accusés de créer une concurrence sur le marché du travail, donna lieu à des cortèges d'ouvriers selliers le 24 août et d'ouvriers fondeurs le 25³⁰. Une soixantaine de maçons rédigèrent une pétition au roi le 2 août, appuyée le lendemain par l'envoi d'une imposante délégation à la préfecture de Police³¹, pour demander aux autorités "de vouloir bien défendre de faire des heures en sus, après la journée reconnue par l'usage, et d'avoir la bonté de supprimer des ouvrages à faire à la tâche", le chômage de la profession étant très important "par suite de travaux qui se font à la tâche et des heures que font des ouvriers en sus de leur journée". Au port de Bercy les dérouleurs et les tonneliers, chargés de toute la manutention des pièces, s'opposèrent à plusieurs reprises pour le partage du travail. Le 2 août, les dérouleurs se rendirent en cortège au domicile de deux nouveaux entrepreneurs accusés de vouloir introduire de nouveaux ouvriers dans le port³². La société des débardeurs de La Rapée demanda à la Chambre des députés d'être réunie à la société des dérouleurs de Bercy pour répartir le travail équitablement entre les travailleurs des deux quais voisins³³.

On voit ici un des effets essentiels de la crise sur le mouvement ouvrier : l'existence d'un chômage conjoncturel conduisait les revendications ouvrières, même au moment où le chômage structurel était résorbé, à s'orienter vers une amélioration du marché de l'emploi. Certes, toutes les grèves de 1830 ne relevèrent pas de cette orientation, au moins en apparence : le souci de résorption du chômage fut étranger à l'importante grève des maréchaux-ferrants, par exemple. En tout cas, le luddisme ne fut pas la seule conséquence du chômage et de la crise comme on l'avance souvent ; leurs effets furent plus complexes et plus riches. D'ailleurs, à Paris et en 1830 tout au moins, il n'y eut somme toute, mis à part les quelques cas entraînés par les circonstances exceptionnelles des journées de Juillet, que des rumeurs de bris de machines dont la presse apeurée par l'action ouvrière fut d'abord responsable : l'annonce d'un meeting des typographes jeta l'alarme jusque dans l'état-major de la garde nationale et mit sur le pied de guerre toute la 12e légion, alors que la commission chargée de rédiger la pétition avait fait placarder une affiche demandant aux ouvriers de ne pas céder "aux provocateurs du désordre public qui appellent au vandalisme en les poussant à la violation de domicile sous le prétexte de briser les machines"³⁴.

²⁹ BHVP, NA 154, Lettre au préfet de la Seine, août 1830.

³⁰ AN, *Bulletin de Paris* des 24 et 25 août 1830.

³¹ AN, *Bulletin de Paris* du 24 août 1830 ; BHVP, NA 154, pétition transmise au préfet de la Seine, 23 août 1830.

³² Récit dans *La Gazette des tribunaux* du 15 mai 1831. Une ordonnance de 1847 fixa avec précision le partage du travail et contingenta précisément le nombre d'ouvriers.

³³ Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet*, 1908, p. 33.

³⁴ Affiche jointe à l'Adresse aux députés (in AN, C 2104, Adresse présentée à la Chambre par les ouvriers imprimeurs en lettres).

L'année 1831 permet d'apporter des précisions intéressantes. Savoir si cette année marqua un approfondissement de la crise économique ne rentre pas dans le cadre de cette étude, mais tout indique, que la condition ouvrière s'aggrava profondément. La contraction des salaires observable dans plusieurs professions et plus encore l'approfondissement du chômage en furent responsables. Ce qui frappe quand on regarde les mouvements revendicatifs de cette année est leur très faible nombre, alors qu'elle compte parmi les plus agitées que connurent les rues de Paris : à peine plus de dix de l'ensemble des mouvements. L'élan créé par les journées de Juillet était mort et il s'agit en fait d'une quasi éclipse de l'action revendicative ouvrière. Celle-ci prit une allure strictement défensive : les boulangers en septembre voulurent résister à une diminution du prix de la journée³⁵, les ouvriers d'une manufacture de glace rue Saint-Denis à l'adoption de la tâche comme moyen de rémunération³⁶. Un certain nombre de ces mouvements semblent d'ailleurs s'être déclenchés à l'instigation des chômeurs de la profession exerçant une pression sur leurs camarades : la courte grève des tailleurs de pierre employés aux travaux de la Chambre des députés en mars fut provoquée par l'arrivée de cent ouvriers qui venaient se plaindre du fait que ceux qui travaillaient là étaient payés à la tâche. La même scène se déroula à la manufacture des glaces. De même, la grève des découpeurs de châles, rue du Cadran à Montmartre début septembre, provoquée par une baisse des prix pratiquée à la suite de l'introduction d'une machine à découper, fut précédée le même jour par l'arrivée de 30 femmes renvoyées quelque temps auparavant de la fabrique, autre effet de la machine³⁷. Cet incident fut à l'origine direct de troubles qui allaient se prolonger pendant quelques jours dans le quartier.

Malgré la contraction de l'emploi, le luddisme, d'après les sources consultées tout au moins, se borna là encore à de simples manifestations non suivies d'effets comme dans l'exemple précédent, ou encore chez les tailleurs à propos des machines à couture pour les habillements militaires d'un fabricant rue de Sèvres³⁸. En fait les rumeurs dont se fit l'écho le préfet de Police³⁹ furent beaucoup plus nombreuses que les tentatives réelles. Les conditions créées par la crise ont entraîné une très faible résistance ouvrière à l'aggravation des conditions de vie, et la grève constitua une arme très peu utilisée contre la baisse des salaires. En 1831 l'essentiel de l'activité ouvrière fut constituée par la participation des chômeurs aux troubles de rue très nombreux qui la marquèrent. Ce furent bien plus les ouvriers inemployés qui manifestèrent leur misère que les ouvriers ayant conservé un emploi qui protestèrent contre leurs bas salaires. Sans doute la présence des premiers retenait-elle les seconds de se lancer dans des mouvements revendicatifs, à la faveur desquels ils pouvaient être facilement remplacés, et les conduisaient à accepter des baisses de prix que la concurrence entre les deux groupes pouvait tacitement justifier.

Ce qui a été dit du chômage structurel est confirmé par les effets du chômage conjoncturel : la revendication ouvrière suppose, pour qu'elle atteigne une certaine ampleur, que soit atteint un niveau suffisant de l'emploi

³⁵ *La Gazette des tribunaux*, 8 septembre 1831.

³⁶ AN, *Bulletin de Paris* du 28 mars 1831.

³⁷ AN, F 1C I 33, rapport du 5 septembre 1831 ; *La Gazette des tribunaux*, 12 octobre 1831.

³⁸ AN, *Bulletin de Paris* du 20 juillet 1831.

³⁹ Par exemple à propos des chapeliers à l'occasion des troubles de la rue du Cadran (d'après AN, F 1C I 33, rapport du 5 septembre 1831).

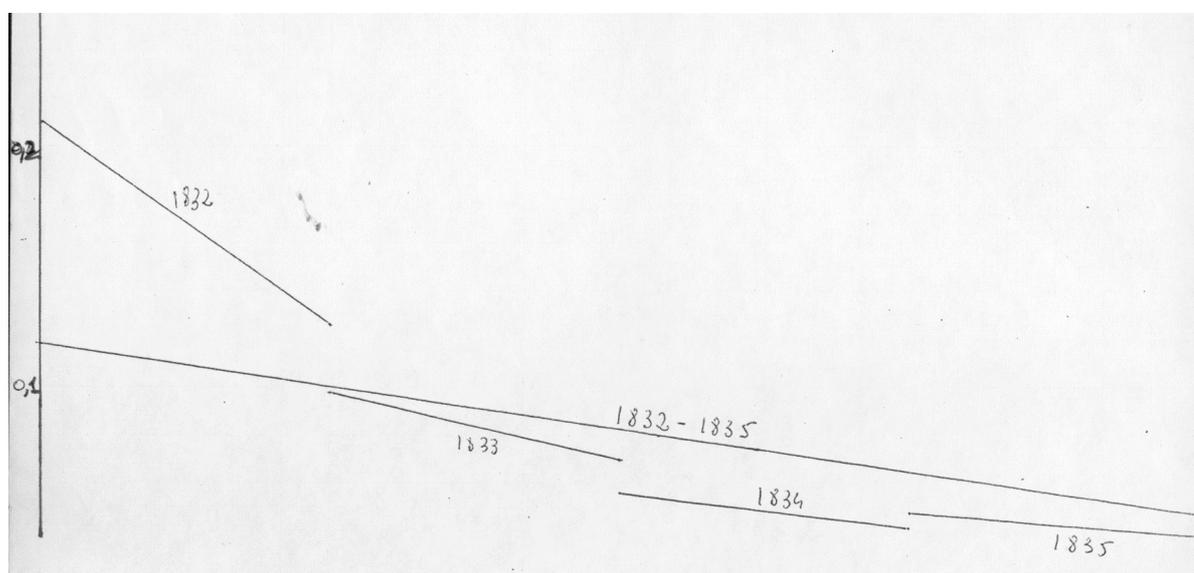
qui rende possible la lutte pour le salaire ou tout autre aspect des conditions du travail.

Les années 1832-1833

Cette période offre l'exemple d'un renversement de conjoncture. Pour l'illustrer, les indications fournies par les *Bulletins de Paris* ont été de nouveau utilisées, à savoir les chiffres hebdomadaires de chômage dans les garnis.

Nous avons déjà fait la critique de ces données : elles ne portent que sur les maisons garnies ouvrières et concerne surtout les ouvriers du bâtiment. On peut penser cependant que les tendances générales de ces milieux, observées sur plusieurs années, sont proches de celles de l'ensemble des ouvriers. Tout comme le phénomène de morte saison était général chez les ouvriers de toutes les branches, les répercussions d'une crise et d'une reprise économiques ne pouvaient que les atteindre tous, quoique à des degrés divers sans doute. Il est vrai que Nadaud fait allusion⁴⁰ à une crise dans le bâtiment en 1833-1834 dont il dit avoir beaucoup souffert et qu'il compare à celle de 1847-1848. Mais ces *Mémoires*, écrits à la fin de sa vie, comportent bien des erreurs de date⁴¹. Si on observe les variations de la quantité des pierres de taille entrées à l'octroi de Paris⁴², on voit qu'après une chute assez profonde en 1830-1831, l'importation remonte régulièrement en 1832-1833 pour, il est vrai, baisser de nouveau en 1834, mais reprendre très nettement de 1835 à 1838, époque où débuta une nouvelle crise.

A partir des chiffres hebdomadaires de chômeurs, nous avons calculé et tracé la droite des moindres carrés pour chaque année, de 1832 à 1835 – cette dernière année ayant été prise en compte de façon à couvrir une plus grande période –, puis la même droite pour toute la période 1832-1835. L'année 1831, pour laquelle on ne possède que quatre chiffres, n'a pu être incluse.



**Figure 3. Baisse du chômage dans les garnis
(droite des moindres carrés)**

⁴⁰ Martin Nadaud, *Mémoires de Léonard*, 1895, p. 80-81.

⁴¹ Il fait ainsi allusion en 1840 à des journalistes de *La Démocratie pacifique*, journal qui ne fut fondée qu'en 1843.

⁴² Adeline Daumard, *Maisons de Paris et propriétaires parisiens au 19e siècle*, 1965, p. 26-28.

On constate la nette tendance à la baisse du chômage en garnis pour l'ensemble des quatre années, baisse particulièrement accentuée en 1832, ce qui souligne bien le caractère de transition de cette année entre la période de crise et la période de bonne conjoncture. L'année 1833 voit aussi un fléchissement du chômage en garnis, mais beaucoup plus faible, les années postérieures n'enregistrant plus que de légers reculs. On atteint sans doute ici une frange incompressible de chômage conjoncturel.

D'autres calculs basés sur les moyennes mobiles permettent d'établir que ce mouvement s'accompagne d'une augmentation de la population des garnis, égale à 30 % de 1832 à 1835 : la baisse du chômage s'exerçait au profit d'une population ouvrière qui augmentait et que l'amélioration de l'emploi attirait à Paris, surtout dans les premiers temps de cette amélioration (46 % d'augmentation de 1832 à 1833)⁴³ :

Périodes	Augmentation de la population ouvrière en garnis	Augmentation de la population ouvrière en garnis ayant un emploi
	%	%
1832 – 1832	61	56
1832 – 1833	46	39
1832 – 1834	36	29
1832 – 1835	30	22
1833 – 1833	39	38
1833 – 1834	32	30
1833 – 1835	27	24
1834 – 1834	28	27
1834 – 1835	24	23
1835 – 1835	22	21

Tableau 2. Progression de la population et de l'emploi en garnis

Au cours de l'année 1832 la population ayant un emploi augmenta de 58 % : les garnis au début de l'année abritaient un chômeur sur trois résidents ouvriers, un sur dix à la fin de l'année. La résorption du chômage fut ensuite beaucoup moins rapide : la population employée s'accrut de 30 % de 1833 à 1834, de 23 % de 1834 à 1835. Ce fut finalement de 1832 à 1835 un accroissement dans les garnis de 22 % des ouvriers dotés d'un emploi, pour un accroissement total de la population ouvrière des garnis de 30 %. Ces deux accroissements évoluaient à peu près dans le même terme : l'augmentation de la population des garnis était elle-même un signe de reprise, et celle-ci permettait, *grosso modo*, de fournir un emploi à cette population. Le marché parisien du travail tout à la fois attirait et absorbait. Mais il n'y eut pas interaction : ce n'est pas l'augmentation des effectifs des garnis qui explique la reprise. C'est bien elle qui est première et qui domine la période.

Ces indications, malgré leur précision, ne visent qu'à souligner le rôle joué par le renversement de la conjoncture dans un domaine qui est un des éléments essentiels de l'activité ouvrière : celui de la situation du marché de

⁴³ Le nombre d'ouvriers en garnis atteint 30 000 en 1835, pour une population totale dans les garnis de 48 304 personnes au 1er janvier (d'après AN, *Bulletin de Paris* du 23 janvier 1836).

l'emploi. Le mouvement de 1832 apparaît bien comme un réveil revendicatif après la quasi éclipse de 1831, celui de 1833 se situant dans le prolongement du premier tout en l'amplifiant considérablement, puisque c'est lui qui vient en tête pour le nombre de grèves. Après la longue période de baisse des salaires, baisse qui eut lieu surtout en 1831 pour un certain nombre de professions, semble-t-il, et de contraction de l'emploi, les ouvriers ont vu dans les conditions meilleures du travail la possibilité de revenir sur les pertes enregistrées auparavant. Les mouvements de 1832 et 1833 furent d'abord une tentative de rattrapage d'un niveau de rémunération perdu. Donnons des exemples.

Certains maîtres tailleurs pratiquèrent une baisse des prix de façon en 1831⁴⁴ sans qu'il y eut réaction de la part des ouvriers, mise à part une pétition au préfet de Police pour protester contre la coalition des maîtres. En novembre 1832, ils arrachèrent une augmentation de deux francs par habit, dépassant le niveau des prix atteint en 1825 qui variaient de 14 à 18 F.⁴⁵ Comme le dit l'ouvrier Bercy :

"Aujourd'hui que le choléra, la misère, les combats de Juin, et les sergents de ville ont considérablement diminué le nombre d'ouvriers et que l'ouvrage presse, nous ayons jugé à propos d'user de représailles. "

La baisse de l'année précédente, continuait-il, avait été effectuée à un moment "bien choisi" puisque "les ouvriers affluaient à Paris et [que] l'ouvrage manquait"⁴⁶.

On voit dans ce témoignage le poids qu'exerçaient sur la revendication la surcharge du marché de l'emploi et l'absence d'une quantité suffisante de travail, susceptible de lui donner prise. Le conflit d'août 1832 chez les charpentiers eut pour but d'obtenir la reconnaissance de 3,5 F. par jour ; le succès les amena à revendiquer 4 F. en 1833, c'est-à-dire à revenir au niveau acquis en 1822 grâce à une grève, niveau qui s'était lentement dégradé sous l'influence de la crise depuis 1827.

Les témoignages sont nombreux au cours des grèves de 1833 de la volonté ouvrière d'utiliser au mieux les circonstances favorables nouvelles pour revenir sur les pertes antérieures, et en même temps pour certains pour aller au delà. Le layetier Bienaimé en octobre 1833⁴⁷ :

"Maintenant que, grâce à la tranquillité dont nous jouissons, le commerce promet de se maintenir, il est juste que l'ouvrier reprenne le dessus et rappelle au maître quels sont ses droits."

En disant cela, il s'adressait particulièrement aux ouvriers payés aux pièces de la profession, les ouvriers "piéçards", qui avaient beaucoup souffert du "manque d'ouvrage" et devaient exiger le retour à "l'ancien tarif". La grève de mars 1833 des ouvriers en papiers peints eut pour effet de ramener les prix au "taux antérieur", d'après le témoignage d'un maître⁴⁸. Le but de grève des tourneurs en chaise fut le paiement de 36 F. par douzaine de chaises "comme

⁴⁴ La chose n'est pas claire mais la baisse ne fut pas générale. Voir *La Gazette des tribunaux*, 21 janvier 1834.

⁴⁵ Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 2, 1904, p. 602.

⁴⁶ Lettre publiée par *La Tribune*, 18 novembre 1832.

⁴⁷ *La Tribune*, 17 novembre 1832.

⁴⁸ Déposition de Desrochers lors du procès de la commission de propagande, in *La Gazette des tribunaux*, 27 avril 1834.

sous l'Empire", où la façon était allée jusqu'à 40 F. ⁴⁹ Le mouvement chez les typographes partit des compositeurs et le rétablissement des prix de composition en fut l'objectif primitif⁵⁰. Un orateur, lors de la fondation, en mai, de l'Association des ouvriers imprimeurs en taille douce exposa que "tous les prix sont diminués, quelquefois de moitié, si bien qu'aujourd'hui, 14 heures de travail ne suffisent pas pour nous procurer une journée qu'à bon droit nous avons gagnée". Il faisait allusion également à des initiatives antérieures qui eurent pour but "de conserver les ouvrages dans leur premier prix : toutefois, le besoin de travailler fit changer les meilleures résolutions"⁵¹. Déjà en novembre 1832 peu après sa fondation le président de l'Union des tisseurs, Gardèche, déclarait⁵² :

"Grâce à l'état prospère où le commerce semble se ranimer, nous pourrions nous affranchir du joug humiliant qui nous a si longtemps opprimé [...] Si nous ne profitons pas avec habileté de cette prospérité actuelle, nous sommes anéantis."

En 1833 le nouveau président, Charolais, déclarait pour justifier l'action revendicative de la société⁵³ :

"Quand le commerce est en souffrance [...] nous savons faire des concessions, quand il devient prospère, n'est-il pas de la plus rigoureuse justice que nous redemandions ce que nous avons cédé ?"

Cette période comporta certains aspects qui la rapprochent de la première. On trouve encore en 1832 trois mouvements dirigés contre l'emploi des machines (les marbriers, les ouvriers en papiers peints et les typographes), sans qu'il n'y eût là non plus de tentatives violentes ; mais l'anti-machinisme ne sera le mobile d'aucune grève en 1833. Dans les professions où ce problème pouvait se poser, il passa au second plan. En avril 1833 une certaine effervescence se manifesta parmi les typographes, à la suite sans doute de la réintroduction des presses mécaniques à l'Imprimerie royale à la fin de 1832⁵⁴, ce qui à l'époque avait motivé un mouvement dans la profession, mais le thème du chômage technique n'avait pas été mis en avant par les ouvriers : leur courte grève de septembre 1832 avait eu le salaire pour but, même si l'occasion en avait été la réapparition des presses⁵⁵. Il ne faut pas négliger pourtant la place que pouvait encore avoir dans les motivations ouvrières la lutte contre le sous-emploi. Outre qu'elle figure la plupart du temps dans les associations fondées en 1832-1833, elle apparaît nettement dans certaines grèves. Celle des serruriers mécaniciens eut pour but la journée de 11 heures : "Cette mesure a moins pour objet de satisfaire un intérêt personnel que de

⁴⁹ *La Gazette des tribunaux*, 10 janvier 1834.

⁵⁰ Jules Leroux, *Aux ouvriers typographes*, 1833.

⁵¹ *Règlement pour les ouvriers imprimeurs en taille douce*, s.d.

⁵² *Société d'union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Premier fascicule* (8°R 33)

⁵³ *Idem*, 2^e fascicule. Plutôt que cette énumération, il eût été préférable de dresser un tableau de l'évolution des salaires depuis la fin de la Restauration ; mais l'absence des renseignements nécessaires l'a rendu impossible. Une difficulté supplémentaire provient du fait que, dans un grand nombre de professions, les prix varient de maison en maison ; c'est le salaire moyen qu'il faudrait posséder pour chaque profession. Et il faudrait également tenir compte du temps de morte saison...

⁵⁴ AN, F7 6783, rapport de gendarmerie

⁵⁵ AN, *Bulletin de Paris* du 10 septembre 1832.

procurer du travail à des ouvriers sans emploi."⁵⁶ La préoccupation fut nette aussi chez les boulangers : le sujet principal de conflit porta, non sur le salaire, mais sur le nombre d'hommes que chaque brigade (équipe d'ouvriers de chaque boulangerie) devait comporter. Sur les 62 ouvriers jugés pour coalition en février 1834 plus des 2/3 étaient sans travail depuis trois mois au moins⁵⁷. Le jugement du tribunal spécifia d'ailleurs qu'il y eut coalition pour forcer les maîtres à augmenter à la fois le salaire et le nombre des ouvriers.

Cette préoccupation fut en 1833 secondaire par rapport à ce qu'elle fut en 1830, mais il semble bien que, même en saison de pleine activité et même en période de conjoncture économique favorable, un certain nombre de professions comprenaient encore une zone de chômage suffisamment importante pour influencer la revendication. Elle pouvait varier selon la situation particulière de chaque profession et exister surtout dans celles où le placement revêtait une importance particulière, comme chez les boulangers et les cordonniers, mais bien des signes attestent une portion irréductible de chômage. C'était bien entendu lorsque celle-ci croissait, sous l'influence de la morte saison ou d'une récession économique que la revendication ouvrière en était profondément bouleversée, ce dont la période 1830-1831 a offert une illustration.

Les principales revendications ouvrières

En voici le récapitulatif :

	Salaire		Ré- duction de la journée	Anti machi nisme	Pla- cement	Ou- vriers étran gers	Divers	Incon- nu	Totaux
	tarif	journée de travail							
Métallurgie		5	5			1		1	12
Textile	6		2					3	11
Bois	6		1				2	2	11
Bâtiment		7	1				3		11
Cuir	2				2	1	1	2	8
Livre	1		1	2					4
Vêtement	4			2					4
Alimentation	2	1	1		1				5
Art		2	2	2					6
	21	15	13	6	3	2	6	8	74

Tableau 3. Répartition par branche des principaux buts revendicatifs

Précisons que ne figurent pas dans ce tableau les mouvements classés "divers" (voir tableau 1) et que certains mouvements, dont les buts furent doubles, ont été comptés deux fois⁵⁸.

⁵⁶ Lettre d'ouvriers au *Populaire* citée par Festy, in *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 206. Il s'agit d'ouvriers métallurgistes employés à la construction mécanique et venus de la serrurerie, mais formant une catégorie moins large que les serruriers qui firent grève en 1830 pour une diminution de la journée également.

⁵⁷ *La Gazette des tribunaux*, 9 février 1834.

⁵⁸ Il s'agit des ferblantiers en 1830 (salaire et anti-machinisme), des layetiers en 1830 (tarif et réduction du temps de la journée de travail), des carriers en 1830 (salaire et réduction de la journée), des charpentiers en 1833 (*idem*) et des cordonniers en 1833 (tarif et placement).

La machine

Parmi les revendications mises en avant pendant l'ensemble de la période, l'hostilité à la machine tint en fait peu de place. Six mouvements sur un ensemble de 74, répartis également entre les deux périodes. Les professions touchées furent les typographes en 1830 et 1832, les tailleurs et les ouvriers en châles en 1831, les marbriers et les ouvriers en papiers peints en 1832. Aucune branche n'était spécialement concernée, d'autre part cette énumération n'est pas sans doute un reflet complet de la mécanisation de la production : les chapeliers, les boulangers⁵⁹ n'y figurent pas, le textile y est très faiblement représenté. Le plus remarquable fut l'absence de tout incident violent, d'acte de luddisme. On a déjà souligné l'attitude modérée des typographes en septembre 1830. Doptain, fabricant de papiers peints chez qui l'introduction d'une nouvelle machine en septembre 1832 provoqua une grève, tint à préciser⁶⁰ que les ouvriers rassemblés devant son atelier le 5 septembre ne tentèrent nullement de briser la machine, contrairement aux bruits qui avaient couru⁶¹. Même en septembre 1831, au plus fort des troubles occasionnés par le conflit de la rue du Cadran, il n'y eut pas de tentative à force ouverte contre une mécanique. La grève, c'est-à-dire une pression concertée des ouvriers, fut le seul moyen utilisé pour tenter de se débarrasser de machines aux effets nocifs.

Le reproche central fait à la mécanique était bien sûr qu'elle réduisait la main d'œuvre employée pour une même tâche. Les typographes en 1830 eurent l'occasion de développer leurs positions. L'adresse des typographes à la Chambre qualifiait la presse mécanique de "vrai chef d'œuvre d'égoïsme qui loin de contribuer au progrès typographique, ne présente d'autre résultat que la célérité, mais cette célérité aux dépens de l'existence d'un grand nombre de pères de famille". Elle citait l'exemple du *Constitutionnel* qui occupait 56 personnes, soit 24 imprimeurs et 32 compositeurs ; avec la presse seulement neuf ouvriers restaient nécessaires (deux imprimeurs, quatre hommes de peine et trois compositeurs)⁶². Les arguments les plus fréquemment utilisés par d'autres documents de même origine ouvrière exposaient que le tirage des journaux n'avait pas augmenté avec l'apparition des presses nouvelles⁶³, que le nombre des ouvriers avait baissé⁶⁴ et que le prix d'abonnement était passé de 72 à 80 francs⁶⁵. Ainsi encore le *Constitutionnel* payait auparavant, pour ses

⁵⁹ Le premier pétrin mécanique datait du 18^e siècle. Chacun connaît la mésaventure de Diderot lorsqu'il dit devant des ouvriers boulangers que des "procédés mécaniques" adouciraient le travail. Il y eut entre 1830 et 1840, neuf brevets de pétrin déposés. Voir Arpin, *Histoire de la meunerie et de la boulangerie*, t. 2, p.173.

⁶⁰ Lettre au *Courrier français*, 9 septembre 1832.

⁶¹ *Gazette des tribunaux*, 7 septembre 1832.

⁶² En 1833 les imprimeurs accusaient les 78 presses mécaniques de Paris, chiffre qui doit représenter les 80 imprimeries brevetées de la capitale, y compris l'Imprimerie royale, de faire chacune le travail de seize d'entre eux (AN, F7 6783, rapport de gendarmerie, avril 1833).

⁶³ La brochure *Les ouvriers compositeurs et imprimeurs aux rédacteurs du "Courrier Français"* signée Guillon, au nom du personnel de l'imprimerie Carpentier-Méricourt, typographe qui sera inculpé de complicité de coalition, comparait le tirage du *Courrier français*, - 10 000 exemplaires - à celui du *Journal de l'Empire* qui avait atteint 29 000 en septembre 1830 (BHVP, NA 154). La brochure intitulée *Dialogue entre une presse mécanique et une presse à bras* rappelait les 30 000 exemplaires en 1815 du *Journal des débats*.

⁶⁴ "Les journaux de Paris imprimés par toi et tes collègues mettent dans l'inactivité à eux seuls plus de 500 ouvriers", dit la presse à bras à la presse mécanique.

⁶⁵ Chiffres cités par toutes les sources précédentes.

56 ouvriers, 320 francs de salaire par jour, aujourd'hui la charge n'était plus que 238 francs et les annonces à 1,5 franc la ligne constituaient une nouvelle ressource importante⁶⁶ : les presses mécaniques n'étaient donc avantageuses qu'au "riche capitaliste"⁶⁷. Pour Guillon, les mécaniques ne profitent en effet "à aucune classe de la société qu'à vous, par exemple car vous aimez l'argent et les places", c'est-à-dire les propriétaires des journaux. Le "vieux typographe victime de l'arbitraire"⁶⁸ répondait à l'objection qui présentait la disparition des mécaniques comme la mort de la presse libérale, soutien du nouveau régime :

"N'avez-vous pas 200 ouvriers que vos mécaniques trouvent depuis des années dans la plus épouvantable misère ? Au lieu d'occuper trois ou quatre hommes à vos mécaniques prenez cent ou deux cent ouvriers."

Il est probable que le développement de la mécanisation dans l'imprimerie et peut-être dans d'autres professions a créé chez les ouvriers concernés un sentiment d'exploitation, la conscience de n'être que les serviteurs d'instruments de travail dont ils n'étaient pas maîtres, et les sujets passifs des transformations que ces instruments apportaient dans leur profession. Un autre thème qu'on trouve chez les typographes de 1830 fut la déqualification que la machine entraînait. Un ouvrier imprimeur se plaignait ainsi de voir la branche aux mains de "capitalistes qui ne connaissent rien de la typographie [et] responsables de la décadence de l'art."⁶⁹ La presse à bras accusait la presse à vapeur de faire du mauvais travail, de n'être capable d'aucun perfectionnement technique :

"Tu précipites l'art typographique dans une affreuse décadence [...] et si tu enrichis un seul individu, celui à qui tu appartiens, tu jettes cinquante ouvriers dans la misère sans parler de leurs femmes et de leurs enfants."

Un des arguments de l'adresse à la Chambre était que le développement des mécaniques favorisait la concurrence étrangère en nivelant la qualité de la production ; or comme le dit encore la presse à bras, c'est leur qualité et non leur quantité qui fait la supériorité des produits d'un pays. L'adresse se terminait sur cette crainte : bientôt "quelques manœuvres attachés à la roue des fléaux modernes tiendront lieu de tout". Ce ne fut pas un effet du hasard si le thème de l'association de production chez les typographes en 1833 eut un grand succès. Le raisonnement de Jules Leroux⁷⁰ était que, puisque les ouvriers ne pouvaient obtenir la disparition des mécaniques et ne voulaient pas les briser, il fallait que l'association les rende propriétaires à leur tour de ces machines.

Un trait commun aux mouvements qui eurent l'anti-machinisme pour motif fut leur capacité à mobiliser l'ensemble de la profession. Chez les typographes en 1830 et aussi en 1832, le mouvement partit de l'Imprimerie royale et se communiqua à l'ensemble des ateliers où, il est vrai, existait aussi, surtout dans ceux des journaux, des presses à vapeur. Mais chez les marbriers, lors de la fondation en septembre 1832 d'une association professionnelle, on débattit du problème posé par la présence d'une mécanique chez un maître

⁶⁶ Dialogue entre une presse mécanique et une presse à bras.

⁶⁷ *Le patriotisme du " Constitutionnel" dévoilé*, cité par *Le Journal des ouvriers*, 19 septembre 1830.

⁶⁸ Auteur de la brochure *Justes alarmes de la classe ouvrière au sujet des mécaniques*.

⁶⁹ *Le Journal des ouvriers*, 26 septembre 1830.

⁷⁰ Jules Leroux, *Aux ouvriers typographes*.

chez qui aussitôt éclata une grève⁷¹. Ce fut l'initiative prise par Doptain qui provoqua une grève de ses ouvriers ou plus exactement sa mise en interdit décidée par un grand nombre d'ouvriers en papiers peints venus d'autres ateliers⁷². Chez les tailleurs, en janvier 1831, 150 ouvriers, effectif de plusieurs ateliers à coup sûr, se rendirent en cortège dans une boutique de la rue de Sèvres pour protester contre une machine à couture pour les habits militaires⁷³. L'introduction d'une machine dans un seul atelier entraîna donc dans ces cas une réaction de l'ensemble des ouvriers de la profession qui bien sûr entendaient lutter contre le danger de généralisation de la machine. Le cas des troubles de la rue du Cadran est particulier puisqu'ils débordèrent largement les ouvriers du textile. Un commissaire de police décrit ainsi une scène qui eut lieu le 7 septembre 1831⁷⁴ :

"Ces ouvriers étaient tout ce qu'il a de plus abject, ils ont formé un cercle près de la rue du Cadran et se sont mis à chanter la Marseillaise et la Parisienne en accompagnant ces chansons de cris : "A bas les mécaniques", puis ils arrêtaient les voitures et insultaient les personnes qui étaient dedans."

Le préfet de Police estimait qu'il y avait dans les troubles un "exemple dangereux" et que les mécaniques alimentaient beaucoup trop les conversations des ouvriers⁷⁵.

De tels mouvements furent-ils suivis de succès ? La grève des typographes retarda, mais n'empêcha pas la remise en activité progressive des presses mécaniques⁷⁶. Lorsque celle-ci fut achevée, il y eut quelques jours de grève et semble-t-il de nouveau une pétition à l'autorité⁷⁷. Les ouvriers en papiers peints offrent un exemple différent. Leur mouvement de 1832 était dirigé contre une machine à cylindre remplaçant la technique manuelle de la brosse et mise au point en Alsace, à partir du cylindre à imprimer les étoffes ; les ouvriers l'accusaient de réduire de moitié la main d'œuvre nécessaire. On ignore l'issue de la grève mais, en 1840, un fabricant, Salveste, tenta d'utiliser une machine semblable ce qui provoqua une nouvelle grève. *La Ruche populaire*⁷⁸ signala à cette occasion que Doptain ainsi que deux autres fabricants avaient dû renoncer à son emploi, ce qui veut dire que, de 1832 à 1840 au moins, les ouvriers réussirent à empêcher l'usage de la nouvelle technique⁷⁹. Ce cas indiquerait-il que dans quelques professions les ouvriers ont su maintenir un certain état des techniques de façon à garantir un certain niveau de l'emploi ? Il ne faut pas oublier que dans l'état de dispersion de la

⁷¹ AN, BB 24 136/154, dossier Fassy.

⁷² Récit dans *La Gazette des tribunaux* 13 octobre 1832 et 5 septembre 1832.

⁷³ AN, *Bulletin de Paris*, 20 janvier 1831.

⁷⁴ AN, F1 A 635 (20 B), commissaire de Police attaché au ministère de l'Intérieur, troubles de 1831.

⁷⁵ AN, FIC 1 33, 6 septembre 1831.

⁷⁶ En décembre 1830, le directeur de l'Imprimerie royale, Duverger, faisait remarquer au ministre de la Justice qu'il fallait attendre le moment opportun pour rétablir les presses de façon à ne pas compromettre "la tranquillité publique et le travail des ouvriers" (AN, BB 30 293).

⁷⁷ AN, *Bulletin de Paris*, 10, 11 et 12 septembre 1832. Le préfet signale qu'on annonça aux ouvriers que le roi examinerait leur "réclamations", ce qui amena la reprise du travail ; cette pétition eut le même effet négatif que celle d'août 1830.

⁷⁸ *La Ruche populaire*, n° 6, août 1840.

⁷⁹ On ne sait ce qu'il en fut des trois autres mouvements.

production, le maître tentant d'introduire une nouvelle machine se trouvait en butte à l'hostilité non seulement de ses ouvriers, mais de ses nombreux confrères. Les effets négatifs de la concurrence en ce domaine ont pu protéger les ouvriers⁸⁰. La presse mécanique en 1830 était déjà une technique trop ancienne et trop répandue pour qu'une grève dirigée contre elle suffise à la faire disparaître.

Malgré ses implications dans le domaine essentiel de l'emploi, l'hostilité à la machine ne fut pas, à tout prendre, une préoccupation de premier plan chez les ouvriers parisiens. Dans les professions où la mécanisation s'imposait, les ouvriers l'acceptaient sans résister comme dans le textile, ou s'y résignaient comme dans le livre. Dans d'autres, peut-être, y eut-il un effet protecteur du milieu économique.

Le placement

Pris en son sens strict, ce terme implique l'existence d'institutions intermédiaires entre l'ouvrier et l'employeur, essentiellement le bureau de placement. Sur le plan revendicatif, il concerne un très faible nombre de mouvements, ceux des boulangers et des cordonniers en 1830 et 1833.

L'existence du problème est bien connue dans la boulangerie. Les ordonnances de police ne réglèrent jamais le problème des placeurs et de leurs abus. Le système des préposés, rétribués à la fois par les ouvriers et les maîtres et mis en place en 1803, n'empêcha pas le développement du nombre des placeurs, que les ouvriers étaient seuls à entretenir. Ceux-ci exigeaient des garçons à qui ils procuraient une place des sommes que ne limitait aucun règlement et qui variaient suivant qu'il s'agissait d'un emploi fixe ou d'un travail temporaire⁸¹. Ce fut pour mettre fin à ces pratiques que les boulangers en 1830, peu après une courte grève, s'entendirent avec les syndicats⁸² sur un nouveau mode de placement, qui reçut l'aval de la préfecture. Cet accord fut conclu fin octobre et envoyé à la Chambre des députés⁸³. Sept ouvriers, élus par leur camarades avec l'approbation des syndicats, étaient préposés chacun à la direction d'un bureau de placement. Tout ouvrier "travaillant et non travaillant" devait verser par jour 2,5 centimes à un receveur nommé et payé par les ouvriers. Un délégué dans chaque bureau, nommé par les ouvriers, gérant les fonds. L'excédent de ceux-ci pouvait être utilisé pour alimenter une caisse de secours. Chaque préposé devait avoir des lits en suffisance – l'ouvrier payant 6 F. par mois pour son loyer – et tenir un registre d'inscription : c'était le rang sur ce registre qui désormais devait servir à assurer une place. Il s'agissait donc d'un contrôle du placement, en grande partie par les ouvriers eux-mêmes, à qui était demandée encore une contribution financière importante puisque la retenue à elle seule s'élevait à près de 10 F. par an. De nombreuses autres dispositions visaient à éviter le retour des anciens abus : le délégué ne pouvait être élu par moins de soixante ouvriers ; il rendait chaque année compte de sa gestion en présence des syndicats. L'ouvrier ayant travaillé moins de cinq jours chez un maître ne

⁸⁰ Un maître marbrier, Fassy, fut impliqué dans la constitution de l'association en 1832 ; il en fut un moment trésorier (AN, BB 24 136/154. Dossier Fassy).

⁸¹ Le préfet de Police dit qu'ils "ne donnaient de place qu'à ceux qui payaient le plus" (AN, *Bulletin de Paris* du 5 septembre 1830).

⁸² On sait que la boulangerie était une profession réglementée. Le préfet de Police choisissait parmi les 600 patrons boulangers de Paris, des électeurs, au nombre de 48, qui désignaient quatre syndicats renouvelés par quart tous les ans.

⁸³ AN, C 2100, Pétition des ouvriers boulangers de Paris.

pouvait revenir en tête du registre qu'après être resté chez le préposé le double du temps de son séjour chez ce maître, cela pour déraciner la pratique des placements courts. Les syndicats de leur côté se contentèrent de demander aux maîtres d'acquiescer à cette nouvelle organisation qui devait entrer en vigueur le 1er novembre 1830.

Ce système ne se mit pas en place. Le but de cette pétition était de demander aux députés de le légaliser de façon à ce que tout autre placeur que ceux désignés par les ouvriers et les syndicats ne puissent plus exercer. La difficulté vint précisément de ce que les anciens placeurs ne disparurent pas. Le syndicat n'avait pas pouvoir d'imposer le nouveau mode de placement, ce que seule une ordonnance de police pouvait faire. Beaucoup de garçons continuaient à fréquenter les bureaux traditionnels⁸⁴. A deux reprises le bureau du syndicat reçut la visite d'ouvriers : les syndicats promirent d'appuyer leur demande d'interdiction des anciens placeurs auprès de l'autorité⁸⁵. La préfecture ne voulut pas aller au-delà d'une simple approbation du nouveau règlement, craignant peut-être que le grand rôle des ouvriers dans le contrôle du placement ne constituât pas une arme éventuelle contre les maîtres en cas de conflit sur les salaires.

Le problème des placeurs réapparut en 1833. L'ouvrier Besnier dit à leur sujet dans une lettre à *La Tribune*⁸⁶ : "Ces gens sont pour nous le fléau de la misère, ils sont pour nous ce qu'est la sangsue pour le sang." Il estimait, dans une autre lettre⁸⁷, à un million le coût pendant vingt ans des vingt placeurs alors existant à Paris ; avec trois bureaux "tenus par nous" et une retenue moitié moindre, la charge pour une même période serait de 500 000 F. Chaque bureau ne prélevant que 1 500 F. par an, une "rente" de 10 000 F. par an serait assurée et constituerait un fond de secours. Le motif essentiel de la grève fut le tarif, mais il semble que de nouveau les ouvriers réussirent à mettre sur pied une nouvelle organisation du placement qui vécut quelque temps, avec en effet trois bureaux⁸⁸. Les principes étaient les mêmes : préposés payés par les ouvriers, places distribuées selon un ordre d'inscription. La retenue était plus forte que celle prévue en 1830 et différenciée selon la qualification de l'ouvrier : 6 F. pour un gindre, c'est-à-dire le premier ouvrier de la brigade, 5 F. pour un premier aide, etc... Des secours en cas de maladie et des pensions de retraite étaient prévus. Cette organisation était contrôlée par une association ouvrière qui avait la forme d'une société de secours mutuels contrôlant l'embauche des ouvriers de la profession et qui percevait une cotisation mensuelle de 2 F. Ce fut peut-être la principale différence avec l'organisation prévue en 1830 qui s'apparentait à un règlement de corporation, au sens d'Ancien Régime du terme, résolvant par un accord entre toutes les parties intéressées certains aspects de la vie du corps d'état. La tentative de 1833 était plutôt celle d'une association purement ouvrière prenant seule en main le placement pour

⁸⁴ Le 20 novembre, 60 garçons se réunirent devant la maison d'un placeur et menacèrent de molester les ouvriers qui s'y trouvaient (AN, *Bulletin de Paris* du 20 novembre 1830).

⁸⁵ AN, *Bulletin de Paris* des 19 novembre et 2 décembre 1830.

⁸⁶ AN, CC 618, Papiers saisis chez Mie, lettre non publiée.

⁸⁷ AN, CC 617, Papiers saisis à *La Tribune*, lettre non publiée.

⁸⁸ Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 1, 1904, p. 50-51. L'enquête date cette tentative de 1832, à la suite d'une grève ; mais aucun document ne mentionne un mouvement dans la boulangerie cette année-là et les détails qu'elle donne à propos de cette grève appartiennent à l'année 1833.

l'organisation duquel les syndics n'apparaissaient plus⁸⁹. Cependant le mode de placement de 1833 reçut, comme celui de 1830 l'approbation du préfet de Police : "Je leur permis d'ouvrir un nouveau bureau de placement", écrit Gisquet⁹⁰ La permanence du problème montre que ce fut de nouveau un échec.

Les renseignements sont moins abondants pour les cordonniers. En 1830, ils obtinrent la fermeture de deux bureaux de placement : un leur fut cédé, et ils s'engagèrent à verser au placeur un dédommagement de 6 000 F. pour le second. Ils nommèrent un délégué pour les deux anciens bureaux⁹¹. La question n'apparut guère en 1833 : le règlement de la société fondée alors par les ouvriers et organisée en sections spécifiait simplement que le sectionnaire sans ouvrage devait le signaler à son chef de section⁹². La société s'occupait donc du placement, bien que ce ne fut pas sa destination première. Pendant quelque temps fonctionna en effet une commission à laquelle les maîtres devaient s'adresser pour se procurer des ouvriers⁹³. En effet "au bureau de placement établi par les maîtres", on percevait 0,50 F. pour chaque place procurée, "moyen scandaleux de prélever sur le salaire une retenue de 10 à 20 centimes par semaine, c'est-à-dire plus du dixième du salaire de la semaine". En 1840 fut fondée la "Laborieuse des cordonniers bottiers"⁹⁴ dont le premier but fut le contrôle du placement : elle accordait 1 F. par jour de chômage à défaut d'un emploi à l'ouvrier. Le placement était gratuit pour les sociétaires et était de 25 centimes pour les non sociétaires. Ce fut un succès et la société réussit à survivre : en 1848 elle avait assuré 70 000 placements.

Les solutions apportées à la question du placement tendaient donc chez les deux professions d'abord concernées à un contrôle ouvrier de l'embauche assurant une répartition équitable du travail disponible. Comme il est logique, ce contrôle passait par l'association : les boulangers en 1833, les cordonniers en 1833 et 1840 entendaient exercer ce contrôle à partir d'une société professionnelle. Une telle société disposait par là d'un atout important dans un conflit avec les employeurs. Ainsi les statuts primitifs de la Laborieuse avaient-ils prévu que l'ouvrier serait tenu d'accepter l'ouvrage qu'on lui procurera, "tout autant qu'il sera au prix courant"⁹⁵. La société ne fut autorisée en 1845 qu'en ajoutant un article à son règlement stipulant que le franc quotidien du chômage devait être accordé "seulement dans les cas de morte saison et de cessation fortuite du travail dont la cause ne pourra être imputée" aux ouvriers, c'est-à-dire en dehors du cas de grève. On touche là peut-être à une des raisons des deux échecs des boulangers. Il y eut toujours au cours des différents mouvements revendicatifs de cette profession de profondes dissensions entre les ouvriers qui empêchaient le mot d'ordre de grève de

⁸⁹ Les secours devenaient le fait des ouvriers seuls ; il existait depuis 1809 une caisse de secours alimentée par les maîtres pour assurer une retraite à la fois aux patrons et aux ouvriers ; elle dut d'ailleurs tomber très vite en désuétude.

⁹⁰ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 3, p. 175.

⁹¹ AN, *Bulletin de Paris* du 30 août 1830.

⁹² *Règlement de la corporation des ouvriers cordonniers*, s.d., p. 2 (art. 19)

⁹³ *La Tribune*, 10 novembre 1833, lettre de Courtais.

⁹⁴ Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 1, 1898, p. 206-207.

⁹⁵ En juillet 1840, un tarif avait été conclu dans la cordonnerie.

recueillir l'approbation de la grande majorité d'entre eux⁹⁶ et étaient un handicap considérable pour le succès d'une association. Une cause de ces difficultés résidait précisément dans l'opposition entre ouvriers jouissant d'un emploi stable et ouvriers aux mains des placeurs et en chômage fréquent. C'est cette dernière catégorie d'ouvriers qui en 1833 entendaient continuer la grève pour imposer le tarif dont le but essentiel était l'augmentation du nombre d'hommes par brigade, alors que des négociations purement salariales se déroulaient à l'amiable dans beaucoup de boulangerie où le travail avait repris⁹⁷. Les ouvriers stables contribuèrent sans doute à faire échouer les tentatives de contrôle du placement en ne soutenant pas financièrement l'association qui les prônaient.

Ce que les boulangers et les cordonniers tentèrent pour résoudre cette question constitua une réponse particulière, liée aux conditions particulières de la profession, à un problème beaucoup plus général, celui du placement au sens large, sans intermédiaires devenus parasites entre l'ouvrier et l'employeur. Le but de la commission de surveillance institué par la Société philanthropique des ouvriers tailleurs fondée en juin 1831, était de "surveiller le placement"⁹⁸. Certes, il s'agissait de contrôler plus les conditions de l'embauche, c'est-à-dire le prix convenu entre l'ouvrier et les maîtres que l'embauche elle-même, mais les deux démarches aboutissaient également à un contrôle du placement. Plus nettement, l'ébéniste Royer⁹⁹, en novembre 1833, fixait comme un des buts de l'association à naître dans la profession celui de fonder un "bureau de placement". Le grand nombre d'ateliers à Paris, expliquait-il, forçait les ouvriers à se déplacer beaucoup et à perdre du temps pour trouver du travail : "Les maîtres y trouveront des ouvriers et les ouvriers de l'ouvrage." La commission de renseignements instituée par la Société des ouvriers bijoutiers en 1833 avait pour rôle de recevoir toutes les demandes ouvrières de placement¹⁰⁰. Le secrétaire de la société de l'Union des doreurs, fondée en 1832¹⁰¹ était chargé de tenir un registre d'inscription des chômeurs de la profession : le maître était tenu d'accepter l'ouvrier dont le tour venait et de signer sur le registre pour authentifier l'embauche. Le sceau de la société devait être apposé sur chaque feuille du livre, signe de son rôle essentiel aux yeux des sociétaires.

Pour un certain nombre de professions appartenant à des branches diverses, la grève et la constitution d'associations eurent pour but – secondaire, car dans les cas qui viennent d'être cités les considérations de salaire restaient au premier plan – de réglementer le placement des ouvriers dans les ateliers. Ces efforts peuvent être vus comme une adaptation ouvrière au problème de l'emploi créé par les conditions conjoncturelles et structurelles de la production.

⁹⁶ Ainsi, lorsque 60 garçons en grève se réunirent en 1831 à la barrière des Deux-Moulins, une querelle s'éleva, sans doute sur l'opportunité de continuer le mouvement dirigé contre une baisse des prix (d'après *La Gazette des tribunaux*, 28 septembre 1831).

⁹⁷ D'après *L'Écho de la Halle* du 17 novembre 1833 c'était les ouvriers "qui ne travaillent jamais" qui voulaient imposer le tarif, alors que les autres ont "généralement transigé de gré à gré avec les patrons" et obtenu une augmentation là où les salaires avaient baissé en 1831.

⁹⁸ Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 77.

⁹⁹ AN, CC 617, lettre adressée à *La Tribune*, non publiée.

¹⁰⁰ Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 3, 1904, p. 20.

¹⁰¹ *Règlement de la société de l'Union des doreurs*.

Le salaire

Les conflits au sujet de la rémunération furent les plus fréquents : 41 mouvements, soit, pour les quatre ans, un peu plus des 2/5. Il n'est pas question de passer en revue toutes ces grèves, d'autant plus que pour une proportion importante d'entre elles des détails sur leurs motifs sont inexistantes. Il n'est possible que d'utiliser les conflits pour lesquels la documentation est moins squelettique dans l'espoir d'apercevoir quelques caractéristiques propres à ce type de revendications.

Un problème qu'il faut pour souci de clarté aborder d'abord est celui que pose le terme *tarif*. Il est utilisé aujourd'hui rétrospectivement dans le sens très large de convention de salaire, quel que soit le mode de rémunération. C'est l'insurrection des canuts de novembre 1831 qui est sans doute responsable de cet impérialisme sémantique. En fait, à l'époque, le mot semble avoir eu, pour les ouvriers et les employeurs tout au moins, un sens plus restreint se rapportant aux revendications d'ouvriers rétribués selon la quantité, et non selon le temps de travail. En d'autres termes, il est le fait d'ouvriers travaillant à la façon, à la tâche, aux pièces, etc..., et non d'ouvriers travaillant à la journée. Ceux du bâtiment, qui travaillaient dans leur grande majorité à la journée, n'ont jamais parlé de tarif, et la convention passée entre les ouvriers charpentiers et les entrepreneurs en 1833 ne contenait pas ce terme¹⁰². C'était simplement le mot "prix", c'est-à-dire le prix de la journée, qui était utilisé. De même dans la métallurgie, où la rétribution selon le temps de travail semble bien dominer dès cette époque, le mot n'apparaît pas¹⁰³. Venues d'une profession qui touchait à la fois au bâtiment et à la métallurgie, les lettres d'ouvriers serruriers au préfet de la Seine lors de leur grève de 1830 ne comprenaient pas non plus le mot tarif. Les layetiers présentèrent en 1833 des revendications différentes selon les catégories d'ouvriers de la profession : ce ne fut que pour les ouvriers payés aux pièces, les piécards, qu'ils parlèrent de tarif¹⁰⁴. Ce terme désignait une codification de la rémunération de la transformation apportée à la matière première ou demi-œuvre : c'était, si l'on veut, une "grille des façons"¹⁰⁵, qui pouvait aller du plus simple (tel prix pour un habit chez les tailleurs, pour une douzaine de chaises chez les tourneurs en chaise, etc.) au plus complexe¹⁰⁶. Parmi les revendications salariales, ce furent d'ailleurs celles du tarif qui l'emportèrent sur celles de la journée de travail : 21 mouvements contre 15. Cette différence n'était pas le signe d'une combativité moindre des professions payées au temps, puisque la métallurgie et le bâtiment tenaient une place de premier plan dans la répartition des mouvements par branches ; c'était simplement la traduction du primat, dans

¹⁰² Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 207.

¹⁰³ Ainsi les maîtres maréchaux, qui refusèrent en 1830 une augmentation de 1 F. de la journée de travail, firent allusion, dans une lettre à leur clientèle, à la "journée terme moyen" de 5 F. de leurs ouvriers (BHVP, NA 154, 11 septembre 1830).

¹⁰⁴ *La Tribune*, 17 novembre 1833, discours de Bienaimé.

¹⁰⁵ Certains termes étaient employés concurremment à celui de tarif, impliquant la même idée de codification. Ainsi en décembre 1831, les ouvriers en papiers peints de Doptain, en grève, exigèrent de lui une "cotte" des prix de façon (APo, Aa 421, commissaire du 8e arrondissement).

¹⁰⁶ Celui des typographes de 1833 occupait près d'une page (voir *Règlement pour l'Association typographique*)

l'organisation de la production parisienne, de formes de rémunération de travail autres qu'à partir de la journée.

Ceci précisé, soulignons quelques aspects de la revendication salariale de cette époque.

Uniformité et diversité

Un des plus apparents, mais qui semble bien n'avoir été recherché que par certaines professions, était l'uniformisation des prix payés d'atelier en atelier. A une époque où la main d'œuvre était extrêmement mobile, comme l'a montré l'importance non négligeable du placement, les variations d'un patron à l'autre du paiement de la journée de travail ou de la même tâche, était un désavantage pour les ouvriers. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ce phénomène. La contraction des salaires provoquée par une crise pouvait n'affecter qu'une partie des ateliers d'une profession, comme ce fut le cas pour les tailleurs en 1831. Ainsi encore dans la boulangerie en 1833, les hausses de prix eurent lieu principalement dans les maisons où les salaires avaient été réduits auparavant¹⁰⁷. Dans quelques cas, il existait traditionnellement un manque d'uniformité dans le paiement de la façon, comme chez les tailleurs¹⁰⁸. L'écart peut s'expliquer ici par la co-existence de petites maisons et de maisons plus importantes, pratiquant une politique de qualité inégale. L'ébéniste Royer en 1833¹⁰⁹ exposait que les ouvriers voulaient "non une augmentation, mais un prix régulier pour toutes les boutiques". En effet les prix qui allaient être proposés aux maîtres "sont payés dans la grande majorité des boutiques", mais "dans quelques ateliers, on ne gagne pas de quoi vivre". Le but ici était de procéder à un nivellement des prix. De plus les meubles étant à trop bon marché, les maîtres pourront "se servir de notre tarif pour faire augmenter les marchandises, sans payer plus cher de façon"¹¹⁰. Les prix étant égaux de fabrique à fabrique, les maîtres, ajoutait encore Royer, auront l'avantage supplémentaire de ne pas voir un concurrent vendre moins cher qu'eux en payant moins la façon. Le patronat pouvait en effet être fort intéressé à une uniformisation des prix. Ainsi Jules Didot déclara accepter le tarif présenté par les typographes en 1833, tarif que les ouvriers avaient voulu valable pour tous les ateliers, estimant une "régulation des prix nécessaire [...] sauvegarde des intérêts réciproques"¹¹¹. Mais, la même année, les fondeurs en caractère se virent refuser par les maîtres un tarif dont le but était "d'établir un prix uniforme pour tous les ouvriers"¹¹².

Les ouvriers payés à la journée n'étaient pas moins intéressés à obtenir une rémunération uniforme du temps de travail dans leur cas. La grève des charpentiers d'août 1832 avait été dirigée contre l'entrepreneur Albouy qui avait ramené la journée à 2,5 F., alors que la pratique générale l'avait stabilisée

¹⁰⁷ *L'Écho de la Halle*, 17 novembre 1833.

¹⁰⁸ En 1805 la façon d'un habit était payée de 7 à 8 F., en 1815 de 13 à 14 F. ; avec le succès de la grève de 1822, l'écart était de 18 à 20 F.

¹⁰⁹ AN, CC 596, dossier Sandoz, lettre au républicain Mathé.

¹¹⁰ L'argument de l'augmentation des prix de vente pour faire accepter une augmentation de façon se retrouve quelquefois. Ainsi le tisseur Gardèche : "Contraignons, s'il se peut, par des moyens pacifiques et honorables le négociant à spéculer sur le consommateur" (d'après *Société d'union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Premier fascicule* (8°R 33)

¹¹¹ Lettre au *Courrier français* du 19 décembre 1833. La présentation du tarif fut un échec. Ce ne fut qu'en 1839 que les typographes réussirent à l'imposer.

¹¹² AN, *Bulletin de Paris* du 22 septembre 1833.

à 3,5 F.¹¹³ La Chambre syndicale des entrepreneurs de charpente condamna Albouy et reconnu les 70 sous comme la journée "légale". A la même époque une grève avait lieu chez un marbrier employant des scieurs de pierre qu'il payait à un prix inférieur à tous ceux pratiqués ailleurs¹¹⁴. Pour les ouvriers, de tels exemples étaient bien sûr jugés contagieux. La pression ouvrière, quel que soit le mode de rémunération, visait dans bien des cas à éviter que des écarts de prix trop grands entre les ateliers ne se créent et ne favorisent à la longue un affaissement général.

Ainsi, un certain nombre de grèves furent au départ une réaction de défense contre les initiatives de baisse de quelques maîtres. A l'origine de la grève des cordonniers en 1833 pour l'établissement d'un tarif, il y eut une réunion de maîtres bottiers, le 17 octobre, à qui le leader ouvrier Efrahem attribua plus tard l'intention de baisser le salaire¹¹⁵. De même chez les coupeuses de poil de lapin, en 1830, une baisse dans quelques ateliers provoqua en retour une demande générale d'augmentation de six sous pour 100 peaux¹¹⁶. Ici, l'impulsion initiale de la revendication ouvrière, valable pour l'ensemble de la profession, fut la crainte d'une baisse sectorielle qui pouvait affecter à terme le niveau général des prix du travail.

Mais cette volonté d'unification des prix ne se retrouve pas dans toutes les professions. Elle fut absente d'activité regroupant des ouvriers payés selon la quantité de travail. Ainsi les ouvriers imprimeurs en taille douce renoncèrent d'eux-mêmes à établir un tarif, eu égard aux difficultés techniques de son élaboration¹¹⁷. Les tisseurs, dont la société de résistance fut fondée en novembre 1832, ne se donnèrent pas non plus pour but un tarif à imposer à l'ensemble des ateliers de tissage de Paris. Le tarif présenté par les boulangers en 1833 se heurta à des objections techniques sérieuses. Il visait à réglementer le prix du travail à la fois pour chaque catégorie d'ouvriers de la brigade et selon le nombre des fournées, cette dernière quantité servant aussi à codifier le nombre d'hommes par brigade¹¹⁸. Jusqu'à quatre fournées, deux hommes au moins étaient réclamés ; au-delà, jusqu'à sept fournées, trois hommes au moins. Mais la capacité du four variait selon les boulangeries : dans telle boutique où cinq fournées étaient nécessaires pour cuire la même quantité de pâte que dans telle autre où quatre suffisaient, le patron aurait dû embaucher un troisième garçon. Ce fut un des arguments essentiels opposé aux ouvriers lors du conflit. Sa conclusion fut l'échec de la demande d'augmentation des effectifs, et la négociation, maison par maison, des hausses de salaire. Le manque d'homogénéité technique des unités de production et l'inexistence d'une standardisation des façons données à la matière brute rendaient donc parfois impossible une réglementation de la rémunération du travail valable pour toute la profession.

¹¹³ *La Tribune* du 24 septembre 1832 et O. Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 134.

¹¹⁴ *La Gazette des tribunaux*, 11 août 1833.

¹¹⁵ Lettre d'un patron bottier au *Courrier français*, 13 novembre 1833. Efrahem, qui avait été arrêté, l'avait en effet accusé lors d'un de ses interrogatoires d'avoir été le chef de cette coalition patronale, ce que la lettre démentait. Il n'y eut aucune suite judiciaire à cette affaire.

¹¹⁶ *La Gazette des tribunaux*, 31 octobre 1830.

¹¹⁷ *Règlement pour les ouvriers imprimeurs en taille douce*, discours prononcé à l'assemblée du 20 mai 1833.

¹¹⁸ *L'Écho de la Halle*, 7 novembre 1833 ; l'article ne fournit pas de renseignements sur les prix réclamés.

Le contraste entre ouvriers poursuivant des objectifs des salaires globaux et les autres avait pour effet essentiel de donner une ampleur très différente à la revendication. Si un tarif était impraticable, une hausse des prix des façons n'était possible qu'à l'échelon de l'atelier : un mouvement de grève regroupant l'ensemble des ouvriers de la profession devenait inutile. Si tous les ouvriers d'une profession étaient intéressés par une même réglementation salariale, son succès dépendait d'une mobilisation à l'échelle du corps d'état. Les imprimeurs en taille douce et les tisseurs envisageaient la possibilité de grèves, mais limité aux ouvriers de l'atelier où un conflit de salaire pouvait s'élever. Chez les tisseurs la décision de la grève relevait du "conseil de fabrique" seul, c'est-à-dire aux ouvriers adhérant à la société d'un atelier, puisqu'aux assemblées générales "toute proposition qui tendrait à gêner la liberté, soit des fabricants, soit des ouvriers, qui aurait pour but la fermeture ou l'ajournement d'une fabrique sera rejetée"¹¹⁹. On comprend mieux alors pourquoi la documentation, essentiellement répressive, est si maigre pour des branches comme le textile, et en général pour les professions pratiquant cette atomisation de la revendication : le mouvement limité à un atelier n'était mentionné qu'en une ligne dans un rapport de police – et un certain nombre de mouvements semblables n'arrivèrent sans doute pas même à ce niveau. Les mouvements mobilisant les effectifs de plusieurs ateliers, au contraire, préoccupaient beaucoup plus le préfet de Police, et le parquet.

La conséquence de cette différence entre les mouvements, au niveau de la structure des sociétés de résistance, qu'on peut signaler dès maintenant, fut que les professions luttant pour le salaire à l'intérieur de chaque atelier donnèrent naissance à des organisations dont la base était, précisément, l'atelier, alors que pour les autres, la base était la section de moins de vingt membres. Sur neuf sociétés de résistance fondées entre 1830 et 1834 et dont les statuts ont pu être retrouvés, les ouvriers étaient regroupés d'après le lieu de travail dans quatre cas : la société des typographes, des fondeurs en cuivre, des tisseurs et des imprimeurs en taille douce. Il s'agit de professions, sauf la typographie, dont les mouvements revendicatifs étaient atomisés. Les cinq autres cas, la société des cordonniers, des ébénistes, des bijoutiers, des tailleurs et des doreurs sur bois, concernaient des professions qui élaborèrent des revendications uniformes. Si l'on ajoute à cela les nombreuses sociétés de résistance dont on ne connaît que l'existence, on s'aperçoit qu'elles se rangent en majorité du côté de ces derniers cas¹²⁰. On remarque aussi que les professions qui menèrent les grèves les plus importantes (tailleurs, cordonniers, boulangers) se rangent aussi dans cette catégorie. L'existence dans une profession d'une revendication salariale intéressant tous ses représentants a donc facilité les contacts et donné naissance à des organisations de lutte plus fréquentes que dans les autres professions. Le cas du textile est révélateur à ce point de vue : il arrive presque en tête par le nombre de mouvements, mais une seule organisation importante, celle des tisseurs, y fut fondée, alors que la revendication salariale y dominait (six mouvements sur onze). Il apparaît également que les professions qui eurent une forte tendance à la constitution de sociétés de résistance furent aussi celles

¹¹⁹ *Règlement d'union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Premier fascicule.*

¹²⁰ Ainsi pour la fin de 1833, on relève l'existence de telles sociétés chez les selliers, les boulangers, les mécaniciens, les arquebusiers, les monteurs en bronze, les corroyeurs et les cambreurs. Le cuir et la métallurgie dominant, c'est-à-dire deux branches qui présentèrent toujours des tarifs ou une augmentation uniforme du prix de la journée.

où l'idéologie républicaine, comme on le verra, eut le plus de succès. Tel fut le cas du cuir : pour huit mouvements, au moins quatre sociétés fondées (les cordonniers, les selliers, les corroyeurs et les cambreurs).

La garantie salariale

Un objectif de la revendication salariale qui fut sous-jacent à la plupart des grèves fut celui de la garantie. La recherche de la sécurité dans le salaire fut même un moteur essentiel de l'agitation gréviste. Ce souci apparut surtout dans la période de conjoncture favorable : lors de la crise, les ouvriers cherchaient surtout à lutter contre ses effets, ce qui donna aux mouvements de cette époque un caractère souvent défensif. La liquidation de la crise provoqua la recherche d'une certaine stabilité dans les salaires dont on aperçoit maints témoignages.

Les sociétés de résistance qui s'établirent avaient, avant tout, avant la lutte pour une augmentation de la rémunération, la mission de défendre l'acquit, d'éviter le retour de nouvelles baisses telles qu'en avaient connues beaucoup de professions en 1830-1831. Ainsi le règlement des imprimeurs en taille douce prévoyait que, dans chaque atelier, les prix pratiqués seront inscrits sur un livre qui servira de référence et sur le témoignage duquel "aucun ouvrier ne pourra accepter de diminution de prix". Un des buts que se fixait la Bourse auxiliaire des ouvriers fondeurs en cuivre, dont les statuts datent d'octobre 1833, était de former un fonds de réserve pour soulager ceux des sociétaires qui se trouveraient sans ouvrage lorsqu'ils n'auraient pas voulu consentir à une "réduction injuste des salaires"¹²¹. Les fondeurs en caractère établirent une association en septembre 1833 avec l'ambition "de maintenir les prix existant dans diverses maisons"¹²². Le typographe Bannet à la même époque déclarait : "Nous formons d'abord une assistance mutuelle contre la baisse accélérée des salaires."¹²³

La revendication du tarif comportait aussi cet aspect de garantie. Pour les ouvriers, il prenait figure d'un contrat de travail passé avec les employeurs qui, en l'ayant accepté, s'engageaient à ne faire subir aucune diminution de prix de façon. En même temps que base de départ pour des hausses éventuelles lorsque les circonstances y seraient de nouveau favorables, il était une garantie contre toute baisse que risquait d'entraîner le retour de la mauvaise saison ou d'une récession économique. Il n'est pas sans annoncer deux pratiques bien connues dans le syndicalisme contemporain, la convention collective, par son aspect contractuel, et le salaire minimum, par son aspect de garantie professionnelle. Les attaques de l'époque, au nom du libéralisme économique, contre le tarif sont révélatrices. Elles invoquaient toujours le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande qu'aucune fixation à long terme des prix du travail ne devait entraver. Pour l'opinion bourgeoise conservatrice, ouvriers et patrons devaient rester strictement soumis aux conditions du marché. La célèbre phrase de Casimir Périer : "Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remède pour eux que dans la patience et la résignation"¹²⁴, n'était pas du cynisme, elle ne faisait que reprendre un lieu

¹²¹ Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 3, 1904, p. 336

¹²² *La Gazette des tribunaux*, 16 novembre 1833, lettre du bureau de l'Association.

¹²³ "Réponse d'un ouvrier typographe à la lettre des maîtres tailleurs", in *La Tribune*, 4 novembre 1833 ; le texte fut publié en brochure sous le même titre.

¹²⁴ Phrase prononcée à la Chambre des députés après l'insurrection lyonnaise de novembre 1831.

commun, exprimé tant de fois à l'époque, voulant que les ouvriers supportent les périodes de crise en espérant le retour de conditions meilleures. Les mécanismes économiques devaient s'imposer au travailleur : aménager des conditions au travail par un salaire garanti aurait été les briser. "Résignation pour le présent, espérance pour l'avenir"¹²⁵. Louis-Philippe déclara en janvier 1834 dans un discours adressé au président du tribunal de commerce de Paris, en parlant des ouvriers¹²⁶ :

"Il sera difficile à leur démontrer qu'au lieu de favoriser leurs intérêts et de faire augmenter leurs salaires, la perturbation que produisent ces coalitions tendent à paralyser le commerce, à tarir les sources de leur travail et de leur existence, et à les plonger dans une misère réelle."

A ses origines, le mouvement ouvrier fut fondamentalement anti-libéral¹²⁷.

Tout comme les mouvements à propos des machines et du placement exprimaient un besoin de sécurité dans l'emploi, les mouvements à propos du salaire témoignaient du même besoin dans la rémunération. La convention de salaire négociée et respectée était, au milieu d'une société hostile à de telles solutions, vue par les ouvriers comme un des premiers buts de leurs luttes et de leur association. La conclusion d'un accord de salaire prenait toujours la forme d'un engagement réciproque et plus ou moins solennel. Ainsi la "cotte" des prix qu'obtinrent les ouvriers de Doptain le 15 décembre 1831 fut couché sur le papier par le fabricant lui-même¹²⁸. La grève des charpentiers de 1833 se termina par l'envoi d'une lettre des délégués patronaux aux ouvriers acceptant les 4 F. pour la journée de 10 heures ; puis deux délégués ouvriers se rendirent auprès des premiers pour prêter serment¹²⁹. La grève ne fut levée qu'après l'obtention de cette garantie. Assez souvent, avant que la grève n'éclate, les ouvriers présentaient à tous les maîtres un papier contenant la liste de leurs revendications : la signature des maîtres scellait l'accord et faisait foi.

L'assurance de jouir d'un niveau garanti des prix du travail était en fait la recherche d'un salaire minimum. Voyons d'abord la question pour les ouvriers payés à la journée. Salaire minimum ne signifie pas pour autant salaire uniforme. Ainsi chez les charpentiers en 1833, les 4 F. – comme en 1845 les 5 F. – étaient le prix en dessous duquel l'entrepreneur ne pouvait pas payer l'ouvrier valide, mais il pouvait le payer plus¹³⁰. On rejoint ici une accusation souvent proférée à l'encontre de revendications salariales de même nature : en nivelant les prix, elles effaçaient les différences d'habileté entre les ouvriers et

¹²⁵ Charles Dupin, *Discours sur le sort des ouvriers...*, s.d., p. 8.

¹²⁶ *La Gazette des tribunaux*, 5 janv. 1834.

¹²⁷ Ainsi le président des tisseurs, Charolais, s'attaquait dans un discours aux fabricants qui prétendaient "qu'en maintenant le prix des ouvrages nous faisons beaucoup de tort au commerce" (*Société d'union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Deuxième fascicule* [8°R 33]).

¹²⁸ APo, Aa 421, commissaire du 8e arrondissement.

¹²⁹ Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 207.

¹³⁰ De même pour l'ouvrier trop âgé ou trop jeune le prix de la journée devait être débattu, sur la base de 4 F., et pouvait être inférieur à ce salaire (Malepeyre, *Code des ouvriers...*, p. 30). Julien Blanc, journaliste de *La Démocratie pacifique*, qui écrivit un ouvrage sur la grève des charpentiers de 1845, insista sur le fait que dans les deux cas, il n'était aucunement question pour les ouvriers d'imposer un salaire uniforme (d'après Julien Blanc, *La grève des charpentiers de 1845...*, p. 98).

favorisaient l'oisiveté ou l'incompétence. Un fonctionnaire estimait à propos des 4 F. des charpentiers¹³¹ :

"Ce qui, dans plusieurs cas, pouvait n'être que la juste rétribution d'un ouvrier intelligent, actif, vigoureux, habile, devenait ainsi une prime de faveur pour les ouvriers sans nul mérite. Ils réclamaient un prix univoque de 4 F. dont le vice [...] était d'ouvrir une paie aux incapacités de tous genres."

De même, à propos du tarif des prix de journée présenté la même année par les boulangers, *L'Écho de la Halle* exprimant le point de vue du syndicat patronal, écrivait : "Suivant le tarif, la mazette gagnera autant qu'un bon ouvrier."¹³² En fait il ne rentrait pas dans les intentions ouvrières d'imposer un prix fixe et uniforme. La fixation d'un taux de la journée, d'une "journée minimale" comme dirent les charpentiers en 1833¹³³ ne visait qu'à fournir aux ouvriers de la profession une garantie, une base de discussion avec le patron lors de l'embauche¹³⁴. Dans le respect des différences de compétence et des hiérarchies de salaire à l'intérieur de chaque profession, il s'agissait d'éviter que le taux de la journée ne flotte au gré de la situation et de fournir une limite intérieure à la rémunération du temps de travail¹³⁵.

Chez les ouvriers rétribués selon la quantité du travail, la même tendance à un salaire minimum est observable. Ils ramenaient, pour l'apprécier vraiment, leur gain à un salaire journalier. Ainsi le tailleur Grignon répondait aux maîtres qui évaluaient le gain de leurs ouvriers à 5 F. par jour, un habit payé 20 F. pouvant être effectué en quatre journées, qu'en fait cinq étaient nécessaires : le salaire journalier, en tenant compte également de la morte saison s'élevait en réalité à 2 F.¹³⁶ L'augmentation de 2 F. par habit réclamé par les tailleurs en 1832 et en 1833 représentait donc une augmentation de 2 F. pour cinq jours de travail, ce qui était assez modeste. Le temps nécessaire à une façon était converti en journées de travail et sa rétribution en salaire journalier qui servait au calcul de la revendication, visant à élever le gain quotidien minimum. De même dans chaque atelier d'imprimerie en taille douce, les prix devaient être fixés de telle sorte qu'ils assurent au moins 5 F. par jour à chaque ouvrier¹³⁷. Les cordonniers en 1833 se plaignaient de ne gagner, pour la majorité d'entre eux, que de 30 à 35 sous

¹³¹ AN, BB24 136/154, dossier Albouisse, avis du Bureau des affaires criminelles et des grâces. Ces arguments se retrouvèrent au moment des grèves de 1840 où fut réclamée l'abolition du marchandage. Ses défenseurs le présentèrent alors comme un juste bénéfice accordé aux ouvriers habiles.

¹³² *L'Écho de la Halle*, 7 novembre 1833.

¹³³ Reproduction par *Le Courrier français* du 19 septembre du document revendicatif soumis aux entrepreneurs. Il y est fait également allusion à la "taxe des journées".

¹³⁴ Voir la pratique de "l'affûtage" entre le patron et l'ouvrier après la période d'embauche à l'essai, d'après Rémi Gossez, *Les ouvriers de Paris en 1848*, p. 75.

¹³⁵ Et non supérieure. Voir la phrase du mémoire des ouvriers fondeurs en cuivre présenté lors du procès de coalition : "Il faut que la diversité de prix augmente l'émulation que détruirait l'uniformité des prix du travail qui tuerait la profession de la fonderie." (citée par Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 203)

¹³⁶ *La Tribune*, 27 janvier 1834, discours lors de son procès en correctionnel.

¹³⁷ *Règlement pour les ouvriers imprimeurs en taille-douce*, 1833. Celui-ci ajoutait que les ouvriers payés à la journée de la profession ne pouvaient gagner moins de 100 sous (5 F.) On ignore si les ouvriers purent imposer partout ce minimum.

pour 15 à 18 heures de travail par jour avec les prix alors pratiqués¹³⁸ ; pour les cambreurs, qui gagnaient de 45 à 50 sous¹³⁹, le tarif à imposer devait leur assurer un minimum de 4 F. par jour¹⁴⁰.

Le cas des doreurs sur bois, qui fondèrent une société en 1832¹⁴¹ constitue un exemple intéressant. La société décida de supprimer, parmi les doreurs travaillant en atelier, le travail aux pièces, "car l'homme le plus habile peut absorber l'ouvrage d'un autre". On ignore si cette mesure entra dans les faits et si elle affectait une catégorie seulement ou la totalité des ouvriers concernés (il existait d'autre part des doreurs travaillant dans le bâtiment payés à la journée), mais elle sanctionnait sans doute dans la profession une évolution qui avait amené les ouvriers à voir dans le paiement à la journée le mode de rémunération le plus commode pour garantir un niveau minimum de salaire¹⁴². Mais pas plus que pour les autres travailleurs rémunérés à la journée, il ne s'agissait d'aboutir à un salaire unique. Le règlement établissait une hiérarchie de salaires selon la qualification : 4 F. étaient revendiqués pour les doreurs travaillant aux meubles, 3,5 F. pour les doreurs proprement dits, de 2,5 F. à 3 F. pour les apprêteurs. De nombreuses autres professions continuaient à préférer un mode de rémunération basé sur la quantité de travail, laissant à ses membres la possibilité d'accéder à des salaires supérieurs à ceux que garantissait le tarif.

La diminution de la journée de travail

Une revendication particulière mérite d'être mentionnée dans ce chapitre consacré au salaire car elle lui est liée : celle de la diminution de la journée de travail¹⁴³. Treize mouvements y firent référence, quatorze si on y joint les tailleurs en 1833 qui réclamaient, outre les 2 F., une diminution d'une heure pour la journée de travail des journaliers de la profession, dits "pompiers"¹⁴⁴. Cinq d'entre eux eurent lieu dans la métallurgie, un seul dans le bâtiment (les carriers en 1830) : cette revendication fut propre en effet aux professions pratiquant ce type de rémunération¹⁴⁵. Elle était exclue *a priori* des professions rétribuées selon la quantité de travail. On trouve même une grève isolée de la part d'ouvriers payés à la tâche dirigée contre une réduction de la journée de travail pratiquée par un maître : celle des selliers en 1833, qui eut lieu vraisemblablement en novembre¹⁴⁶.

Demander une réduction de la journée de travail, sans une diminution proportionnelle de sa rétribution, revenait à demander une augmentation de salaire. Certaines professions ont même préféré réclamer sous cette forme une

¹³⁸ *La Tribune*, 10 novembre 1833, lettre de Courtais ; on ignore ce que réclamaient précisément les cordonniers.

¹³⁹ Septième publication du *Populaire, Moyen d'améliorer l'état déplorable des ouvriers ...*

¹⁴⁰ Ce fut un échec.

¹⁴¹ *Règlement de la société de l'Union des doreurs*, s.d.

¹⁴² Évolution favorisée ici par l'hostilité, du point de vue de l'emploi, au travail aux pièces, qui transparait nettement dans la citation précédente.

¹⁴³ On a déjà montré la liaison avec le problème de l'emploi : écourter la journée de travail signifiait pour beaucoup d'ouvriers la création de nouveaux emplois pour la même quantité de travail

¹⁴⁴ *La Gazette des tribunaux*, 30 novembre 1833, plainte de la partie civile.

¹⁴⁵ On trouve aussi le bois : les layetiers en 1833 ; le livre : les relieurs en 1833 ; l'alimentation : les pâtisseries en 1830 ; l'art : les tailleurs de cristaux et les bijoutiers en 1833. Il s'agissait de professions réparties dans des branches dispersées, mais payées à la journée.

¹⁴⁶ *La Gazette des tribunaux*, 8 janvier 1834

hausse de la journée en raison des variations de son taux d'atelier en atelier. Les layetiers en 1833 revendiquèrent une journée d'hiver de 7 à 19 heures et une journée d'été de 6 à 19 heures, déclarant qu'il valait mieux réduire le temps de travail qu'augmenter la journée, "car tel ouvrier gagne un prix élevé dans un quartier, qui dans un autre vaudra moins, selon qu'il est bon pour la ville ou l'établi"¹⁴⁷. Le conflit de 1830 dans la serrurerie fut du même type : les ouvriers réclamaient une heure de moins ; les salaires variaient de 3 à 4 F. Une partie du patronat déclara accepter la diminution, à condition que la journée soit diminuée d'un douzième¹⁴⁸. Sans doute cette prétention ouvrière de maintenir un même taux de la journée en diminuant sa longueur dut-elle se heurter à l'incompréhension de l'opinion et des autorités. Ainsi les mécaniciens de deux fabriques du quartier de l'Observatoire en septembre 1833 voulurent obtenir une journée de 11 heures sans réduction de salaire. Un commissaire de police se mêla à eux pour leur faire comprendre "l'injustice de cette prétention"¹⁴⁹. Inversement, pour les maîtres, une augmentation du temps de la journée de travail sans hausse proportionnelle visait à imposer une diminution de salaire. En 1832 peu après que le bureau de la Chambre des entrepreneurs en menuiserie ait reconnu comme "légale" la journée de 3,5 F., Saint-Salvi exigea de ses ouvriers de travailler douze heures au lieu des dix normales pour la construction du pont au Pecq. Il fut mis en interdit pour cinq ans par 5 000 ouvriers charpentiers¹⁵⁰.

La revendication pouvait porter sur un aménagement de l'horaire de travail, variant selon la situation propre à chaque profession. En mai 1833 les ouvriers du fondeur en cuivre Simonnet, en se basant sur un usage admis dans d'autres ateliers, réclamèrent trois sorties par jour de quelques minutes chacune dans l'intervalle des coulées pour se rafraîchir¹⁵¹. La grève qui suivit le refus patronal fut un succès. En octobre de la même année, les ouvriers bijoutiers se coalisèrent pour "diminuer le temps de leur travail de journée afin d'avoir une demi-heure le matin et une heure l'après-midi pour prendre leur repas"¹⁵². L'usage de couper la longue journée de travail par une pause de deux fois une heure, répandu dans beaucoup de professions, n'était donc pas admis dans la bijouterie¹⁵³. Un mouvement eut lieu chez les garçons pâtisseries en novembre 1830 dont le but était la fermeture des "boutiques de leur état" pendant une partie du dimanche ; quelques-uns s'étonnèrent en faisant

¹⁴⁷ Discours de Bienaimé in *La Tribune*, 17 novembre 1834. On ignore l'issue de cette grève.

¹⁴⁸ Lettre de F..., maître serrurier au *Journal des ouvriers*, 26 septembre 1830. La journée des serruriers allait de 7 heures à 19 heures (d'après Melepeyre, *Code des ouvriers...*, p. 22). Ce fut un succès. Dans le livre de l'ouvrier serrurier Moreau (*De la réforme des abus du compagnonnage*, 1843, p. 45), un membre de la Société de l'union déclarait : "Nous avons depuis 1830 successivement obtenu une diminution d'une heure sur une journée, mais il a fallu pour cela l'élan donné par la Révolution de Juillet." Mais on ne sait s'il y eut diminution ou maintien du salaire.

¹⁴⁹ *L'Impartial*, 18 septembre 1833

¹⁵⁰ Il échoua ; voir *La Tribune*, 25 décembre 1832

¹⁵¹ *La Gazette des tribunaux*, 28 août 1833 et AN, *Bulletin de Paris* du 26 mai 1833.

¹⁵² AN, F7 6783, gendarmerie, rapport du 19 octobre 1833 – On ne sait ce qu'il advint de cette revendication.

¹⁵³ Chez les maçons, les tailleurs de pierre, les charpentiers, la journée de 12 heures pendant la saison de pleine activité était coupée par des repas de 9 à 10 heures et de 14 à 15 heures et se ramenait en fait à 10 heures. La journée était bien entendu payée 10 heures et non 12.

remarquer que c'était précisément le jour où le travail était le plus abondant¹⁵⁴.

S'il fut une revendication liée au retour annuel de l'activité industrielle ce fut bien la diminution de la journée de travail. L'effet bien connu de la morte saison était de réduire celle-ci, d'introduire un chômage partiel parmi les ouvriers qui conservaient un emploi (et pas seulement dans le bâtiment). La réduction voulue par les ouvriers en période de plein travail était une manifestation particulière du réveil général à pareille époque de l'activité revendicative. L'augmentation de la quantité de travail leur permettait d'espérer qu'elle se traduise favorablement pour eux sur le plan du salaire et de l'emploi, et elle conduisait certains à réclamer une diminution de la part de travail de chacun pour mieux le partager, et ce en maintenant le même niveau de salaire.

LA PRATIQUE REVENDICATIVE

Grève et société bourgeoise

Il peut être utile de préciser rapidement la façon dont la grève était reçue dans l'opinion bourgeoise, et le sens de la répression dont elle fut l'objet. Ce que la législation napoléonienne et la justice du temps sanctionnaient, était d'abord le fait de se grouper, la coalition, et non celui de cesser le travail, la grève. La suspension des travaux était vue comme une conséquence de la coalition, source du délit en droit pénal.

On a souvent souligné les variations de l'application du code pénal de la part des autorités¹⁵⁵. Comme tout texte juridique visant à l'intemporalité, la législation sur la coalition était soumise dans la réalité de son application à l'influence des circonstances et à la variation des idées sociales. Ainsi les mouvements de 1830 furent peu poursuivis en justice : 5 sur 33. L'incertitude politique de cette période caractérisée par la pénible mise en place d'un nouveau régime n'a pu que favoriser cette faiblesse de la répression judiciaire. Par contre 18 des 34 mouvements de 1833 donnèrent lieu à procès, où le nombre des inculpés et des condamnés ainsi que la lourdeur des peines prononcées furent beaucoup plus considérables qu'en 1830. Les grèves de cette année s'ajoutaient aux crises sociales, parfois beaucoup plus violentes, comme en 1831, que la monarchie de Juillet avait déjà traversées. Elles accélèrent aussi une évolution de l'opinion bourgeoise au sujet de la coalition, qui l'avait peu à peu amenée à adopter l'association ouvrière et la grève non violente. "Le droit des ouvriers de se réunir pour discuter paisiblement leurs intérêts est concédé en principe"¹⁵⁶. L'auteur d'un *Code des ouvriers*¹⁵⁷ leur reconnaissait le droit de conférer entre eux, de refuser de travailler pour un salaire insuffisant et jugeait caduque la loi du 14 juin 1791 prohibant les assemblées ouvrières. Le très conservateur *Journal des débats* alla jusqu'à écrire¹⁵⁸ à propos des cessations pacifiques de travail :

¹⁵⁴ Les choses n'allèrent pas plus loin qu'un petit rassemblement place de l'Odéon (d'après AN, *Bulletin de Paris* des 18 et 19 novembre).

¹⁵⁵ Voir Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, chap. XVII : "Les coalitions d'octobre-décembre 1833 devant l'opinion".

¹⁵⁶ *La Gazette des tribunaux*, 20 novembre 1833.

¹⁵⁷ Malepeyre, dont l'ouvrage parut peu après les grèves de 1833.

¹⁵⁸ *Journal des débats*, 7 novembre 1833

"Je ne sais si cela est une coalition, mais c'est quelque chose qui nous semble permis. Ce que chacun peut faire, plusieurs le peuvent. A Dieu ne plaise que nous fassions des ouvriers des esclaves attachés à la glèbe de l'industrie."

Seuls demeuraient punissables les "procédés coercitifs", comme disait la *Gazette*, dont les ouvriers pouvaient employer envers les non grévistes ou les maîtres.

Cette nouvelle attitude, si elle avait été suffisamment forte pour modifier la législation, aurait donné au mouvement ouvrier des bases essentielles pour s'organiser : la liberté syndicale et la liberté de grève, dans les limites que fixera la loi de 1864 pour cette dernière. Elle était le signe d'une vision claire des conflits du travail, et constituait déjà une victoire ouvrière. Mais elle ne se manifesta que peu de temps : avec l'aggravation de conflits au cours du mois de novembre, singulièrement dans l'habillement, et le mouvement d'organisation ouvrière, une attitude uniquement répressive prévalut, à quoi s'ajoutaient les craintes d'utilisation des grèves sur le plan politique par l'opposition républicaine. La peur de troubles plus graves fit disparaître tout esprit de concession. La grève restait malgré tout un phénomène que l'on pouvait, s'il restait dans de sages limites, à la rigueur accepter, mais toujours susceptible de répression en cas d'utilisation trop fréquente ou d'ampleur trop grande. A cette époque, dans la mentalité bourgeoise, une liaison s'établissait toujours entre la coalition ouvrière et l'émeute populaire, son prolongement logique. Le souvenir de l'insurrection lyonnaise n'y fut sans doute pas étranger. Gisquet écrit à propos des grèves de 1833¹⁵⁹ :

"Qu'on réfléchisse sur le bouleversement dont nous aurions été les témoins et les victimes si le désespoir et les instigations républicaines avaient entraîné ces masses à un soulèvement général."

Le vocabulaire des *Bulletins de Paris* est d'ailleurs révélateur. Les synonymes de coalition y abondent : mutinerie, sédition, révolte... Le fait que les grèves aient toujours éclaté à peu près au même moment ne pouvait que renforcer cet état d'esprit.

La grève apparaissait d'autant plus suspecte qu'elle était vue comme provoquée par des meneurs occultes, d'agitateurs intéressés à un bouleversement de l'ordre public. Dans la mythologie répressive, le carliste de 1830 laissa la place au républicain de 1833 : c'était à ces "éternels ennemis du repos public" qu'il fallait attribuer la responsabilité de l'agitation ouvrière. En 1832, un journal demandait aux ouvriers de se méfier de "l'homme à face sinistre qui, dans un groupe, crie contre la diminution du prix des journées". Il a sur lui une carte "de l'Association des droits de l'Homme ou du Sacré Cœur de Jésus. Ouvriers, voilà ceux qui se sont faits vos chefs"¹⁶⁰. Une pièce jouée au théâtre des Variétés, fin octobre 1830, montrait un de ces carlistes déguisés, Judas, qui distribuait de l'or aux ouvriers en grève. Judas était, bien entendu, démasqué à la dernière scène : c'était un jésuite, avec dans sa poche un *Traité de la pénitence* et qui s'était caché dans une cave au cours de Trois Jours¹⁶¹. Les

¹⁵⁹ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 3, p. 69.

¹⁶⁰ *Le Bonhomme Richard*, 22 septembre 1832

¹⁶¹ *La coalition* de Melesville et Carmouche. La pièce opposait le "bon ouvrier et le mauvais ouvrier", Isidore et Martel, tous deux serruriers et combattants héroïques en Juillet, mais le second, égaré par Judas, avait eu la tête tournée par la révolution. Leur patron eut le mot de la

républicains de la SDH furent accusés en 1833 d'avoir dirigé les grèves en espérant qu'elles tournent à l'émeute¹⁶² :

"Méditez les principes du dernier manifeste républicain et osez nier que ces coalitions en soient l'inévitable conséquence. Vos sociétés secrètes proclament [...] la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose, il n'est pas étonnant qu'elles essayent de leur donner un commencement d'exécution en égarant quelques hommes ignorants de vos véritables projets."

Le procès de la commission de propagande de la société en avril 1833 tenta d'accréditer le thème de la responsabilité du parti républicain dans les conflits de l'automne 1833.

Il faut bien voir que ce n'était pas là simples thèmes de propagande, mais une représentation sincère de la grève. Attribuer à des causes extérieures l'agitation ouvrière revenait à ne pas en apercevoir les causes véritables, et à nier l'existence d'un mouvement ouvrier. L'absence d'une conscience du problème ouvrier conduisait les classes dirigeantes à ne pas tolérer qu'une fraction de la société ait des institutions, l'association professionnelle en l'occurrence, et un comportement social, dont la grève était un aspect essentiel, qui soient différents des autres groupes. C'était une attitude autre que celle qui prévalut plus tard consistant à adopter une législation ouvrière, concession nécessaire au maintien de l'ordre social. Mais, à cette époque, sauf pour le milieu des républicains avancés, le temps du réformisme n'était pas venu. La répression témoignait au fond beaucoup plus de l'ignorance bourgeoise des problèmes et de la condition du monde du travail que de l'intention réfléchie de briser par la force leurs conséquences sur le comportement ouvrier.

Cette répression était liée à la place occupée dans la société par les ouvriers selon les conceptions libérales. La presse de droite réagit toujours vivement aux attaques de la presse républicaine contre l'aristocratie bourgeoise, refusant toute réalité à cette analyse : la société était ouverte et quiconque par le travail pouvait parvenir à la propriété. En 1830 un homme du Mouvement s'adressait ainsi aux ouvriers¹⁶³ :

"Dans la Société, celui qui fait produire a plus de droits que celui qui produit [...] Vous êtes libres, travaillez ! Acquerrez ce qui donne une situation politique, des droits à défendre."

Le gréviste, celui qui refusait de travailler, s'excluait de lui-même d'une des valeurs de la société présentant la source de l'enrichissement dans le travail individuel. En suspendant les travaux, la grève, par les troubles qu'elle pouvait entraîner, par la taxation arbitraire des salaires qu'elle se proposait parfois, portait atteinte à la prospérité de l'industrie et se retournait finalement contre les ouvriers. Ainsi, pour les "Amis de l'ordre"¹⁶⁴ :

"Cette augmentation ne pouvait [...] qu'être le résultat d'un bénéfice des maîtres et des entrepreneurs. Il fallait donc avant tout ne pas

fin : "Si vous avez quelque chose de juste à demander, pourquoi faire du bruit ? N'avons-nous pas le bon droit pour chacun et Philippe pour tout le monde ? "

¹⁶² *L'Impartial*, 1er novembre 1833 ; l'article faisait allusion à la publication récente de la Société des droits de l'homme et du citoyen, s.d. [1833], 16 p. [BNF : Lb51 1952]

¹⁶³ A. Martin, *De l'état actuel de la France et de ses causes*, 1830, p. 12.

¹⁶⁴ *Société des amis de l'ordre. Première publication*, datée du 13 octobre 1833.

interrompre les travaux. Singulier moyen d'arriver accroître le prix de la main d'œuvre que d'en tarir la source !"

Le *Code des ouvriers*¹⁶⁵ énumérait toutes les conséquences fâcheuses de la coalition : elle pouvait ruiner le patron et donc créer du chômage, hâter la mécanisation de la production et là aussi faire naître une contraction de l'emploi ; elle provoquait des hausses de prix de vente, diminuait la consommation et affectait la production, donc l'emploi ; elle ruinait l'ouvrier et lui faisait contracter de "mauvaises habitudes" d'oisiveté. Il fallait que l'ouvrier ait confiance en la seule "force des choses", dans le développement paisible de l'industrie qui l'enrichira. "Il y a sans doute des propriétaires et des hommes qui ne le sont pas, mais il n'en est pas qui ne peuvent le devenir"¹⁶⁶.

Enfin, la grève était vue comme opposant artificiellement des catégories sociales dont les intérêts étaient en fait solidaires. Selon le *Code des ouvriers*, la coalition détruisait la confiance réciproque qui devait exister dans les ateliers. Le préfet de Police estimait en septembre 1830¹⁶⁷ que les ouvriers devaient comprendre que ce n'était pas "en enlevant des bras à l'industrie que cette industrie pourra atteindre tous les développements désirables et leur procurer ce bien-être qu'ils veulent obtenir par le moyen le plus propice à le détruire", et il ajoutait : "Jamais plus juste application de la révolte des membres contre l'estomac." Les conflits de l'automne de 1833 étaient "toute une question de famille et d'intérêts privés, ce que les efforts des deux presses opposantes ont fait malencontreusement descendre dans la rue"¹⁶⁸. La démagogie républicaine, en cherchant à radicaliser les grèves, visait "à rien moins qu'à représenter la société comme partagée en deux classes dont l'une exploite l'autre, dont l'une est composée de victimes, tandis que l'autre obéit à ses lois faites sans elles et contre elles"¹⁶⁹. Le refus de la grève était celui aussi des tensions au sein de la société.

Le comportement de grève

Vu sous l'angle de l'action, la grève est essentiellement un phénomène collectif. Elle est un acte unanime d'un groupe ; elle est plus qu'une somme d'actes individuels. Les problèmes qui se posent à ceux qui y participent sont ceux d'un groupe en lutte pour parvenir à ses fins et faire plier d'autres groupes ou des institutions qui résistent. Son déroulement met au jour les comportements collectifs pour lesquels d'ailleurs le mot ancien de coalition convient finalement mieux que notre moderne grève.

Formes archaïques

Il est une forme archaïque de grève qui eut une place non négligeable dans les mouvements de la période 1830-1834 : la mise en interdit d'un atelier. Perdiguier la décrit schématiquement : si un maître cherche à diminuer le salaire l'organisation compagnonnique s'en inquiète "car le mal est

¹⁶⁵ Malepeyre, *Code des ouvriers*, p. 17, note 1.

¹⁶⁶ *L'Impartial*, 9 octobre 1833. La pièce de Melesville mettait aussi en scène un ouvrier colleur poussant ses camarades à détruire des mécaniques. Il s'assagit et se fait l'avocat de la machine lorsqu'on lui apprend qu'il venait d'hériter d'une boulangerie ayant un pétrin mécanique. Le bon ouvrier était celui qui sait attendre et comprenait que le respect de l'ordre et de la propriété pouvait seul le faire sortir de son état.

¹⁶⁷ *Bulletin de Paris* du 6 septembre 1830.

¹⁶⁸ *L'Impartial*, 11 novembre 1833.

¹⁶⁹ *L'Impartial*, 30 septembre 1833.

contagieux", elle peut alors mettre "sa boutique en interdit pour un nombre d'années ou pour toujours"¹⁷⁰. Il ajoutait que la ruine du maître pouvait s'en suivre. Une telle pratique, supposant dans la profession une forte organisation ouvrière, et intacte la coutume de l'emploi par le maître de représentants d'une seule société compagnonnique, le premier compagnon, par l'intermédiaire du rouleur, fournissant la main d'œuvre au maître. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'une grève, où les ouvriers cessaient temporairement le travail pour le reprendre aussitôt le conflit éteint, mais d'une entente en vue de priver pour une période très longue un maître de toute main d'œuvre : c'était une mise à l'écart du reste de la profession. De plus, la mise en interdit ne valait que dans le cas d'un conflit limité à un seul atelier, ou à un très petit nombre.

Cette forme de grève, dans sa forme pure, fut très peu pratiquée dans la période considérée. Dans les professions compagnonniques, il n'y eut à vrai dire qu'un seul exemple indiscutable : celui des charpentiers en 1832 qui mirent, en août et septembre, successivement deux ateliers en interdit, pour cinq ans dans les deux cas¹⁷¹. Le cas des tailleurs de pierre qui désertèrent un atelier de marbrier en août 1833 s'en rapprocha. A l'occasion du procès qui suivit, la *Gazette des Tribunaux* rapporta ainsi les paroles des prévenus¹⁷² :

"Les ouvriers disent qu'un atelier est en état de grève quand par suite de conventions faites entre eux, en conséquence de quelques difficultés avec le patron, un atelier doit être en conséquence spontanément déserté au risque de laisser suspendus et inachevés les travaux de la plus grande importance, sauf aux ouvriers à se promener oisif sur la place de Grève en attendant qu'on vienne les y chercher pour leur confier de nouveaux travaux."

L'allusion au retour au lieu d'embauche semble indiquer qu'on est en présence d'une mise en interdit. L'usage du mot de grève était cependant nouveau. Sa filiation avec la place du même nom apparaît ici nettement. Comme elle faisait partie des lieux traditionnels d'embauche avec la place du Châtelet, les quais de la Mégisserie, de Gèvres et de l'Hôtel de Ville, des professions du bâtiment où le compagnonnage restait fort important, on voit bien que les formes traditionnelles de lutte corporative des compagnons, dont la mise en interdit fut la plus spécifique, furent à l'origine du mot moderne.

Cette pratique fut adoptée dans quelques cas par des professions non compagnonniques. Ainsi, en 1832, les ouvriers en papiers peints décidèrent de mettre pendant trois ans en interdit l'atelier d'optique où fonctionnait une mécanique¹⁷³. L'année suivante, la Société philanthropique des ouvriers selliers mit en interdit l'atelier du maître Toulouse qui avait résolu de réduire d'un quart d'heure le temps de travail. Les selliers avaient certes un compagnonnage¹⁷⁴, mais la dénomination de leur association révèle une société de résistance. Ici, la disparition de l'institution n'empêcha pas la continuation d'un de ces usages. Fourneaux, tailleur sur cristaux, fut menacé en juin 1833 de voir mettre en interdit son atelier "s'il ne souscrivait aux

¹⁷⁰ Agricol Perdiguier, *Le livre du compagnonnage*, éd. 1841, 1er partie, p. 53.

¹⁷¹ *La Tribune*, 25 décembre 1832. On sait que ce fut un succès.

¹⁷² *La Gazette des tribunaux*, 11 août 1833 ; six tailleurs de pierre furent condamnés chacun à 24 heures de prison.

¹⁷³ *La Gazette des tribunaux*, 13 octobre 1832.

¹⁷⁴ C'étaient des enfants de Maître Jacques.

conditions arrêtées par la Société¹⁷⁵. La conduite de la grève, à l'échelon de toute une profession se rapprochait parfois d'une sorte de mise à l'écart successive des ateliers. Ainsi, selon Grignon, la commission de la Société des ouvriers tailleurs, avant que la grève ne devienne générale, empêcha qu'on fit grève dans trop d'ateliers à la fois¹⁷⁶. L'atelier attaqué était donc privé d'ouvriers, au moment où les autres continuaient à travailler. L'usage d'un tel moyen de pression – qui se révéla très efficace : 70 à 80 maisons cédèrent – impliquait, comme pour la mise en interdit traditionnelle dans les professions compagnonniques, une forte cohésion ouvrière.

Mais cet usage restait secondaire. L'article 416 du code pénal qui le visait principalement¹⁷⁷ ne fut jamais seul invoqué dans les jugements de coalition. En revanche l'article 415 qui s'appliquait plus directement à la grève était le plus souvent mis en avant. Il y avait là un retard sur la réalité de la législation qui continuait à sanctionner une pratique en voie de disparition. Le recul du compagnonnage fut sans doute un élément essentiel de cette désaffection, mais, plus profondément, l'état du marché de l'emploi en mettant en concurrence un grand nombre d'ouvriers, immigrés ou non, même dans les périodes favorables, empêchait le recours à un isolement complet de l'atelier pendant un long temps. Le problème se posait déjà pour les ouvriers désertant un ou des ateliers pour un temps limité. Par exemple chez les fondeurs en cuivre qui avaient cessé le travail chez Simonnet en 1833, les poursuites judiciaires furent provoquées par un charivari donné à un ouvrier sans travail embauché pendant la grève et devenu contremaître¹⁷⁸. Un maître tourneur en cuivre résumait ainsi ce qui se passait chez lui au moment de la grève de la profession à la fin de novembre 1833¹⁷⁹ :

"Ils ont quitté mes ateliers pendant quelque temps, je les ai remplacés par d'autres, et, de leur côté, ils sont allés travailler dans d'autres ateliers."

Lorsque les layetiers reprirent le travail, après une grève de quelques jours, "un bon quart trouva la place prise"¹⁸⁰. Une menace semble-t-il souvent utilisée, par les maîtres fut celle de faire venir des ouvriers de province si la grève continuait. Lors du conflit de 1830 chez les maréchaux-ferrants, les maîtres annoncèrent un temps cette intention¹⁸¹.

Une autre pratique ancienne en voie de disparition à laquelle faisait également allusion l'article 416 et liée aussi au compagnonnage, était celle du dédit, de l'amende convenue entre les ouvriers au détriment de ceux qui reprendraient le travail avant que les maîtres n'aient cédé. Les deux sociétés de maréchaux en 1830 déposèrent chez leur mère 3 000 F., que perdrait celle qui manquerait à l'engagement de ne pas travailler sans avoir obtenu un franc

¹⁷⁵ *La Gazette des tribunaux*, 13 octobre 1833.

¹⁷⁶ *La Tribune*, 27 janvier 1834.

¹⁷⁷ Entre un an et trois ans de prison pour "les ouvriers qui auront prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou tout autres proscriptions connues sous le nom de damnations, ou quelque qualification que ce soit puisse être, soit contre les directeurs d'atelier ou entrepreneurs d'ouvrages, soit les uns contre les autres."

¹⁷⁸ *La Gazette des tribunaux*, 28 août et 4 octobre 1833.

¹⁷⁹ Déposition lors du procès de la commission de propagande (d'après *La Gazette des tribunaux*, 27 avril 1834).

¹⁸⁰ *La Tribune*, 17 novembre 1833.

¹⁸¹ AN, *Bulletin de Paris* du 10 septembre 1830 ; le préfet de Police estimait que cela pouvait produire un "bon effet".

de plus par journée¹⁸². On ignore si au cours des deux grèves menées par les charpentiers en 1832 et 1833 un tel engagement fut pris. Ces accords de garantie se continuèrent sous une autre forme dans les sanctions que parfois les associations non compagnonniques prévoyaient à l'encontre des ouvriers n'obtempérant pas à la consigne de grève, mais ce furent entre les maîtres que, paradoxalement, ils furent surtout conclus dans la période qui nous occupe. Lors du conflit dans la maréchalerie, les maîtres de leur côté s'étaient mis d'accord sur un dédit de 500 F.¹⁸³ Une somme de 1 000 F. avait été engagée en 1832 entre les maîtres tailleurs pour résister à toute demande d'augmentation de la façon¹⁸⁴. Un maître layetier reconnut lors du procès consécutif à la grève d'octobre 1833 qu'un dédit de 500 F. avait été convenu "contre le maître qui prendrait dans cette circonstance les pratiques d'un autre", en fait contre celui qui céderait aux ouvriers¹⁸⁵. A une époque où le compagnonnage n'était plus la seule association de défense ouvrière la société de résistance mit en œuvre d'autres pratiques.

Une autre tradition compagnonnique voulait aussi que les ouvriers de toute une profession quittent la ville où un conflit aigu avait éclaté, ce qui était une forme de mise en interdit de tous les ateliers¹⁸⁶. On en trouve postérieurement quelques traces : les maréchaux avaient d'abord décidé en septembre 1830 de sortir de Paris jusqu'au 15 janvier s'ils n'obtenaient l'augmentation voulue¹⁸⁷. En 1834 une délégation d'ouvriers boulangers, après une entrevue infructueuse avec le bureau du syndicat déclara pour le lendemain "la retraite de tous les ouvriers boulangers de Paris". Ces menaces ne furent pas exécutées. Il n'est pas cependant interdit de penser que, du fait que les meetings ouvriers se tenaient pour la plupart dans les cabarets des barrières, c'est-à-dire hors de Paris, qu'il y aurait eu là une continuation de cette pratique compagnonnique dont le sens primitif était se serait perdu.

Il ne faut pas oublier que dans quelques professions, en dehors du compagnonnage, une tradition gréviste avait pu se créer. Ainsi un responsable de l'Imprimerie royale déclara au cours du procès des typographes en 1830, que le 1er septembre on vint le prévenir que les ouvriers avaient fait une "mise bas", terme de métier désignant une cessation spontanée du travail (nous dirions : débrayage). On a pu énumérer 72 mouvements de grève, chez des compagnons ou non à Paris au cours du 18e siècle¹⁸⁸. Mais les premières années de la monarchie de Juillet, marquées déjà par un grossissement du nombre des grèves, virent se manifester de nouvelles formes d'action revendicatives beaucoup plus proches des pratiques du mouvement ouvrier contemporain.

¹⁸² AN, *Bulletin de Paris* du 9 septembre 1830.

¹⁸³ AN, *Bulletin de Paris* du 10 septembre 1830.

¹⁸⁴ *La Tribune*, 24 janvier 1834 ; l'augmentation fut en fait accordée.

¹⁸⁵ *La Gazette des tribunaux*, 15 novembre 1833. Les ouvriers réclamaient une réduction d'une heure de la journée ; une augmentation de 25 centimes par jour fut seulement accordée.

¹⁸⁶ Le cas s'était produit par exemple chez les boulangers de Bordeaux en 1824 (d'après AN, BB 18 1110).

¹⁸⁷ AN, *Bulletin de Paris* du 10 septembre 1830.

¹⁸⁸ Chiffre établi d'après les indications fournies par Cornaert, *Les compagnonnages en France du Moyen Age à nos jours*, 1966. Les chapeliers et les doreurs viennent en tête.

L'organisation de grève

La grève étant avant tout coalition des ouvriers, elle suppose, précédant toute institution de résistance, même rudimentaire, un contact, une volonté si minoritaire soit-elle, de lancer un mouvement revendicatif. La grève spontanée fut somme toute très rare, et limitée à un seul atelier. Ce fut le cas des découpeuses de châles en 1831, des typographes de l'Imprimerie royale en 1830, qui cessèrent immédiatement le travail au matin du 1er septembre lorsqu'on leur donna à imprimer l'ordonnance du 24 août rétablissant les presses détruites en juillet. Il est vrai que, dans ce dernier cas, la profession était agitée depuis le mois d'août, puisqu'une pétition contre les presses mécaniques avait été rédigée ; aussi la grève se communiqua-t-elle très vite aux autres ateliers. Il est douteux que les 150 ouvriers employés aux travaux de l'abbaye de Saint-Denis qui, le 28 août 1833, cessèrent tous le travail au début de leur journée pour exiger 25 centimes d'augmentation ne se soient consultés auparavant¹⁸⁹.

Dans la grande majorité des cas, il apparaît que l'initiative du mouvement venait d'un groupe restreint d'ouvriers qui tentaient d'y amener le reste de la profession. Le recours à des circulaires d'ateliers fut une forme courante de ces premiers contacts entre futurs coalisés. Ce furent des "lettres anonymes" qui provoquèrent la première réunion des ouvriers layetiers le 29 septembre 1833¹⁹⁰. De même pour celle du 20 octobre de la même année chez les bijoutiers, des "circulaires" avaient été "colportées" dans les ateliers "pour prendre l'engagement de refuser de travailler jusqu'à ce qu'on [ait] fait droit à leurs réclamations"¹⁹¹. En 1830, quelques ouvriers pâtisseries se présentèrent au rendez-vous fixé par des "lettres anonymes" le 19 novembre, place de l'Odéon¹⁹². Chez les mégissiers, ce furent des affiches manuscrites placardées sur plusieurs maisons du quartier Saint-Marcel qui appelèrent à une réunion des ouvriers¹⁹³. Le cas le plus connu fut celui des typographes en 1833. Jules Leroux¹⁹⁴ au cours d'une réunion qui eut lieu le 3 novembre fit allusion à pas moins de trois circulaires qui en furent à l'origine et dont il dit ignorer les auteurs¹⁹⁵. Une appelait les compositeurs à se concerter au sujet des prix qui les concernaient, la deuxième invitait les imprimeurs à les soutenir, la troisième conviait tous les typographes à se réunir pour discuter des problèmes de leur profession. La brochure de Leroux elle-même n'était autre qu'une circulaire publiée à la suite de la réunion du 3 novembre et annonçait une nouvelle assemblée pour le dimanche suivant¹⁹⁶.

¹⁸⁹ AN, F7 6783, rapport de gendarmerie, 28 août 1833 ; AN, *Bulletin de Paris* du jour. A quinze heures, 92 tailleurs de pierre continuaient la grève. Le lendemain l'entrepreneur accorda l'augmentation à partir du 1er septembre et le travail reprit.

¹⁹⁰ *La Tribune*, 17 novembre 1833. Elle ne groupa que 90 ouvriers ; la deuxième, une semaine plus tard, plus de 200.

¹⁹¹ AN, F7 6783, rapport de gendarmerie, 19 octobre 1833.

¹⁹² AN, *Bulletin de Paris* des 18 et 19 novembre 1830.

¹⁹³ AN, *Bulletin de Paris* du 8 septembre 1830. Ces affiches furent arrachées par la police. Le mouvement semble avoir tourné court.

¹⁹⁴ Jules Leroux, *Aux ouvriers typographes...*, 1833.

¹⁹⁵ Elle ne réunit que 100 ouvriers (d'après AN, F7 4161, rapport de la gendarmerie de la Seine, novembre 1833).

¹⁹⁶ Sans que l'on puisse apporter de preuves, il est probable qu'elle eut lieu puisque l'Association typographique se mit en place au cours du mois.

Il n'est pas utile de multiplier les exemples : les initiatives prises par un groupe restreint de la profession, suivies ou non de succès, prouvent dans la plupart des professions l'inexistence d'une organisation antérieure à la grève, ce qui n'était pas sans entraîner quelque confusion au début du mouvement comme chez les typographes. Il y eut bien entendu des exceptions : elles seront examinées à leur place sous l'angle de l'association. En dehors de ces cas limites, la grève fut essentiellement un mouvement improvisé. Elle restait étroitement soumise au "climat" qui pouvait naître dans la profession sous l'influence de l'amélioration de la condition de l'emploi. Les contacts entre ouvriers dans les cabarets des barrières ou aux lieux d'embauche furent sans nul doute souvent à l'origine immédiate de la coalition. Ainsi en période d'agitation sociale, le préfet de Police accordait la plus grande attention aux sentiments qu'y exprimaient les ouvriers. En 1831, l'essentiel des rapports de haute police fut fourni par les indicateurs mêlés aux groupes d'ouvriers du bâtiment stationnant sur les places du centre de Paris et les quais. Le dimanche 8 septembre 1833, le *Bulletin de Paris* notait que des ouvriers de plusieurs corps d'état avaient profité de la journée pour "s'aboucher" dans les cabarets des barrières et discuter des questions de salaire et de la grève des charpentiers qui venait d'éclater. Les marchands de vin de la place de Grève ou du Châtelet avaient occasionnellement la même fonction "et souvent, bien des coalitions, des complots, parfois d'honnêtes projets pour l'avenir se sont fondés là [...] dans les tavernes enfumées où viennent siéger à la fois l'oisiveté, le malheur et la police"¹⁹⁷.

L'absence de liens institutionnels dans la profession, telle qu'une organisation ou une presse corporative, donnait un caractère précaire et surtout verbal aux contacts qui s'y établissaient. La mobilisation des ouvriers autour d'une revendication se propageait en quelque sorte horizontalement, et non verticalement, de bas en haut – de la base vers le sommet de l'organisation – ou de haut en bas – par un mot d'ordre issu de ce sommet. Exceptionnellement, *La Tribune* joua le rôle d'une presse syndicale en publiant la fin d'octobre 1833 des lettres d'ouvriers appelant l'ensemble de la profession à des réunions¹⁹⁸. L'embryon d'organisation fut constitué, dans la grande majorité des cas, par une réunion dans un cabaret d'une barrière : elle marquait le premier succès du groupe qui avait lancé le mouvement. Ce furent ces réunions, le dimanche ou le lundi – rappelons que beaucoup de professions chômaient encore le lundi – qui caractérisaient le réveil périodique de l'activité revendicative. L'importance des barrières de Paris, dans la naissance et le déroulement des grèves, doit être soulignée. La coutume des réunions des ouvriers chez des marchands de vin situés au-delà des limites administratives de Paris fut peut-être, comme on l'a vu, en rapport avec une ancienne pratique compagnonnique, celle de la mise en interdit de toute une ville. Elle impliquait une confusion chez les ouvriers des lieux de détente et de débauche – le vin, non soumis à l'octroi de Paris, y était moins cher – et des lieux qui pouvaient accueillir leurs réunions professionnelles. Elles étaient aussi le signe du caractère anormal, non reconnu des mouvements revendicatifs : les ouvriers en lutte s'excluaient d'eux-mêmes de la ville. La création plus tard des Bourses du travail, c'est-à-dire de locaux dans la ville même affectés spécialement aux meetings ouvriers, traduit la reconnaissance

¹⁹⁷ Émile de La Bédollière, *Les industriels*, chapitre XXIX : Les maçons.

¹⁹⁸ Publiées en brochure : *Lettres adressées au journal "La Tribune"...* Cette brochure fut une véritable circulaire, commune à plusieurs professions.

du fait syndical : le mouvement ouvrier, au sens propre du terme, avait gagné droit de cité.

C'est en 1833 que cette pratique des réunions aux barrières est le mieux observable : 19 au cours du mois de novembre¹⁹⁹, de la part de 16 professions²⁰⁰. De même en 1830, le lundi 23 août fut marqué par de nombreuses réunions de barrière²⁰¹. Les fondeurs, les ouvriers du port de la grève de Bercy, les maçons et les selliers cessèrent le travail les jours suivants ; le 25 août débuta la grève beaucoup plus longue des serruriers²⁰². A propos des réunions des ouvriers du lundi 30 août, le préfet de Police notait que "l'exécution de leur projet est presque toujours préparé pour ce jour là"²⁰³.

Ces réunions avaient bien entendu pour but de discuter des problèmes de la profession et de décider de la revendication à mettre en avant. Elles amenaient aussi les ouvriers à se donner une organisation, et cela avant même que toute cessation de travail ait eu lieu. On retrouve ici l'aspect fondamental du mouvement corporatif, celui de la coalition d'ouvriers. Le cas le plus fréquent de sociétés de résistance, c'est-à-dire d'institutions regroupant les ouvriers d'une profession et chargées de mener une lutte corporative dont la grève était l'arme essentielle, fut celle de l'association formée à la faveur d'un climat revendicatif né dans la profession, pour faire aboutir dans l'immédiat telle ou telle revendication et non celle de l'association établie en dehors de tout conflit et en prévision de conflits futurs. Dans l'organisation ouvrière de cette époque, le court terme l'emporta sur le long terme, le poids des circonstances sur la prévision à longue échéance. Dans la majorité des cas l'organisation naissait donc du mouvement corporatif et non celui-ci d'une organisation préexistante.

Malgré les limites de la documentation, les exemples sont ici assez nombreux. Prenons deux cas concrets typiques. Tout d'abord les marbriers en 1832²⁰⁴. Quelques ouvriers prirent l'initiative d'une réunion en vue de former une association ; elle eut lieu le lundi 24 septembre, Friand y fut nommé président et convoqua une autre réunion pour le lundi suivant. Au cours de la semaine, il obtint l'autorisation du commissaire de police du faubourg Saint-Antoine. La sanction de l'autorité avait sans doute pour but de convaincre le plus grand nombre le plus possible d'ouvriers de venir à la réunion du 30. Au cours de celle-ci, on décida la création d'une caisse pour les ouvriers sans travail. Une première collecte fut effectuée et rapporta 80 F., confiés au trésorier Fassy. Cette somme fut ensuite versée aux ouvriers qui étaient "sortis de l'atelier du Sieur Bourguignon"²⁰⁵, maître marbrier employant une nouvelle machine. L'organisation avait but ici de mieux engager la lutte contre une mécanique, qui passait par la grève de l'atelier concerné et dont les ouvriers devaient être assurés d'un soutien financier²⁰⁶.

¹⁹⁹ Chiffre établi d'après le rapport de novembre 1833 de la gendarmerie de la Seine intitulé *Réunions et coalitions* (AN, F7 4161). Huit de ces réunions eurent lieu barrière des Amandiers.

²⁰⁰ Les boulangers, les ébénistes et les fondeurs en caractère se réunirent à deux reprises, au cours de quatre dimanches et de trois lundis.

²⁰¹ AN, *Bulletin de Paris* du 23 août 1830.

²⁰² AN, *Bulletin de Paris* de la semaine du 23 au 29 août. Sauf chez les serruriers, cette agitation se calma très vite.

²⁰³ AN, *Bulletin de Paris* du 30 août 1830.

²⁰⁴ AN, BB 24 136/154, dossier Fassy et Friand.

²⁰⁵ AN, BB 24 136/154, dossier Fassy et Friand, pétition de Fassy.

²⁰⁶ Trois ouvriers dont Friand furent arrêtés et condamnés chacun à 15 jours de prison.

L'autre cas est celui des cordonniers en 1833. Une première réunion eut lieu le dimanche 27 octobre 1833²⁰⁷, au cours de laquelle une commission provisoire fut désignée avec Joël Efrahem pour président. Celui-ci fit publier dans *La Tribune* une note destinée à ses camarades annonçant que la commission avait terminé le travail "d'élaboration des prix des salaires" qui lui avait été confié et appelant à une assemblée générale pour le lundi 4 novembre "à l'effet de sanctionner ou de modifier le tarif et de nommer une commission pour aller présenter aux maîtres le tarif tel qu'il aura été accepté"²⁰⁸. La réunion, barrière de Rochechouart, rassembla 5 à 600 ouvriers²⁰⁹ qui adoptèrent le projet de tarif et le règlement de la corporation²¹⁰. Celui-ci prévoyait pour la diriger un comité de 12 membres élu par l'ensemble des sociétaires. Le comité provisoire, dont trois membres furent arrêtés²¹¹ alors qu'il y avait grève dans quelques ateliers²¹², annonça sa démission pour laisser la place au comité définitif élu par toute la société²¹³. Il faut noter que cette organisation ne se constitua pas sans bases. Courrais, président de la commission désignée le 4 novembre pour négocier le tarif avec les maîtres, fit allusion²¹⁴ à "plusieurs sociétés rivales" qui existaient déjà dans la profession. Un des buts que se fixait la société d'après le règlement, était "d'éteindre toutes les divisions" qui pouvaient affecter le corps d'état. Cela visait le compagnonnage de la profession, et peut-être aussi des organisations, nées au cours de grèves antérieures (celle de 1830 surtout) et qui avaient pu subsister. Il n'en reste pas moins que ce furent les circonstances de 1833, en l'occurrence le tarif souhaité par les ouvriers, qui donna un essor aussi vif à une organisation tournée avant tout vers la lutte immédiate.

Si on considère les professions qui ont mené à plusieurs reprises des grèves au cours de la période considérée, on remarque que, le plus souvent, elles eurent, à chaque fois, à mettre en place une nouvelle organisation. Ce fut le cas des typographes, des boulangers, des ébénistes, des ouvriers en châles, des fileurs de coton, des corroyeurs, des selliers, etc. Seuls parmi les professions non compagnonniques, les tailleurs surent maintenir, grâce à leur société fondée en 1831, une continuité entre leurs deux grèves de 1832 et 1833. L'organisation de résistance restait fragile et, même en cas de succès, disparaissait avec les circonstances qui l'avaient fait naître.

²⁰⁷ Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, éd. 1844, t. 4, p. 99.

²⁰⁸ Lettre publiée par *La Tribune*.

²⁰⁹ AN, F7 4161, gendarmerie de la Seine.

²¹⁰ Il fut publié : Fédération de tous les ouvriers de France. *Règlement de la corporation des ouvriers cordonniers*, s.d.

²¹¹ Dont Efrahem – le comité se réunissait chez lui. Dans une lettre qui fut envoyée à *La Tribune* mais non publiée – AN, CC 617 – un de ses membres, Cochet, se plaignait d'une descente de police chez Efrahem le 7 novembre "sous le prétexte que nous étions le Comité des ouvriers cordonniers".

²¹² Certes, aucun document ne permet de l'affirmer, mais *La Tribune* signalait le 25 novembre que quelques maîtres avaient accepté le tarif ; il est fort probable qu'il fut refusé par d'autres et qu'une grève dont on ignore l'ampleur eut lieu (d'après Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 2, 1904, p. 11). La grève fut un succès.

²¹³ On ignore si cette élection eut lieu. Voir le texte du comité provisoire : AN, CC 597, dossier Binoit.

²¹⁴ Lettre à *La Tribune*, 10 novembre 1833.

La conduite de la grève

La violence de grève

L'obstacle essentiel que devait vaincre les grévistes pour aboutir à un succès était bien entendu celui de la résistance patronale. Mais il en fut un autre, non négligeable, celui que pouvaient constituer les non grévistes. On peut dire que tout mouvement revendicatif de cette époque était la recherche de l'unanimité dans la profession ou dans l'atelier. Le caractère en général improvisé de l'organisation de grève rendait difficile à réaliser la généralisation de celle-ci et la constitution d'un front uni lors des discussions avec les employeurs.

Cette situation entraînait diverses pratiques. Celle des cortèges d'ouvriers tout d'abord, se rendant d'atelier en atelier, pour y faire cesser le travail, ce que le préfet de Police appelait "l'embauchage"²¹⁵. Ainsi le scieur de long Varietas fut condamné à un mois de prison pour avoir, le 25 avril 1832, pénétré à la tête d'une bande d'ouvriers dans un atelier et exhorté, avec des menaces, les ouvriers à cesser le travail²¹⁶. Lors du procès des typographes en 1830, un maître imprimeur, Renouart, déposa que le 2 septembre, le jour où était prévue une réunion barrière de la Courtille à la suite de la grève de l'Imprimerie royale, il vit vers 12 heures une "bande réunie à sa porte et dont le chef demanda à parler à ses ouvriers". Il réussit à la contenir jusqu'à ce qu'ils sortent pour déjeuner à 13 heures ; ils ne revinrent pas²¹⁷. Ces cortèges avaient pour but essentiel d'étendre le mouvement, à en faire connaître l'existence et le but à tous les ouvriers concernés. Il révèle l'improvisation caractéristique de beaucoup de grèves, la faiblesse ou l'inexistence de liens entre les divers ateliers. Bien des coalitions se sont ainsi propagées de proche en proche par ces contacts directs entre ouvriers. Même les mouvements les plus organisés y recouraient. Les charpentiers en 1833 en lutte pour les 4 F décidèrent d'étendre la grève à la petite banlieue. Sept d'entre eux venus de Paris se rendirent le 14 septembre à Saint-Denis pour signifier aux ouvriers de l'entrepreneur Grignon qu'il y avait "suspension de travaux". Le travail cessa et six ouvriers furent arrêtés dans un cabaret²¹⁸.

Les menaces ou les violences envers les non grévistes découlaient également de ce souci d'unanimité. Certaines sociétés de résistance prévoyaient des sanctions contre eux. On lit dans le règlement de la société des ouvriers doreurs sur bois²¹⁹ :

"L'ouvrier qui dans un atelier ne voudrait point en sortir en même temps que ses camarades, si le cas exigeait que tous en sortent se mettrait dans la position de ne plus travailler nulle part, et serait par conséquent chassé de la société pour avoir violé le règlement qui est et demeure la loi sacrée de la majorité."

²¹⁵ Ce mot venu du vocabulaire militaire désignait également les manœuvres d'un maître pour amener chez lui certains ouvriers travaillant dans un autre atelier.

²¹⁶ AN, BB 24 136/154, dossier Varietas ; AN, *Bulletin de Paris* du 25 août. Plusieurs cortèges de 30 à 50 ouvriers chacun parcoururent ainsi plusieurs quartiers.

²¹⁷ Henry Jador, *Procès de la commission des ouvriers typographes...*, 1830.

²¹⁸ AN, F7 6783, rapport de gendarmerie, 14 septembre 1833, et AN, *Bulletin de Paris* du même jour. Ils furent jugés en correctionnel en octobre et furent acquittés. On leur reprochait également des injures envers Grignon (d'après *La Gazette des tribunaux*, 3 octobre 1833).

²¹⁹ *Règlement de la société de l'Union des doreurs*.

Le traître était exclu non seulement de la société, mais de la profession. Chez les tisseurs le fait de travailler au-dessous du prix réclamé par les autres ouvriers de l'atelier était un cas d'exclusion²²⁰. Les cortèges pouvaient d'ailleurs être l'occasion de discussions vives entre "embaucheurs" et récalcitrants. En septembre 1833 des ouvriers firent le tour des raffineries de sucre de Paris et "ont fait entendre à ceux qui travaillaient qu'ils étaient en droit de réclamer [...] une augmentation de salaire" ²²¹. Des ouvriers "pères de famille" leur dirent qu'ils estimaient suffisante leur journée, mais les menaces des grévistes réussirent à faire désertier plusieurs raffineries. L'ouvrier refusant de cesser le travail s'attirait la haine de ses camarades. Des serruriers s'exprimaient ainsi en 1830²²² :

"C'est avec douleur que je vois mon état respectable par les talents qu'il requiert la délicatesse qu'il requiert et la probité qu'il impose aujourd'hui avilie par des maîtres injuste et quelques ouvriers qui n'ont que le nom de serrurier [...] Nous les réprimons de toutes nos forces mais nous ne pouvons empêcher leurs discours ignorants qui révolte et alarme les ammes faibles."

Albouisse, un des leaders de la grève des charpentiers de 1833, traita dans un discours les non grévistes de "Bourmont" et de "Raguse"²²³. Un boulanger en 1833, appelait les garçons à rester unis dans la grève : "Pour l'intérêt de tous cessons notre désaccord. Que l'Union soit désormais notre point de départ."²²⁴

Dans le cours même des grèves, de multiples incidents eurent cette origine. Lors du conflit chez les layetiers, un rassemblement se forma devant l'atelier de Missoin qui présidait la société patronale et chez qui le travail continuait. Il fit fermer les portes : un gréviste lui cria que "l'on crèverait ceux qui travailleraient."²²⁵ Plus tard un ouvrier travaillant à domicile, rencontré livrant une commande fut frappé. Un cambreur reçut la visite, un dimanche, d'un des chefs de la coalition qui menaça de lui "casser les reins" s'il continuait à travailler. Il s'agissait là encore d'un ouvrier à domicile : les ouvriers travaillant en chambre étaient sans doute beaucoup plus difficilement atteints par l'association de grève et constituaient par suite un obstacle supplémentaire. Chez les boulangers, les grévistes se rendaient dans les boutiques sous prétexte d'acheter des petits pains pour s'assurer qu'on y travaillait au nouveau tarif²²⁶.

Cet aspect violent des conflits du travail n'est pas à négliger puisque c'était lui qui donnait prise le plus souvent à la répression. Les 107 arrestations pour coalition en 1830 de la fin septembre à novembre s'effectuèrent au cours de cortèges ou de rassemblements à la porte des ateliers²²⁷. Un certain nombre

²²⁰ Un cambreur condamné à un mois de prison en décembre 1833, le fut pour avoir menacé d'afficher le nom d'un non gréviste dans les ateliers (d'après *La Gazette des tribunaux*, 2 et 3 décembre 1833).

²²¹ *La Gazette des tribunaux*, 11 septembre 1833.

²²² BHVP, NA 154, pétition d'ouvriers serruriers au préfet de la Seine, fin septembre 1830.

²²³ *La Gazette des tribunaux*, 13 octobre 1833.

²²⁴ AN, CC 617, lettre de Besnier à *La Tribune*, non publiée.

²²⁵ *La Gazette des tribunaux*, 15 novembre 1833.

²²⁶ *La Gazette des tribunaux*, 9 février 1834. Les procès de boulangers relevèrent beaucoup de cas de violences envers des non grévistes, mais qui furent niées par les prévenus.

²²⁷ Chiffre établi d'après le *Bulletin de Paris* du 25 septembre au 10 novembre.

de grèves furent poursuivies à la suite de plaintes pour violences de la part de maîtres. La doctrine de la préfecture de Police au sujet des grèves était de ne pas intervenir tant que l'ordre public n'était pas menacé ²²⁸:

"Jusqu'à présent, l'action de la police, à l'égard de ces coalitions d'ouvriers s'est bornée à une surveillance inaperçue et je crois que c'est le seul rôle qui convienne tant que les désordres matériels ne rendent pas nécessaires des mesures de répression."

Cela n'empêchait pas la police de faire pression sur les maîtres pour qu'ils portent plainte "contre les instigateurs ou au moins contre quelques-uns des complices de ces coalitions" qui sont "une atteinte funeste à la liberté de l'industrie"²²⁹. La grève qu'une partie de l'opinion était prête à considérer comme licite en 1833 était précisément celle qui ne portait pas atteinte à la liberté du travail.

Les ouvriers étaient parfaitement conscients de cette situation. Un des buts de l'association de grève était d'éviter les violences et les rassemblements pour ne pas s'exposer à l'intervention de la police. On peut dire que plus une grève était organisée, plus les actes de violence et d'embauchage étaient rares ; une grève peu encadrée permettait des initiatives malheureuses, individuelles ou en groupe, et rendait presque inévitables les cortèges itinérants. Le modèle de la grève conduite avec ce souci de l'ordre public fut celle des maréchaux en 1830. Le lundi 6 septembre, une réunion barrière des Amandiers décida l'arrêt de travail qui fut général le vendredi. Le préfet rapporte que les ouvriers entendaient ne pas former de rassemblements "parce que l'autorité ne manquerait pas d'intervenir"²³⁰, et avaient pris des précautions pour éviter toute violence sur ceux qui continueraient le travail. En fait, les dirigeants de la coalition se réunissaient chez un marchand de vins du quai de Gèvres, et de là partaient inspecter les ateliers, mais le plus discrètement possible²³¹. Cependant la résistance d'une partie des maîtres provoqua un "dérapage" de la grève : le 7, des cortèges se formèrent dans plusieurs quartiers, sans doute pour relancer la grève dans les ateliers qui avaient repris le travail, et deux maîtres furent molestés. Il y eut 150 arrestations²³².

Les tailleurs eurent les mêmes préoccupations, trois ans plus tard. L'accusation lors des nombreux procès qui suivent leur grève d'octobre-novembre mit en avant la fréquence des violences. En fait, bien peu furent prouvées ; elles avaient d'ailleurs été désavouées par les ouvriers²³³ :

"Nous répudions ceux des ouvriers qui se seraient livrés à des voies de fait indignes de tout homme d'honneur, nous le renions et déclarons que le Comité auquel nous appartenons veut agir loyalement et ainsi dire légalement."

Grignon déclara que le souci de la commission de la société était "d'éviter avant tout la confusion et les rassemblements". Il révéla l'existence

²²⁸ AN, *Bulletin de Paris* du 10 septembre 1832.

²²⁹ AN, *Bulletin de Paris* du 5 septembre 1832.

²³⁰ AN, *Bulletin de Paris* du 11 septembre. Celui du 12 ajoutait : "Il est difficile de sévir contre une coalition qui ne se manifeste ni par des rassemblements ni par aucun désordre."

²³¹ AN, *Bulletin de Paris* du 7 octobre 1830.

²³² Deux ouvriers furent maintenus en état d'arrestation. Ils furent relâchés le lendemain après avoir promis de ne plus former de rassemblements (d'après *La Gazette des tribunaux*, 10 octobre 1830).

²³³ *La Tribune*, 5 novembre 1833, lettres d'ouvriers tailleurs.

d'une police intérieure pour maintenir "le bon ordre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux de réunion"²³⁴. Ce service d'ordre, qui put à l'occasion jouer le rôle de véritable piquet de grève²³⁵, était en tout cas chargé de faire des rapports à la commission au sujet des ateliers et des ouvriers en chambre qui ne travaillaient pas au tarif revendiqué. Cependant la représentativité de la société, sa cohésion lors de la grève limitèrent considérablement les incidents violents, surtout en les rendant inutiles. Les nombreuses arrestations qui eurent lieu dans la profession furent effectuées non lors de rassemblements ou de rixes mais à la faveur d'une plainte déposée par la fraction intransigeante du patronat. Ce qui était véritablement en cause n'était pas le respect de la liberté du travail, mais le fait de savoir si une organisation ouvrière pouvait faire céder les employeurs, aux yeux de tous, pour la deuxième fois en un an.

La négociation

Le partenaire naturel des grévistes était les employeurs. Il en fut pourtant un second, l'État, qui joua un rôle important en 1830 dans les préoccupations ouvrières. La pétition des maçons au roi, celle des typographes, des boulangers et des débardeurs de la Rapée à la Chambre des députés, celle des facteurs de pianos, des ouvriers des Halles et des serruriers au préfet de la Seine, les délégations nombreuses au mois d'août qui se présentèrent rue de Jérusalem, à la préfecture de Police, exprimaient une même confiance envers les nouvelles autorités nées des journées populaires. On sait la fin de non recevoir qui fut opposée à ces demandes ouvrières. Un contemporain écrivait à propos des typographes²³⁶ :

"Les hommes qui, lors de la révolution, avaient combattu pour la liberté, avec tant de dévouement et de véhémence, prétendaient en être récompensés à leur fantaisie et en contravention à cette même liberté."

La liberté de l'industrie devait être respectée, comme la liberté de la presse, et ne souffrait de réglementation arbitraire. Cependant les autorités, et singulièrement la préfecture de Police, ne dédaignaient pas d'intervenir dans les conflits. Ce fut sur l'intervention d'Odilon Barrot que la commission des typographes, après avoir été convoquée à l'Hôtel de Ville, retira son ordre de grève du 4 septembre : "Pleins de confiance dans ses promesses, continuons nos travaux et ôtons à la malveillance tout prétexte de nous calomnier."²³⁷ Le 24 septembre 1830 eut lieu à la préfecture de Police une rencontre de délégués serruriers, ouvriers et patrons, provoquée par Girod de l'Ain lui-même²³⁸. On a vu qu'en 1832, et sans aucun doute aussi en 1833, Gisquet poussa les maîtres à porter plainte contre les ouvriers coalisés. Ses mémoires attestent son rôle

²³⁴ *La Tribune* du 27 janvier 1834.

²³⁵ *La Gazette des tribunaux*, 2 et 3 décembre 1830, plaidoirie de Claveau, avocat des parties civiles.

²³⁶ Lamothe-Langon, *Cinq mois de l'histoire de Paris en 1830*, p. 157.

²³⁷ BHVP, NA 154, affiche de la commission, 5 septembre – Barrot contribua à la fondation d'une caisse de secours mutuels pour les ouvriers sans ouvrage et paya la caution des ouvriers arrêtés qui comparurent libres au procès où ils furent acquittés.

²³⁸ AN, *Bulletin de Paris* des 23 et 24 septembre 1830. Ce fut au cours de cette entrevue qu'une majorité des patrons accepta la diminution d'une heure de la journée de travail.

dans les grèves des boulangers, et des charpentiers²³⁹. On sait que lors de ce dernier conflit, l'intervention de l'armée avait été prévue²⁴⁰.

Le mouvement qui porta les ouvriers vers les autorités de la nouvelle monarchie exprimait, au-delà d'un attachement au régime né des barricades, un désir de protection assurée par une intervention étatique, pouvant aller jusqu'à la réglementation autoritaire de la profession, désir auquel les souvenirs de l'Ancien Régime ou du Premier Empire n'étaient pas étrangers. Lors de la grève des vidangeurs en septembre, un d'eux écrivait au préfet de la Seine ²⁴¹:

"Après les rassemblements qui se sont tenus concernant cet état, je demande que tous les entrepreneurs et tous les ouvriers soient rassemblés devant votre autorité, comme ils l'ont été le 8 août 1808 au Palais de Justice."

Les boulangers, dans les documents venant d'eux, faisaient sans cesse allusion à la réglementation napoléonienne de leur profession, dont ils ne demandaient qu'une révision. Cependant une nette évolution eut lieu en ce domaine : les appels à l'autorité se firent de plus en plus rares après novembre 1830. Aucune des professions qui s'étaient tournées spontanément vers l'Hôtel de Ville ou le quai des Orfèvres en 1830 ne renouvelèrent l'expérience en 1832 ou 1833. Exprimant les sentiments de beaucoup de grévistes, Grignon en novembre 1833 souhaitait que le pouvoir n'intervienne pas, "par respect pour la loi ou peut-être par sympathie pour nos malheurs"²⁴², sachant bien que cette intervention ne pouvait être que répressive. L'attitude des fonctionnaires de la monarchie fit beaucoup pour détourner d'elle une partie de la classe ouvrière et l'amener à souhaiter une république qui saurait mieux répondre à ses problèmes. Somme toute les boulangers obtinrent de Caussidière ce que les députés de 1830 leur avaient refusé, et le mot d'ordre d'organisation du travail répondait, à dix-huit ans de distance, aux cortèges du mois d'août.

L'organisation plus ou moins élaborée mise en place au moment d'une grève avait pour tâche essentielle de négocier avec les maîtres. Le groupe d'ouvriers, généralement appelés commissaires, placés à la direction du mouvement lors des réunions, était chargé de prendre contact avec les employeurs et de leur en faire accepter les buts. Les douze commissaires des garçons boulangers rencontrèrent à deux reprises le syndicat en novembre 1833, une première fois le 2 où ils se virent refuser le tarif, mais obtinrent une circulaire des syndicats recommandant aux patrons d'examiner les

²³⁹ Il y affirme avoir payé lui-même la caution d'ouvriers prévenus de coalition et qui furent jugés plus tard (d'après Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 3, p. 172-755). Il s'agissait de mesures d'apaisement prises, dans le cas des boulangers, pour hâter la reprise du travail, et dans celui des charpentiers, pour éviter une nouvelle grève des ouvriers à la suite de l'emprisonnement de quelques-uns d'entre eux, comme ce fut le cas en novembre 1832.

²⁴⁰ AMG, E5 41, Pajol à Soult 25 septembre 1833. La chose fut sans nul doute prévue aussi lors de la grève des boulangers ; le journal gouvernemental *L'Impartial*, le 22 novembre, y fit allusion.

²⁴¹ On trouve seulement jusqu'en 1833 une pétition de tailleurs à la préfecture de Police en 1831, de typographes au roi en 1832. Certes, l'autorisation de nombreuses réunions fut sollicitée, les statuts d'associations nouvellement fondées déposées à la préfecture, mais il ne s'agissait que de se conformer à la législation en vigueur.

²⁴² Lettre à *La Tribune*, 7 novembre 1833 ; seuls, semble-t-il, les layetiers demandèrent à la préfecture de Police de jouer un rôle d'arbitre.

revendications salariales de leurs ouvriers²⁴³ ; au cours de la seconde entrevue, le 11, la délégation réaffirma sa volonté d'obtenir un tarif général "relatif au nombre des ouvriers et à leur salaire"²⁴⁴. Le bureau patronal fit remarquer les deux fois aux commissaires qu'ils devaient être élus par tous les ouvriers pour être représentatifs. Les trois commissaires des layetiers désignés par la réunion du 6 octobre firent le lendemain la tournée des ateliers pour faire signer aux maîtres le texte de leurs revendications adopté par l'assemblée²⁴⁵. Cette pratique de la tournée des ateliers semble bien avoir été fréquente. Elle pouvait être appuyée par des cortèges. Le 23 septembre 1830, un rassemblement de serruriers se forma dans quelques rues : le maire du 1er arrondissement se rendit sur place. Après que les commissaires des ouvriers lui aient exposé leurs revendications, il provoqua une entrevue entre eux et plusieurs maîtres qui eut lieu dans un atelier désert²⁴⁶.

Dans les procès, c'étaient ces délégués que la justice punissait le plus sévèrement, en tant que chefs ("moteurs") de la coalition. Les cinq ouvriers formant la commission de la société des bijoutiers, fondée le 20 octobre 1833 barrière du Maine²⁴⁷, furent condamnés, en compagnie de six autres ouvriers inculpés de violences, pour avoir rédigé et signé une circulaire demandant une entrevue aux maîtres²⁴⁸.

Une difficulté à laquelle les ouvriers se heurtèrent souvent fut la division du patronat face à leurs revendications. Une partie des maîtres déclarait y acquiescer, alors que le reste décidait de résister après s'être concerté. Lorsque le 7 octobre 1833, les délégués des layetiers se présentèrent chez les maîtres, douze d'entre eux signèrent ; les autres demandèrent à réfléchir, se réunirent et s'engagèrent à ne pas céder à leurs ouvriers par un dédit de 500 F.²⁴⁹ Les bijoutiers avaient été fort irrités de l'attitude d'un patron qui avait entraîné les autres à refuser de recevoir leur délégation²⁵⁰. Cette situation donnait parfois à la grève une allure particulière en la divisant en deux temps : tout d'abord les maîtres cédaient à la pression des grévistes, puis une certaine partie revenait sur leur engagement au moment de la reprise du travail, ce qui donnait un nouvel élan à la grève. Ainsi la grève des maréchaux sembla se terminer le 26 septembre 1830²⁵¹. Mais une réunion des compagnons eut lieu le 2 octobre à La Chapelle pour constater que l'augmentation promise n'était pas entrée dans les faits : la semaine fut marquée par de nombreux cortèges. Selon le préfet de Police²⁵²

²⁴³ *L'Echo de la Halle*, 3 novembre 1833.

²⁴⁴ *L'Echo de la Halle*, 17 novembre 1833.

²⁴⁵ Bienaimé, le secrétaire de la commission, fut condamné à deux mois de prison, son président, Castuille, à six mois ; quatre autres ouvriers furent condamnés à des peines équivalentes, essentiellement pour violences. (d'après *La Gazette des tribunaux*, 15 novembre 1833 ; AN, BB 21 388, dossier Bienaimé)

²⁴⁶ BHVP, NA 154, maire du 1er arrondissement au préfet de la Seine, 23 septembre 1830.

²⁴⁷ AN, F⁷ 6783, rapport de gendarmerie, 30 octobre ; Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, éd. 1844, t. 4, p. 99.

²⁴⁸ Le président Grimaldi fut condamné à un mois, les autres à huit jours de prison (d'après *La Gazette des tribunaux*, 11 janvier 1834 et AN, BB 21 390, dossier Moreau).

²⁴⁹ *La Tribune* du 17 novembre 1833.

²⁵⁰ Septième publication du Populaire, *Moyen d'améliorer l'état déplorable des ouvriers...* (in discours de l'ouvrier bijoutier)

²⁵¹ AN, *Bulletin de Paris* du 26 septembre 1830.

²⁵² AN, *Bulletin de Paris* du 4 octobre 1830.

"la difficulté qu'éprouvent les maîtres, pendant la stagnation du commerce, de payer le surcroît du salaire auquel ils avaient d'abord consenti semble être la cause de cette nouvelle mésintelligence."

Les délégués des maîtres serruriers à la suite de l'entrevue du 24 septembre 1830 s'étaient engagés à diminuer d'une heure la journée. Le lendemain les ouvriers reprenaient le travail, mais quelques maîtres refusèrent d'appliquer cette mesure et leurs ouvriers quittèrent de nouveau les ateliers. Les fondeurs en caractères au mois de septembre 1833 s'étaient mis en grève pour obtenir un tarif et avaient fondé une association²⁵³. En novembre, une partie de la profession avait de nouveau cessé le travail. Il s'agissait, d'après le bureau de l'association, "de maintenir les prix existants dans diverses maisons"²⁵⁴. On peut penser que le dernier mouvement fut provoqué par la tentative de certains maîtres de revenir sur les prix auparavant consentis.

Nulle part que chez les tailleurs, la division patronale et son influence sur la conduite de la grève n'apparurent plus clairement. Une certaine proportion des maîtres avait déjà accepté l'augmentation, lorsque 150 d'entre eux, sur les quelques 1 500 que comptait la profession, se réunirent le 26 octobre 1833 au salon Lointier, et décidèrent de fermer leurs établissements. C'était la naissance du comité Schwarts²⁵⁵. Ces mesures provoquèrent une vive réaction ouvrière : un meeting le 29 octobre résolut de généraliser la grève à tous les ateliers qui ne travaillaient pas au nouveau tarif, alors que jusque là un petit nombre d'ouvriers avait cessé en même temps le travail de façon à isoler chaque maître²⁵⁶ :

"Ayant appris que la majorité et principaux établissements s'étaient concertés pour fermer provisoirement leurs ateliers et qu'il y avait eu exécution, l'assemblée s'engage à refuser son travail à celles des maisons qui refuseraient l'augmentation que l'usage exige."

Les ouvriers travaillant dans les autres maisons s'engagèrent à verser une partie de leur salaire dans la caisse de résistance²⁵⁷. Mais la paralysie de la production amena certains maîtres à s'inquiéter et à s'organiser eux aussi dans le comité Riesz. Les deux comités patronaux polémiquèrent quelque temps

²⁵³ AN, *Bulletin de Paris* du 22 septembre 1833.

²⁵⁴ Lettre au *Courrier français* du 16 novembre 1833 ; *La Gazette des tribunaux*, 14 novembre 1833.

²⁵⁵ C'était un véritable lock-out destiné à épuiser les réserves ouvrières. Le dépôt d'une plainte de la part de ces mêmes patrons leur permettait de compter également sur des poursuites qui désorganiseraient la société ouvrière. On trouve parfois des allusions à des fermetures volontaires d'ateliers, dans la chapellerie ou la serrurerie en 1830 par exemple. Cependant le lock-out patronal, comme la coalition ouvrière, exigeait pour sa réussite une entente que le grand nombre des maîtres ne facilitait point.

²⁵⁶ La résolution adoptée par l'assemblée fut envoyée à *La Tribune* qui le publia, excepté ce passage essentiel. Le texte se trouve parmi les papiers saisis chez Mie (AN, CC 618). L'ouvrier républicain Nepveu dit au cours du meeting : "Maintenant il n'y a qu'à opter, humiliation ou résistance à nos oppresseurs. Le choix n'est pas douteux [...] Eh bien, nous résisterons et nous atteindrons le but désiré, vivre en travaillant." (d'après AN, CC 608, dossier Nepveu)

²⁵⁷ Une première souscription avait déjà produit 611 F., d'après le commentaire, de la main de Grignon, des résolutions de l'assemblée : "Nos amis absents nous avaient dit, allez nous adhérons à ce que vous réglerez, car nos sentiments sont les mêmes, nous allons travailler pour vous apporter ce soir le produit de notre journée." (AN, CC 618) On voit là un effet bénéfique de la division patronale pour les ouvriers : ceux qui continuaient à travailler constituaient un soutien financier pour leurs camarades. Les typographes en 1830 avaient déjà pratiqué cela.

dans la presse. Le comité Riesz prit l'initiative d'une pétition où il se déclarait prêt à traiter avec les ouvriers et demandait la libération des tailleurs arrêtés par suite de la plainte du comité adverse : "Tous [*les ouvriers*] qui continuaient à travailler chez les maîtres qui consentaient à traiter avec eux viennent de quitter leurs ateliers."²⁵⁸ Le 11 novembre, une entrevue réunissant les deux comités et des délégations ouvrières fut un échec.

Un aspect intéressant de ce conflit fut que les ouvriers accusèrent le comité Schwarts de représenter les plus grosses maisons et firent du comité Reisz le porte-parole des petits maîtres²⁵⁹ :

"Ce sont les moins fastueux, ceux que le Comité Schwarts appelle une ressemblance de maîtres qui se sont montrés les moins exigeants et se sont empressés de reconnaître la justice de notre réclamation [...] Nos ennemis ne sont donc au contraire qu'une centaine de gros exploiters dont la réputation est un misérable charlatanisme, car sans le talent de leurs ouvriers, ils seraient de bien petits tailleurs."

Ainsi le conflit chez les ébénistes pour meubles en noyer du faubourg Saint-Antoine résulta d'une tentative des "gros maîtres" ayant pour but le paiement de la chandelle par leurs ouvriers. Ceux-ci en profitèrent pour exiger un tarif²⁶⁰. Chez les cambreurs, l'augmentation réclamée fut accordée par "une partie des corroyeurs", mais "les plus forts fabricants" refusèrent, et "ces gros bonnets" obtinrent de Gisquet de faire cambrer dans la prison de Poissy²⁶¹. Il serait sans doute abusif de faire toujours de la division patronale le reflet des différences de taille entre les entreprises d'une même branche²⁶². Mais la résistance à une grève fut parfois une forme particulière de concurrence.

L'année 1833 comporta deux conflits, celui des tailleurs et des charpentiers au milieu d'une multitude d'autres moins importants, où les deux adversaires, l'un et l'autre fortement organisés se livrèrent à un long et dur combat : c'était, selon une expression de l'époque, "la guerre industrielle". Celle-ci venait essentiellement de la volonté ouvrière d'organisation et de négociation d'égal à égal avec les employeurs. Grignon réclamait "des rapports indépendants et d'égalité avec les maîtres"²⁶³. Le cordonnier Efrahem proposait aux ouvriers de Paris sa devise "Union et Force"²⁶⁴. Pour l'ouvrier typographe Bannet le temps des "nouveaux seigneurs féodaux" était passé²⁶⁵.

Ce qui fait la richesse de l'histoire ouvrière de la période qui s'ouvre à la révolution de Juillet et s'épanouit en 1833, fut non pas des idées comme l'association de production ou même l'adhésion progressive au républicanisme, mais le développement d'une pratique revendicative. La constitution d'organisation de résistance, la nomination de commissaires pour discuter avec les maîtres, la conduite de la grève constituaient, malgré toutes leurs lacunes et leurs imperfections, une "gymnastique" revendicative sans

²⁵⁸ Pétition envoyée à *La Tribune*, qui ne la publia pas (AN, CC 617, papiers saisis au journal).

²⁵⁹ *La Tribune*, 18 novembre, lettre d'ouvriers détenus à la Force et à Sainte-Pélagie.

²⁶⁰ *Le Courrier français*, 17 septembre 1833.

²⁶¹ AN, CC617, lettre de Moulin à *La Tribune*, non publiée.

²⁶² Il ne faut pas exagérer les différences de taille. Schwarts lui-même n'employait que 20 ouvriers, un des membres de son comité, Staub, 16 ou 18 (d'après *La Gazette des tribunaux*, 30 novembre 1833).

²⁶³ Grignon, *Réflexions d'un ouvrier tailleur sur la misère des ouvriers...*, p. 3.

²⁶⁴ Efrahem, *De l'association des ouvriers de tous les corps d'état*, p. 3.

²⁶⁵ Bannet, *Réponse d'un ouvrier à la lettre des maîtres tailleurs*, p. 2.

laquelle aucune expérience ne pouvait se former et créaient un terrain favorable à l'émergence d'une conscience de classe, et, chez certains, à une participation aux luttes politiques.

Les contemporains ont d'ailleurs, eu conscience, en 1833, de ce phénomène et certains préconisèrent des remèdes significatifs. *Le Journal du commerce* écrivait le 2 octobre 1833 à propos de la rivalité des associations, ouvrière et patronale, lors de la grève des charpentiers :

"On peut opérer un rapprochement entre ces deux associations qui ont le même but, le travail [...] Ne pourrait-on pas régulariser les représentations uniformes de ces deux classes de travailleurs et les fondre dans une même représentation, de façon à faire quelque chose d'analogue aux conseils de prud'hommes, mais beaucoup plus étendu ?"

Déjà, à la suite de l'entrevue du 2 novembre, les syndics de la boulangerie avaient promis la création d'un "comité arbitral" siégeant une fois par semaine pour juger les différends entre maîtres et ouvriers²⁶⁶ :

"Ainsi de part et d'autre la liberté des chefs et des travailleurs est respectée, l'autorité n'interviendra que si, contre toute attente, toute conciliation devenant impossible, l'ordre public était troublé."

Chez les tailleurs, le comité Riesz prit l'initiative de créer une "association entre les maîtres et les ouvriers tailleurs"²⁶⁷, à la fois société de secours mutuels et tribunal de la profession. Son but particulier est de

"régler et de maintenir à l'amiable les intérêts respectifs des soussignés, son but général est de provoquer l'émancipation calme et régulière [...] de toutes les classes de l'industrie. Patrons et ouvriers, loin de se laisser entraîner à des sentiments de rivalité et d'égoïsme, doivent au contraire proclamer hautement leur amitié réciproque, confondre leurs efforts pour améliorer leur condition sociale actuelle et se prêter un mutuel appui."

Les fondateurs souhaitaient que de telles associations puissent s'étendre à toutes les professions : "L'on verrait cesser tant de discordes et de divisions malheureuses. La grande famille de l'industrie s'élancerait avec confiance vers un avenir commun de bien-être, d'ordre et de liberté." Il est remarquable de voir que les discussions qui eurent lieu dans les années 1840 autour de l'opportunité d'établir un conseil de prud'hommes à Paris prirent naissance lors des grèves de septembre 1840. C'était, bien que sous des formes et avec un état d'esprit particuliers, l'institutionnalisation d'une pratique ouvrière bien plus ancienne.

L'association professionnelle

Il est nécessaire de donner quelques brefs aperçus sur cet aspect du mouvement ouvrier, lié d'ailleurs étroitement à l'activité revendicative et à la grève. Le problème de l'organisation corporative ne se confond pas avec celui de l'organisation de grève. Mais il s'agit de démarches voisines dont le point commun essentiel est la lutte professionnelle. De même qu'il existait des formes archaïques de grève, il existait une forme ancienne d'organisation qu'il faut d'abord examiner : le compagnonnage.

²⁶⁶ *L'Echo de la Halle*, 3 novembre 1833.

²⁶⁷ AN, CC 603, dossier Symon.

Le compagnonnage

Que représentait-il à cette époque parmi les ouvriers parisiens ? Il apparaît bien que le milieu économique parisien l'ait affecté en profondeur dès le début de la monarchie de Juillet. Les écrivains du compagnonnage reconnurent plus tard que Paris occupait une place particulière. Pour Moreau, "les mœurs, les habitudes et usages ne sont plus les mêmes qu'en province"²⁶⁸. L'usage du mot "pays" parmi les compagnons était remplacé par celui de "monsieur", et il ajoutait : "Afin d'éviter la critique, les compagnons taisent leurs titres. C'est peut-être pour cela qu'ils ne peuvent, pour la plupart, s'y acclimater que difficilement." Perdiguier signalait que le renard, c'est-à-dire l'aspirant, tenu à l'écart par les compagnons dans les villes de province, était toléré à Paris : "Dans Paris on le rend moins farouche et il travaille dans les mêmes chantiers que les compagnons."²⁶⁹ Dans la période 1830-1833 un seul cas de rixe compagnonnique a pu être retrouvé, et encore fut-il particulier. Une querelle éclata en juillet 1833 dans un cabaret entre les ouvriers d'un maître cordier et des compagnons du Devoir²⁷⁰. Ceux-ci en province contrôlaient l'embauche dans les ateliers²⁷¹ :

"C'est pour se soustraire à l'arbitraire des compagnons du Devoir que les prévenus se sont rendus à Paris, où la liberté des professions doit recevoir moins d'atteinte."

Paris offrait donc un refuge pour les ouvriers indépendants de professions dominées par un Devoir.

Un document de cette époque donne quelques indications chiffrées²⁷². Les Dévoirants, c'est-à-dire les compagnons du Devoir, enfants de maître Jacques et du père Soubise, auraient été les plus nombreux, 3 ou 400 ouvriers ; les "Gaveaux", c'est-à-dire les compagnons du Devoir de liberté, enfants de Salomon, au nombre de 200, "ont plus de force et d'énergie que les Dévoirants. Ils ont de meilleurs règlements" et auraient été plus favorables à une action politique. Les charpentiers, les chapeliers, les serruriers auraient surtout composé ces associations. Sans doute ne s'agit-il ici que des compagnons proprement dits, à l'exclusion des catégories d'aspirants souvent nombreuses. Ainsi le document signale que "l'association des Dévoirants se compose [...] des premiers ouvriers des ateliers"²⁷³. Ces chiffres malgré leur vague, constituent un signe de la faiblesse du recrutement compagnonnique.

Si l'on considère les grèves elles-mêmes, on en dénombre cinq seulement qui furent, à coup sûr, conduites par une association compagnonnique²⁷⁴.

²⁶⁸ Moreau, *De la réforme des abus du compagnonnage*, 1843 (dans la partie : "Un séjour à Paris", qu'il date de 1837).

²⁶⁹ Perdiguier, *Le livre du compagnonnage*, éd. 1857, t. 1, p. 48.

²⁷⁰ Cinq ouvriers du cordier Lamouroux furent inculpés pour coalition ; l'avocat du roi abandonna la prévention et les ouvriers furent acquittés.

²⁷¹ *La Gazette des tribunaux*, 28 juillet 1833.

²⁷² Il s'agit d'une note saisie chez le républicain Recurt, qui se trouve dans son dossier (AN, CC 595). Au cours du procès de la commission de propagande il prétendit qu'elle datait de 1831 ou 1832 (d'après *La Gazette des tribunaux*, 26 avril 1834).

²⁷³ Vinçard fixait, parmi les charpentiers en 1848, à 2 000 les compagnons du Devoir, à 200 celui du Devoir de liberté et 2 000 l'effectif des renards, à quoi s'ajoutaient 1 500 agrichons, c'est-à-dire d'ex-compagnons mariés (d'après Vinçard aîné, *Les ouvriers de Paris*, chapitre IX, "Le charpentier").

²⁷⁴ Les maréchaux ferrants et les serruriers en 1830, les charpentiers en 1832 et 1833, les tailleurs de pierre en 1833.

Sans doute l'influence compagnonnique ne se borna-t-elle pas là : dans beaucoup d'autres mouvements, des compagnons, collectivement ou à titre individuel, jouèrent un rôle de premier plan. Mais ce fut très discrètement : en dehors de ces cinq cas, on ne relève, au cours des procès de coalition ou par d'autres sources, aucun nom, pourtant si caractéristique, de compagnon. La présence d'un compagnonnage dans la profession n'empêchait pas que des associations d'un type différent puissent s'y établir. La grève des serruriers de 1830 fut menée par des compagnons, mais en 1833 fut fondée une société de résistance, la Société philanthropique des serruriers et mécaniciens²⁷⁵, qui fut sans doute à l'origine d'un mouvement limité en octobre. Chez les cordonniers et les boulangers, il est probable que les compagnons²⁷⁶ exercèrent une influence, mais les organisations qui furent fondées dans cette profession n'eurent pas grand chose à voir avec l'ancienne institution. L'allusion de Courtais aux "sociétés rivales" qui divisaient les cordonniers peut vouloir dire que la présence d'un compagnonnage était un des obstacles à l'union de tout le corps d'état²⁷⁷.

La grève compagnonnique présentait quelques aspects particuliers, à côté du recours aux anciens usages revendicatifs auxquels il a déjà été fait allusion. Elle supposait d'abord une entente provisoire entre les associations rivales de la profession. Les maréchaux en 1830, divisés en deux "sectes ennemies, les compagnons du Devoir et les Gamins, se réconcilièrent pour l'intérêt commun", entente scellée par le dépôt d'une somme de garantie chez Rouget dit Champagne, tenant l'hôtel du grand Saint-Eloi, rue Vieille du Temple et jouant le rôle de mère des ouvriers pour l'une des associations²⁷⁸. Le terme de Gamins semble désigner l'association regroupant les anciens aspirants, née de l'ostracisme pratiqué par les compagnons reçus. Le 2 octobre, peu après une première reprise du travail, les membres des associations se réunirent séparément chacun chez leur mère pour juger des résultats obtenus²⁷⁹. Les deux grèves des charpentiers furent marquées par un accord entre la Société des compagnons passants du Devoir, dits Bons Drillles, l'association la plus nombreuse dans la profession, et la Société des charpentiers de Liberté, dits Renards de liberté, constituée elle aussi à la suite d'une scission des aspirants. On sait que les deux sociétés s'étaient partagées les ateliers de Paris : lors de la conclusion de la grève de 1833, deux compagnons vinrent prêter serment devant les maîtres, un au "nom du

²⁷⁵ *La Tribune*. 19 décembre 1833.

²⁷⁶ La cayenne des cordonniers du Devoir de Paris existait depuis 1811. Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 2, p. 11. Les boulangers, enfants de maître Jacques, n'établirent une cayenne à Paris qu'en 1838 (Perdiguiet, *Le livre du compagnonnage*, éd. 1857, t. 2, p. 152). Leurs organisations ne furent reconnues par les autres compagnons qu'en 1850.

²⁷⁷ On ne possède pas de détails sur l'association fondée dans la boulangerie à l'occasion de la grève. Un garçon interrogé au moment du procès des journées d'Avril dit : "Il vient de s'en établir une, dont le bureau est 36 rue des Prouvaires". Un autre ajoute : "Il y a quelque argent de déposé." (d'après AN, CC 600, dossiers Dupé et Rabatel). Compte tenu de sa naissance, elle ne fut sans doute qu'une société de résistance parmi d'autres.

²⁷⁸ AN, *Bulletin de Paris* des 6 et 9 septembre 1830 et La Bédolère, *Les industriels*, chapitre VII, Les maréchaux – Une lettre d'un maître maréchal au préfet de la Seine réclamait l'arrestation de Rouget, "père des ouvriers" chez qui est "déposée la somme qui sert à exécuter leur coalition" (d'après BHVP, NA 154, 15 septembre 1830).

²⁷⁹ AN, *Bulletin de Paris* du 2 octobre 1830 ; l'autre mère était Ourset, aubergiste de l'Etoile d'Or à la barrière de La Chapelle.

faubourg Saint-Germain", un autre "au nom du faubourg Saint-Martin"²⁸⁰. La mère semble avoir été commune : elle résidait dans une auberge à La Villette où des réunions fréquentes eurent lieu²⁸¹.

Ce qui frappe dans le déroulement de ces conflits est la cohésion dont les ouvriers faisaient preuve. Mise à part celle des tailleurs de pierre de 1833 qui fut très courte et limitée à un chantier, les grèves compagnonniques comptèrent parmi les plus longues : du 24 août au 25 septembre 1830 pour les serruriers, du 20 août au milieu septembre 1832 et du 3 au 10 septembre 1833 pour les charpentiers, du 2 septembre au 8 octobre 1830 pour les maréchaux. Si chez ces derniers, on ignore l'issue du mouvement, les quatre autres furent un succès. L'union ouvrière et la capacité de mener de longues grèves furent à coup sûr une raison essentielle de ces réussites revendicatives. La liaison existant entre les violences et l'organisation de grève est confirmée ici : l'embauchage et les incidents avec les non grévistes tinrent peu de place, comparativement à d'autres grèves. La solidité de l'association rendait inutile de telles pratiques. Les charpentiers en 1833 résolurent que "tout gâcheur²⁸² ou ouvrier qui travaillerait chez un entrepreneur, qui n'aura pas signé, sera chassé du chantier et reconnu comme rebelle" et que, "pendant la grève seulement", l'ouvrier travaillant à 4 francs sera tenu de verser 1 F. par jour à la caisse de résistance ; s'il ne se soumettait pas à cela, "il sera interdit de tous les chantiers"²⁸³. De telles "damnations" se révélèrent efficaces. La grève des serruriers fut la plus agitée, mais les incidents se bornèrent à quelques cortèges pacifiques²⁸⁴ et à des querelles individuelles avec quelques maîtres récalcitrants²⁸⁵.

Certains incidents chez les charpentiers sont révélateurs. En 1832, à la suite de la désertion de l'atelier d'Albouy, quatre ouvriers furent arrêtés. Le 5 novembre une assemblée générale décida d'abandonner le travail jusqu'à leur libération : "Tous sont solidaires de cette affaire."²⁸⁶ La grève fut suffisamment suivie pour que le préfet de Police s'inquiât des risques de l'extension de l'arrêt de travail et Thiers, ministre de l'Intérieur, recommanda à Barthe, ministre de la Justice, de prendre "une prompt décision et de prévenir le danger réel de retards trop prolongés"²⁸⁷. Le 10, les quatre ouvriers furent relâchés, et le travail reprit. C'est un cas unique à cette époque de grève de solidarité. En 1833, l'événement fut prêt de se reproduire. Au mois de septembre furent arrêtés vingt charpentiers faisant partie d'un cortège rue Saintonge. Le commissariat de police fut envahi par une centaine d'ouvriers exigeant leur libération, mais ils furent mis en fuite par la garde nationale²⁸⁸.

²⁸⁰ Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 207.

²⁸¹ Par exemple AN, F7 6783, rapport de gendarmerie, 24 août 1832.

²⁸² Il s'agit du contremaître d'un chantier payé à l'année.

²⁸³ Reproduction par *Le Courrier français* du 19 septembre 1833 du document revendicatif adopté par les ouvriers.

²⁸⁴ Par exemple le 25 août, 600 ouvriers après une réunion au marché Saint-Martin, allèrent d'atelier en atelier "pour soulever leurs camarades", mais, ajoutait le préfet, "en se recommandant de ne pas provoquer de désordre" (d'après AN, *Bulletin de Paris* du 25 août 1833).

²⁸⁵ Voir le procès de onze ouvriers qui furent condamnés de trois mois à six jours (in *Gazette des tribunaux*, 27 octobre 1830).

²⁸⁶ AN, *Bulletin de Paris* du 6 novembre 1832.

²⁸⁷ AN, BB 18 1210.

²⁸⁸ BB24 136/154, dossier Albouisse.

Ces arrestations provoquèrent l'envoi d'une lettre à *La Tribune*²⁸⁹ dont les auteurs déclaraient²⁹⁰ :

"L'un n'est pas plus coupable que l'autre [...] car tout fut convenu en pleine assemblée et ceux des compagnons qui ont été désignés pour interpréter les intentions de leurs coteries ne sont pas plus passibles de l'application de la loi que ceux qui les ont chargés de cette mission."

Les huit ouvriers qui avaient été maintenus en état d'arrestation furent mis en liberté provisoire. Gisquet lui-même avança l'argent de la caution²⁹¹.

Mais les mouvements venus du compagnonnage étaient loin de constituer l'essentiel de l'activité ouvrière. La très grande majorité des conflits éclatèrent en dehors de lui, soit de la part de professions non compagnonniques, soit de professions où existait une organisation traditionnelle mais qui ne constituait pas une structure d'accueil de la grève. D'autres tendances dans l'association ouvrière étaient apparues qui ne furent pas sans éveiller la méfiance de certains compagnons. Moreau place dans la bouche d'un compagnon Gavot traditionaliste cette réplique à un de ses interlocuteurs faisant l'apologie de l'union des ouvriers²⁹² :

"Dans une seule et même société de bienfaisance, il n'y aurait plus d'émulation ni de progrès de l'industrie si les ouvriers étaient ainsi unis, ils seraient trop puissants et trop exigeants, ils deviendraient despotes envers les maîtres et rien ne pourrait les maintenir dans leur devoir."

En retour, les ouvriers représentant les tendances nouvelles partageaient la même méfiance vis-à-vis des formes traditionnelles d'organisation. Efrahem ne recommandait-il pas aux ouvriers de Paris en 1833²⁹³ :

"Faisons taire de ridicules jalousies de corps d'état et de dangereuses rivalités de métier [...] Remplaçons d'anciens usages devenus aujourd'hui impuissants pour nous protéger, dangereux même puisqu'ils nous maintiennent divisés."

Les nouvelles tendances de l'association

Les associations professionnelles

On a vu que l'organisation la plus répandue parmi les ouvriers parisiens était celle que faisait naître l'existence d'un mouvement revendicatif dans la profession. Toute grève supposait le recours à des pratiques et la mise en place d'institutions capables de faire aboutir la revendication et qui étaient des conséquences immédiates de la coalition des ouvriers. Les lacunes de la documentation ne nous ont pas permis d'entrer dans le détail, d'apercevoir tous les degrés de complexité de ces organisations de circonstance, mais elles n'empêchent pas d'introduire une distinction nécessaire entre de telles organisations et des formes particulières, souvent plus élaborées et moins liées aux circonstances, au climat. Le terme générique de société de résistance convient, mais il est préférable d'utiliser le terme d'association professionnelle, ou corporative, pour ces formes particulières d'organisation.

²⁸⁹ AN, CC 617, lettre non publiée.

²⁹⁰ Ce passage indique que le cortège n'avait pas un but d'embauchage, mais celui d'appuyer l'envoi de commissaires auprès des maîtres.

²⁹¹ Gisquet, *Mémoires...*, 1840,, t. 3 p. 173.

²⁹² Moreau, *De la réforme des abus du compagnonnage*, 1843, p. 47.

²⁹³ Efrahem, *De l'association des ouvriers de tous les corps d'état*, p. 2.

Le cas le plus connu est celui des tailleurs. La Société philanthropique des ouvriers tailleurs fut fondée officiellement le 1er juin 1831, c'est-à-dire à un moment de calme revendicatif dans la profession²⁹⁴. Sans doute, encore peu nombreuse, elle était dirigée par quatre gérants et sa commission de surveillance avait pour tâche de surveiller le placement et de juger "les réclamations des maîtres tailleurs et des ouvriers et [d'] y faire droit autant que possible". Ce fut la grève victorieuse de 1832 qui lui donna un essor décisif : elle se divisa en sections, regroupées en séries de cinq avec un comité directeur élu par tous les sectionnaires et un conseil formé des membres du comité, des chefs de série et de deux chefs de section désignés par roulement. La grève de 1833 provoqua la naissance, après le meeting du 29 octobre, d'une commission exécutive destinée à donner une organisation solide à la grève : elle était divisée en trois fractions, une seule à la fois étant en exercice, prête à être relayée par une autre en cas d'arrestation de ses membres.

On le voit, la vie de cette association professionnelle fut rythmée par la succession des mouvements revendicatifs. Elle restait dans ses transformations, et sans doute aussi dans son recrutement, tributaire des circonstances de la vie corporative. La naissance de la société fut provoquée par la baisse pratiquée dans quelques ateliers en 1831. Un discours qui semble avoir été prononcé lors d'une réunion au cours de la grève de 1832²⁹⁵ fait allusion à la coalition des maîtres "pour diminuer le travail déjà excessivement bas ; c'est alors, citoyens, où le besoin de s'associer se fit sentir impérieusement". Ce noyau d'abord peu nombreux "s'accrut de nombreux adhérents [*sic*] au point que leur nombre est devenu assez considérable".

Cette permanence de l'organisation était un avantage considérable : l'association professionnelle existante pouvait prendre en charge le mouvement revendicatif dès ses origines et assurer la direction de la grève. La plupart des autres professions étaient réduites à constituer de toutes pièces une association de résistance qui pouvait difficilement acquérir en quelques jours une cohésion sans faille et une grande représentativité, et dont la caisse était vide à sa naissance. La force de la grève des tailleurs de 1833 vint de l'antériorité de l'organisation, qui permit à la commission présidée par Grignon de pratiquer une véritable stratégie gréviste et que seule l'intervention de la police fit plier²⁹⁶.

L'année 1832 vit la naissance de deux associations corporatives, chez les doreurs sur bois et les tisseurs. Deux autres furent établies l'année suivante chez les imprimeurs en taille douce et les fondeurs en cuivre, ce qui porte à cinq le nombre connu d'associations de ce type fondées au cours de la période 1830-1834²⁹⁷. Il s'agit dans le cas des chapeliers d'une société de secours mutuels sur laquelle s'était greffée une société de résistance. Elle mena une

²⁹⁴ Les détails sur l'association des tailleurs sont extraits de Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 77-78, 139-140 et 237-238. Les brochures utilisées par cet auteur n'ont pu être retrouvées à la BNF.

²⁹⁵ AN, CC 608, brouillon d'un discours du républicain Nepveu qui se trouve dans son dossier parmi les pièces saisies à son domicile.

²⁹⁶ AN, CC 609, dossier Mas. Cet ouvrier tailleur, Mas, interrogé à la suite de l'émeute d'avril déclara qu'il avait appartenu à la 44e section de la société "à l'époque de la coalition des ouvriers", ce qui suppose un nombre d'adhérents égal à quelques centaines.

²⁹⁷ Il faut citer parmi les associations déjà existantes, la Bourse auxiliaire des chapeliers fondeurs de Paris fondée en 1817 et forte de 600 adhérents en 1830 (d'après Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 2, p. 473-474).

longue grève du 16 septembre au 4 novembre 1830 pour un tarif. Le préfet de Police notait à propos des chapeliers²⁹⁸ :

"Il est fâcheux que des masses formées dans un but de prévoyance leur offrent les moyens de rester sans rien faire et de promener leur oisiveté sur les places publiques et dans les rues."

Ces associations ne furent pas établies à l'occasion d'une grève, mais leurs règlements, à part celui des fondeurs, énuméraient divers buts corporatifs à atteindre et pour lesquels la cessation du travail était envisagée. La Société de l'union des doreurs se maintint au moins jusqu'en 1834²⁹⁹. La Société d'union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs se maintint aussi quelque temps. Mais dans la deuxième édition de son règlement, en 1833, le président Charolais fit allusion aux résistances auxquelles la société se heurtait de la part des fabricants et aussi de certains ouvriers. Il s'adressait ainsi à ces "timorés" : "Nous reconnaissons qu'il y a plusieurs fabricants qui cherchent à vous détourner de notre société", mais si la société disparaissait, "ni vous, ni nous ne pourrions soutenir les prix, la cupidité de beaucoup de fabricants serait satisfaite et notre avenir deviendrait le plus malheureux"³⁰⁰. La troisième édition, datant semble-t-il de 1834, ne montrait plus qu'une société de secours mutuels classique, ne couvrant que les risques de maladie. L'allusion dans l'introduction du président au "pouvoir ombrageux et despotique", indique clairement que la préfecture de Police fut responsable de cette évolution³⁰¹.

La Bourse auxiliaire de prévoyance et de secours des ouvriers fondeurs en cuivre de Paris offrait la particularité d'avoir été établie peu après une grève dans la profession couronnée de succès. Le fondateur Dumoulin déclara³⁰² :

"Aujourd'hui que les ouvriers fondeurs viennent de soutenir une lutte de laquelle ils sont sortis victorieux, ils pensent ne pouvoir mieux faire que de s'associer pour éviter à l'avenir de voir se renouveler le scandale d'accusations calomnieuses, et être en mesure de pouvoir, lorsqu'une discussion s'élèvera entre un maître et un ouvrier, opérer un rapprochement à l'amiable."

En 1834 cette société dut supprimer, pour être autorisée, les articles couvrant le risque de grève.

Malgré la diversité des institutions prévues par ces différentes associations, elles étaient toutes marquées du même souci d'organiser la profession, en prévision des luttes futures à donner, seul refuge pour l'ouvrier isolé. Les tisseurs l'exprimaient en ces termes³⁰³ :

²⁹⁸ AN, *Bulletin de Paris* du 1er octobre 1830.

²⁹⁹ Il y eut une grève en 1833 que le préfet se contenta de signaler dans le *Bulletin de Paris* du 6 août. On trouve dans le dossier du doreur Guilloux (AN, CC 598) un reçu de cotisation de 1834.

³⁰⁰ *Règlement de la société d'Union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Deuxième fascicule*, [8° R 33]

³⁰¹ *Règlement de la société d'Union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs Troisième fascicule*. [8° R 33]

³⁰² Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 3, p. 335-336.

³⁰³ *Règlement de la société d'Union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs Troisième fascicule*. [8° R 33]

"Hors l'association il n'y a que faiblesse et misère [...] Chaque sociétaire doit sentir qu'il appartient au corps dans lequel il est admis. Nous devons nous persuader qu'en oubliant les intérêts généraux, notre intérêt particulier souffre. Chacun pourra dire : 'la Société c'est moi, la Société vit par moi, pour moi, je dois vivre pour elle'."

Il faut cependant signaler, à côté de ces associations corporatives, certaines sociétés de résistance fondées en 1833 qui en furent très proches. Certaines grèves donnèrent en effet naissance à des organisations qui n'eurent pas seulement l'ambition d'être des institutions de résistance, mais aussi des institutions professionnelles. La publication de règlements était un signe évident de cette volonté d'établir pour l'avenir une association professionnelle : les cas connus sont ceux des typographes, des cordonniers, des ébénistes et des bijoutiers. On y trouve le même souci que dans les sociétés précédentes de dépasser les circonstances du conflit en cours et d'arriver à une association durable du corps d'état. Le comité des cordonniers, comme le président des tisseurs, faisait allusion aux objections formulées par des ouvriers de la profession envers l'association³⁰⁴ :

"Dites à ces hommes-là que vous faites partie de la corporation parce qu'en vous associant vous entrez dans votre famille, que là tous les hommes sont frères, que là tous les hommes s'entraident, se soutiennent parce qu'ils ne veulent plus se courber sous le joug des maîtres, parce qu'ils ne veulent plus être esclaves."

Le nombre réel de professions touchées par ce mouvement fut en fait beaucoup plus grand qu'il ne paraît³⁰⁵. Certaines associations s'établirent, semble-t-il, en dehors de tout mouvement dans la profession : ce fut le cas des 37 arquebusiers réunis le 22 décembre 1833 "pour l'adoption d'un règlement en vue d'une Société Philanthropique pour secourir ses membres sans ouvrage ou malades"³⁰⁶. Le mouvement de grève de 1833 fut suivi de la fondation d'un nombre inconnu d'associations professionnelles, sous le couvert pour un certain nombre, de sociétés de secours mutuels. La police militaire signalait, pour le mois de février 1834 que "des réunions d'ouvriers, naguère si hostiles, ont eu lieu avec l'autorisation du préfet de Police et dans un but philanthropique."³⁰⁷ Au total et malgré le caractère éphémère de ces sociétés, l'année 1833 fut marquée par un mouvement d'organisation ouvrière impressionnant.

Institutions

Il a paru utile d'étudier certains aspects des institutions prévues par les divers règlements retrouvés. On a recouru à ceux des associations professionnelles, mais aussi à ceux des sociétés de résistance fondées en 1833 qui s'en rapprochèrent. La faiblesse quantitative des associations dont les

³⁰⁴ AN, CC 597, dossier Binoit, circulaire du comité provisoire de la Corporation des ouvriers cordonniers.

³⁰⁵ Les cambreurs, les monteurs en bronze, les boulangers, les corroyeurs et les serruriers cherchèrent également à se donner une organisation permanente. Par exemple, chez les monteurs en bronze il y eut présentation d'un tarif à la fin de 1833. Le lundi 3 février 1834, 250 ouvriers se réunirent barrière des Amandiers pour fonder une société philanthropique (d'après *La Gazette des tribunaux*, 27 avril 1834, déposition du fabricant Céleste au procès de la commission de propagande ; AN, F7 3783, rapport de gendarmerie 4 février 1834).

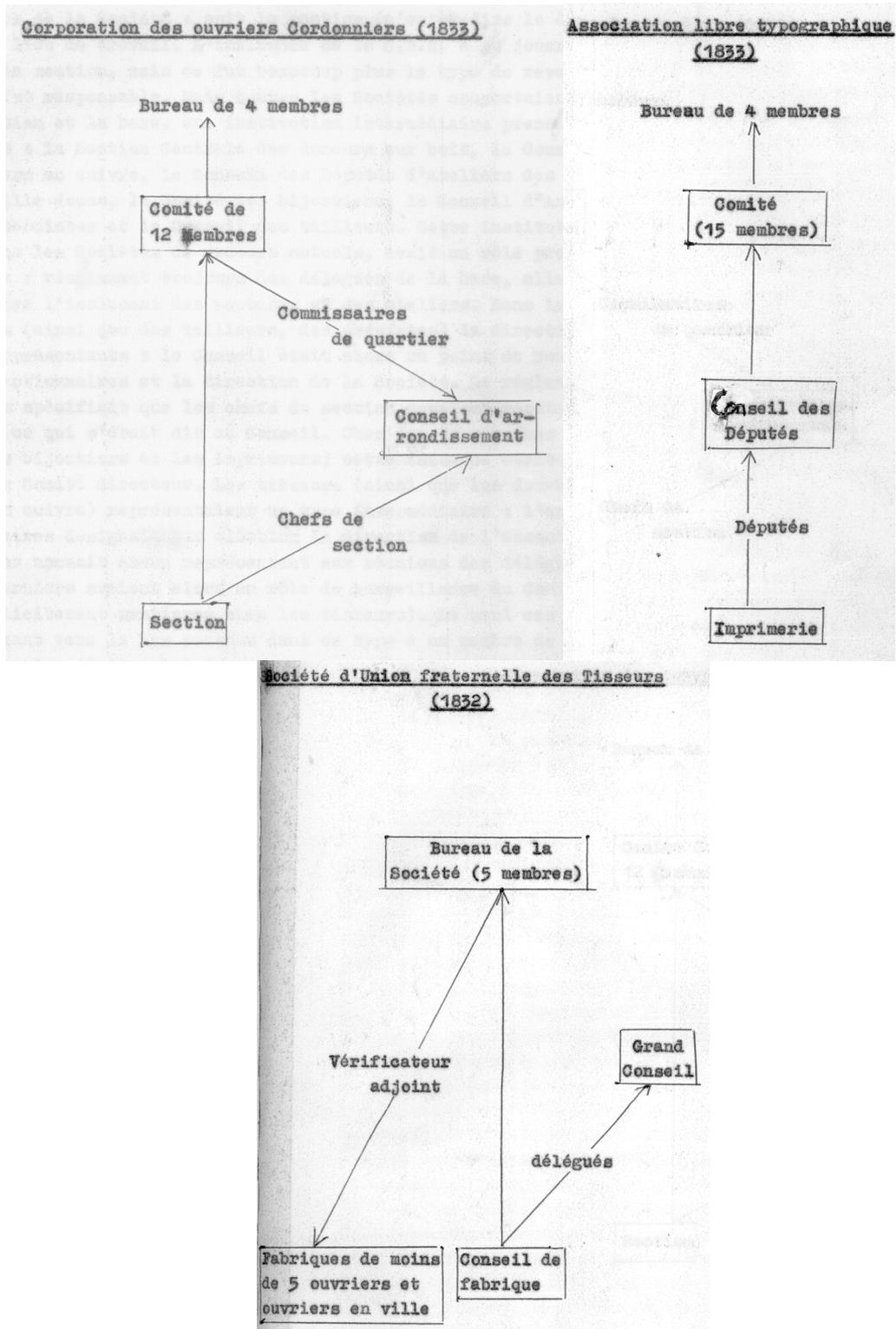
³⁰⁶ AN, CC 617, lettre des dirigeants à *La Tribune* non publiée.

³⁰⁷ AMG, E 5 475, mars 1834.

statuts ont été retrouvés, au nombre de neuf, interdit de distinguer des types très tranchés. D'autre part, ces règlements sont tous très courts et ne contiennent guère de détails sur l'organisation mise en place. L'exemple des tailleurs prouve, qu'à moins de disparaître peu après sa naissance, une association était appelée à se transformer. On peut cependant noter quelques points communs et des oppositions.

Voir la figure 4, page suivante

Figure 4. Schéma d'organisation de trois associations ouvrières



On retrouve tout d'abord une différence qui a déjà été signalée, celle de la base de la société, soit la section (c'est-à-dire le domicile), soit le lieu de travail. L'influence de la Société des droits de l'homme a pu jouer pour l'adoption de la section, mais ce fut beaucoup plus le type de revendication qui en fut responsable. Mais toutes les sociétés comportaient, entre la direction et la base, une institution intermédiaire prenant différents noms, la section centrale des doreurs sur bois, la commission des fondeurs en cuivre, le conseil des députés d'ateliers des imprimeurs en taille douce, le comité des bijoutiers, le conseil d'arrondissement des ébénistes et le conseil des tailleurs. Cette institution, inexistante dans les sociétés de secours mutuels, avait un rôle professionnel évident : réunissant toujours des délégués de la base, elle permettait de rompre l'isolement des sections et des ateliers. Dans le cas des cordonniers (ainsi que des tailleurs et des ébénistes) la direction y déléguaient des représentants, le conseil était alors un point de rencontre entre les sectionnaires et la direction de la société. Le règlement des cordonniers spécifiait que les chefs de section devaient répéter à leurs mandants ce qui s'était dit au conseil. Chez les typographes (ainsi que chez les bijoutiers et les imprimeurs) cette instance était chargée du choix du comité directeur. Les tisseurs (ainsi que les doreurs et les fondeurs en cuivre) représentaient un type intermédiaire : l'ensemble des sociétaires désignait par élection la direction de l'association, mais celle-ci ne nommait aucun représentant aux réunions des délégués de la base. Ces derniers avaient alors un rôle de surveillance du comité ou du bureau (explicitement mentionné chez les tisseurs). Le seul cas d'un pouvoir s'exerçant vers le bas reconnu dans ce type à un membre de l'institution dirigeante, était celui du vérificateur-adjoint des tisseurs, chargé de défendre les intérêts des fabriques de moins de cinq ouvriers et des ouvriers travaillant à domicile.

Il est intéressant de noter que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'assemblée générale des ouvriers de la profession n'était que très rarement prévue. Elle était inutile dans le cas de division de l'association en sections, l'élection du comité se faisait à l'intérieur de chaque section, plus facilement qu'à l'atelier, les résultats étant centralisés au conseil d'arrondissement, comme cela se pratiquait à la SDH. Ailleurs, seules les sociétés des tisseurs et des doreurs, prévoyaient et réglementaient des assemblées générales. Ce fait n'était pas lié aux effectifs : l'association qui fut sans doute la plus nombreuse, celle des tailleurs, convoqua, dans les circonstances exceptionnelles de la grève de 1833, une assemblée générale des ouvriers. Il est plutôt en relation avec les difficultés auxquelles se heurtaient alors leurs revendications. Les réunions nombreuses pouvaient être l'occasion d'une intervention policière, et aussi, de la part des ouvriers, de cortèges tumultueux comportant le même risque. L'ébéniste Royer, dans la lettre à Mathé³⁰⁸ après avoir exposé les avantages de la constitution en sections de la société, ajoutait qu'il fallait "éviter les assemblées générales". Le souci de ne pas provoquer des troubles de l'ordre public, dont la répression pouvait compromettre une grève, qu'on a noté à propos des mouvements les mieux conduits, se retrouvait dans l'association professionnelle.

L'éventualité de la grève était dans la plupart des cas envisagée. Dans les sociétés basées sur les lieux de travail étaient seules prévues des cessations de travail valables pour un seul atelier. Chez les tisseurs "le tarif d'augmentation" adopté par le conseil de fabrique devait être présenté au maître par les deux

³⁰⁸ AN, CC 596, dossier Sandoz.

ouvriers les plus anciens et les deux plus récemment entrés dans l'atelier : c'était le symbole de l'union de tous les ouvriers concernés³⁰⁹. Dans le cas d'un nouvel article dont un ouvrier pouvait être chargé, le prix en était fixé par le conseil et l'ouvrier devait laisser un jour de réflexion au maître avant de quitter l'atelier en cas de refus³¹⁰. Dans les sociétés de résistance fondées à la fin de 1833 au sein de professions ayant présenté des revendications intéressant l'ensemble des ateliers, la décision de grève était collective : "La majorité des sectionnaires, dit-on dans le règlement des cordonniers, pourra seule changer les prix du tarif et fixer l'indemnité à laquelle auront droit ceux qui cesseront le travail." Ces décisions étaient du ressort des conseils d'arrondissement, et non, remarquons-le, d'une assemblée générale, c'était en fait un référendum des sections qui était prévu. Les ébénistes ne prévoyaient rien de tel, mais Royer écrivait : "Quand il s'agira d'intérêt général, les membres de l'association seront appelés à voter." Les autres règlements ne donnaient aucun détail sur les modalités d'engagement de la grève. En effet seule une longue expérience de la pratique revendicative pouvait apporter une certaine précision dans ce domaine et il était vain d'établir *a priori* des règles précises.

Voici un tableau qui résume quelques aspects des dispositions financières prévues par les associations recensées³¹¹ :

	Date de fondation	Droit d'admission F.	Cotisation mensuelle F.	Indemnité de chômage	Indemnité de maladie
Tisseurs	14 oct. 1832	3	1 ou 0,7	<u>10</u>	?
Doreurs sur bois	1832	X	2	6 (s)	X
Imprimeurs	20 mai 1833	X	1	<u>1,5</u> (j)	X
Fondeurs	27 oct. 1833	X	10 (a) et 2	<u>2</u> (j)	2 (j)
Cordonniers	Oct. 1833	1	0,50	?	X
Typographes	24 nov. 1833	2	0,50	<u>2,5</u> (j)	X
Ebénistes	25 nov. 1833	2	1,4	?	9 (s)
Bijoutiers	1833	X	2	9 (s)	1,5 (j)
X : N'existe pas ? : inconnu (a) : par an (j) : par jour (s) : par semaine					

Tableau 4. Dispositions financières de 8 associations ouvrières

Les chiffres soulignés représentent les indemnités de chômage à verser uniquement en cas de grève. On voit qu'il s'agit de la majorité des cas : seuls les doreurs et les bijoutiers confondaient chômage involontaire et chômage de grève, ce qui explique que l'indemnité ait été versée par semaine au lieu d'une indemnité journalière dans les autres cas. Cette dernière disposition semble impliquer chez les ouvriers une prévision de grève courte. D'autre part seulement trois sociétés, celles des bijoutiers, des tisseurs et des fondeurs, assuraient également le risque de maladie. Encore, dans ces deux derniers cas,

³⁰⁹ Règlement de la société d'Union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Premier fascicule [8° R 33]

³¹⁰ Règlement de la société d'Union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Deuxième fascicule [8° R 33]

³¹¹ Les tailleurs n'y figurent pas, les indications fournies par Festy étant insuffisantes.

les deux fonctions de la société étaient-elles dissociées. Le tisseur restait libre de verser 1 F. ou 0,70 F. par mois, selon qu'il voulait ou non cotiser à la caisse maladie. Le fondeur devait verser 10 F. par an pour alimenter la caisse de résistance et pouvait, facultativement, verser 2 F. par mois pour avoir droit à une indemnité de maladie. On peut remarquer qu'il existait depuis 1820 une société de secours mutuels des ouvriers fondeurs : il s'agissait sans doute pour les fondateurs de la Bourse auxiliaire d'attirer les ouvriers affiliés à d'autres sociétés en cumulant les avantages de la société de résistance et de la société de secours³¹².

Pour terminer cet aperçu de l'association ouvrière, il faut dire un mot de quelques tentatives menées à la faveur du mouvement de grève de 1833. Le règlement des cordonniers portait en tête la mention "Fédération de tous les ouvriers de France". Il prévoyait que le comité devait désigner "le nombre de membres voulus pour faire partie du Comité Général de la fédération" et ajoutait que le "Comité doit se conformer aux avis du Comité Général de la fédération dans l'intérêt de l'union et de la fraternité". La célèbre brochure d'Efrahem traçait très brièvement un vaste programme d'association. Chaque corps d'état devait former une association professionnelle ; ces différentes sociétés devaient se mettre "en rapport entre elles" en déléguant, chacune, des représentants au sein d'un comité central gérant une "caisse centrale" commune à tous les métiers de Paris et disposant des fonds nécessaires "pour soutenir les ouvriers qui feraient grève". Chaque mouvement corporatif ne serait plus isolé et bénéficierait d'un soutien actif des autres corps d'état.

La documentation recueillie ne permet pas d'affirmer si des contacts entre professions, en grève ou non, en 1833 furent poussés aussi loin³¹³. On peut cependant remarquer que chaque grève n'était pas isolée dans les faits, que l'existence d'une saison revendicative, concentrant la majorité des mouvements, ne pouvait que faire prendre conscience aux grévistes de chaque profession qu'ils faisaient partie d'un tout luttant dans le même sens et que favoriser des contacts. Déjà en 1830, des ouvriers serruriers écrivaient en faisant allusion aux résistances opposées par les patrons ³¹⁴ :

"On doit penser si ils réussisse que nous devons être écrasée ou que tous les états se réuniron en semble, que des malheurs que la loi saura prévenir aurai lieux."

D'autre part, l'appel d'Efrahem à dépasser le stade de simples organisations de grève et à arriver à celui de l'association professionnelle correspondait à une tendance de la pratique revendicative qui s'était, à l'époque où il publiait sa brochure, déjà réalisée avec des fortunes diverses dans de nombreux corps d'état, en 1832 ou à la faveur des mouvements revendicatifs de l'automne 1833. Le militant cordonnier à la fois tirait très clairement les leçons de plusieurs années d'expérience ouvrière, dont les

³¹² Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 3, p. 334-340. En 1834, la préfecture de Police exigea la suppression de la caisse de résistance : la Bourse auxiliaire n'était plus qu'une société de secours classique, semblable à sa rivale. Les deux sociétés fusionnèrent d'ailleurs en 1851.

³¹³ La lettre de Courtais publiée dans *La Tribune* du 10 novembre disait que les ouvriers cordonniers "ont demandé à fraterniser avec ceux des autres corps d'état leur offrant secours et assistance réciproques [...] Ils se sont mis en rapport avec le Comité général de la fédération des ouvriers". D'autre part, les procès de tailleurs en 1834 mirent en évidence les liaisons du mouvement parisien et des mouvements provinciaux dans la profession à la fin de 1833.

³¹⁴ BHVP, NA 154, pétition à Odilon Barrot, septembre 1830..

grèves de 1830 ne furent sans doute pas le point de départ, mais que les années 1830-1833 contribuèrent considérablement à former, et exposait un programme syndical qui demanda, pour sa réalisation, au mouvement ouvrier la traversée de bien des épreuves et une pratique revendicative bien plus longue que celle déjà dégagée en 1833.

DEUXIÈME PARTIE : L'AGITATION OUVRIÈRE

CRISE ET TROUBLES

L'activité ouvrière ne se borna pas aux seuls conflits corporatifs, quelle soit l'époque à laquelle on tente de la saisir. Les premières années de la monarchie de Juillet ne firent pas exception. La période qui s'étend des journées de Juillet à celles de juin 1832 fut, à Paris tout au moins, caractérisée sur le plan sociopolitique par des troubles chroniques qui marquèrent les difficultés d'installation du nouveau régime et les profondes répercussions sociales de la Révolution de 1830. Ces troubles se situaient dans une période de mauvaise conjoncture économique dont on a pu voir déjà l'influence sur la revendication ouvrière. Le milieu de l'année 1832 marqua à ce point de vue une coupure. La période considérée ici offre l'exemple du comportement ouvrier qu'une crise pouvait entraîner dans un domaine autre que la vie strictement professionnelle.

La conséquence essentielle de la crise, qui paralysait l'activité revendicative, était le chômage. La contraction de l'emploi, bien plus que celle des salaires, ou la hausse des produits de consommation populaire, était le domaine où ses effets étaient les plus évidents et les plus profonds. La "stagnation des travaux" ou "l'inactivité qui règne actuellement à Paris", selon les nombreuses expressions utilisées à l'époque pour qualifier ces périodes de dépression, revêtaient l'aspect d'un véritable "choléra économique", d'une épidémie qui s'abattait, et d'une façon beaucoup plus durable que le véritable fléau, sur le monde du travail. Nadaud écrivait en songeant à des époques semblables³¹⁵ :

"Non, il n'y a pas de tourments pareils, d'ennui plus accablant pour l'ouvrier que ceux qu'il ressent dans ces grandes et poignantes crises. Il part le matin en quête de travail et le soir, en rentrant dans son garni, après avoir battu les pavés de la grande ville, dans tous les sens. [...] il revient sa poche vide et rompu par la fatigue. Il sent qu'il va se retrouver dans le même cas, le lendemain. Son anxiété [...] augmente par ce fait qu'il ne peut prévoir si la fatalité qui le poursuit sera de longue ou de courte durée."

On peut se demander si la caractéristique essentielle de la condition ouvrière dans la première moitié du 19^e siècle n'était pas l'insécurité. La revendication du tarif visait à détruire l'insécurité du salaire, mais, au delà, l'insécurité dans l'emploi touchait aux vices mêmes de l'organisation sociale et du système de production et appelait des solutions autrement radicales : le droit au travail et l'organisation du travail, furent ces solutions, peu à peu élaborées. Mais avant qu'elles ne puissent, à la faveur d'une autre révolution,

³¹⁵ M. Nadaud, *Mémoires de Léonard*, 1895, p. 81.

mobiliser des masses entières, il ne pouvait y avoir que la révolte. C'est ce dont les premières années de la monarchie de Juillet portent témoignage.

Le chômage et sa mesure

Approche quantitative

Pouvoir quantifier le chômage est le premier problème auquel on se heurte. Il ne s'agit aucunement d'apporter ici une réponse à ce problème qui dépasse de loin les limites de ce travail, mais de fournir quelques brèves indications, limitées surtout à l'année 1831. Il a paru utile d'utiliser de nouveau dans ce chapitre les renseignements chiffrés apportés par les *Bulletins de Paris*, et plus particulièrement, puisque les statistiques des garnis pour 1831 sont insuffisantes, les chiffres quotidiens portant sur les présences d'ouvriers du bâtiment sur les places et les quais du centre de Paris³¹⁶. En effet, chaque jour, le préfet y signalait le nombre d'ouvriers présents, et sur ce total, le nombre d'embauchés : il s'agissait dans les deux cas d'une évaluation (les chiffres sont toujours ronds) fournie par les agents de la préfecture. C'est le défaut essentiel de ces chiffres, que ne présentaient pas ceux des garnis, mais il est très sensiblement corrigé par leur grand nombre. Leur utilisation repose sur l'hypothèse que les tendances qu'on peut y déceler sont applicables à l'ensemble des travailleurs parisiens. La crise, en désorganisant le marché de l'emploi apparaît bien affecter la totalité du monde du travail, rien n'indique que le bâtiment soit plus ou moins touché que les autres branches.

La figure 5 (page suivante) représente la moyenne mobile par année des pourcentages d'embauche (en prenant pour base trois quinzaines consécutives). Il apparaît bien que, quelle que soit l'année considérée, le taux d'embauche était faible et toujours inférieur à 40 %. Ce fait était spécifique au milieu atteint par ces chiffres et ne saurait être généralisé. Par contre, les variations de ce taux renseignent sur l'état du marché de l'emploi à diverses époques. Le trait le plus frappant réside dans l'opposition entre l'année 1831 et les années postérieures. La moyenne annuelle de l'embauche (calculée en tenant compte de tous les chiffres de chaque année) pour 1833 et 1834 fut respectivement de 21,1 % et 23,3 % ; elle fut de 15,7 % en 1831 et de 10,6 % en 1832. Si en 1833, à partir du deuxième trimestre, un peu moins, et, en 1834, un peu plus d'un ouvrier sur quatre était assuré de trouver un emploi en se présentant aux lieux d'embauche, ce fut à peine un sur six en 1831 et un sur dix en 1832. Si on compare ces courbes à celles de la progression de la population ayant un emploi dans les garnis, on observe pour 1833 et 1834 les mêmes tendances : hausse rapide des indices d'emploi en garnis et des pourcentages d'embauche en 1833, indices et pourcentages de départ plus

³¹⁶ Le maçon Nadaud décrivait ainsi ce "dernier vestige" de l'ancien "marché aux esclaves de l'antiquité" en période de crise : "Quand vers neuf heures [les ouvriers] quittaient ce lieu de désolation et de misère, c'était pour se diriger à la porte des casernes pour attraper quelques cuillérées de soupe [...] D'autres s'arrêtaient sur les quais auprès de nombreux marchands ambulants qui leur vendaient moyennant un sou ou deux, une tasse de mauvais café, un peu de pain ou des pommes de terre assez bonnes." (M. Nadaud, *Mémoires de Léonard*, 1895, p. 80). Chaque profession avait son lieu d'embauche privilégié : la place de Grève pour les maçons, le "coin de la rue des Arcis et du quai" pour les peintres en bâtiment (voir Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 4, 1904, p. 319-321).

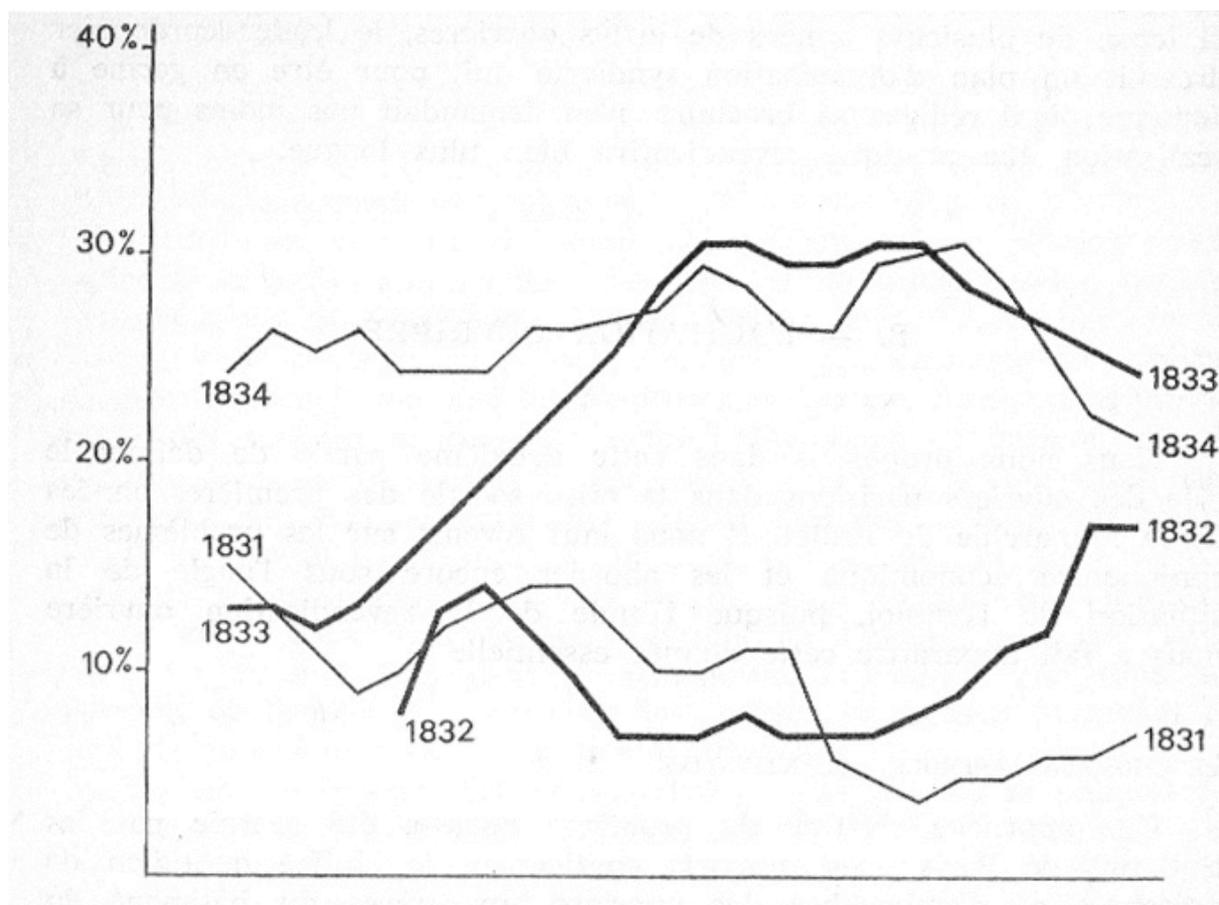


Figure 5. Moyenne des pourcentages d'embauche sur les places publiques

élevés et progressant d'une façon plus étale en 1834. Dans les deux cas, il y eut un mouvement de recul du chômage s'étalant du printemps à l'automne, suivi d'un relèvement à la fin de l'année à l'approche de l'hiver. On remarque que le chômage en garnis se relève plus tardivement (fin de l'automne) que l'embauche ne baisse que sur les places du centre (début de l'automne) : les chantiers ayant fait le plein de main d'œuvre en été, la proximité de la morte saison limitait l'embauchage d'automne. En 1831, au contraire, si une pointe d'embauche au printemps est observable, la situation se dégrada vers le milieu de l'année ; la plus grande partie de l'été fut marquée par un palier se situant peu au-dessus de 10 %, mais dès le mois d'août on tomba au-dessous d'une embauche pour dix présences. Le fond de la crise, dans ses conséquences pour l'emploi fut atteint à l'automne 1831. Le chômage structurel qui se manifestait plutôt aux lieux d'embauche que dans les garnis, ajouta ses effets au chômage conjoncturel.

La moyenne d'embauche de l'année 1832, pour les deux premiers mois de laquelle les *Bulletins* ne fournissent aucune indication chiffrée, se situa au-dessous de celle de 1831 : 10,6 % pour 15,7 % en 1831. Une légère pointe au printemps y est décelable, mais beaucoup moins nette qu'en 1831. Le taux d'embauche des trois mois d'été y fut compris entre 7 et 8 %. Mais, dès le mois de septembre, ce taux subit un relèvement sans discontinuité jusqu'en novembre, où il atteint 17 % : les 15 % étaient dépassés pour la première fois depuis janvier 1831. L'automne 1832 marqua donc, pour la main d'œuvre du bâtiment tout au moins, une nette amélioration de l'emploi. Cela confirme

l'affirmation générale, avancée à plusieurs reprises, selon laquelle le renversement de la conjoncture économique se situa au cours du deuxième semestre de 1832. La conjoncture fut seule en cause dans cette amélioration de l'emploi, puisque ce dernier phénomène se situa bien après la fin de la morte saison. Toutes ces observations, si elles ne permettent pas d'approcher quantitativement la population touchée par le chômage, permettent malgré tout de mieux apprécier les inégalités considérables au niveau de l'emploi entre les années situées dans une conjoncture économique différente : le meilleur pourcentage des années 1830-1831 – 17 % en novembre 1832 – fut atteint et dépassé en avril 1833 et fut même inférieur au pourcentage le plus mauvais – 21 % – enregistré dans les années 1833-1834.

Divers autres documents permettent, pour 1831, de prendre quelque peu la mesure de l'ampleur du problème. Un rapport, daté du 28 mars 1831, du préfet de Police, Vivien, à Casimir Périer contenait une brève statistique des indigents de la capitale que les bureaux de charité ne pouvaient prendre en charge. Dans les trois premiers arrondissements, ces bureaux suffisaient, mais dans les huit autres et la petite banlieue, la situation se présentait ainsi ³¹⁷ :

Arrondissement	Ménages	Individus
4e	1 700	5 100
5e	2 700	8 100
6e	4 400	13 200
7e	3 000	9 000
8e	4 700	14 100
9e	2 700	8 100
10e	2 400	7 200
11e	2 500	7 500
12e	6 500	19 500
"Petite banlieue"	3 000	9 000

Tableau 5. Indigents non secourus en 1831

Soit, au total, 100 800 individus pour 33 600 ménages. Il s'agit ici du problème de l'indigence, des "classes dangereuses" analysées par Louis Chevalier et dont les effectifs débordaient la classe ouvrière, et qui mettaient en cause de nombreux aspects de la société de l'époque, parmi lesquels la condition ouvrière n'était pas seule à figurer. Mais ne peut-on pas voir dans le sort réservé au monde du travail dans les périodes de crise un des éléments fondamentaux du paupérisme urbain de la première moitié du 19e siècle ? Le chômage en privant de toute ressource des masses ouvrières entières, ne pouvait qu'augmenter le nombre des "misérables" : une partie de la classe ouvrière, qu'il reste à approcher quantitativement beaucoup plus précisément qu'on ne l'a fait, se trouvait dans de telles périodes rejetée vers les zones de dénuement et de misère que les statistiques de l'assistance font si nettement apparaître. Les rythmes qui régissaient le marché de la main d'œuvre constituent un élément essentiel d'explication de la constitution de ces secteurs urbains et de ces franges de population laissées en dehors de toute

³¹⁷ Le préfet comptait trois individus par ménage.

hygiène et de tout bien-être. Un contemporain dans un ouvrage paru en 1834, donc dans une année sans crise, énumérait les six classes qu'il percevait parmi les 56 000 habitants du faubourg Saint-Antoine³¹⁸ : soit pour les cinq premières, les propriétaires, les marchands, les fabricants, les chefs d'atelier, et "les hommes de journée et les travailleurs en tout genre". Chacune de ces classes regroupait 10 000 des habitants du Faubourg. La sixième, forte de 6 000 individus, était constituée par

"les hommes sans habitations arrêtées, sans famille [...] souvent sans abris, ou abrités sous le toit le plus infect, ces malheureux, couverts de lambeaux ne rentrent que pour exhaler les vapeurs des boissons spiritueuses dont ils sont repus ! Faisant du jour la nuit, ils se répandent dans l'ombre, et alors, ils deviennent aptes à tous les crimes."

L'intérêt de cette classification est de nettement distinguer entre ouvriers et "misérables". Ce que l'on peut se demander est si, lors d'une contraction de l'emploi, une partie considérable de ces 10 000 ouvriers du faubourg, d'après la classification de Bonneville, n'était pas rejetée du côté de ces 6 000 marginaux.

Il est frappant de constater que, tout au long de l'année 1831, une des préoccupations essentielles des responsables de l'ordre dans la capitale fut l'existence d'une masse d'ouvriers inemployés dont ils craignaient les manifestations de révolte. Ce fut l'objet d'un rapport du préfet de Police au ministre du Commerce, le 6 septembre 1831³¹⁹. Vivien évaluait à 100 000 le nombre d'ouvriers à Paris : les 2/5 étaient sans travail depuis le début de l'année, le reste étant employé "sans continuité". Le chômage était, selon lui, particulièrement aigu chez les ouvriers "travaillant aux objets de luxe" (bijoutiers, horlogers, articles de Paris) et les "ouvriers en bâtiment". Il touchait les quatre cinquièmes de la population du quartier Popincourt³²⁰. Un document du même type était constitué d'extraits de rapports de commissaires de police à la préfecture³²¹. Tous insistaient sur l'ampleur du sous-emploi : "L'ouvrier n'a plus rien, il n'a plus de lit, écrivait le commissaire du Louvre (4e), il n'aura plus de couverture, ni de bois pour cet hiver". Le commissaire de l'Arsenal (9) : "Mon quartier est habité par un grand nombre d'ouvriers qui sont aujourd'hui sans travail et qui en demandent journellement, la plupart sont de nombreux pères de famille et sont sans moyen d'existence." Celui de l'Hôtel de Ville (9e) : "La plupart des ouvriers se sont dépouillés des objets de première nécessité. [...] Il n'est pas rare de voir des ménages entiers couchés sur la paille"; il ajoutait que 58 établissements industriels avaient fermé leur porte dans le quartier (dont 26 dans la rue de la Mortellerie). Le commissaire de l'Observatoire (12e) faisait remarquer que les ouvriers de son quartier attribuaient les troubles récents de la rue du Cadran au chômage sévissant à Paris. Les *Bulletins de Paris* et les rapports de haute police faisaient mention presque journellement de ce qui s'était dit parmi les ouvriers du bâtiment qui n'avaient pas été embauchés.

³¹⁸ Bonneville, *Le faubourg St-Antoine...*, p. 14-16.

³¹⁹ AN, F21 1290-93, ateliers de charité

³²⁰ *Le Bulletin de Paris* du 21 décembre 1831 attirait l'attention du gouvernement sur la situation critique de ce quartier du 8e arrondissement.

³²¹ AN, F 21 1290-93, ateliers de charité, Vivien au ministre de l'Intérieur, rapport du 11 septembre 1831.

Les ateliers de charité

Un épisode qui prend place immédiatement après le mouvement de grève d'août-novembre 1830 permet de prendre la mesure du sous-emploi. On sait que, pour faire face à la crise un des remèdes utilisés à l'époque était d'ouvrir des ateliers de charité de travaux publics permettant d'accorder quelque secours à une partie de la masse inemployée. De tels ateliers avaient été ouverts à la fin de la Restauration à la suite de la crise née en 1827. Quelques-uns étaient restés ouverts dans la première partie de l'année 1830. Il semble que, peu après les journées de Juillet, leurs effectifs aient brusquement grossi : les chômeurs de la capitale y virent une source d'emploi permettant de pallier la défaillance des entreprises privées. Le problème, à la fois financier et politique, que les ateliers allaient poser amenèrent les autorités à prendre des mesures de liquidation, non sans que cela n'entraîne de multiples incidents au cours de l'hiver 1830-1831.

Les chiffres que fournissent les *Bulletins de Paris* sur les effectifs des ateliers de secours pour le mois de décembre 1830 montrent une progression impressionnante, alors que des mesures visant à restreindre l'embauche avaient été prises dès le mois de septembre³²² :

8 décembre : 2 180 ouvriers	21 décembre : 4 600 ouvriers
11 décembre : 2 670 ouvriers	22 décembre : 6 076 ouvriers
14 décembre : 2 370 ouvriers	23 décembre : 7 420 ouvriers
15 décembre : 2 553 ouvriers	27 décembre : 8 014 ouvriers
16 décembre : 2 686 ouvriers	28 décembre : 8 014 ouvriers
17 décembre : 2 868 ouvriers	29 décembre : 13 750 ouvriers
20 décembre : 4 890 ouvriers	30 décembre : 13 700 ouvriers

Alors qu'ils étaient restés jusqu'aux premiers jours de décembre dans des limites raisonnables, les ateliers devinrent visiblement à ce moment le refuge de la population ouvrière inoccupée de la capitale : on est en présence ici d'un effet concret de l'ampleur du chômage conjoncturel, à quoi s'ajoutait alors celui du chômage structurel de morte saison. Les ateliers avaient déjà, avant décembre, ce caractère : "Sans ouvrage et sans moyen d'existence, [*les ouvriers*] ambitionnent comme une grande faveur d'être employés aux travaux que fait effectuer la Ville de Paris", notait le préfet de Police en septembre 1830³²³. Le 18 du même mois, Odilon Barrot, préfet de la Seine, avait pris un arrêté qui fixait les salaires entre 1,25 et 1,50 F. par jour – ce qui constituait une réduction par rapport à ce qui était payé auparavant –, excluait les ouvriers au-dessous de 15 et au-dessus de 60 ans et exigeait la fourniture d'un certificat de chômage signé du commissaire de police pour l'obtention d'une carte donnant droit à l'entrée dans un atelier. A cette époque, les chantiers existants dataient de la fin de la Restauration et se trouvaient surtout en petite banlieue. L'arrêté provoqua de vives réactions de la part des ouvriers employés. Un projet de cortège à l'Hôtel de Ville réunissant plusieurs ateliers pour protester contre ces dispositions amena des concentrations de troupe sur les boulevards du

³²² Il s'agit, pour les plus importants, des chantiers établis pour le terrassement du Champ de Mars (7 200 ouvriers à la date du 2 janvier 1831...), aux Champs-Élysées, aux barrières et dans les carrières.

³²³ AN, *Bulletin de Paris* du 18 septembre 1830.

Nord et de l'Est, le 24 septembre³²⁴. Un rassemblement de 150 terrassiers eut pourtant lieu à la rotonde de la Villette où les cartes d'admission étaient délivrées : les ouvriers s'emparèrent d'un drapeau et s'apprêtaient à marcher vers le centre de Paris quand la troupe intervint³²⁵. Un témoin de ce rassemblement y vit là "les ouvriers les plus malheureux de Paris"³²⁶. Peu après, les 74 ouvriers employés à l'atelier du manège du Louvre rédigèrent une pétition au roi où ils se plaignaient d'avoir "subi sur la taxe de leur journée fixée à 40 sous par jour, le modique taux de 1,5 franc" et d'être menacés d'un prochain renvoi : dans ce cas, "il ne leur reste donc que la malheureuse perspective de se livrer au brigandage ou à la honte de l'infamie." Une autre pétition au roi, celle des ouvriers du cimetière Montmartre, protestait contre l'exclusion des ouvriers âgés : "Le vieillard qui a consacré les trois quarts de son existence à servir ou à défendre son pays doit-il être exclu de ses droits ?" Elle ajoutait : "Ce n'est pas une aumône que nous demandons, mais du travail et un salaire tel que nous l'avions."³²⁷

Les ateliers de petite banlieue furent peu à peu fermés. L'ampleur des besoins provoqua l'ouverture et le développement de chantiers à l'intérieur de la capitale. Un rapport d'Odilon Barrot du 12 novembre 1830³²⁸ amena la prise en charge pour moitié par le gouvernement de ces dépenses de secours, jusqu'alors supportées par la seule Ville de Paris. "L'affluence des ouvriers sans occupation va toujours croissante", écrivait-il, le budget municipal ne peut à lui seul "subvenir aux besoins de cette multitude exigeante ; une foule d'ouvriers sans ouvrage se présente chaque jour dans les mairies ou à l'Hôtel-de-Ville pour demander de l'occupation et le besoin qui les tourmente les rend exigeants et irritables". Un second rapport³²⁹ se félicitait de l'ouverture d'un atelier à l'Arc de Triomphe, mais ajoutait qu'au lieu des 220 emplois créés sur ce point, il aurait fallu aller jusqu'à 6 000 ou 7 000. La pression des chômeurs à la porte des ateliers se faisait en effet de plus en plus sentir : en octobre, l'inspecteur chargé de l'atelier des Champs-Élysées voyait quotidiennement affluer des "malheureux" demandant à être embauchés : "Il y en a qui me fendent le cœur" écrivait-il à Barrot³³⁰. A l'atelier du Champ de Mars, le 29 novembre, 150 ouvriers se présentèrent au bureau de l'inspecteur. Malgré son refus de les y admettre, ils stationnèrent, sous le regard de la garde nationale, pendant toute la matinée à proximité du chantier³³¹. Des cris de "Allons chez

³²⁴ AN, *Bulletin de Paris* des 24 et 25 septembre ; BHVP, NA 154, Fabvier, commandant la place de Paris à Barrot, 20 et 23 septembre 1830.

³²⁵ Il y eut 41 arrestations (AMG, E 5 2, chef de la gendarmerie).

³²⁶ BHVP, NA 154, lettre de Bocquet au préfet de la Seine, 24 septembre 1830. Les ouvriers l'avaient chargé de transmettre leurs doléances au préfet. Les ouvriers disaient, rapporte-t-il, qu'ils ne pouvaient acheter du pain qu'à la livre et non des pains de 4 livres, "faute d'une journée suffisante". Et comme on leur avait conseillé d'acheter du pain bis : "Non, auraient répondu les ouvriers, c'est de la farine gâtée, de l'avoine de porc."

³²⁷ BHVP, NA 154, pour les deux pétitions, fin septembre 1830. D'après le *Journal des ouvriers* du 26 septembre, les ouvriers employés au cimetière du Nord nommèrent quatre commissaires qui furent reçus par le roi.

³²⁸ AN, F 21 1290/93, ateliers de charité, rapport au ministre de l'Intérieur, 12 novembre 1830;

³²⁹ AN, F 21 1290/93, ateliers de charité, rapport au ministre de l'Intérieur, 25 novembre 1830

³³⁰ BHVP, NA 154, lettre du 9 octobre 1830. Il ajoutait : "Il y a peu de justice à laisser une classe d'individus, qui a tant contribué à notre bien-être public, si malheureuse."

³³¹ AN, *Bulletin de Paris* du jour.

le roi !" furent entendus³³². La stricte application de l'arrêté du 18 septembre n'empêcha pas un rapide gonflement des effectifs : de l'aveu même du préfet de Police, le nombre de cartes délivrées restait très en dessous des besoins réels³³³.

Si, au mois de septembre, le montant de l'allocation journalière avait beaucoup préoccupé les ouvriers employés aux ateliers, au mois de décembre cette question passa au second plan : seule comptait la chance de trouver une place et le souci de la conserver. Le 12 ou le 13 décembre un nouvel arrêté de la préfecture de la Seine excluait des chantiers les femmes et les ouvriers domiciliés en banlieue : devant la "grande fermentation" qu'il provoqua, son application dut être provisoirement reportée³³⁴. Dans les derniers jours du mois, la pression des chômeurs s'accrut encore. Le 20, 1 800 ouvriers, dont 600 venant de Saint-Denis, où on leur avait refusé du travail, se rendirent au Champ de Mars : l'inspecteur "par crainte de troubles", en admit 500 ; 100 ouvriers entrèrent de la même façon dans l'atelier des Champs-Élysées le même jour³³⁵ ; le 28, encore 500 au Champ de Mars³³⁶. La plupart de ces ouvriers n'étaient pas munis des papiers réglementaires. A la suite de ces événements, le 30 décembre, au cours d'une séance du Conseil municipal, les préfets de la Seine et de Police, avec sans doute l'aval gouvernemental, décidèrent de "fermer cette plaie qui menace de s'élargir". Plus on admettait d'ouvriers, plus il s'en présentait : "La multiplicité des secours entraîne celle des besoins." La décision d'arrêter les admissions fut prise, ainsi que celle de ramener, en deux mois, le nombre d'ouvriers à celui strictement nécessaire aux travaux de la Ville³³⁷.

Les mesures d'exclusion commencèrent dès les premiers jours de janvier 1831. Le 3, les femmes et les jeunes au-dessous de 18 ans furent renvoyés de l'atelier du Champ de Mars, ce qui réduisit les effectifs de 7 200 à 5 700. Un cortège de 250 femmes et enfants se forma et se dirigea vers le Palais-Royal dont les grilles furent fermées, puis vers le quai des Orfèvres où il fut dispersé. Le 4, une partie des exclus se présenta aux portes du chantier pour s'y faire réintégrer : un piquet de ligne les tint en respect³³⁸. Il semble qu'à partir de cette date, aucune nouvelle admission dans les ateliers ne fut enregistrée : le 4, 200 ouvriers se virent refuser l'entrée des travaux de fortification à Saint-Denis³³⁹. Le lundi 10, le préfet de Police en personne, appuyé par 1 500 gardes nationaux et un escadron de chasseurs se rendit au Champ de Mars pour annoncer l'épuration aux ouvriers. Quelques pierres furent lancées sur les forces de l'ordre, mais la résistance ouvrière, le 10 et les journées suivantes, se borna à cet incident. L'épuration commença le 12 : les chefs de brigade procédaient à l'appel nominal des ouvriers. Ceux qui n'avaient pas les papiers nécessaires pour justifier leur présence au chantier étaient congédiés avec un dédommagement de deux journées de travail et

³³² *Gazette des tribunaux*, 29 et 30 novembre 1830. Un des auteurs de ces cris fut arrêté, il avait proposé à ses camarades d'aller au Palais-Royal pour obtenir un "mot de recommandation" du roi. (d'après le *Journal des ouvriers*, 9 décembre 1830).

³³³ AN, *Bulletin de Paris* du 10 décembre 1830.

³³⁴ AN, *Bulletin de Paris* du 14 décembre 1830.

³³⁵ AN, *Bulletin de Paris* du 20 décembre 1830.

³³⁶ AN, *Bulletin de Paris* du 28 décembre 1830.

³³⁷ AN, *Bulletin de Paris* du 30 décembre 1830.

³³⁸ AN, *Bulletin de Paris* des 3 et 4 janvier 1831.

³³⁹ AN, *Bulletin de Paris* du 4 janvier 1831.

l'interdiction de se présenter de nouveau. Trois cents ouvriers furent ainsi licenciés le 13. A la fin de la semaine, 3 000 ouvriers avaient été exclus du Champ de Mars³⁴⁰. Le 19, une nouvelle réunion du Conseil municipal décida la fermeture prochaine de tous les ateliers, écourtant les délais prévus le 30 décembre. Une circulaire de la préfecture du 21 janvier ordonna aux commissaires de police de cesser de délivrer les certificats nécessaires à l'obtention des cartes³⁴¹. Trois chantiers furent totalement fermés le 27 janvier, dont celui du Champ de Mars ; les autres subirent le même sort au cours des journées suivantes³⁴². Il ne subsista que quelques ateliers de travaux publics financés par la Ville, à l'intérieur de Paris, qui n'employaient plus que quelques centaines d'ouvriers, et les travaux de fortification entrepris par le génie militaire à la périphérie.

L'importance de ces épisodes ne doit pas être exagérée, mais ils fournissent un éclairage intéressant sur les effets de la mauvaise conjoncture. En premier lieu, qui étaient les ouvriers des ateliers ? On peut affirmer sans grand risque que le bâtiment dut en constituer la majorité, mais d'autres branches y étaient représentées. Le rapport du préfet de Police du 6 septembre 1831 déjà cité, signalait, pour donner une idée de l'ampleur du chômage, qu'on avait vu des horlogers, des bijoutiers, des ouvriers de la soie travailler aux ateliers de secours. Une lettre d'un témoin atteste la présence d'ouvriers typographes au chantier du Champ de Mars³⁴³. L'incident sur lequel nous renseigne ce document est d'ailleurs révélateur : le paiement de la semaine de travail dans ce chantier se faisait le samedi, mais le règlement de cette dernière journée était reporté à la semaine suivante. Le samedi 8 janvier 1831, 3 000 ouvriers entourèrent la baraque de l'inspecteur des travaux pour obtenir le paiement intégral de la semaine³⁴⁴. Ils eurent gain de cause. Les ouvriers reprochaient à ce système de rémunération d'obliger celui qui avait trouvé du travail ailleurs de revenir au chantier pour toucher la journée arriérée³⁴⁵. Ce point souligne bien le caractère transitoire qu'avait aux yeux des ouvriers leur entrée dans un atelier de secours : c'était un "pis-aller"³⁴⁶ permettant d'attendre, en touchant quelques francs, une place dans un atelier de leur profession respective. Les chantiers de secours constituaient un refuge pour l'ensemble des ouvriers de la capitale touchés par la vague de chômage et étaient appelés à grossir en proportion de la masse inemployée. Ce fut sous l'influence de l'accroissement très rapide des effectifs au cours du mois de décembre que les autorités décidèrent l'épuration, puis la fermeture totale des ateliers. Ceux-ci, de simples secours aux plus nécessiteux des ouvriers, risquaient de devenir une forme d'indemnité générale de chômage.

Ce "dérapage" de la fonction des ateliers doit être mis en relation avec les journées de Juillet. Les grèves d'août-novembre témoignèrent de la confiance ouvrière envers le nouveau régime. On retrouve la même attitude chez les ouvriers des chantiers de secours, comme l'ont prouvé les pétitions

³⁴⁰ AN, *Bulletin de Paris* de la semaine du 13 au 17.

³⁴¹ AN, *Bulletin de Paris* des 19, 20 et 21 janvier 1831.

³⁴² AN, *Bulletin de Paris* des 27 et 29 janvier 1831 et 2 février.

³⁴³ BHVP, NA 154, lettre de Viguiet au préfet de la Seine, 8 janvier 1832.

³⁴⁴ AN, *Bulletin de Paris* du 8 janvier 1831.

³⁴⁵ BHVP, NA 154, lettre de Viguiet au préfet de la Seine, 8 janvier 1832.

³⁴⁶ Viguiet prêtait cette expression aux typographes du chantier.

ou les incidents dont ils furent les auteurs³⁴⁷. Mais au-delà de l'attachement à la personne du roi, il y avait chez ces travailleurs la certitude que les journées de Juillet ouvraient une nouvelle ère où les problèmes de leur condition disparaîtraient : ils virent dans les ateliers un moyen de résoudre celui qui les affectait le plus durement aux périodes de crise, le sous-emploi. L'épisode des ateliers de secours de l'hiver 1830-1831 fut la première expression populaire et concrète de la revendication du droit au travail.

Les troubles d'octobre 1830-octobre 1831

Les incidents très limités d'ampleur dont les ateliers de secours furent l'occasion faisaient partie d'une agitation générale qui ne prit fin qu'au mois d'octobre 1831 et dont les premières manifestations eurent lieu un an plus tôt, en octobre 1830, à l'occasion de la proposition à la Chambre d'une loi supprimant la peine de mort en matière politique, qui fut interprétée comme une manœuvre destinée à éviter la peine capitale aux ministres de Charles X incarcérés.

Voici une brève chronologie des plus importants de ces troubles :

- Le 18 octobre 1830 : cortège de 400 personnes vers Vincennes, où les ministres étaient incarcérés. Rassemblements le lendemain dans Paris.
- Du 19 au 22 décembre : importants rassemblements dans le quartier du Luxembourg lors du procès des ministres.
- Du 14 au 16 février 1831 : émeute anticléricale. Destruction de Saint-Germain l'Auxerrois et de l'archevêché.
- Le 3 mars puis les 11 et 12 mars : cortèges à l'occasion des nouvelles de Pologne;
- Du 12 au 16 avril, cortèges pour la même raison ; la loi contre les attroupements fut votée le 11 avril.
- 10 et 11 mai : attroupements et incidents place Vendôme (anniversaire de la mort de Napoléon).
- Du 14 au 17 juin : attroupements et incidents faubourg Saint-Denis.
- Le 14 juillet : cortèges et incidents à propos de l'anniversaire de la prise de la Bastille.
- Du 5 au 9 septembre : rassemblements et incidents dans le quartier Montmartre à la suite de la grève des découpeuses de la rue du Cadran.
- Du 15 au 20 septembre : cortèges à la suite de la capitulation de Varsovie.
- Le 24 octobre : incidents place de la Bourse à la suite de l'interdiction d'une pièce de théâtre.

En treize mois, il n'y eut pas moins de onze périodes d'agitation, occupant 32 jours. Il ne s'agit pas ici de décrire ces émeutes oubliées aujourd'hui, sauf celles de février 1831 en raison de ses effets spectaculaires, mais d'y apercevoir l'influence de la crise de l'emploi.

Le rôle du chômage

Les rassemblements du début septembre dans le quartier Montmartre représentent le cas le plus net de troubles directement engendrés par le chômage, sans autre cause apparente, et dont les auteurs furent en majorité

³⁴⁷ Ainsi, le 26 janvier 1831, des ouvriers exclus de divers ateliers se réunirent place Beauvau pour se rendre au Palais-Royal. Ils nommèrent une députation de 6 à 8 membres avec mission d'aller protester auprès du roi des mesures de fermeture. On ignore les suites de cette réunion (d'après AN, *Bulletin de Paris* du jour).

des chômeurs. Du lundi 5 au vendredi 9 septembre, la rue du Cadran et les rues avoisinantes furent le théâtre de rassemblements qui provoquèrent l'intervention de la garde nationale³⁴⁸. Le 7, rue de Cléry, quelques barricades furent ébauchées³⁴⁹. Le principal sujet de mécontentement qui était exprimé dans ces groupes était le manque d'ouvrage. Ces troubles éveillèrent un écho parmi les ouvriers du bâtiment des places du centre où, à ce moment, le taux d'embauche était au plus bas : le 6, les ouvriers réunis au Châtelet approuvèrent les rassemblements de la veille³⁵⁰. Le lendemain, quelques-uns parlèrent de "se rendre en corps" aux Tuileries pour obtenir du roi la diminution de la taxe du pain et l'ouverture de travaux. L'hostilité manifestée par les découpeuses envers la machine qui avait provoqué leur licenciement fit craindre aux autorités qu'elle ne s'étende à d'autres professions. On avait remarqué dans les rassemblements du 5 un grand nombre de chapeliers qui parlèrent avec véhémence des machines employées pour la fabrication des chapeaux de soie. Le préfet redouta un moment que les imprimeurs ne renouvellent les bris de presses à vapeur de juillet 1830³⁵¹. Contrairement à ceux qui les avaient précédés, le préfet de Police n'attribua pas ces troubles à une manœuvre des partis hostiles au régime ³⁵² :

"Des troubles produits par le besoin sont autrement plus graves que ceux où la politique joue un rôle : la répression en est plus lente et plus difficile."

Ou encore ³⁵³ :

"Cette fois, ce n'est plus au nom d'un système ou d'une théorie qu'on appelle [la masse] sur la voie publique ; c'est son existence même qu'elle se croit appelée à défendre."

Cependant, la totalité des autres troubles ne présentèrent pas un caractère socio-économique si tranché. Des motifs politiques apparaissaient au premier plan : le soutien à la Pologne en lutte contre la Russie, le procès des ex-ministres, l'anniversaire de la mort de Napoléon ou de la prise de la Bastille.... Il ne s'agit pas de considérer comme simples apparences ces mobiles, mais, au contraire, de les éclairer par les conditions particulières créées par le sous-emploi affectant une grande partie de la population ouvrière parisienne. Celle-ci semble bien avoir été la catégorie sociale dominante parmi les émeutiers d'octobre 1830-1831³⁵⁴, en compagnie de catégories bourgeoises tels les étudiants qui apparurent également dans les troubles postérieurs. Mais ce qui est plus directement en cause ici, fut la participation de la masse

³⁴⁸ AN, *Bulletin de Paris* du 5 au 9 septembre 1831.

³⁴⁹ AN, F IA 635 20b, rapport du commissaire attaché au ministère de l'Intérieur, 7 septembre 1831.

³⁵⁰ AN, F 1C I 33, rapport du 6 septembre 1831.

³⁵¹ AN, F 1C I 33, rapport du 11 septembre 1831.

³⁵² AN, F 21 1290-93, rapport du 6 septembre 1831.

³⁵³ AN, F 1C I 33, rapport du 7 septembre 1831.

³⁵⁴ Une statistique, que nous n'avons pu entreprendre, utilisant les comptes rendus d'assises de la série BB 20 aux Archives nationales permettrait de constituer une image, même rudimentaire, de la composition sociale de ces émeutiers. Cette série contient la liste, avec le plus souvent indication de profession et l'adresse de tous les individus condamnés ou acquittés en cour d'assises. A elle seule, *La Gazette des tribunaux* contient la relation, très précieuse parfois, de quelques procès, mais pas en nombre suffisant pour que l'on puisse en tirer des indications chiffrées.

inemployée à ces manifestations de crise sociale. L'hypothèse avancée est que le sous-emploi, sans créer les sentiments populaires dont l'agitation de ces mois témoigne, les a exaspérés jusqu'à en faire des thèmes de révolte.

Voyons d'abord les répercussions à Paris des conflits nationaux en Europe. Les nouvelles de Pologne furent à l'origine des incidents de mars, d'avril et de la deuxième quinzaine de septembre. Ces derniers marquèrent la popularité des mouvements nationalistes et une identification de leur combat à celui dont Paris fut le théâtre en juillet 1830, dirigé contre un ennemi commun : l'absolutisme. Mais ces cortèges et ces rassemblements furent aussi pour certains une occasion de protestation contre leur sort. Le 5 mars, un compagnon forgeron fut arrêté place de Grève pour avoir crié : "Il nous faut du travail ou du pain."³⁵⁵ Le même jour, rue Saint-Martin, un doreur sur métaux haranguait un groupe d'ouvriers : "Fainéants que vous êtes, demandez du travail ou du pain."³⁵⁶ L'ouvrier Bouquet, un des inculpés de l'affaire du 13 avril, où quelques centaines de personnes partant du quartier Latin s'étaient rendues jusqu'à l'Hôtel de Ville, avoua, au cours du procès, sur une question du président, avoir poussé des cris réclamant de l'ouvrage : "Du pain ou la mort ! Vive la République ! Et des armes !" ³⁵⁷ D'après une brochure de l'époque, les cortèges de septembre 1831 consécutifs à la chute de Varsovie étaient principalement composés de "ceux qui n'ont pas d'ouvrage depuis 6 mois, qui se disent mourir de faim"³⁵⁸. Ce que demandaient ces cortèges était un soutien à la Pologne, c'est-à-dire la guerre. Celle-ci était vue par les chômeurs comme un remède au sous-emploi, soit en augmentant les effectifs de l'armée, soit en provoquant des commandes de fournitures et de matériel de guerre. A plusieurs reprises, le préfet de Police signala que les ouvriers du bâtiment présents aux lieux d'embauche étaient favorables au déclenchement d'un conflit³⁵⁹ : le 12 septembre, circula parmi eux la rumeur que le gouvernement, en prévision d'une guerre allait hâter la construction des fortifications et donc créer de nouveaux emplois³⁶⁰. Un des slogans criés par la foule rassemblée devant l'hôtel des Affaires étrangères, le 17 septembre 1831 fut : "Du pain ou la guerre !"³⁶¹ La tentative, au cours de l'année 1831, de la légion La Fayette du général Dumas destinée à aller "réveiller la liberté au-delà des Pyrénées" et à soutenir la Pologne, voulait être un point de ralliement de gardes nationaux, d'ex-volontaires de la Charte, mais surtout "des ouvriers sans ouvrage" de Paris et des départements ; elle offrirait "un moyen d'existence à des milliers d'infortunés que l'exaspération de la misère peut porter à de funestes excès" et elle soulagerait Paris de "bouches inutiles".³⁶² La politique extérieure prudente de la monarchie de Juillet ne répondit pas à ces vœux : la propagande républicaine qui présentait le nouveau régime comme traître aux peuples d'Europe et allié de fait des rois absolus en fut facilitée.

³⁵⁵ Il fut acquitté (d'après *La Gazette des tribunaux*, 9 et 10 mai 1831).

³⁵⁶ Il fut condamné à 6 mois de prison (d'après *La Gazette des tribunaux*, 20 mai 1831)

³⁵⁷ Il fut acquitté (d'après *La Gazette des tribunaux*, 4 mai 1831).

³⁵⁸ *La farce parisienne ; grands combats qui ont eu lieu les 15, 16, 17, etc., entre la pépinière des boulevards et les chaises du Palais-Royal*, s.d.

³⁵⁹ AN, *Bulletin de Paris* du 7 décembre 1830 ; AN, F 1C I 33, rapport du 5 août 1831; AN, *Bulletin de Paris* du 2 septembre 1831.

³⁶⁰ AN, *Bulletin de Paris* du 12 septembre 1831.

³⁶¹ AN, BB 22 51/66, dossier Voisin.

³⁶² Projet d'organisation de la Légion La Fayette. Lb 51 523.

Les troubles contemporains du procès des ex-ministres de Charles X furent une conséquence directe des journées de Juillet. Ce fut la première grande épreuve politique qu'eut à traverser le régime mis en place à leur faveur. L'agitation que ce procès provoqua ne fut pas limitée aux ouvriers : la petite bourgeoisie penchait elle aussi pour la peine capitale. Le préfet de Police craignait au moment des rassemblements autour du palais du Luxembourg où se déroulait le procès, qu'en cas d'un verdict de clémence, une partie de la garde nationale ne fît défection. En définitive, celle-ci fit passer la défense du régime avant ses sentiments profonds en restant à son poste lors des journées de décembre. Mais, là aussi, la présence des chômeurs est attestée. Le 18 octobre, au moment même où un cortège beaucoup plus important se rendait au fort de Vincennes pour exiger qu'on lui livre les ministres, 15 ouvriers et 15 "gamins" se dirigeaient vers le Palais-Royal en criant : "Mort aux ministres ! Désirs du Peuple !" Deux ouvriers, un forgeron et un ouvrier en instruments de mathématiques furent plus tard jugés³⁶³ : ils déclarèrent s'être intégrés au cortège alors qu'ils parcouraient le quartier du Palais-Royal, à la recherche de travail. Le 20 décembre, on pouvait remarquer un grand nombre d'ouvriers "inoccupés"» parmi les groupes fort importants qui stationnaient autour de la Chambre des Pairs³⁶⁴. Un militaire décrivait ainsi les attroupements qui attendaient le verdict rendu le 22 : "Des vociférations, des chants et des hommes qui se plaignaient de ne pas avoir à manger."³⁶⁵ Le matin du 21 décembre, les ouvriers en bâtiment de la place de Grève, après avoir attendu une hypothétique embauche, se dirigèrent vers le Luxembourg³⁶⁶. Le 19 octobre, des groupes de 50 à 150 personnes stationnaient place Saint-Antoine : ceux qui parlaient le plus haut, d'après le maire, étaient les ouvriers sans ouvrage. Ils déclaraient que si les ministres étaient jugés tout de suite, l'embauche deviendrait plus abondante³⁶⁷. On touche ici à une des raisons de la participation des chômeurs à ces troubles : l'attribution des difficultés économiques à des causes politiques étant chose courante à l'époque, l'incertitude créée par ce procès était vue comme une cause du marasme. C'était le point de vue de nombreux industriels ou commerçants, tel celui qui écrivait à Odilon Barrot³⁶⁸ :

"Le commerce ne reprendra que par la confiance [...] Cette confiance ne peut naître tant qu'on verra le parti vainqueur craindre le parti vaincu."

De telles préoccupations ne furent pas absentes des manifestations d'anticléricalisme populaire en février 1831. Cette mentalité était loin d'être propre à la classe ouvrière ou aux classes populaires, elle s'étendait à de larges secteurs de la société³⁶⁹ :

"Cette émeute n'eut pas la physionomie exclusivement populaire du mouvement insurrectionnel de décembre. Des bourgeois en habits noirs et en gants jaunes y figuraient à l'avant garde."

³⁶³ *La Gazette des tribunaux*, 7 janvier 1831.

³⁶⁴ AN, *Bulletin de Paris* du 21 décembre 1830.

³⁶⁵ AMG, E 5 26, commandant de la place de Paris, 20 décembre 1830.

³⁶⁶ AN, *Bulletin de Paris* du 22 décembre 1830.

³⁶⁷ BHVP, NA 154, maire du 8^e arrondissement au préfet de la Seine, 19 octobre 1830..

³⁶⁸ BHVP, NA 154, 20 décembre 1830 ; il déclarait signer au nom de plus de cent personnes, gardes nationaux et commerçants.

³⁶⁹ Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, éd. 1844, t. 2, p. 268.

Comme l'écrivait plaisamment Raspail : "Monsieur Thiers se hissait sur la pointe du pied pour voir comme tout le monde."³⁷⁰ Néanmoins, la haine du "jésuite" suscitait de profonds échos parmi les travailleurs parisiens, d'autant plus que le clergé était accusé d'être resté fidèle à la monarchie vaincue : jésuite était identifié à carliste. Une croyance particulière vint alimenter cette haine : les carlistes et les jésuites par leurs manœuvres tentaient de prolonger le marasme économique pour punir le peuple de sa victoire de Juillet. La cérémonie expiatoire du 14 février à Saint-Germain l'Auxerrois fut interprétée comme un de ces calculs. Les groupes réunis autour de l'église peu après la fin de la messe exprimaient "un vif mécontentement" : on voyait "dans cette action l'intention de redoubler les inquiétudes du commerce. On dit hautement que les carlistes s'enhardissaient chaque jour de plus en plus"³⁷¹. Les départs de Paris de familles nobles étaient vus aussi comme une manifestation de la duplicité des carlistes voulant priver le commerce parisien de leurs capitaux et de leurs commandes³⁷². Les journaux, ceux du Mouvement et de la Résistance, ne cessaient de répéter que les troubles de rues étaient suscités par les carlistes pour priver l'ouvrier de travail. La proclamation du préfet Baude, le 17 février, accusait le "parti de la Contre-Révolution" de s'être démasqué à Saint-Germain l'Auxerrois :

"On veut pousser le peuple au désordre pour éloigner le travail et la sécurité : la raison du peuple rejettera ces perfides insinuations, il cessera de dévaster les propriétés publiques."

De telles déclarations ne pouvaient pas être sans influence sur l'attitude des chômeurs envers ceux que l'on présentait comme les responsables de leur sort.

Une raison qui conduit à attribuer un rôle de premier plan dans les troubles aux ouvriers "inoccupés" fut le comportement de ceux qui conservaient un emploi. Le 21 décembre 1830, les ouvriers travaillant au chantier de secours des Champs-Élysées restèrent calmes³⁷³, bien que des "personnes étrangères" se soient mêlées à eux pour y lire des "proclamations" contre les ministres. Le lendemain, chez les marchands de vin où ceux qui travaillaient dans l'arrondissement prenaient leur repas, les ouvriers "s'entretenaient beaucoup de cette double condamnation qu'ils espéraient", mais sans qu'il y ait eu projet de se mêler aux rassemblements : "Les chefs espèrent cependant que tout se bornera à ces discussions."³⁷⁴ Le maire du même arrondissement, le 24 décembre, se félicitait de l' "attitude paisible de 3 à 400 ouvriers serruriers qui sont restés constamment attachés à leurs travaux, quoique nous ayons surpris des manœuvres secrètes pour les entraîner dans les troubles"³⁷⁵. Il proposa qu'on leur verse une petite "gratification [...] à moins que ce ne soit un aveu de la crainte qu'ils avaient inspirée et de la joie que leur inaction avait causée". Lors de ces troubles, un maître serrurier de l'île Saint-Louis, grenadier de la légion du 9^e arrondissement avait incorporé

³⁷⁰ Raspail, ... *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, p. 96 (8^e lettre)

³⁷¹ BHVP, NA 154, commandant la gendarmerie de la Seine, 14 février 1831.

³⁷² L'idée était partagée par les autorités : "Par un calcul coupable les partisans du régime déchu ont abandonné la capitale et aboli leur état de maison". (d'après AN, F 21 1290-93, rapport du préfet de Police du 6 septembre 1831).

³⁷³ BHVP, NA 154, maire du 1^{er} arrondissement au préfet de la Seine, 21 décembre 1830.

³⁷⁴ BHVP, NA 154, maire du 1^{er} arrondissement au préfet de la Seine, 22 décembre 1830.

³⁷⁵ BHVP, NA 154, maire du 1^{er} arrondissement au préfet de la Seine, 24 décembre 1830.

ses cinquante ouvriers dans son bataillon : "M. Boutarel et ses hommes ont rendu d'immenses services" estimait le maire³⁷⁶. Les commissaires de police qui transmettaient au préfet depuis le milieu de décembre des rapports sur l'état d'esprit des ouvriers employés dans leurs arrondissements, n'avaient rien signalé d'alarmant³⁷⁷.

Cette non-participation à l'agitation se transforma parfois en une attitude résolument hostile. Les troubles de la rue étaient accusés par les ouvriers ayant un emploi de prolonger la crise et de compromettre la situation privilégiée dont ils jouissaient par rapport aux autres. Le 11 mars 1831, un cortège d'étudiants se dirigea vers le faubourg Saint-Antoine "pour inciter à la sédition la population ouvrière" à propos de la Pologne³⁷⁸. Quelques incidents avec des contre-manifestants eurent lieu rue Saint-Antoine : "J'étais là comme les autres, dit un d'entre eux, ouvrier ébéniste du faubourg, parce que nous étions fatigués de ce que les rassemblements nous empêchaient d'avoir de l'ouvrage."³⁷⁹ Un ouvrier qui, le 17 avril, s'était interposé lorsqu'un groupe, place du Chatelet voulut jeter à l'eau un garde national, déclara au cours du procès qui suivit où il fut cité comme témoin : "Si ça continue de vouloir jeter la Garde nationale à l'eau, ça tuera tout à fait le commerce et nous n'aurons plus à travailler du tout."³⁸⁰ Les incidents du mois de mai, place Vendôme, suscitèrent de vives réactions chez certains ouvriers du faubourg : ils ont "l'intention de faire un mauvais parti aux perturbateurs qui essaieraient d'attirer à eux la population de ce faubourg"³⁸¹. Cette mesure fut mise à exécution à l'occasion du 14 juillet dont les sociétés populaires espéraient faire une journée de protestation de masse contre le régime³⁸². Une proclamation du préfet de Police Vivien du 13 juillet appelait les Parisiens à ne pas céder à cette manœuvre des "clubs [...] où toutes les factions viennent se coaliser contre la paix publique [...] contre le bien être des masses, que ces agitations retardent en desséchant les sources du travail." Le comte de Bondy, préfet de la Seine, recommandait de son côté "d'abandonner à eux-mêmes les ennemis du peuple, ennemis de sa tranquillité, de son travail, de son avenir". La journée fut marquée dans le quartier de la Bastille, par des rixes entre manifestants qui portaient une cocarde au chapeau, et plusieurs centaines d'ouvriers du faubourg³⁸³. De tels incidents se reproduisirent les jours suivants. Par exemple, le 19, rue Bourbon Villeneuve, trois ouvriers déclarèrent à haute voix : "Les républicains sont des gueux. Ils sont cause que l'ouvrage ne va pas ; il faudrait les pendre tous". Ils furent attaqués par deux étudiants³⁸⁴.

Les incidents du 14 juillet provoquèrent de vives réactions dans l'opposition. *Le National* et *La Tribune* accusèrent le gouvernement d'avoir payé

³⁷⁶ BHVP, NA 154, maire du 9^e arrondissement au préfet de la Seine..

³⁷⁷ AN, *Bulletin de Paris* du 22 décembre 1830.

³⁷⁸ AN, *Bulletin de Paris* du 11 mars 1831.

³⁷⁹ *La Gazette des tribunaux*, 12 juin 1831.

³⁸⁰ *La Gazette des tribunaux*, 24 juin 1831.

³⁸¹ AMG, E 5 141, gendarmerie de la Seine, 11 mai 1831.

³⁸² Déjà, le 12, boulevard Saint-Antoine, un étudiant en droit qui avait déchiré une affiche annonçant les fêtes organisées par le régime pour célébrer le premier anniversaire des journées de Juillet, fut arrêté par des ouvriers et conduit à un poste de ligne (d'après AN, *Bulletin de Paris* du 12 juillet 1831).

³⁸³ AMG, E 5 146, récit dans un rapport militaire intitulé "Troubles du 14 juillet".

³⁸⁴ *La Gazette des tribunaux*, 21 juillet 1831.

les ouvriers "assomeurs", ce qui provoqua une plainte en diffamation de Périer et Vivien³⁸⁵. Le procès qui suivit mit en lumière l'activité d'un obscur marchand de vin du marché Lenoir, Souchet-Bouvattier, qui, avec l'appui du chef de la police municipale, Carlier et du maire du 8e arrondissement, avait organisé dans son établissement un véritable centre de recrutement d'ouvriers las des troubles et désireux de s'opposer à la manifestation du 14 juillet (une "indemnité" de 3 F leur était versée). Le jour venu, ces ouvriers furent intégrés aux forces légales de répression et furent à l'origine des rixes dont le faubourg fut le théâtre. Il ne s'agissait pas de chômeurs, mais d'ouvriers ayant un emploi, venus de quartiers différents. Un commissaire du 2e arrondissement déclara au procès que les ouvriers de son quartier étaient depuis longtemps "montés contre les jeunes gens". Un rapport de police, sans doute d'un commissaire du 9e arrondissement, fut cité à l'audience : "Les ouvriers du quartier et surtout ceux des ports et de l'entrepôt général des Vins ont menacé de mettre en perce la République à sa première apparition." Le maire du 8e arrondissement affirma que c'était depuis le mois de mars que les ouvriers offraient "de s'unir aux agents de la force publique pour maintenir l'ordre public".

Cet épisode complète à notre sens les différences de comportement que pouvait entraîner le chômage selon qu'il affectait ou non l'ouvrier : d'un côté la participation à des troubles où s'exprimaient des haines et des enthousiasmes venus de plus loin, mais directement rattachés aux souffrances dues à la privation de travail, de l'autre une attitude neutre, parfois agressive et exploitée par la police, mais marquée d'abord par la hantise de voir disparaître l'emploi subsistant.

Tendances politiques

On peut enfin se demander quelles furent les conséquences proprement politiques de la crise sur les ouvriers, chômeurs ou non, dont la participation aux désordres fut la forme essentielle de protestation. Les tendances politiques qui s'affirmèrent chez eux furent elles aussi directement liées aux circonstances économiques, même si des prédispositions existaient. Ce qui était d'abord en cause étaient les journées de Juillet et leurs conséquences. Les deux jugements ouvriers de la révolution de 1830 consistèrent d'une part à lui attribuer le chômage et la baisse des salaires dont le monde du travail souffrait, d'autre part à estimer que sa confiscation par un régime anti-populaire était responsable de ces maux. La première attitude entraîna le court développement d'un carlisme populaire, la seconde, la naissance du républicanisme, auquel venait s'ajouter l'attachement encore important au bonapartisme.

La fidélité à la monarchie légitime parmi les ouvriers reflétait un sentiment de désillusion devant l'inexistence d'améliorations concrètes amenées par 1830. La propagande carliste exploitait cet état d'esprit. C'est la révolution et la révolution seule qui, tout à la fois, est cause créatrice et cause aggravante de la crise actuelle³⁸⁶ :

"Entrez dans les ateliers qui travaillent encore, et demandez combien il s'y présente journellement d'ouvriers qui, par pitié, implorent de l'occupation et se contentent du plus modeste salaire."

³⁸⁵ *La Gazette des tribunaux*, 30 novembre et 1er décembre 1831. Les gérants des deux journaux furent acquittés.

³⁸⁶ *Des conséquences de la Révolution à l'égard de ses partisans*, 1831.

Les légitimistes, comme d'ailleurs les républicains distribuèrent des secours aux chômeurs. Les bureaux de charité restèrent longtemps sous leur influence et pratiquaient une assistance sélective³⁸⁷. D'après une source policière, les milieux légitimistes fermaient leur bourse "au commerce et à l'industrie et ne l'ouvraient qu'à l'ouvrier privé de travail par cet affreux calcul et devenu par là accessible à la séduction"³⁸⁸. Le 2 mars, deux ouvriers, dont un journalier, furent arrêtés, le premier pour avoir crié "Vive Charles X ! A bas Louis-Philippe !", le second pour avoir déclaré dans un groupe : "Louis-Philippe avait promis de porter les journées à 40 sous."³⁸⁹ Un ouvrier gantier, venu à Paris en septembre 1830 pour trouver du travail, fut arrêté en octobre et suspecté de sympathies carlistes. On trouva sur lui une prière à la Vierge et à Dieu "dont le but est de demander de l'ouvrage et de tirer celui qui prie des peines de ce monde"³⁹⁰. Parmi les six individus condamnés en juillet 1832 pour participation au complot de la rue des Prouvaires de février 1832, on remarque, à côté d'un domestique, trois cordonniers, un sellier et un peintre en bâtiment³⁹¹. Les ouvriers du bâtiment stationnant aux lieux d'embauche du centre de Paris constituaient un milieu favorable au développement d'un ressentiment contre la révolution de Juillet : le 20 octobre, un certain nombre déclarèrent que les ouvriers étaient plus heureux sous Charles X et qu'ayant appris que les carlistes enrôlaient à Sarrelouis, ils allaient s'y rendre³⁹². Le 13 septembre, un peintre en bâtiment venant de Vendée affirma y avoir vu des drapeaux blancs, ce dont ses camarades se réjouirent³⁹³.

Mais une telle attitude restait minoritaire parmi les ouvriers. Le régime en place était la plupart du temps accusé d'avoir confisqué la révolution, d'en avoir enrayé les conséquences bénéfiques. Les "murmures des ouvriers se rapportent souvent aux souvenirs de notre révolution", écrivait le préfet de Police en septembre 1831, ajoutant que le sentiment dominant parmi eux était qu'elle avait été exploitée par d'autres alors qu'ils s'en considéraient comme les auteurs. En mars 1831, un peintre en bâtiment de Paris se rendit dans la commune d'Asnières pour trouver du travail. Il tint ces propos dans un cabaret qui lui valurent d'être arrêté :

"Il faut tuer les responsables : les prêtres et les riches. La révolution n'a profité qu'aux riches qui font le malheur de la classe ouvrière, il faut faire une nouvelle révolution dans l'intérêt du peuple."

Il déclara à l'audience³⁹⁴:

"Je pense encore que les nobles sont cause de la révolution et que les ouvriers n'ont pas d'ouvrage."

Arrêté le 14 juillet, un ouvrier tailleur injuria la personne du roi dans le poste de ligne où il avait été conduit et ajouta que "tant qu'il serait là, on serait

³⁸⁷ AN, F 21 1290-93, rapport du préfet de Police.

³⁸⁸ AN, E5 26, rapport du préfet de Police, 19 juin 1832.

³⁸⁹ *La Gazette des tribunaux*, 11 mai 1831.

³⁹⁰ *La Gazette des tribunaux*, 7 janvier 1831.

³⁹¹ APo, DB 22 83/100, état des détenus au Mont-Saint-Michel faisant l'objet d'une remise de peine.

³⁹² AN, F 1C I 33, rapport du 20 octobre.

³⁹³ AN, F 1C I 33, rapport du 15 septembre.

³⁹⁴ *La Gazette des tribunaux*, 10 juin 1831 ; il fut acquitté.

malheureux"³⁹⁵. Dans les troupes qui stationnaient devant Saint-Germain l'Auxerrois, le 14 février, on disait fréquemment, d'après un témoin : "Le gouvernement ne marche pas. Il oublie la Révolution de Juillet."³⁹⁶ Ce qu'écrivait déjà le 10 octobre 1830 *Le Journal des ouvriers* dans sa rubrique "Pavés" résumait bien le sentiment de plus en plus d'ouvriers : "Avant, la classe ouvrière avait un bâillon, pendant, elle l'a retiré, après, on veut lui remettre son bâillon." Le 21 novembre, le même journal faisait ainsi parler un ouvrier patriote, père de quatre enfants et sans ouvrage : "La chambre des Députés ne fait pas d'bonne ouvrage, vois-tu, et c'est ça qu'est cause que la besogne est arrêtée." Le refus de toute politique sociale de la part du régime exprimé à l'occasion des grèves ou des ateliers de secours, son incapacité à développer l'emploi firent plus pour le discréditer que toutes les propagandes, républicaine ou carliste, qui se contentèrent d'exploiter un terrain favorable.

Les manifestations de bonapartisme et l'apparition d'un esprit républicain allaient dans le même sens : le renversement du régime usurpateur pour ramener la révolution de Juillet dans une voie juste, lui donner son vrai sens de victoire populaire, et plus spécialement ouvrière. Dans les cortèges et les rassemblements, les cris de : "Vive la République ! Vive Napoléon II !" étaient scandés par les mêmes individus. Le 15 juin, un crieur colportant un écrit intitulé *L'entrée de Napoléon dans Paris* en ajoutant parfois "Napoléon II", fut arrêté et conduit au poste Bonne-Nouvelle : un tombereau chargé de gravas fut traîné sur le boulevard par une foule de plus de 800 personnes qui s'en servirent pour assaillir le poste. Des cris de "Vive la République !" furent poussés³⁹⁷. Les troubles dont cet incident ne fut qu'un épisode avaient été provoqués par une querelle, le 14 juin, rue Saint-Denis entre un marchand bijoutier connu pour ses idées carlistes et un chanteur public qui lui avait proposé un cahier de chansons bonapartistes³⁹⁸. Une foule considérable se pressa bientôt dans la rue ; les rassemblements, où les cris en faveur de la république furent fréquents, se renouvelèrent jusqu'au 17. Les incidents de la Bourse furent provoqués en octobre 1831 par l'interdiction de la pièce *La mort du maréchal Ney* au théâtre des Nouveautés³⁹⁹. Le 24 octobre 1830, quai de Gèvres, un homme de peine haranguait un groupe :

"Si tout le monde était comme moi, on nous dicterait pas des lois. Je serai l'un de ceux qui sauront résister à l'autorité et mon bras enfoncera le poignard dans le sein de Louis-Philippe."

Il renouvela ses propos chez un marchand de vin et cria : "Vive Napoléon !" ⁴⁰⁰ Comme l'exemple précédent le montre, le bonapartisme était un des moyens d'expression de l'hostilité au régime ; il aida incontestablement au développement du républicanisme ouvrier qui était appelé à le supplanter peu à peu.

³⁹⁵ *La Gazette des tribunaux*, 2 octobre 1831 ; il fut acquitté, les témoins ne s'étant pas présentés.

³⁹⁶ Déposition d'un garde national au cours du procès de deux ouvriers arrêtés ce jour là, in *La Gazette des tribunaux*, 5 juin 1831.

³⁹⁷ *Gazette des tribunaux*, 15 septembre 1831 ; AN, BB 21 377, dossier Rose.

³⁹⁸ *Gazette des tribunaux*, 11 août 1831.

³⁹⁹ AN, BB 21 374, dossier Picard.

⁴⁰⁰ AN, BB 24 100/115, dossier Lotin. Il fut arrêté et condamné plus tard à deux ans de prison et 30 F. d'amende.

L'union de classes qui avait caractérisé les journées de Juillet s'était donc rapidement défaits. Un bon exemple est offert par l'évolution de l'attitude ouvrière vis à vis de la garde nationale. Celle-ci ne s'était pas démocratisée après juillet, elle n'était pas devenue la milice citoyenne regroupant le peuple en armes que réclamait l'opposition républicaine. Elle fut appelée à devenir le bouclier de la nouvelle monarchie lors de la longue période d'agitation, seule au début, puis avec l'aide de l'armée et de la garde municipale qui avait remplacé la gendarmerie de Paris dissoute après la révolution. Leur rôle de défense du régime politique et social entraîna une baisse progressive de popularité des légions parmi les ouvriers de la capitale. Un cas très fréquent d'arrestation au cours de rassemblements ou de cortèges fut les injures que les manifestants adressaient aux gardes nationaux en service. Le 31 mars 1831, place de Grève, un garçon cordonnier criait : "Vive la République ! La Garde nationale est composée d'un tas de fainéants comme Louis-Philippe !" ⁴⁰¹ Un tailleur de pierre arrêté rue du Cadran en septembre 1831, disait que "les Gardes nationaux recevaient 15 F. par jour pour arrêter les citoyens" ⁴⁰². Dans la nuit du 14 au 15 juin, une quarantaine d'individus se présentèrent dans une armurerie rue Bourg l'Abbé pour demander "des armes pour mieux se défendre contre la Garde nationale qui tire sur le peuple" ⁴⁰³. La haine du garde national avait remplacé celle du gendarme sous Charles X, ce qui en dit long sur l'impopularité du régime dont la garde nationale était une institution essentielle. "Tas de gendarmes à patentes", criait un ouvrier à l'adresse de la garde nationale lors des troubles de la deuxième quinzaine de septembre 1831 ⁴⁰⁴. Un menuisier, le 13 octobre 1830, place de l'Odéon déclarait : "La Garde nationale est pleine de Jésuites" ⁴⁰⁵.

L'impression qui ressort de l'analyse rapide des événements d'octobre 1830- octobre 1831 est celle d'une classe ouvrière incontestablement déçue par le nouveau régime, très touchée par la crise de l'emploi qui poussait ses victimes à une contestation violente, mais sans que cette désillusion et ces souffrances l'aient amenée à se rallier à des solutions politiques précises. D'un autre côté, il est frappant de constater que l'insurrection lyonnaise de novembre 1831 eut un faible écho dans la capitale. Le préfet notait "une agitation dans les esprits, suite inévitable des événements de Lyon." ⁴⁰⁶ Il y eut quelques rassemblements d'ouvriers dans les jardins du Palais-Royal, excités "par la curiosité d'obtenir des nouvelles des événements de Lyon" ⁴⁰⁷. Les deux grèves du mois de décembre ne furent sans doute pas sans relation avec ces nouvelles. Mais ce fut à peu près tout. Les "placards incendiaires" venus de milieux républicains, dont parla le préfet ⁴⁰⁸, ne provoquèrent aucune nouvelle émeute, bien qu'ils aient fait appel à des sentiments très répandus :

⁴⁰¹ *La Gazette des tribunaux*, 9 et 10 mai 1831. Il fut condamné à un an de prison et 500 F d'amende.

⁴⁰² *La Gazette des tribunaux*. 16 novembre 1831. Il fut condamné à un mois de prison et 100 F d'amende.

⁴⁰³ *La Gazette des tribunaux*. 9 septembre 1831. Un membre du groupe fut arrêté et condamné à 5 ans de réclusion.

⁴⁰⁴ *La Gazette des tribunaux*. Il fut condamné à 16 F d'amende.

⁴⁰⁵ *La Gazette des tribunaux*, 9 janvier 1831. Il fut acquitté.

⁴⁰⁶ AN, *Bulletin de Paris*, 25 novembre 1831.

⁴⁰⁷ AMG, E5 22, rapport de Pajol, 27 novembre 1831.

⁴⁰⁸ Rude cite l'un d'eux in *Le mouvement ouvrier à Lyon entre 1827 et 1832*, 1944 p. 642-643.

"Renversons un gouvernement qui nous doit son existence et qui n'a pas compris la mission que nous lui avons confiée aux journées de Juillet."

La seule condamnation qu'entraînèrent les remous créés par les journées de Lyon fut celle d'un "domestique sans place et sans moyens d'existence" qui était entré dans un cabaret ouvrier du faubourg Saint-Marceau et avait déclaré en exaltant l'exemple lyonnais : "Marchons mes amis, la liberté, du pain ou la mort!"⁴⁰⁹, sans que ses paroles aient eu un quelconque effet. Le départ de nombreux "ouvriers des départements", accéléré cette année-là par les soins de la préfecture par la fourniture de passeports gratuits contribue à expliquer cette résonance modeste de l'insurrection des canuts. On peut se demander également si le caractère ouvrier de l'insurrection fut ressenti comme tel par tous les travailleurs parisiens, en chômage ou non. Les conséquences importantes de l'événement furent les deux grèves, c'est-à-dire limitées aux ouvriers ayant un emploi. La masse des ouvriers inemployés ne se sentit pas concernée.

Le problème social essentiel de ces premiers mois de la monarchie fut donc celui du sous-emploi qui apparaît à l'évidence dans l'épisode des ateliers de secours et fut sous-jacent aux troubles de rue. Hormis les premiers pas du républicanisme, il n'entraîna pas de bouleversements profonds dans la revendication politique ouvrière, comme la période 1833-1834 qui vit avec l'entrée des ouvriers dans la SDH. D'autre part, le droit au travail ne s'imposa pas comme but précis à atteindre dans la conscience ouvrière. On trouve cependant quelques témoignages de travailleurs dans ce sens, mais limités. La pétition de l'ouvrier Béranger, à la Chambre des députés, fin 1830 regrettait d'abord que les prolétaires ne soient pas admis à la Chambre pour parler de leurs semblables, et proposait :

"Tous les prolétaires pourront demander l'aumône quand ils n'auront pas d'ouvrage. Tous les riches oisifs seront forcés de la faire."

Le typographe Colin⁴¹⁰ reprochait à "l'aristocratie financière" de détenir le monopole des capitaux et par là de priver d'ouvrage des "bras laborieux". Il suggérait que les ouvriers sans ouvrage fussent logés chez les riches : ceux-ci chercheront alors à les faire travailler, ce qui ferait sortir et circuler les capitaux en réserve. Il appartient à d'autres époques de préciser et de populariser de telles notions.

Les troubles du début 1832

Les conséquences du choléra

L'épidémie cholérique donna lieu à la fin de mars et début avril 1832 à des troubles d'un grand intérêt pour l'histoire sociale de ce temps. Ces quelques journées d'agitation comparables dans leur gravité à celles de septembre 1831 conjuguèrent une agitation politique menée par les républicains et les carlistes, et une agitation sociale provoquée directement par les conséquences du fléau. Le 1er avril eut lieu une révolte des détenus à Sainte-Pélagie appuyée par quelques sections de la Société des amis du peuple (SAP) au cours de laquelle un républicain trouva la mort. La veille, la mise en service d'un système d'enlèvement des immondices par la préfecture de Police pour détruire une cause d'extension du choléra provoquait des incidents avec

⁴⁰⁹ AN, BB 24 116/135, dossier Lormier. Il fut condamné à 6 mois de prison.

⁴¹⁰ Auguste Colin, *Le cri du peuple*, 1831, p. 6.

les 1 800 chiffonniers de la capitale qui étaient lésés par les nouveaux tombereaux ; enfin, des rassemblements sur divers points avaient pour cadre des rumeurs d'empoisonnement collectif et donnaient lieu à des lynchages.

"L'émeute des tombereaux", comme on l'appela, ne concerna pas uniquement les chiffonniers : sur les 225 individus arrêtés dans les rassemblements, dix seulement étaient des chiffonniers⁴¹¹. Des cris de "A bas le préfet ! Vive la République !" furent entendus⁴¹². La protestation des chiffonniers déborda leur profession. Un ouvrier blanchisseur, par exemple, fut arrêté le 1er avril pour avoir lancé une pierre sur un garde municipal lors d'un rassemblement, qui s'en prenait à un tombereau, quai aux Fleurs,⁴¹³. Cette sympathie provint de ce que la mesure du préfet, en réservant le jour aux seuls tombereaux pour l'enlèvement des immondices dans les rues avait pour effet d'enlever de l'ouvrage à des travailleurs. Les proclamations qui circulaient dans Paris insistaient sur cet aspect : une compagnie pour le nettoyage de la capitale, disait une d'entre elles, "enlève le pain à 10 000 citoyens"⁴¹⁴, une autre citant des mesures de la préfecture prises à la même époque à propos des étalagistes ou des ouvriers des ports, l'accusait de vouloir restreindre le travail de beaucoup d'ouvriers⁴¹⁵. La présence d'un cocher de place dans un rassemblement de la porte Saint-Denis, le 1er avril atteste peut-être la résurgence de la protestation de cette profession contre les omnibus⁴¹⁶. De même que les rumeurs accusaient le gouvernement de vouloir empoisonner le peuple, de même ces rassemblements témoignaient de la croyance chez les ouvriers que ces mesures administratives pouvaient atteindre, en la volonté des autorités de les priver de travail.

Le phénomène le plus important fut cependant celui des rumeurs. L'arrivée du choléra fut annoncée officiellement le jour de la mi-Carême, le 29 mars ; dès le 1er avril, des rassemblements, place de Grève, dans la Cité, dans le faubourg Saint-Antoine se produisaient, provoqués par les rumeurs. Pour les autorités, il s'agissait de faux bruits répandus par les soins des républicains et des carlistes pour faire croire à la population à des empoisonnements perpétrés par la police et que des simulacres devaient corroborer. Ainsi, un homme aurait abordé un enfant au Pont-Neuf et lui aurait remis une fiole pour qu'il en verse le contenu dans une fontaine. La fiole amenée à la préfecture ne contenait en fait que de l'eau de mélisse⁴¹⁷. Au port de Bercy, trois pièces de vin auraient été trouvées recouvertes d'une poudre rougeâtre, des dragées colorées auraient été jetées dans les rues, etc.⁴¹⁸ Une circulaire de Gisquet en date du 2 avril, qui fut affichée, rejetait la responsabilité des rumeurs sur les "éternels ennemis de l'ordre" et dénonçait les simulacres d'empoisonnement comme une manœuvre politique⁴¹⁹. Il est fort peu

⁴¹¹ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 470.

⁴¹² AN, BB 20 62, cour d'assises de Paris, 2e quinzaine du 2e trimestre de 1832, jugement de trois chiffonniers arrêtés lors d'un cortège sur le boulevard Saint-Martin.

⁴¹³ AN, BB 24 116/135, dossier Sevin. Il fut condamné à deux mois de prison et 30 F. d'amende.

⁴¹⁴ Cité par Roch, *Paris malade*, t. 1, scène VI, p. 74.

⁴¹⁵ Cité par Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 479.

⁴¹⁶ AN, BB 24 116/135, dossier Denant.

⁴¹⁷ *La vérité toute entière sur les empoisonnements*, s.d, p. 3.

⁴¹⁸ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 485-488 – Il cite treize exemples de ce type.

⁴¹⁹ Cité par Louis Chevalier, "Le choléra à Paris", in *Le choléra, la première épidémie du XIXe siècle...*, 1958, p. 19 ; texte intégral in AN, F 1A 655 20b.

probable que ce fut là la véritable origine des rumeurs. Celles-ci constituèrent un phénomène spontané, un réflexe de défense du peuple parisien devant les premiers développements de l'épidémie. Ce nouveau fléau ne pouvait avoir de cause naturelle : il était provoqué, autrement dit n'existait pas. Comme dans tous les phénomènes collectifs de ce genre⁴²⁰, des versions contradictoires circulaient : les morts du choléra étaient une invention du gouvernement ou bien c'était ce dernier qui faisait empoisonner les fontaines, les tonneaux des porteurs d'eau et les brocs des marchands de vin, mais toutes recherchaient une cause humaine au mal qui puisse cristalliser sur elle le mécontentement populaire dont les causes étaient plus profondes. Un marchand de vin mis en scène par Roch déclarait que c'était les "carlix" qui empoisonnaient ; une femme des Halles ajouta qu'elle avait entendu dire que c'était le gouvernement. "Le gouvernement, soit, dit le marchand de vin, d'accord avec les carlix, puisqu'ils sont cousins germains par les chefs."⁴²¹ Le garçon de l'estaminet assurait de son côté qu'il avait vu des lettres de Louis-Philippe à la reine de Saxe prouvant que le choléra était bien le fait du gouvernement.

Entre le 1er et le 3 avril, au moins cinq cas de lynchage peuvent être relevés : deux hommes jetés à l'eau du pont d'Arcole, deux jeunes gens tués par la foule dans un commissariat de police où ils s'étaient réfugiés ; à la Halle un individu vu en train de respirer une tabatière de camphre contre le choléra fut signalé comme empoisonneur et frappé de coups de ciseaux⁴²². Ce dernier cas montre comment la rumeur se nourrissait elle-même : un geste suspect était interprété comme un acte criminel qui venait s'ajouter aux autres qui se colportaient et enracinaient encore la conviction. Un de ces épisodes donna lieu à des poursuites, le 4 avril. Deux marchands ambulants de sucreries furent reconnus quai de la Mégisserie pour être des empoisonneurs. Un d'entre eux put se réfugier dans une maison, l'autre fut traîné place de Grève et exposé "aux coups meurtriers de la multitude" pendant plusieurs heures. Sept individus furent condamnés : un décrotteur et un maçon étaient parmi eux⁴²³. Ils furent condamnés à des peines allant de 1 à 3 ans de prison. Trois autres furent acquittés : un charbonnier, un porteur d'eau et un brosseur. Les ouvriers charbonniers auraient joué un grand rôle dans cette affaire⁴²⁴. Les rassemblements ne s'en prenaient pas seulement aux personnes "bien mises", comme dans le cas précédent ou dans celui du 4 avril : le bruit se répandit parmi les ouvriers travaillant à la manufacture des Tabacs, que trois tailleurs qui stationnaient à la porte étaient des empoisonneurs. Ils les conduisirent au poste du Gros-Caillou qui dut bientôt subir l'assaut de 3 000 personnes voulant s'emparer des trois ouvriers emprisonnés⁴²⁵.

Il n'est pas besoin de rechercher la cause de tels comportements dans une manœuvre de parti. Les faux empoisonneurs dénoncés par la police existaient bien, mais dans l'esprit de ceux qui avaient besoin de créer des

⁴²⁰ Edgar Morin dans *La rumeur d'Orléans* (Seuil, 1970), a montré toute la complexité à laquelle peut atteindre une rumeur et comment les problèmes collectifs de toute une population pouvaient s'y exprimer de façon inconsciente.

⁴²¹ Roch, *Paris malade*, t. 1, scène VII, Les empoisonnements.

⁴²² *La vérité toute entière sur les empoisonnements*, s.d., p. 3

⁴²³ AN, BB 22 51/66, dossier Maspire ; BB 21 384, dossier Aubé. On ignore la profession des cinq autres.

⁴²⁴ AN, BB 20 62, cour d'assises de Paris. 3e section, 3e trimestre 1832.

⁴²⁵ Berthon, *10e Légion. Les grenadiers du 3e bataillon à leurs camarades*, s.d.

exutoires à leur misère et à la maladie dont la réalité était refusée. Même à propos de l'exemple précis de l'homme du Pont-Neuf, on peut penser que l'eau de mélisse était, comme le camphre, un de ces nombreux produits préventifs recommandés par la médecine : un individu porteur d'une fiole d'aspect inhabituel devenait successivement un agent stipendié du gouvernement pour assassiner le peuple et un provocateur aux sombres desseins politiques. Le transfert sur le gouvernement de la mort cholérique pour la majorité des manifestants traduit à l'évidence le degré d'impopularité du régime : il n'avait pas été capable d'apporter remède au chômage, était resté insensible aux appels des peuples européens, avait réprimé toute manifestation d'esprit républicain ou bonapartiste, il avait donc décidé de se débarrasser de ceux qui ne l'acceptaient pas et n'avaient pas oublié l'espoir de Juillet. Roch fait dire à un ouvrier tailleur⁴²⁶ :

"Le gouvernement se dit que tous les combattants de Juillet lui font cauchemar et qu'il aurait la respiration plus libre s'il pouvait s'en débarrasser."

Les institutions où les hommes travaillaient en coordination avec les autorités contre la maladie, étaient suspectes de complicité de meurtre collectif : beaucoup de médecins durent les premiers jours d'avril circuler en veste ; les hôpitaux où, par mesure prophylactique, il était interdit de pénétrer sans autorisation, étaient accusés d'achever les malades qui y entraient⁴²⁷. Le personnel, souvent ecclésiastique, dut contribuer à accréditer cette croyance. Déjà, le 30 août 1830, un rassemblement eut lieu devant l'Hôtel-Dieu, faisant suite à une rumeur d'empoisonnement des blessés de Juillet par les sœurs de la Charité.

Les proclamations imprimées ou manuscrites, jetées au foyer de l'émeute⁴²⁸ et dont l'attribution aux républicains est probable, exprimaient sur un ton extrêmement violent l'effervescence ouvrière de ces quelques journées⁴²⁹ :

"Le moment est venu enfin de reconquérir notre existence perdue et nos droits indignement violés. Depuis deux ans le peuple est en proie aux angoisses de la plus affreuse misère. Il est resté sans travail, sans pain, sans vêtement, il n'a plus ni feu ni lieu ; il est traqué, emprisonné, empoisonné !"

Ou encore : "Le choléra est un fléau moins affreux que le gouvernement de Louis-Philippe ; mais c'est toujours le peuple qui souffre !" ⁴³⁰ – "Voilà les riches qui quittent la capitale : de toutes parts on accapare les blés et bientôt, la famine va se joindre au choléra-morbus pour nous décimer."⁴³¹ Le spectacle de l'exode bourgeois fut en effet cruellement ressenti par la population qui restait exposée à la maladie⁴³² :

⁴²⁶ Roch, *Paris malade*, t. 1, scène VII, "Les empoisonnements".

⁴²⁷ Roch, *Paris malade*, t. 2, scène XXVI, "Les hôpitaux". Une chamareuse devant l'Hôtel-Dieu déclarait qu'on donnait aux malades "de pleines cuillerées d'opium" ; d'après une autre, c'était "toute une voie de glace."

⁴²⁸ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 477.

⁴²⁹ Cité par Roch, *Paris malade*, t. 1, p. 74.

⁴³⁰ Cité par Roch, *Paris malade*, t. 1, p. 78.

⁴³¹ Cité par Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 481.

⁴³² Henri Heine, *De la France*, éd. 1857, p. 162.

"Le peuple murmura hautement quand il vit les riches se sauver et prendre le chemin de contrées plus saines. Le pauvre remarque avec mécontentement que l'argent était devenu une protection contre la mort."

Une proclamation en concluait que les "pauvres" devaient aller occuper les "maisons salubres et spacieuses" abandonnées⁴³³. Le 4 avril, un homme de peine dans un chantier déclara porte Saint-Denis, qu'il fallait que le peuple s'empare des hôtels du faubourg Saint-Germain⁴³⁴. L'aggravation catastrophique des conditions de vie dans certains quartiers, également touchés par le chômage, favorisait la perception des oppositions sociales déjà inscrites dans la ville.

Le rôle des ouvriers dans ces journées, parmi ces "masses profondes à peine couvertes de haillons"⁴³⁵ est attesté par de nombreux témoins⁴³⁶ :

"Alors roule dans les rues une mer d'hommes aux flots noirs au milieu desquels écument çà et là des ouvriers en chemise comme les blanches vagues qui s'entrechoquent et tout cela gronde et hurle sans parole de merci."

Le maire du 4^e arrondissement s'étonnait que les rumeurs soient le fait "non pas seulement des hommes des dernières classes de la société, mais encore des artisans honnêtes, des ouvriers que nous aurions cru accessibles aux Lumières et au bon sens"⁴³⁷.

Les violences provoquées par les rumeurs furent un des moments essentiels de la protestation ouvrière, ici particulièrement révélatrice de souffrances, contre les conditions de vie et de travail créées par le milieu économique, que venait encore aggraver un fléau naturel dont le terrain d'accueil était malheureusement si préparé.

Les 5 et 6 juin 1832

Les journées de juin 1832 sont beaucoup plus connues que les troubles antérieurs. *Les Misérables* et la propagande républicaine autour du cloître Saint-Méry ont contribué à cette célébrité. Pourtant, elles ne furent que l'épisode terminal, certes beaucoup plus dangereux pour la monarchie, de l'agitation parisienne que la révolution de 1830 déclencha. Juin 1832 clôt le cycle de troubles chroniques des deux premières années de la monarchie. Le deuxième semestre de 1832 qui vit le renversement de la conjoncture économique, appartient à une autre période dominée par la constitution des sections de la SDH, terminée elle aussi sur le plan politique, par une autre insurrection, celle d'avril 1834.

Un échantillon de 216 insurgés a pu être constitué à partir de sources diverses. L'essentiel est fourni par un état complet des individus condamnés aux assises de Paris du 31 juillet au 29 décembre 1832, soit 132 cas⁴³⁸. Les insurgés jugés par les conseils de guerre de la 1^{er} division militaire, en application de l'état de siège proclamé le 6 juin, sont atteints par ce document,

⁴³³ Cité par Roch, *Paris malade*, t. 1, p. 75.

⁴³⁴ AN, BB 21 377, dossier Lelevain ; il fut condamné à trois mois de prison et 50 Fr. d'amende.

⁴³⁵ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 464.

⁴³⁶ Henri Heine, *De la France*, éd. 1857, p. 157-158.

⁴³⁷ *Mairie du 4^e arrondissement*, s.d. (extraits des *Débats* du 3 avril).

⁴³⁸ AN, BB 18 1130, rapport au Garde des sceaux (qui fournit l'âge, le lieu de naissance, la profession, l'adresse et la peine de ces insurgés).

puisque tous les procès furent successivement cassés jusqu'à l'ordonnance royale du 1er juillet rétablissant les tribunaux civils ordinaires. Il y eut cependant 45 cas, signalés par le rapport, de condamnations militaires, qui furent définitives faute d'un pourvoi en cassation dans les délais. Un second lot de 53 noms est fourni par les acquittements aux assises au cours de la même période⁴³⁹ : ils ont été retenus en raison de la certitude dans la plupart des cas d'une participation plus ou moins active à l'insurrection. Il s'agit d'individus arrêtés sur les lieux de combats et conduits à un poste de ligne ou de garde nationale. 1 500 arrestations furent effectuées les 5 et 6 juin⁴⁴⁰, mais la plupart ne furent pas suivies de l'interrogatoire d'usage. Les individus déférés aux assises furent ceux qui avaient été maintenus en état d'arrestation à la suite d'un interrogatoire défavorable et des circonstances suspectes de leur arrestation : port d'une arme, présence derrière une barricade ou dans un groupe qui tirait sur les forces de l'ordre, traces de poudre sur eux... Quelques innocents ont pu se glisser dans ce lot, mais en très faible nombre, à coup sûr. Enfin 31 cas ont été fournis par le greffe du dépôt de la préfecture de Police⁴⁴¹. Là encore, ce sont des individus arrêtés dans les rues insurgées, dont les noms furent transmis au procureur du roi, mais qui ne furent pas inculpés. Ont été retenus, sur un ensemble d'une centaine de noms, ceux à l'encontre desquels le greffier signalait des indices suspects semblables à ceux qui provoquèrent l'inculpation des autres individus arrêtés. C'est la source la plus sujette à caution, mais tous les cas douteux ont été écartés.

	Ouvriers (66 %)			Autres (34 %)		
	Nb	Soit %		Nb	Soit %	% insur- gés
Bâtiment	40	29	Services (1)	25	33	11,9
Manœuvres et bas métiers'	20	14,5	Petite bourgeoisie de capacité (2)	16	21,3	7,6
Fer	14	10,2				
Cuir	10	7,3	Petite bourgeoisie économique (3)	34	45	14,5
Vêtement	10	7,3				
Bois	9	6,6				
Art	8	5,8				
Alimentation	8	5,8				
Divers	17	12				
	136	100		75	100	34
(1) 11 commis, 10 employés, 3 domestiques, 1 garçon de billard						
(2) 8 étudiants, 3 instituteurs, 2 dessinateurs, 1 homme de lettres, 1 musicien, 1 maître nageur						
(3) 26 petits commerçants, 4 maîtres, 3 propriétaires, 1 rentier						

**Tableau 6. Répartition socio-professionnelle
des insurgés des 5 et 6 juin 1832**

⁴³⁹ AN, BB 20 62, sessions de la cour d'assises de Paris des deux derniers trimestres de 1832.

⁴⁴⁰ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 2, p. 237.

⁴⁴¹ APo, Aa 420 et 421.

Le tableau établi à partir de ces sources (tableau 6) fournit une image statistique grossière, mais qui reflète les tendances essentielles de la population insurgée. Tout d'abord la proximité de l'épidémie amène à se demander si une relation exista entre ce phénomène et l'émeute. On peut utiliser à ce propos la statistique de la mortalité cholérique par profession⁴⁴². Une concordance entre les deux populations touchées par l'épidémie et l'émeute était attendue : les ouvriers ont fourni les 2/3 des insurgés ; les classes populaires en général ont été les plus frappées par la maladie. Mais on peut apercevoir des relations plus fines : parmi les professions que le rapport de la commission d'enquête sur le choléra appelle "mécaniques" et qui regroupent la plus grande partie de l'artisanat, les maçons ont été les plus touchés (mortalité de 16 ‰ en 1831 et de 24 ‰ en 1832). Ces mêmes ouvriers constituent le groupe professionnel le plus important au sein de la branche qui occupe la première place dans la population insurgée, le bâtiment (29 %) : 13 sur un total de 40 ouvriers. Les professions dites salariées par le rapport, qui comprennent à la fois des ouvriers sans qualification (journaliers, par exemple) et des employés divers (comme gardes malades, commissionnaires) furent dans l'ensemble plus cruellement touchées par l'épidémie. Parmi les employés insurgés, les commissionnaires (10 ‰ en 1831, 13 ‰ en 1832) constituent 11 des 35 représentants de la catégorie "Services". Parmi les ouvriers insurgés, la catégorie "Manœuvres et bas métiers" vient au second rang, dominant tout le secteur artisanal, considéré branche par branche. La "maladie politique" et la "maladie sociale" pour reprendre une expression de Roch, ne furent pas étrangères l'une à l'autre.

Il serait puéril de ne voir dans l'émeute que la conséquence de l'épidémie. A ce moment d'ailleurs, la première période de l'invasion cholérique s'achevait ; le mois d'avril s'était terminé sans troubles. La participation ouvrière à l'émeute des tombereaux, les rumeurs et les lynchages des premiers jours d'avril furent directement provoqués par les premiers progrès du mal : ces troubles furent l'expression du refus populaire d'une nouvelle aggravation des conditions de vie. Les journées de Juin, vu l'ampleur qui les caractérisa⁴⁴³, eurent des causes socio-économiques plus générales : situées encore en période de crise (de la seconde quinzaine d'avril 1832 à la première quinzaine de juin, le taux d'embauche pour les ouvriers du bâtiment avait baissé de 14 à 7 %), aux effets de laquelle ceux de l'épidémie vinrent s'ajouter. L'ensemble des maux affectant la population ouvrière entre en jeu : juin 1832 fut une révolte de la misère et de la faim, et donc en grande partie du sous-emploi, ainsi qu'une protestation violente contre les conditions de logement, d'hygiène, contre l'inégalité sociale que l'épidémie avait aggravées et mises à jour. Il est fort probable d'ailleurs que la croyance populaire en la responsabilité des autorités dans les décès cholériques persista malgré tous les démentis et était partagée encore par beaucoup d'insurgés. L'ouvrier sans ouvrage était présenté à l'époque par les défenseurs de l'ordre comme une

⁴⁴² Louis Chevalier, "Le choléra à Paris", in *Le choléra, la première épidémie du XIXe siècle...*, 1958, p. 39-43.

⁴⁴³ D'après Gisquet, il y eut du côté des forces de l'ordre 60 morts et 326 blessés, gardes nationaux compris, et du côté des insurgés, 80 morts et 200 blessés. Les troubles de 1831 ne firent à notre connaissance que deux victimes, du côté des manifestants, au mois de septembre lors des rassemblements à propos de la Pologne.

proie facile pour les agitateurs responsables de l'émeute. Le procureur général lors du procès du cloître Saint-Méry déclara⁴⁴⁴ :

"Vous avez appris, qu'on s'était adressé à tous ceux qui manquaient d'ouvrage [...] dans lesquels on pouvait penser qu'on trouverait des dispositions favorables et qu'on les avait excités à marcher contre le gouvernement."

Le garde national qui avait surpris et arrêté un cuisinier sans place de 21 ans, alors qu'il tirait un coup de feu sur un cuirassier, écrivait en sa faveur ⁴⁴⁵ :

"C'est un malheureux sans volonté comme sans éducation, ouvrier laborieux, mais sans ouvrage, aveugle instrument de perfides instigateurs qui ont peut-être spéculé sur sa faim."

Une des différences de l'émeute de juin avec les troubles de 1831 fut la participation d'ouvriers ayant un emploi, ce qui contribua à expliquer le plus grand nombre d'individus mobilisés. Un certificat d'un maître charron du faubourg Saint-Martin en faveur d'un de ses ouvriers forgerons arrêté le 6, établissait qu'il était venu travailler le matin, mais que, "vu le peu d'ouvriers venus ce jour", il l'avait renvoyé chez lui ⁴⁴⁶. Au cours du procès du cloître Saint-Méry, un maître serrurier déposa qu'il s'était rendu à son atelier le 5 juin, poussé par la crainte significative de voir ses ouvriers se joindre aux insurgés : "Voyant un mouvement de population, je rentrai chez moi pour surveiller mes ouvriers."⁴⁴⁷ Les dirigeants de la Bourse auxiliaire des ouvriers chapeliers furent mêlés aux décisions de l'état-major républicain et carliste peu avant le déclenchement de l'émeute : ils auraient promis d'amener au convoi du général Lamarque le plus grand nombre possible d'ouvriers de leur corporation⁴⁴⁸. Aux ouvriers ainsi mobilisés, les organisateurs du convoi donnèrent "pour guide, la conduite des élèves de l'Ecole Polytechnique", signe de la popularité encore grande, venue des journées de Juillet, de ces étudiants auprès des ouvriers⁴⁴⁹. Au cours de l'impressionnant convoi du 5 juin, à côté des drapeaux des sociétés populaires, des écoles de Paris et d'Alfort, de nombreux témoins remarquèrent la bannière des typographes sur laquelle était inscrit : "Les imprimeurs au général Lamarque" et celui des teinturiers portant également la mention : "Les teinturiers au général Lamarque"⁴⁵⁰. Les typographes à cette époque n'avaient pas d'association professionnelle : l'initiative de leur participation, en quelque sorte officielle, au convoi fut sans doute limitée à quelques imprimeries. Quant aux teinturiers, il put s'agir d'une délégation envoyée par leur compagnonnage (c'étaient des enfants de Maître Jacques). Leur attitude était d'ailleurs loin d'être hostile, leur bannière portait aussi la devise de la garde nationale : "Ordre et Liberté" ; à plusieurs reprises au cours de la marche du convoi, ils tentèrent d'imposer silence à

⁴⁴⁴ *Procès des vingt-deux accusés du cloître Saint-Méry...*, 1832, p. 92.

⁴⁴⁵ AN, BB 21 390, dossier Cuny. Ce capitaine demandait la grâce de Cuny qui avait été condamné à mort. La peine fut commuée en détention perpétuelle. Les cinq peines capitales prononcées par la cour d'assises furent toutes commuées.

⁴⁴⁶ AN, BB 24 116/135, certificat joint à la pétition de Rambert.

⁴⁴⁷ *Procès des vingt-deux accusés du cloître Saint-Méry...*, 1832, p. 38.

⁴⁴⁸ AMG, E 5 26, rapport d'un indicateur contenu dans le rapport du préfet de Police au procureur général du 19 juin 1832.

⁴⁴⁹ *Ibidem*.

⁴⁵⁰ *Précis historique des événements de l'année 1832, 1833*, p. 47.

ceux qui scandaient des slogans républicains⁴⁵¹. Ce sont les deux seuls exemples d'une présence ouvrière sanctionnée par le port d'un drapeau. Les autres ouvriers, "ces gens en veste, vêtements à demi déchirés et dont l'extérieur est tel que nous craindrions de les honorer du nom d'ouvrier"⁴⁵², ces "ouvriers, qui sous leur veste grossière, portaient de nobles cœurs"⁴⁵³, tous étaient disséminés dans le reste du cortège, chômeurs et non chômeurs réunis en grand nombre pour la première fois depuis les journées de Juillet, même si pour les seconds, comme l'exemple des teinturiers le montre, une collision avec les forces du régime n'était pas souhaitée, pour les mêmes raisons qui les avaient amenés à se tenir à l'écart des troubles de l'année précédente.

La composition professionnelle des émeutiers apporte quelques lumières. La première place du bâtiment est à souligner. Provient-elle du fait que cette branche ait été plus touchée que les autres par le sous-emploi ? Le rôle joué par les maçons doit-il faire penser que les effets de l'épidémie furent là plus importants que ceux de la crise ? L'ensemble des autres branches artisanales a fourni malgré tout presque la moitié – 43 % – des insurgés ouvriers. D'autre part, l'importance de la catégorie "Manœuvres et bas métiers" ne doit pas tromper. Elle regroupe essentiellement le monde des hommes de peine, des journaliers, c'est-à-dire des ouvriers employés à des tâches subalternes dans les chantiers de construction ou autres. Mais un des effets des crises de l'emploi était d'entraîner une déqualification ouvrière : l'ouvrier "habile", qualifié se trouvait rejeté vers ces emplois de seconde zone. La présence d'ouvriers de professions comme la typographie ou la bijouterie dans les ateliers de secours a offert un exemple de ce phénomène.

Nadaud raconte une de ces périodes où il dut "battre les gravats"⁴⁵⁴ : ne trouvant pas de place comme compagnon maçon, il dut se contenter d'un emploi de limousinant, puis se résigner à servir comme garçon sous les ordres de son père. Un nombre appréciable d'ouvriers qualifiés dut donc se glisser parmi les manœuvres insurgés en 1832. Leur participation à l'insurrection fut une forme de protestation contre cet effet de la crise. L'émeute fut en majorité faite par des ouvriers d'un niveau professionnel élevé, de branches diverses, où le premier rôle revint aux métiers du bâtiment auxquels se joignirent des manœuvres d'occasion ou non.

La moyenne d'âge des insurgés, 27 ans⁴⁵⁵, est relativement élevée, les âges supérieurs à 40 ans n'étaient pas rares parmi les ouvriers. Malgré l'absence de précisions sur la situation familiale d'un nombre suffisant d'insurgés, on peut penser que ces derniers étaient en majorité des hommes mariés et pères de famille⁴⁵⁶. Enfin, sur 136 ouvriers insurgés, le lieu de naissance de 65 d'entre eux est connu. La grande majorité – 49 – naquit en province. Il est impossible de savoir s'il s'agissait d'ouvriers déjà fixés à Paris ou qui y étaient entrés au début du printemps 1832. Mais on retrouve le rôle essentiel joué par la population d'origine provinciale dans les mouvements

⁴⁵¹ *Relation exacte et complète de tous les événements qui se sont passés à Paris dans les journées des 5 et 6 juin 1832*, s.d.

⁴⁵² *Ibidem*.

⁴⁵³ Henri Heine, *De la France*, éd. 1857, p. 244.

⁴⁵⁴ C'est-à-dire, dans le bâtiment, le fait de ne pas trouver de travail et d'être réduit à emprunter. Nadaud, *Mémoires de Léonard*, 1895, p. 82-87.

⁴⁵⁵ Sur les 216 noms, l'âge n'est connu que dans 158 cas.

⁴⁵⁶ Parmi la dizaine de cas où ces précisions existent, le nombre d'enfants est toujours supérieur à un.

populaires de cette époque. En résumé, le type de l'ouvrier insurgé en 1832 est celui d'un travailleur né en province, ayant des charges de famille et qui avait à se plaindre de la conjoncture économique du moment : soit d'une baisse de salaire, soit d'un emploi en dessous de sa qualification, soit d'une totale inoccupation.

Les motivations sociaux-économiques des insurgés de juin ont donc été semblables à celles des manifestants de 1831. Il en est de même des motivations politiques : un courant carliste est décelable parmi les insurgés. La Société gauloise, fondée peu avant l'émeute était, d'après le préfet de Police, d'inspiration et de direction carliste ; de nombreuses cartes furent distribuées parmi les ouvriers⁴⁵⁷. On en trouve trace chez deux insurgés, un cordonnier et un relieur qui furent arrêtés avec une de ces cartes sur eux⁴⁵⁸. La femme d'un maçon écrivant au roi pour qu'il fasse relâcher son mari arrêté écrit pour le justifier : "Mon mari n'est ni carliste ni vendéen." L'émeute fut d'ailleurs présentée comme le résultat d'une collusion carlo-républicaine, ce qui était loin de reposer sur des chimères. Une proclamation de Montalivet, ministre de l'Intérieur affichée le 6 juin, déclarait ⁴⁵⁹ :

"Vous vous souvenez de l'essai de République qui a décimé vos familles ; la République est restée la terreur des bons parce qu'elle fut le règne des méchants. Vous savez aussi ce que la Contre-Révolution vous prépare. Ces deux fléaux se sont unis aujourd'hui contre vous."

D'après Roch, un bataillon de ligne sortit pour aller combattre en criant : "A bas les carlistes !" La propagande anti-carliste incessante des autorités, ainsi que les efforts des républicains de l'autre côté, n'avaient pas fait disparaître le carlisme ouvrier.

Mais les sentiments républicains de la majorité des insurgés ne font pas de doute. Plus exactement, les journées de Juin marquèrent l'achèvement d'un processus entamé en 1831 : la fusion du bonapartisme dans le républicanisme qui y avait puisé ses premières forces. Déjà les incidents du 5 mai 1832, à propos de l'anniversaire de la mort de Napoléon, avaient été des troubles beaucoup plus républicains que bonapartistes⁴⁶⁰. Les deux hommes qui furent arrêtés ce jour-là place Vendôme à la suite d'un combat avec les sergents de ville étaient des républicains : l'ouvrier mécanicien Valot, celui qui avait mené l'attaque de Sainte-Pélagie le 1er avril, et le journalier Levayer⁴⁶¹. La foule composant le convoi du général Lamarque quitta les boulevards pour emprunter la rue de la Paix et faire effectuer au corbillard le tour de la colonne Vendôme, ce qui n'avait pas été, semble-t-il prévu par les organisateurs⁴⁶². L'ancien général d'Empire, le député libéral de la Restauration et l'homme du Mouvement étaient confondus en une même personnalité dont le renom cautionnait le grand rassemblement populaire mêlant les deux courants de gauche dans une même hostilité au régime. Le début de l'émeute eut pour

⁴⁵⁷ AMG, E 5 26, rapport du 19 juin 1832.

⁴⁵⁸ AN, BB 24 134/56, dossier Bonin, et BB 21 379, dossier Toupriant. Le premier fut condamné à deux ans de prison, le second à la peine capitale.

⁴⁵⁹ Montalivet, *Troubles de Paris. Mercredi 6 juin. Proclamation.*

⁴⁶⁰ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 2, p. 117.

⁴⁶¹ AN, BB 24 116/35, dossier Valot ; BB 21 394, dossier Lavayer. Le premier fut condamné à huit ans de travaux forcés, le second aux travaux forcés à perpétuité.

⁴⁶² AMG, E 5 25, Pajol à Soult, 5 juin 1832 à 3 h ¼.

origine directe la tentative d'amener le corbillard au Panthéon : le convoi s'achevait par un rappel de la Première République.

Il faut confesser que nous connaissons mal les motivations des insurgés de 1832⁴⁶³ : le rôle, à l'échelle de groupes socioprofessionnels grossièrement délimités, de phénomènes socio-économiques comme le choléra ou la crise est difficilement décelable derrière l'événement que la tradition a figé en image d'Epinal : les barricades, le cloître Saint-Méry (comme le massacre de la rue Transnonain pour l'émeute d'avril 1834). Concluons simplement que ces journées de Juin prennent place dans la période d'agitation populaire inaugurée par la révolution de Juillet. Elles en eurent les caractères saillants : réactions violentes devant le sous-emploi rejetant durablement du côté de l'indigence des masses ouvrières laissées sans secours – indigence aggravée dans ce cas précis par les circonstances exceptionnelles de l'épidémie toute proche –, improvisation de la révolte qu'aucune organisation forte de parti ne pouvait ni provoquer ni guider ou endiguer, manifestation de la permanence du souvenir de juillet 1830, existence de plusieurs tendances au sujet du régime souhaité... La période qui suivit, déjà différente au point de vue économique, modifia quelques-uns de ces caractères de la révolte populaire.

LA RÉPUBLIQUE EN BLOUSE

Le renversement de la conjoncture sur le plan économique, la reprise de l'activité revendicative sur le plan social et la répression des journées de Juin sur le plan politique, marquèrent la naissance d'une période qui présente une unité incontestable sur ces plans, jusqu'aux journées d'avril 1834 : reprise de l'emploi, intense vie corporative et montée du républicanisme. C'est ce dernier point qui fait l'objet des développements qu'on va lire.

Qui étaient, que pensaient, que voulaient les ouvriers démocrates de 1833-1834 ? Peut-on parler d'une République en blouse par opposition à la République en habit des étudiants et de la bourgeoisie progressiste ?

La SDH : étude statistique

C'est au total 685 sectionnaires qui ont pu être retrouvés. Le plus grand nombre est fourni par les états des sections établis par les responsables et transmis au comité central par l'intermédiaire des conseils d'arrondissements⁴⁶⁴. D'autres noms ont été fournis par l'instruction même du procès d'avril : des états de section se trouvent dans les papiers saisis chez quelques inculpés⁴⁶⁵ ; des sectionnaires furent interrogés pour prouver que tel

⁴⁶³ Les séries de grâces aux AN comportent de nombreux dossiers d'inculpés, dont quelques-uns ont été utilisés plus haut. Mais les renseignements qu'ils apportent sont maigres. L'utilisation de *La Gazette des tribunaux* qui relata de nombreux procès d'insurgés apporterait des précisions intéressantes.

⁴⁶⁴ Ils sont conservés dans plusieurs liasses des AN (carton CC 616) et ont été publiés pour la plupart dans les annexes du rapport de Girod de l'Ain à la Chambre des Pairs (Cour des Pairs. *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 4, *Annexes*). Saisis par la police à Saint-Pélagie avant l'émeute d'avril – voir AN, *Bulletin de Paris* du 19 mars 1834 – ces papiers furent une des bases de l'instruction du procès qui l'a suivie. Ils donnèrent lieu à de très nombreux interrogatoires de simples sectionnaires qui bénéficièrent d'un non-lieu – AN, CC 587 à 589 – et furent utilisés à charge contre des individus poursuivis pour insurrection après Avril.

⁴⁶⁵ AN, CC 602, dossier de non-lieu de Rançon pour la section Francfort du 6^e arrondissement.

prévenu ne figurant pas dans les états avait eu des responsabilités dans la SDH⁴⁶⁶

Cet échantillon pose plusieurs problèmes d'exploitation.

Celui de la date d'abord. Ces états furent établis, semble-t-il, à la suite d'un ordre du jour du comité central⁴⁶⁷, demandant aux chefs de section d'établir les statistiques des membres en les classant "par ordre de métiers et d'occupations". Ils indiquent, en effet, la profession de chaque sectionnaire. Or ce document n'est pas daté : selon la police, il serait de janvier 1834. C'est cette date qui figure dans quelques états (souvent pluviôse an 42). L'échantillon offre donc une image de la SDH entre le mouvement de grève du deuxième semestre de 1833 et l'épreuve de force finale d'avril 1834.

Le second problème est celui de la représentativité de l'échantillon : en avril 1834, la SDH comptait 161 sections, chaque section comprenant, d'après les statuts, entre dix et vingt membres. 685 noms connus représentent alors entre le cinquième des effectifs totaux de la SDH, si l'on prend le chiffre maximum (soit 3 220 membres) et les deux cinquièmes en prenant le chiffre minimum (soit 1 610 membres). Il s'agit donc d'un échantillon valable, constitué d'ailleurs par le hasard, et qui dans sa composition, mêle des arrondissements où la SDH était très inégalement implantée. Les tableaux 7 et 8 qui suivent ont été établis grâce aux indications contenues dans les états. Ils apportent des renseignements qui mettent en lumière quelques caractéristiques de la participation des ouvriers à la SDH.

Tout d'abord leur nombre :

Arr.	Nb sections	Moyenne d'âge	Ouvriers %	Sectionnaires recensés Nb
1er	11	31	74	51
3e	24	25	87	192
4e	14	24	85	56
5e	13	28	70	65
6e	21	24	85	169
7e	11	30	82	29
11e	25	23,5	40,5	123
Ensemble	119	26,5	75	685

Tableau 7. Nombre et moyenne d'âge des ouvriers au sein des sections de la SDH

et les branches professionnelles auxquelles ils appartiennent :

⁴⁶⁶ AN, CC 599, dossier Fortin pour le 1er arrondissement.

⁴⁶⁷ AN, CC 585.

Arr.	Métallurgie		Bâtiment		Vêtement		Cuir		Textile		Livre		Bois		Alimentation		Métiers d'art		Divers	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1er	12	31	21	5,5																
3e	10	5	9	5	28	16	62	36					11	6	34	20				
4e	3	6	14	29	20	42	5	10												
5e	8	17	6	13	5	10,8	5	10,8			6	13	5	10	4	8	4	8		
6e	26	18	13	9,5			16	11	7	5			22	15			26	18		
11e	7	14	8	16	5	10	9	18			14	28								
Ens.	67	12,9	73	14	58	11,1	104	20	25	4,8	30	5,7	44	8,4	44	8,4	40	7,7	33	6,3

Tableau 8. Composition professionnelle des sectionnaires ouvriers de la SDH

NB : Pour chaque branche, le chiffre de gauche comprend le nombre d'ouvriers recensés dans la branche, le chiffre de droite la proportion de ces ouvriers par rapport au total de chaque arrondissement, pour les six premières lignes, et à l'ensemble des ouvriers de la SDH pour la dernière ligne.

Avec les trois quarts de l'effectif total (75 %) l'élément ouvrier l'emporte de loin sur d'autres catégories sociales que beaucoup d'historiens (et aussi bien des témoins) privilégient souvent, à savoir certaines couches de la petite et moyenne bourgeoisie comme les étudiants ou le petit commerce :

	Nb	%	%
Services	58	34,7	8,4
Petite bourgeoisie de capacité	67	40,1	9,7
Petite bourgeoisie économique	42	25,1	6,1
	167	100	24,2

Tableau 9. Répartition socioprofessionnelle des sectionnaires non ouvriers

On peut rapprocher ces données de l'implantation des sections de la SDH dans les arrondissements de Paris (voir la carte (figure 6) de la page suivante et son commentaire)

Il existe des variations quantitatives et qualitatives dans l'implantation géographique. Il semble que l'on puisse à ce point de vue distinguer deux types. Un premier type combine une moyenne d'âge inférieure à la moyenne de l'ensemble de la société, une présence ouvrière supérieure et une implantation locale supérieure (c'est-à-dire en considérant le nombre de sections, chaque arrondissement comptant en moyenne entre treize et quatorze sections) : c'est le cas des 3e et 6e arrondissements et, dans une moindre mesure, du 4e.

Un second type allie moyenne d'âge supérieure et médiocrité relative de la présence ouvrière et de la densité de l'implantation sectionnaire : il s'agit des 1er et 5e arrondissements.

Deux arrondissements sont à part : le 7e dont un trop faible nombre de sectionnaires (29) a pu être retrouvé pour rendre indicatives les statistiques qu'on peut en tirer. Quant au 11e arrondissement qui comprend le Quartier latin, il correspond au type d'implantation forte, mais offre la particularité d'unir à une forte minorité ouvrière un contingent important d'étudiants.

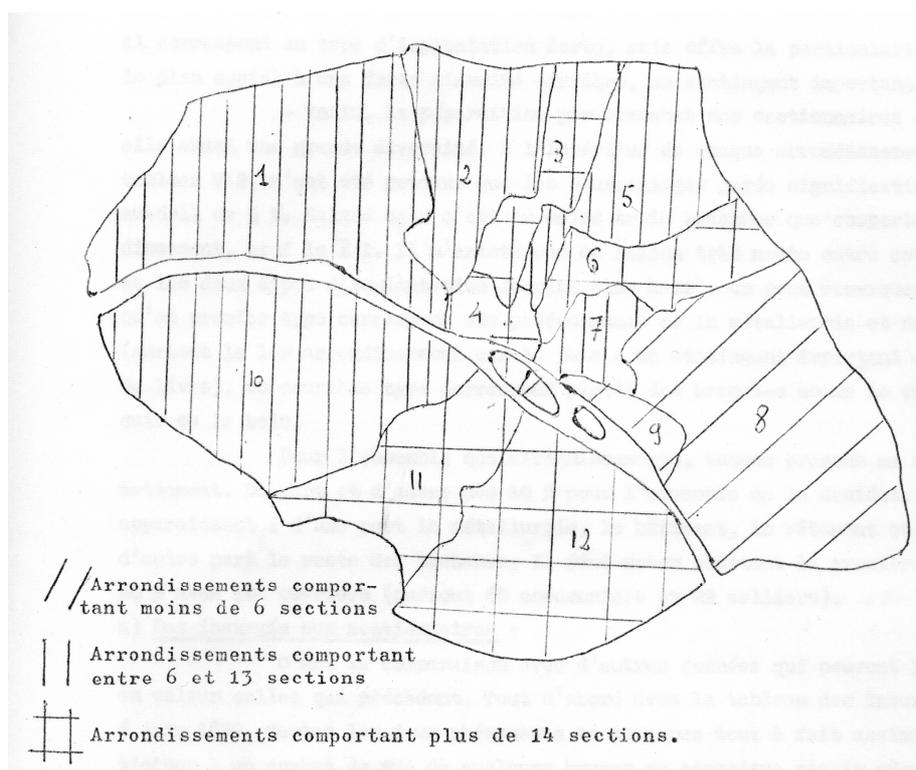


Figure 6. Carte de l'implantation des sections de la SDH dans les arrondissements de Paris.

On peut remarquer sur ce plan les trois zones d'implantation sectionnaire : une implantation moyenne (entre 6 à 13 sections) couvrant l'ouest de Paris, ainsi que le quartier du faubourg Saint-Denis (5e) et une partie du Marais (7e), une implantation forte (au dessus de 14) occupant le centre de la capitale ainsi que le faubourg Saint-Jacques (12e), une implantation faible (au dessous de 6) couvrant la partie est de la rive droite (faubourg Saint-Antoine notamment).

La moyenne pour l'ensemble des arrondissements est de 13,3 sections. Les chiffres donnent le numéro des arrondissements

Quant à la répartition par branches des sectionnaires ouvriers, elle offre une grande diversité. A l'intérieur de chaque arrondissement, dans le tableau 8, n'ont été retenus que les pourcentages jugés significatifs, c'est-à-dire au-delà de 5 %. Malgré cela c'est au moins trois branches que comporte chaque arrondissement, sauf dans le cas du 1er. Il n'existe pas de liaison très nette entre cette répartition et les deux types d'implantation décrits plus haut ; on peut remarquer cependant qu'au premier type correspond une prédominance de la métallurgie et du bâtiment (surtout le 1er arrondissement car le 5e a un contingent important d'ouvriers du livre), au deuxième type correspond plutôt des branches comme le vêtement, le cuir ou le bois.

Pour l'ensemble des arrondissements, aucune branche ne se détache nettement. De part et d'autre des 10 % pour l'ensemble de la société, deux groupes apparaissent : d'une part la métallurgie, le bâtiment, le vêtement et le cuir, et d'autre part le reste des branches. Il faut noter pourtant la première place du cuir : 20 % avec 104 ouvriers (surtout 60 cordonniers et 22 selliers).

Des insurgés aux sectionnaires

C'est la comparaison avec d'autres données qui peuvent le mieux mettre en valeur celles qui précèdent. Tout d'abord avec le tableau des insurgés des 5 et 6 juin 1832. Certes les deux phénomènes ne sont pas tout à fait assimilables :

participer à un combat de rue de quelques heures ne constitue pas le même engagement que celui d'entrer dans une association politique ayant des réunions périodiques et astreignant à des cotisations régulières et extraordinaires. Mais le but avoué de la SDH était le renversement de la monarchie et à l'époque où se place l'image statistique que nous avons, qui est celle par exemple des premières distributions d'armes, il devenait évident que la réalisation de cet objectif passait par l'affrontement armé avec le régime. Il doit donc y avoir des tendances communes, et en même temps certaines des différences qu'on peut voir dans la comparaison de la population insurgée et de celle des sections sont elles-mêmes révélatrices des différences entre les deux expériences.

1) La participation ouvrière : on se rappelle que les ouvriers parisiens fournirent les deux tiers des poursuites pour participation aux journées de Juin, ce qui est inférieur à la proportion ouvrière égale aux trois quarts dans la SDH. Comment interpréter cette différence ? (voir tableau 7).

C'est une double évolution, d'inégale importance, qui en est responsable. Le premier de ces mouvements concerne la population non ouvrière impliquée dans les deux cas ; elle représentait en 1832 un sur trois des insurgés ; en 1834, un sur quatre seulement des sectionnaires. Le recul est surtout net pour la catégorie "petite bourgeoisie économique" (c'est-à-dire les moyens et petits fabricants, commerçants modestes) : elle représentait 45 % des non ouvriers en 1832 (soit 14,5 % de l'ensemble des insurgés), elle ne représente plus que 25 % des sectionnaires non ouvriers (soit 6 % du total de la SDH). Ce phénomène a été compensé quelque peu par le grossissement des effectifs de la "petite bourgeoisie de capacité" qui, grâce aux étudiants du 11^e arrondissement, atteint 40 % des sectionnaires non ouvriers. Il s'agit d'ailleurs d'une évolution interne à la bourgeoisie proprement dite, puisque la catégorie "services" (c'est-à-dire essentiellement les commis et les employés) reste stationnaire : 33 % en 1832, 34 % en 1834 par rapport aux non ouvriers, soit, par rapport aux deux totaux, 11,9 % et 8,4 %. Peut-on y voir une peur sociale due au programme de la SDH, à la propagande gouvernementale accusant les républicains de rêver à un nouveau 93 (et la fréquence de ce thème semble attester son succès) qui aurait provoqué l'éloignement de la bourgeoisie progressiste de la société, alors que ses fils, plus désintéressés, s'y seraient ralliés avec enthousiasme ? La faible base statistique de ces raisonnements empêche d'affirmer cela nettement. Il ne faut pas non plus oublier que la SDH n'est pas tout le parti républicain, et que celui-ci comptait de nombreuses autres associations, telles que l'Association libre pour l'instruction du peuple ou l'Association pour la défense de la liberté de la presse patriote, qui ont certainement eu l'appui de cette fraction de l'opinion bourgeoise⁴⁶⁸. Cependant ces organisations eurent des positions plus modérées. Quoiqu'il en soit, cela confirme le rôle de pointe de la SDH dans le parti, ainsi que le contenu social de son évolution en 1834.

Le second mouvement en question est, quant à lui, beaucoup plus net. C'est le ralliement d'un nombre de plus en plus grand d'ouvriers à la république qui est la raison fondamentale de la progression de l'effectif ouvrier de 1832 à 1834. Une raison secondaire a sans doute joué, qui tient à la

⁴⁶⁸ Ainsi les deux Riesz, leaders des petits patrons libéraux lors de la grève des tailleurs de 1833 appartinrent au bureau de la "cohorte" du 4^e arrondissement de l'Association libre pour l'instruction du peuple (les nombreuses brochures publiées par cette association contenaient la liste de ses membres).

différence de nature entre les deux phénomènes comparés : il s'agit d'un certain attachement ouvrier à l'ordre public qui s'est manifesté, on l'a vu, en 1831 et qui n'est autre que la peur d'une contraction de l'emploi provoquée par des troubles dans les rues. Ainsi, Jean Mercadier, ouvrier serrurier soupçonné d'avoir été commissaire de quartier du 2^e arrondissement et d'avoir reçu des cartouches du républicain Crevat en janvier 1834, dit pour sa défense⁴⁶⁹ :

"J'ai tout à perdre et rien à gagner à ces troubles qui font interrompre les travaux et mettent les ouvriers dans la misère. Je n'en ai que trop souffert moi-même pour vouloir y contribuer car je me suis vu quatre mois sans ouvrage et je sais combien on a de peine à vivre."

Cette peur fut, bien entendu, utilisée comme argument anti-républicain auprès des ouvriers⁴⁷⁰. Il est fort possible qu'elle joua en juin 1832 comme au cours de l'année 1831, en limitant la participation ouvrière à l'insurrection et qu'un certain nombre d'ouvriers aient vu dans la SDH un moyen d'arriver sans troubles à un gouvernement populaire.

2) La composition professionnelle : une des caractéristiques des journées de Juin fut le rôle de premier plan qu'y jouèrent les ouvriers du bâtiment (29 % des effectifs ouvriers), suivis d'assez loin par les ouvriers employés dans des tâches subalternes, le reste des insurgés se répartissant à peu près également dans les autres branches. Les sectionnaires offrent quant à eux une répartition professionnelle plus homogène, sans grandes inégalités ; le bâtiment ne représente plus que 14 % des effectifs ouvriers, de plus des branches non représentées en 1832 apparaissent (textile et livre), la catégorie des bas métiers disparaît.

Peut-on reconnaître dans ces variations le rôle du renversement de la conjoncture qui se situe dans le second semestre de 1832 et voit l'amélioration de la situation de l'emploi, la fin de la longue période de baisse des salaires ? Ce facteur explique dans une large mesure l'évolution des ouvriers du bâtiment, l'amélioration de leur sort provoquant chez beaucoup l'indifférence pour la protestation politique, après la flambée de colère de 1832. Ainsi le maçon Martin avoue avoir appartenu à la fin de 1832 à une section de la SDH⁴⁷¹, à une époque où "les travaux n'allaient pas très bien" et s'en être retiré lorsqu'il trouva un emploi auquel il entendait consacrer tout son temps. Ce fut sans doute l'attitude de nombreux ouvriers du bâtiment. Les années de crise qui s'achevaient n'ont donc pas entraîné chez eux la naissance d'un tempérament révolutionnaire liant les luttes professionnelles aux luttes politiques : le caractère saisonnier de cette main-d'œuvre, le renouvellement constant de ses effectifs et aussi les traditions compagnonniques ont été autant

⁴⁶⁹ AN, CC 596, dossier Canier et Mercadier, interrogatoires.

⁴⁷⁰ Ce chantage au chômage se retrouve encore en 1833 dans les brochures destinées à "éclairer le peuple sur ses véritables intérêts", selon la formule du temps. Par exemple celle intitulée *Tout pour le peuple par un homme du peuple*, sortie chez David, l'imprimeur légitimiste, expose que les travaux vont mieux "depuis que les républicains ne font plus d'émeutes" et ajoute : "Jamais la journée que l'ouvrier doit gagner ne sera en rapport avec ses besoins tant que vous entretiendrez le peuple dans la crainte d'une révolution" (p. 7). La brochure *Ce qui serait arrivé si le parti républicain avait triomphé le 6 juin 1832*, signée du négociant Auguste Villiers, sortie des mêmes presses, enseigne à ses lecteurs que la ruine des banquiers, des fabricants et des boutiquiers eût été un des premiers effets de l'insurrection victorieuse.

⁴⁷¹ AN, CC599, interrogatoire des sectionnaires du 1^{er} arrondissement, section "Jeune France".

de freins à la participation de cette branche à l'agitation politique permanente des sections. Les ouvriers du bâtiment ne semblent pas d'ailleurs avoir fourni de très bons militants républicains : le commissaire du 1er arrondissement⁴⁷² où le bâtiment regroupe 55 % des sectionnaires, signale au comité central qu' "en général l'instruction manque dans les sections" où, à ses yeux on discute trop peu⁴⁷³. On verra d'autre part que les sections ont joué pour les ouvriers de certaines branches de rôle de bureaux de placement : cette fonction professionnelle de la société politique n'était d'aucune utilité pour les ouvriers du bâtiment qui continuaient à fréquenter leurs lieux traditionnels d'embauche au cœur de Paris.

Bien différent fut le comportement d'autres ouvriers pour qui l'appartenance en grand nombre à la SDH fut, au fond, la première affirmation d'envergure de leur attachement à une république sociale. Ainsi les ouvriers du cuir ont-ils fourni 7,3 % des ouvriers poursuivis pour insurrection en juin 1832, puis 20 % des sectionnaires ouvriers : un ouvrier républicain de la société sur cinq travaillait dans cette branche. La progression semble moins nette pour le vêtement (il s'agit essentiellement des tailleurs d'habits) : 7,3 % également en 1832, 11 % en 1834, mais n'oublions pas les arrestations pour fait de grève à la fin de 1833 qui ont décimé les sections peuplées par eux⁴⁷⁴. La même remarque peut être faite au sujet des ouvriers du bois : la progression semble faible également (de 6,6 % à un peu plus de 8 %), mais les arrestations pour le même motif furent nombreuses aussi. On voit apparaître les ouvriers du livre, quasi inexistantes en 1832⁴⁷⁵. Il n'est jusqu'au textile qui ne fasse une timide entrée (4,8 %), hors de rapport sans aucun doute avec son importance réelle dans la population ouvrière parisienne.

Nous nous trouvons en face de professions qui ont, comme toutes, souffert de la crise (et rien n'indique qu'elles aient eu un sort plus cruel) mais qui ont retiré de leurs souffrances un état d'esprit revendicatif non seulement sur le plan professionnel, comme l'ensemble des ouvriers de Paris, mais aussi sur le plan politique. Ce sont elles qui correspondent au second type d'implantation de la société dans les arrondissements et fournissent l'essentiel des sections parfois signalées comme très actives⁴⁷⁶. On peut remarquer qu'il existait dans certaines de ces professions des traditions d'organisation corporative qui ont contribué, en même temps que les effets de la crise sur

⁴⁷² AN, CC 616. 3e liasse.

⁴⁷³ On trouve cependant deux commissaires de quartier occupés dans le bâtiment, un charpentier, Gossent dans le 12e et un peintre, Mousse dans le 7e. Ce fait nous rappelle qu'il ne faut pas sous-estimer malgré tout le rôle du bâtiment dans le mouvement républicain de 1833-1834. Mais c'est la signification du contraste dans le comportement des ouvriers de cette branche entre 1832 et 1834, qui est considérée ici.

⁴⁷⁴ Voir le rapport du commissaire Crevat à la date du 15 janvier 1834 au sujet de la section "Droit de révision" du 4e arrondissement composée de tailleurs : "Elle est dans une espèce de sommeil". (d'après Cour des Pairs. *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 4, Annexes pièce 282).

⁴⁷⁵ 5,7 % des sectionnaires, soit 18 typographes, 4 relieurs, 3 lithographes, etc.

⁴⁷⁶ Ainsi, Drin fils, commissaire de quartier du 4e arrondissement, signale que les sections qu'il a sous sa responsabilité : "Unités", "Barra", "Caius et Tiberius Gracchus", sont "toutes animées des principes les plus radicaux" (d'après Cour des Pairs. *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 4, Annexes, pièce 281). Nous n'avons pas de détail de la composition de ces sections, mais le vêtement fournit 42 % et le cuir 10 % des sectionnaires du 4e arrondissement. Delente, seul ouvrier à avoir été élu au comité central, était corroyeur avant de devenir crieur public du *Bon sens*. (d'après AN, CC 594, dossier Delente).

leur sort, à éveiller cette ardeur sur le plan politique. Pour se limiter à la monarchie de Juillet, c'est en 1831 que fut fondée la Société philanthropique des ouvriers tailleurs ; les ouvriers cordonniers continuent en 1833 une lutte pour le contrôle du placement inauguré au moins en 1830, et chez les typographes les mouvements de 1830, 1832 et 1833 furent loin d'être les premiers en date. L'entrée dans les sections de la SDH de représentants de ces branches de l'industrie parisienne devrait être replacée dans leur histoire corporative et en apparaîtrait sans doute comme une des étapes essentielles, celle où l'action professionnelle se double et se prolonge d'une action politique, celle où s'amorce une prise de conscience qui permet de dépasser les thèmes traditionnels et proprement internes de la lutte corporative et d'arriver à la notion d'intérêts communs à toute une classe sociale. Ce n'est pas un hasard si ce sont surtout des ouvriers de ces professions qui ont donné aux grèves de 1833 leur résonance moderne dans leurs appels à une action collective⁴⁷⁷.

De la lutte professionnelle à la lutte politique

La comparaison du tableau des mouvements professionnels avec celui des sections permet de compléter cette esquisse du comportement socio-politique des ouvriers parisiens. Considérons l'ensemble des mouvements de la période 1830-1833. En effet, leur dispersion parmi les branches ne varia pas considérablement d'année en année, et d'autre part la date où se situe l'image que nous avons de la SDH – janvier 1834 – est suffisamment bien placée pour tenter d'apercevoir quelles corrélations existèrent entre comportement corporatif et comportement politique.

Ces deux aspects de l'action ouvrière se combinent selon trois types :

- Un premier mêle une activité professionnelle intense et une activité politique peu ou pas importante : il s'agit du bâtiment, de la métallurgie et du textile, ces deux dernières branches venant en tête pour le nombre des mouvements. Le contraste est particulièrement net pour le textile, il est beaucoup moins accentué pour les deux autres branches, surtout pour le bâtiment.

- Un deuxième type allie une vie professionnelle très active, comme le premier type, et une participation active à la vie politique : le livre, le bois, le vêtement et le cuir entrent dans cette catégorie⁴⁷⁸. Là aussi le phénomène n'exclut pas les nuances : ainsi le bois compte-t-il un plus grand nombre de mouvements que le cuir, mais le recrutement de la SDH y est plus faible. Le

⁴⁷⁷ Par contraste on peut attirer l'attention sur la catégorie des bas métiers, c'est-à-dire le peuple des frotteurs, des cantonniers, des hommes de peine, des manœuvres employés à des tâches subalternes dans les ateliers et surtout dans le bâtiment, ainsi le manoeuvre ou "muffle" chez les maçons qui gâche le plâtre, passe l'auge au compagnon (voir Vinçard, *Les ouvriers de Paris*, s.d., chap. 2) Ils ont participé activement aux 5 et 6 juin 1832 mais ont fréquenté les sections en nombre insignifiant, l'absence de traditions revendicatives chez eux, leur condition d'inférieurs parmi des inférieurs ont empêché tout militantisme politique. On voit d'ailleurs que même dans les professions qui, dans l'ensemble, furent peu touchées par les idées républicaines comme le bâtiment, les ouvriers employés aux tâches les plus délicates et les mieux payées participent plus que les autres à l'action politique continue : chez les maçons, ce sont les compagnons, comme Nadaud ou les limousins qui entrent dans une section, non les manœuvres.

⁴⁷⁸ Il faut remarquer que la faiblesse relative du nombre de mouvements dans le livre et le vêtement s'explique en partie par le nombre réduit de professions concernées et que l'essentiel de l'activité revendicatrice dans chacune de ces branches est le fait d'une seule profession, les typographes pour le livre et les tailleurs d'habit pour le vêtement.

pourcentage réduit d'ouvriers du livre dans la SDH (5,7 %) devrait conduire à les exclure de cette catégorie, mais leur probable surreprésentation par rapport à leur poids numérique réel parmi les ouvriers de Paris amène à les y intégrer.

- Un troisième type est caractérisé par une égale médiocrité du nombre de mouvements et du pourcentage parmi les sectionnaires. C'est le cas des métiers d'art et de l'alimentation. Cette modeste place des métiers d'art va à l'encontre de l'opinion admise à leur sujet qui leur attribue souvent un rôle de premier plan dans les mouvements politiques de cette époque. Quant à l'alimentation, son poids dans la SDH est loin d'être négligeable puisqu'il est égal au bois, mais c'est une sous-représentation de la branche qui doit les faire ranger dans ce type.

Peut-on aller plus loin et faire correspondre ces différences sur le plan corporatif et politique à des différences de comportement dans la pratique revendicative ? La fondation de sociétés de résistance, par exemple, fut-elle caractéristique du type 2, comme on pourrait facilement le penser ? Il apparaît bien que non, comme le prouvent les exemples des ouvriers tisseurs pour le textile, des fondeurs en cuivre pour la métallurgie, des boulangers pour l'alimentation. Cependant la tendance à s'organiser fortement pour la lutte professionnelle fut incontestablement plus prononcée dans les branches du type 2 puisqu'en 1833 par exemple, dans chacune des quatre branches concernées, au moins une profession l'a tenté et réussi, et qu'on trouve antérieurement chez elles bien d'autres essais. En ce qui concerne la longueur des conflits de travail, qui fut très souvent révélatrice du degré d'organisation de la profession et de sa combativité, on est amené à la même remarque : la capacité à soutenir une lutte prolongée ne fut pas l'apanage d'un type particulier (l'alimentation, le vêtement, le bâtiment comportent de longues grèves), elle paraît plus forte parmi les professions du type 2 ; inversement, les conflits de courte durée qui ne furent pas suivis de succès étaient très fréquents dans certaines branches des deux autres types telles que la métallurgie, les métiers d'art ; c'est même ce qui arrivait généralement dans le textile.

La précarité des renseignements recueillis à propos des grèves, ainsi que leur faiblesse quantitative interdisant toute mise en statistique, ne permettent pas d'aller plus avant en ce domaine. L'idéal consisterait à posséder pour chaque profession une vision nette des problèmes d'ordre économique qui s'y posent et de pouvoir étudier le comportement à la fois professionnel et politique que sa situation dans la production parisienne entraînait. On est contraint, pour cette époque du moins, d'aborder cet ensemble de problèmes d'un point de vue très général et avec beaucoup de prudence, à se placer plus au niveau de la branche qu'à celui de la profession. L'approche d'une question voisine est tout aussi délicate : celle des relations entre les formes traditionnelles d'organisation ouvrière et l'action politique.

Il apparaît clairement à ce propos que là où ces formes se maintiennent fortement, la participation aux luttes politiques est faible. Ce qui a déjà été dit du bâtiment, où ce facteur joue sans doute le plus, confirme nettement ce fait. On ne trouve que cinq charpentiers dans les sections (sur les 73 ouvriers du bâtiment de la SDH), et quatre seulement furent poursuivis pour participation aux journées de Juin. Pour des professions dont, semble-t-il, l'organisation restait à dominante compagnonnique, on trouve des chiffres tout aussi insignifiants (maréchaux-ferrants ou tailleurs de pierre) ou à peine supérieurs (menuisiers ou serruriers). Certes des professions où existait un

compagnonnage jouèrent un rôle de premier plan dans l'action politique (cordonniers ou boulangers). Mais, comme on l'a vu, son audience restait très réduite et ce n'était pas lui qui, lors d'une grève, prenait en main l'organisation de la résistance ; d'ailleurs, les cordonniers et les boulangers ne se firent admettre comme compagnons par les autres professions qu'après la monarchie de Juillet. L'archaïsme des structures d'organisation⁴⁷⁹, avec les conséquences psychologiques qu'il entraînait était incontestablement un frein sinon à la conscience de classe, du moins au dépassement des seuls intérêts corporatifs. Les jeunes ouvriers des professions visées ici semblent avoir été plus sensibles que leur pères à la diffusion des idées républicaines : la moyenne d'âge de la SDH fut relativement basse (26 ans et demi). Nadaud dans ses *Mémoires* fait plusieurs fois allusion aux tensions que créa dans sa famille son inscription dans une section. On peut penser que ces ouvriers plus tard rallièrent avec enthousiasme la société de l'Union.

Les sociétés de secours mutuels classiques n'ont pas eu un rôle politique plus grand : on trouve dans quelques dossiers de sectionnaires des cartes de cotisation, mais en très faible nombre. Il est remarquable de voir que les chapeliers qui animaient la puissante Bourse auxiliaire des chapeliers-fouleurs de Paris, organisatrice de la grève de 1830, ont fourni très peu de sectionnaires ou d'insurgés. La soumission aux autorités et le refus de toute discussion politique affirmé dans les statuts mêmes, et surtout le faible nombre des ouvriers concernés dans la plupart des cas, ainsi que le caractère multiprofessionnel d'un grand nombre de sociétés ont joué le même rôle de frein que le compagnonnage. Un incident, quoique plus tardif, est révélateur de l'état d'esprit qui pouvait régner dans ces organisations : en 1837, des charpentiers fondèrent une société de secours mutuels avec l'autorisation de la préfecture⁴⁸⁰. En 1839, quelques membres, dont Gossent, sans doute l'ancien ouvrier commissaire de quartier de la SDH, voulurent lui donner une activité politique, ce qu'interdisaient bien entendu les statuts. Il y eut des débats et, par 59 voix contre 13, cinq exclusions⁴⁸¹.

Le mouvement de grève de 1840 permet de compléter ces vues sur le rôle des formes traditionnelles. Le moteur de ce mouvement fut le bâtiment, c'est-à-dire un secteur qui, à cette époque, avait gardé ses caractéristiques du début de la monarchie de Juillet : domination des vieilles structures chez les ouvriers organisés et faiblesse de la pénétration des idées de réformes politiques et sociales. La puissance de la grève qui mobilisa pendant quelques jours des effectifs beaucoup plus considérables qu'à aucun moment de 1833, uniquement autour de buts professionnels qui n'étaient pas, pour les masses en grèves, reliés à des objectifs politiques se manifesta en vain. Le mouvement s'effondra de lui-même lorsque la répression s'organisa à grande échelle. Les rassemblements du début de septembre n'étaient rien de plus que la manifestation violente dans les rues du mécontentement des ouvriers provoquée par l'aggravation de leur condition, alors que la satisfaction des

⁴⁷⁹ Les maréchaux-ferrants ont été très éprouvés par leur grève de 1830 qui a sans doute épuisé leurs fonds et les a désorganisés. Peut-être offrent-ils le cas d'une profession dont les institutions compagnonniques sont entrées en crise et n'ont pas été relayées par d'autres. Faiblesse de l'organisation et faiblesse de l'action politique allèrent ici de pair.

⁴⁸⁰ Il s'agissait de renards, c'est-à-dire d'ouvriers indépendants de tout devoir. Voir Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 4, 1904, p. 18.

⁴⁸¹ *La Gazette des tribunaux*, 15 juillet 1840. Les cinq ouvriers firent un procès à la société pour irrégularité dans la procédure et le gagnèrent.

revendications – abolition du marchandage et journée de 10 heures –, passait par une révolution politique, et ce ne fut qu'une fois le régime renversé qu'on y fit droit. De La Hodde lui-même reconnaît, dans son langage, que les "chefs qui eussent pu lancer cette masse contre la société manquaient"⁴⁸². Tous les républicains arrêtés pour incitation à la coalition ne furent en fait jugés plus tard que pour association illicite, le premier chef d'inculpation s'étant révélé faux⁴⁸³. "Sans doute ce mouvement ne devait rien produire par lui-même", écrit l'imprimeur Durand dans *La Ruche populaire* de septembre 1840, après avoir évoqué les souffrances dont les grèves portaient témoignage.

La République ouvrière en 1833

L'étude des papiers de la SDH nous a mené jusqu'ici à une vision en quelque sorte extérieure, surtout quantitative, de la participation ouvrière à la société politique, en liaison avec d'autres aspects du mouvement ouvrier. L'étude de la vie des sections et de l'activité sociétaire doit permettre de préciser de l'intérieur le rôle que les ouvriers y jouèrent, les sentiments qui les animaient et la nature exacte de ce que l'on pourrait appeler la République ouvrière de 1833-1834.

L'entrée des ouvriers dans la SDH

Les origines de la SDH sont, on le sait, assez lointaines puisque dès août 1830 un groupe publia sous ce nom une déclaration de principes qui met en avant la déclaration des Droits de l'homme de 1793, "sainte cause", à laquelle les sociétaires s'engageaient à consacrer tous leurs efforts⁴⁸⁴. La filiation avec la grande société républicaine de 1833 reste très obscure⁴⁸⁵. Quoiqu'il en soit, ses véritables débuts datent du lendemain des journées de Juin. A partir du mois de novembre 1832, le préfet de Police la mentionne aussi souvent que la SAP. Celle-ci fut déclarée dissoute le 15 décembre de la même année à la suite du procès des principaux chefs républicains⁴⁸⁶. Ce qui restait de la société rallia les sections existantes, et déjà nombreuses, de la SDH⁴⁸⁷.

Pendant, et c'est ce qui importe de voir, c'est que l'échec de l'émeute de juin et la répression qui suivit n'abattirent aucunement le parti républicain. "Le parti républicain, joint au parti carliste, loin de se croire battu, lève plus que jamais la tête", signale l'autorité militaire dès le 20 juin⁴⁸⁸. En septembre, le préfet de Police notait que les "clubs populaires se réorganisent avec une certaine activité"⁴⁸⁹. Au mois d'août, la société "Aide-toi, le ciel t'aidera", qui

⁴⁸² Lucien de La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848*, 1850, p. 279.

⁴⁸³ Voir Octave Festy, "Le mouvement ouvrier à Paris en 1840", in *Revue des sciences politiques*, t. 30, 1913.

⁴⁸⁴ Août 1830. *Déclaration de principes de la Société des droits de l'homme et du citoyen*, 1830, p. 1.

⁴⁸⁵ Selon Perreux, un comité de la Société des amis du peuple dirigé par Causnes aurait été chargé de regrouper des ouvriers dans une section particulière, la section des Droits de l'homme (d'après Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet* ..., 1931, p. 63-64).

⁴⁸⁶ Voir la brochure : *Procès du droit d'association, soutenu et gagné en décembre 1832 par la Société des Amis du peuple*, 1833.

⁴⁸⁷ Dès le 19 décembre, le préfet de Police le signale, in AN, *Bulletin de Paris* du 19 décembre 1832.

⁴⁸⁸ AMG, E 5 26, Pajol à Sault.

⁴⁸⁹ AN, *Bulletin de Paris* du 21 septembre 1832.

comptait alors dans ses rangs Cabet, Lariboisière, Garnier-Pagès, était en pleine activité, et le comité parisien envoyait des délégués en province⁴⁹⁰. Mais surtout il apparaît nettement que l'adhésion formelle d'une fraction de plus en plus large de la classe ouvrière au républicanisme, accompagnée de la sympathie de larges secteurs de l'opinion ouvrière, date de ce moment : à la fin de 1832, la SDH compte déjà 765 militants⁴⁹¹, soit un chiffre sensiblement supérieur à celui jamais atteint par la SAP. L'autorité eut conscience de ce phénomène puisque la préfecture de Police, dès la fin des grèves de l'automne, entreprit, en vue de l'enrayer une campagne contre "les clubs révolutionnaires"⁴⁹² : perquisitions chez les sectionnaires, arrestations... Selon Gisquet, la SDH allait bientôt regrouper tous "les carlistes et les républicains, les hommes immoraux et les malfaiteurs que renferme la capitale" pour renverser l'ordre politique et social. Grossissant beaucoup le danger, la police militaire dit en mars 1833 des républicains qu' "ils ont une organisation bien réglée et on ne porte pas à moins de huit mille hommes le nombre de ceux qui se sont engagés à prendre les armes quand le signal leur sera donné"⁴⁹³.

Ce n'était encore là que le début d'un mouvement qui allait avoir en 1833-1834, son point culminant, et dont on doit tenter de dégager les raisons. Le second semestre de 1832 fut marqué, on l'a vu, par la reprise de l'action revendicatrice dans un certain nombre de professions, interrompue depuis la fin de 1830 sous l'action des conditions créées par la probable aggravation de la crise. A l'esprit offensif dans le domaine corporatif qui réapparaît à ce moment, correspond l'éveil chez un certain nombre d'ouvriers d'un même esprit dans le domaine politique. Il ne s'agit pas de faire des grévistes de 1832 des sectionnaires en puissance, pas plus que tous les grévistes de 1833 n'étaient des républicains de la veille : on a vu combien à ce propos la liaison entre les deux domaines pouvait différer selon les branches et les professions. Ces inégalités étaient déjà sensibles en 1832. Le textile a bougé en 1832 et notamment, il y eut en novembre la fondation de la Société de résistance des ouvriers tisseurs : rien n'indique que cette branche ait été pour autant touchée par le développement des idées de réforme politique et sociale. Au contraire, la devise proposée par le président Gardèche à la Société des tisseurs était : "Respect aux lois – Secours aux frères"⁴⁹⁴. Chez les tailleurs, à la suite de leur grève victorieuse, l'attitude fut opposée : le préfet de Police signalait en décembre que la Société des tailleurs recrutait beaucoup de "mauvais sujets" qui faisaient partie de la SDH⁴⁹⁵.

La propagande républicaine, aidée par la nouvelle attitude des esprits commençait à porter ses fruits à cette époque. On le sent nettement dans une pétition d'ouvriers à la Chambre publiée d'abord par *Le Bon sens* et que *La Tribune* du 18 novembre reproduisit. Elle constatait d'abord que les changements apportés par la révolution de Juillet "ont une valeur, mais sont sans intérêt immédiat pour le peuple des ateliers et des chaumières, pour les

⁴⁹⁰ AN, F 1C I 33, rapport d'août 1832

⁴⁹¹ AN, CC 616, registre n° 3, chiffre établi à l'occasion d'une loterie patriotique. Voir Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931, p. 64, note 5.

⁴⁹² AN, *Bulletin de Paris* du 18 novembre 1832.

⁴⁹³ AMG, E 5 32, Pajol à Soult.

⁴⁹⁴ *Règlement de la société d'Union fraternelle et philanthropique des ouvriers tisseurs. Premier fascicule.*

[8° R 33]

⁴⁹⁵ AN, *Bulletin de Paris* du 11 décembre 1832.

travailleurs de toutes les classes et de tous les ordres, ceux qui moralisent, éclairent, enrichissent le monde des fruits de leur labeur". Les revendications sur lesquelles portait la pétition mettaient en avant "un système complet d'éducation", c'est-à-dire un enseignement primaire, obligatoire et gratuit, financé par la suppression du budget des cultes. On retrouve là, outre l'anticléricalisme, à la fois l'attachement des républicains aux vertus de l'émancipation de l'instruction populaire et la quête de cette "dignité ouvrière" que les petits journaux populaires de 1830 revendiquaient déjà. La même préoccupation se retrouvait, dans la défense présentée le même mois par l'ouvrier tailleur Prosper lors du procès du cloître Saint-Méry⁴⁹⁶ :

"Les ouvriers manquent-ils d'ouvrage et de pain, par suite crient-ils, on les traite de barbares, on les accuse pour ainsi dire d'avoir chacun un exemplaire de la loi agraire dans leur poche, et de vouloir commencer la guerre des pauvres contre les riches [...]"

Un grand nombre de personnes se sont élevées contre un tel état de choses, mais peu ou point de ces personnes ont vécu au milieu de la misère des classes pauvres ; et pour bien connaître les besoins et les opinions des prolétaires, il faut vivre avec eux dans l'intimité, les suivre dans toutes les positions de la vie, il faut connaître leur désintéressement, leurs vertus, en un mot il faut être prolétaire comme eux."

Un autre thème s'affirmait nettement parmi les quelques témoignages de mentalité ouvrière de cette époque, celui des impôts indirects, c'était aussi un thème républicain important. Prosper demandait leur suppression, ainsi que la pétition du *Bon sens* qui proposait leur remplacement par l'augmentation des droits de succession en ligne collatérale. Ce fut aussi le sujet d'une lettre d'un ouvrier charpentier publiée par *La Tribune* du 26 août 1832⁴⁹⁷ à propos d'un nouveau tarif d'octroi pour Paris sur les boissons. Cet ouvrier, Ménager dit Saintonge, réclamait au contraire l'abolition des droits d'entrée sur le vin : en le rendant meilleur marché, cette mesure permettrait à l'ouvrier d'en boire plus, de lui éviter de recourir à la mauvaise eau de vie de cabaret et ferait disparaître l'ivrognerie les dimanches et lundi aux barrières où les ouvriers venaient chercher un vin moins cher :

"Nos femmes et nos enfants se porteraient mieux en buvant un peu de vin à chaque repas et puis il y aurait les trois quarts moins de monde dans les hôpitaux."

La lettre se terminait par cet avertissement : "Je vous prédis que cet hiver vous verrez le peuple de Paris affamé par vos tarifs, vous dire de dures vérités."

D'autres préoccupations se faisaient jour, mais beaucoup plus timidement. Prosper réclamait la création dans chaque département d'un "fonds de réserve" pour donner du travail aux ouvriers chômeurs. Une pétition rédigée par des "patriotes" et publiée par *La Tribune* du 3 juillet demandait "la suppression de la mendicité", la société devant assurer "à chacun de ses membres protection, travail ou secours." Ces modestes esquisses de la revendication du droit au travail, mal dégagées encore, comme

⁴⁹⁶ Victor Prosper, *Prosper (ouvrier tailleur) devant ses juges...*, 1832, p. 3 – Le mot "barbares" est une allusion à un article du *Journal des débats* de novembre 1831 qui fit un bruit considérable, et qui comparait les ouvriers aux barbares assiégeant l'Empire romain.

⁴⁹⁷ Et publiée en brochure : Ménager (dit Saintonge), *Discours d'un compagnon charpentier sur les nouveaux droits d'octroi*, s.d.

dans le dernier exemple, des idées philanthropiques d'assistance du 18^e siècle et de la Révolution, venaient directement de la période de chômage qui s'achevait. C'était sur ce point précis que la liaison entre l'action professionnelle et l'action politique pour les ouvriers pouvait se faire le plus facilement, puisqu'il s'agissait pour eux d'un besoin de protection sociale que seule l'action gouvernementale pouvait satisfaire ; or, l'épisode des ateliers de secours de 1830-1831 avait bien démontré que la monarchie n'avait aucunement conscience de la réalité du problème.

La nature même des sources utilisées jusque là indique déjà combien les préoccupations ouvrières étaient liées à celles des républicains bourgeois⁴⁹⁸. Il existe deux raisons à cela : les documents d'origine ouvrière sont pour cette époque extrêmement rares ; ce que furent les motifs d'agir et les buts des travailleurs parisiens, on doit le chercher dans l'observation de l'action ouvrière elle-même et dans la littérature des républicains, ainsi que parfois dans leurs réactions au mouvement ouvrier. Par exemple le lancement en juillet 1832 du *Bon sens*, journal à un sou, et la création dès septembre de la rubrique "Correspondance entre les ouvriers et *Le Bon sens*" témoignent autant de l'intérêt républicain pour leurs problèmes que de la revendication ouvrière de la dignité, c'est-à-dire surtout de la prise en considération de leur condition par le reste de la société. "Honneur aux patriotes qui ont fondé *Le Bon sens* et mis la polémique à la portée du peuple" écrivaient des ouvriers au journal⁴⁹⁹.

Outre cette question de la rareté documentaire, une autre beaucoup plus profonde est soulevée, celle des limites qu'on doit donner au mouvement ouvrier de cette époque : existait-il ou non alors une pensée ouvrière autonome ? Cette question sera abordée à propos des années 1833-1834, mais auparavant il convient d'examiner ce que furent le rôle et l'action des ouvriers au sein du parti républicain pendant ces années.

Les ouvriers dans le parti républicain

"Les républicains continuent leurs menées et les chefs de ce parti ne négligent aucun moyen d'exciter la fermentation. Leur but est le renversement de tout ce qui existe et ils n'attendent qu'une occasion favorable pour se mettre à l'œuvre ; tout moyen leur sera bon pour y parvenir."

Tel est l'éloge involontaire fait par la police militaire à l'activité du parti au début de 1833⁵⁰⁰. Cette activité donnait lieu alors à des rumeurs de troubles qui ne cessaient de circuler depuis des dernières semaines de 1832 : le préfet de Police redoutait que la nouvelle session de la Chambre, le 19 novembre 1832, n'occasionnât des incidents – et ce jour là eut lieu en effet la tentative d'assassinat du roi par Bergeron. "On craint qu'il n'y ait quelque plan formé pour exciter la fermentation et provoquer des troubles de rues", écrit *Le Courrier français* du 15 novembre 1832, après avoir fait allusion à des réunions de républicains et aux coalitions qui s'achevaient alors. En décembre, l'autorité militaire redoutait une attaque des Tuileries et les réserves dans les

⁴⁹⁸ Certaines d'entre elles sont même sujettes à caution : dans quelle mesure la pétition du *Bon Sens* a-t-elle été rédigée effectivement par des ouvriers ? *Le Bulletin de Paris* du 26 août 1832 signale qu'il n'existait pas à l'adresse indiquée dans la lettre, rue de Ménilmontant, d'ouvrier charpentier nommé Ménager...

⁴⁹⁹ 21 septembre 1832. La collection du *Bon sens* à la BN est malheureusement réduite à quelques numéros.

⁵⁰⁰ AMG, E 5 32, rapport de Pajol à Soult, 23 mars 1833.

casernes furent doublées⁵⁰¹. D'après le préfet de Police, c'était la Chambre des députés qui, le 5 janvier 1833, était visée à l'occasion de la discussion de la pétition au sujet de la duchesse de Berry⁵⁰². L'anniversaire de l'émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois, le début du procès de Bergeron, le 11 mars 1833, le premier anniversaire des journées de Juin furent attendus avec anxiété par les responsables de l'ordre. Ces derniers ont même interprété ces rumeurs comme une manœuvre due au "parti factieux" pour briser "l'essor du commerce" et jeter ainsi les ouvriers à la rue et provoquer des émeutes⁵⁰³. Sans doute y a-t-il là un phénomène de peur qui s'alimente lui-même : dans la journée du 5 juin le bruit se répandit à l'état-major de la garde nationale que le faubourg Poissonnière était agité ; un officier fut envoyé sur place qui constata que, là comme ailleurs, le calme régnait⁵⁰⁴. Mais cette psychose était loin d'être basée sur de l'imaginaire : dès la fin de 1832 était nettement perceptible un mouvement de fond qui devait amener tôt ou tard à une nouvelle collision.

La crise interne du printemps 1833

Le fait que les républicains puissent inspirer une telle crainte si peu de temps après une défaite retentissante sur le terrain était bien entendu lié au développement des sections, c'est-à-dire surtout à l'entrée des ouvriers. Est-ce sur le compte de ces nouveaux venus, que l'on sait jeunes et que l'on peut penser impatients, qu'il faut mettre la séduction que l'action directe, l'engagement immédiat de l'épreuve de force avec le régime, exerçait sur le parti ? Dès le 20 octobre, Laponneraye publiait dans *La Tribune* une lettre ouverte aux membres de la SDH : "Plusieurs sections sont en ce moment travaillées par des agents provocateurs qui cherchent à les pousser à une insurrection", à de nouvelles journées de Juin qui ne feraient que renforcer le régime en place. Victor Hugo à la suite de l'interdiction de sa pièce *Le Roi s'amuse* au Théâtre français envoya le 26 novembre 1832 aux journaux de l'opposition une lettre où il conjurait la "partie de la généreuse jeunesse des écoles et des ateliers" qui parlait de se rendre au théâtre pour protester contre la mesure, "de s'abstenir d'une démonstration violente qui aboutirait peut-être à l'émeute que le Gouvernement cherche à se procurer depuis longtemps"⁵⁰⁵. Les dissensions à l'intérieur du parti remontaient donc à l'époque même de son essor, mais elles n'éclatèrent que plus tard.

Plusieurs incidents dans les premiers mois de 1833 allaient leur donner un tour de plus en plus aigu et amener la crise. Le mois de février 1833 fut marqué par de vifs accrochages entre républicains et carlistes dont les premiers semblent avoir eu la responsabilité⁵⁰⁶. Au cours d'un duel, Carrel fut blessé : "La Société des tailleurs, l'Association pour l'instruction du peuple et certaines sections de la SDH comptèrent se porter aux ateliers des feuilles légitimistes" pour, dit le préfet de Police, y briser les presses⁵⁰⁷. Quelques rassemblements eurent lieu en effet près du siège de *La Quotidienne* (ainsi que près de *La Tribune*). Un certain nombre de républicains s'inscrivirent au bureau du journal pour rencontrer les carlistes en combat singulier. La

⁵⁰¹ AMG, E 5 29, Pajol à Soult, 24 décembre 1833.

⁵⁰² AN, *Bulletin de Paris* du 5 février 1833.

⁵⁰³ AN, *Bulletin de Paris* des 26 et 28 mars 1833.

⁵⁰⁴ AMG, E 5 36, 6 juin 1833,.

⁵⁰⁵ D'après *La Tribune* du 27 novembre, qui doutait d'ailleurs qu'il y eut là "sujet d'émeute"...

⁵⁰⁶ Cela donna lieu à une longue polémique entre les journaux des deux bords.

⁵⁰⁷ AN, *Bulletin de Paris* du 4 février 1833.

modération l'emporta d'ailleurs et un ordre du jour du comité recommanda qu'on évitât violences et manifestations⁵⁰⁸. Le procès de *La Tribune* devant la Chambre des députés en avril 1833 provoqua une effervescence dans le parti ; des attroupements étaient prévus, mais les mesures de précaution prises par l'autorité militaire se révélèrent inutiles⁵⁰⁹.

La crise avait d'ailleurs à ce moment éclaté. Le 2 avril 1833 trente-sept chefs de section se réunirent rue Saint-Jacques pour "décliner l'autorité du Comité"⁵¹⁰, ce qui entraîna la paralysie de la société, divisée en "girondins" et "montagnards"⁵¹¹. Les péripéties et la signification de cette crise interne sont loin d'être claires, mais il est bien difficile de penser qu'elles furent sans rapport avec le gonflement des effectifs et surtout avec les changements dans la composition sociale de la SDH. Certes, la SAP avait connu des divisions : Raspail avait un moment travaillé à la fusion des différents courants⁵¹² ; la lutte entre "modérés" dirigés par Cavaignac et "exaltés" par le même Raspail prit un tour plus aigu, semble-t-il, en octobre 1831⁵¹³. L'existence de l'Association des amis de l'égalité qui rejoignit la SAP en octobre 1831⁵¹⁴, ou, en 1832, de la Société des montagnards⁵¹⁵ montre qu'elle se fit dépasser, à deux reprises au moins, sur sa gauche.

Le conflit de 1833, éclatant dans une société plus nombreuse fut beaucoup plus grave. Ce que réclamaient les trente-sept responsables réunis au début d'avril était l'élection d'un nouveau comité élu par les chefs de section, formés "d'hommes énergiques" et moins lointains que le comité en place⁵¹⁶. Sans qu'il y ait de preuves, on peut penser qu'ils représentaient les nouveaux sectionnaires, en grande partie ouvriers, qui s'affirmaient ainsi en tendance. Un nouveau comité fut effectivement élu⁵¹⁷ dont on ignore la composition, mais qui bientôt éclata en deux fractions rivales : la SDH se trouvait dotée de deux comités se renvoyant l'un et l'autre l'épithète de dissident⁵¹⁸. La fraction montagnarde, dont le comité était dirigé par Lebon⁵¹⁹, semble avoir pris au moins quelque temps le titre de "Société des droits du peuple" : un ordre du jour de l'autre comité dirigé par Raspail la qualifie ainsi⁵²⁰, et il existe bien un règlement d'une société portant ce nom⁵²¹.

C'est surtout par la petite guerre des ordres du jour qu'on peut saisir les positions en présence. Celui du comité girondin contenait cette phrase⁵²² :

⁵⁰⁸ AN, *Bulletin de Paris* du 4 février 1833.

⁵⁰⁹ AMG, E 5 53, police militaire, 8 avril 1833.

⁵¹⁰ AN, *Bulletin de Paris* du 2 avril 1833.

⁵¹¹ AN, *Bulletin de Paris* du 12 avril 1833.

⁵¹² Raspail, ...*Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, p. 323-324 (25e lettre).

⁵¹³ C'est-à-dire au moment où, notons-le, la SAP penchait pour un recrutement plus populaire (d'après AN, F 1C I 33, rapport du 14 octobre 1831)

⁵¹⁴ AN, F 1C I 33, rapport du 14 octobre 1831 ; *Association des amis de l'Égalité. Déclaration*, s.d.

⁵¹⁵ Société des montagnards, *Déclaration des droits de l'homme*, s.d.

⁵¹⁶ AN, *Bulletin de Paris* du 2 avril 1833.

⁵¹⁷ Un ordre du jour du comité girondin dit que les chefs de section avaient procédé aux élections avec calme (d'après CC 585 et CC 592, dossier Pichonnier).

⁵¹⁸ Il n'est pas impossible non plus que chaque fraction de la société ait procédé séparément à l'élection d'un comité.

⁵¹⁹ 16e publication du *Populaire, Procès des 27*, in acte d'accusation.

⁵²⁰ AN, CC 585 et CC 598, dossier Gay.

⁵²¹ Société des droits du peuple, *Règlement*, s.d.

⁵²² AN, CC 585 et CC 598, dossier Gay.

"Formulons nos doctrines de façon à ne repousser aucune conviction, ne froissons pas nos intérêts, n'attaquons pas de front les préjugés ; ménageons-les pour mieux les détruire. Les républicains [...] voient des frères dans tous les hommes."

Ces formules furent violemment attaquées dans un ordre du jour du comité adverse⁵²³ ; il n'est pas question, dit-il, de faire la paix avec tous les partis de l'opposition, de respecter les "positions sociales ou politiques". Le même document faisait allusion à une entrevue entre le comité Lebon et Raspail, venu en conciliateur proposer la dissolution des deux comités et de nouvelles élections. Le chef de la fraction girondine exposa que les montagnards effrayaient "la Garde nationale et la bourgeoisie" et dit qu'il estimait qu'il fallait faire "de l'opposition et non du radicalisme". Le comité Raspail protesta contre le "factum inconcevable" où son adversaire racontait l'entrevue⁵²⁴ :

"Nous marcherons avec tous ceux qui ont le même ennemi à combattre, c'est-à-dire avec tous ceux aux yeux de qui la Monarchie est une fiction funeste au peuple."

Comme le dit le comité Lebon "deux lignes de conduites", "deux principes différents" étaient en présence, beaucoup plus que des rivalités de personnes. Le conflit portait d'abord sur le programme : "Déclamer contre la propriété avant d'avoir démonté le système, c'est s'exposer à toutes les accusations banales et perfides de pillage et de loi agraire [...] Dépouillez ce langage exagéré" (comité Raspail)⁵²⁵. Un républicain montagnard écrivait à cette époque ⁵²⁶:

"Ce que nous voulons, ce que notre Comité veut avec nous, c'est l'abolition des privilèges, une égale somme de bien-être pour tous, pour tous la liberté et l'égalité ; le seul gouvernement qui puisse remplir ces conditions, c'est la République ; avec elle le nivellement des fortunes, le nivellement des conditions."

Une question liée à la précédente était celle de la stratégie à suivre pour l'établissement de la république : le comité Raspail prônait un front de tous les adversaires du régime, y incluant l'opposition monarchiste (Odilon Barrot) ; son rival excluait toute ouverture vers la droite, refusant de "faire la paix avec Lafayette et *Le National*".

Ces deux sujets de friction, le programme et la stratégie, nous ramènent en fait au point essentiel qui provoqua le conflit déjà perceptible, comme on l'a noté à la fin de 1832, à savoir la constitution d'un grand nombre de sections ouvrières. C'était de là que découlaient fondamentalement les querelles du printemps de 1833 dans la société. Le comité Raspail, avec sa stratégie largement ouverte à droite et la priorité accordée aux réformes politiques, représentait une alliance très large unissant la classe ouvrière à des couches bourgeoises en lutte contre la suprématie de la grande bourgeoisie, par des

⁵²³ AN, CC 585 et CC 598, dossier Delséries.

⁵²⁴ Dans un ordre du jour imprimé chez Auffray et intitulé *Société des droits de l'homme et du citoyen* (BNF : Lb51 1857]

⁵²⁵ On voit ici, comme dans beaucoup d'autres témoignages, combien l'opinion de cette époque était sensibilisée à cette question de la propriété posée en termes d'abolition ou de conservation, trait de mentalité qui est bien le reflet d'une société bourgeoise individualiste, que les "classes dangereuses" effraient.

⁵²⁶ AN, CC 598, lettre de Delséries dans son dossier.

revendications communes sur le plan du pouvoir politique, telles que l'extension du droit de vote ou la conquête des libertés départementales et communales – c'est sur ce point que la dénomination de girondins restait très actuelle –, ou par d'autres préoccupations sur le plan du niveau de vie, telles que les réformes fiscales⁵²⁷. Cette stratégie de "front populaire" visait à reconstituer l'unanimité que furent les journées de Juillet et conduisait à rejeter dans le long terme toute modification de la société : "Sans doute une réforme sociale doit couronner un jour nos efforts : mais cette réforme n'arrivera réellement qu'après la réforme politique."⁵²⁸ De plus, la présence d'éléments ouvriers n'a peut-être pas été sans effrayer ou gêner une partie de cette tendance : ainsi Danduran, membre de la SDH, publiait en juillet 1833 une brochure critiquant les positions montagnardes où il est dit :

"Il est juste de le dire, la canaille s'associe à toutes les révolutions et cette vérité irréfragable démontre assez que les gens de bien doivent s'entendre pour paralyser les excès des méchants. Certes la République ne sera pas un gouvernement haïssable pour avoir reçu dans la lutte le concours du vagabond"

... comme, ajoute-t-il, lors des Trois Jours.

D'après les accusations du comité Lebon, la fraction girondine était animée par des "fayettistes, des bonapartistes, des hommes du *National*". La présence des bonapartistes est à noter : "Le parti bonapartiste a tenté de s'emparer de la direction de nos affaires" remarquait un montagnard⁵²⁹. Or, ce fut à peu près à la même époque qu'une section, celle des "Victoires", demanda que la Société appuyât "la famille Bonaparte dans ses prétentions au pouvoir."⁵³⁰ Le comité, qui ne peut être que le comité montagnard si l'on admet que cet épisode eut lieu lors du conflit en question, arrêta que la SDH, "sentinelle avancée du peuple", ne pouvait servir "de marchepied à aucun parti", la section des "Victoires" fut dissoute, son chef Chatelain censuré, les citoyens auteurs de la proposition exclus de la société et les sections qui n'auraient pas approuvé étaient menacées du même sort. La phrase du comité Raspail où il était dit qu'on ne devait repousser "aucune conviction" était sans doute une allusion à la présence des bonapartistes dans la société⁵³¹. Un attendu de l'arrêt précédent spécifiait aussi qu'"une alliance avec les napoléonistes comme avec les carlistes ne répugne pas moins à l'honneur qu'aux principes républicains."⁵³²

Ces derniers éléments éclairent la position du comité Lebon. Le refus de faire de la société le rassemblement de toutes les nuances de l'opinion hostile à la politique de Résistance, unies seulement sur un programme minimum, la volonté de rompre toutes les alliances, parfois contre-nature, pratiquées par le parti républicain depuis 1830, étaient la conséquence d'une composition sociale des sociétaires bouleversée depuis les premiers pas des clubs

⁵²⁷ *Le National* comme *La Tribune* avaient attaqué le nouveau tarif d'octroi de 1832.

⁵²⁸ Ordre du jour imprimé et intitulé *Société des droits de l'homme et du citoyen*.

⁵²⁹ AN, CC 600, dossier Bazières, lettre d'un certain Pinel à Bazières.

⁵³⁰ AN, CC 611, dossier Thévenot, arrêté de la SDH.

⁵³¹ *Le Bulletin de Paris* du 12 avril 1833 signale que Cavaignac était devenu bonapartiste ; il avait pris contact avec Clary, allié de la famille Bonaparte par Joseph (d'après AMG, E 5 33, Montalivet à Soult, 18 avril) Joseph se serait engagé à payer les amendes de *La Tribune* (d'après E 5 33, Montalivet à Soult, 8 avril).

⁵³² Les incidents de février 1833 signifiaient déjà la rupture de "l'alliance" entre carlistes et républicains sensible jusqu'en juin 1832.

populaires et de la SAP. C'était une génération nouvelle de républicains, dont les ouvriers formaient l'essentiel, qui entendait faire de la jeune société leur instrument de lutte, génération impatiente qui ne trouvait pas dans les méthodes d'action et les idées des chefs de file de l'opposition ou des républicains modérés de quoi la satisfaire ⁵³³ :

"Nous trouverons beaucoup de monde quand il s'agira de donner des fêtes et des bals en l'honneur de la cause républicaine ; mais sur le champ de bataille, combien en trouverons-nous quand il faudra jouer sa vie pour la conquête de nos droits ?"

D'ailleurs, au cours du procès des 27, consécutif à un complot républicain en juillet 1833, Vignerte et Cavaignac expliquèrent la crise à l'intérieur de la SDH par le heurt du courant venant de l'ex-SAP avec celui constitué par les nouvelles sections : "Deux directions avaient été données, l'une venant des Anciens des Amis du peuple et l'autre de la nouvelle société."⁵³⁴ Un exemple nous est fourni par les papiers de la société : le commissaire du 1er arrondissement⁵³⁵ signalait au comité central que la section-mère de l'arrondissement, sans nul doute ex-section de la SAP, "l'Avenir", était composée d'ouvriers "mêlés de gens établis, mais plus froids et plus réservés raisonnant davantage leur dévouement" (au début de 1834 la section comptait en effet cinq maîtres et six ouvriers). D'autres sections, de fondation plus tardive et où les ouvriers l'emportaient très largement, le satisfaisaient plus ("Espérance", "Démocratie", ou "Jeune France", dont 16 des 17 membres étaient ouvriers). C'était ici deux époques du militantisme républicain, ayant chacune leur caractéristique sociale, qui étaient en présence.

Vers les journées d'Avril

On verra ce que ce conflit entraîna au niveau du programme républicain, et si ce rôle des ouvriers dans l'évolution de la SDH a correspondu à la poursuite de buts propres à leur classe. Quelle que soit la réponse à ce dernier problème, il n'en reste pas moins que ce fut le poids représenté par ces jeunes éléments ouvriers, très actifs pour la plupart dans les conflits corporatifs, qui fut la raison profonde de ce déséquilibre dans la société, qui ne se stabilisa qu'après l'élection du comité central en septembre-octobre 1833. L'organisation de la SDH telle qu'elle se mit en place dans le deuxième semestre de 1833, ainsi que les diverses péripéties de la vie politique à Paris au cours de la même période jusqu'en avril 1834, offrent une dernière illustration de ce rôle.

Ce qui frappe en effet dans les nouvelles structures que la société se donna par rapport aux précédentes, c'est leur démocratisation⁵³⁶. Déjà, un

⁵³³ Lettre de Pinel, déjà citée (AN, CC 600, dossier Bazières). C'est l'époque où le personnage de La Fayette ne bénéficiait plus d'un respect général ; la police militaire attribua en mars 1833 à quelques républicains le projet d'assassinat de La Fayette ; jugé insuffisamment "entreprenant". En avril 1833, au cours du procès de quatre républicains à la suite duquel la SDH fut légalement dissoute, une brochure l'attaquant fut mis en cause : on l'y traitait de "protecteur de la boutique", "d'allié de fripons politiques" (d'après Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 3, p. 76). Rappelons aussi le déclin du *Bon sens* en 1833 : le *Bon sens* avait été placé sous le patronage de l'opposition parlementaire.

⁵³⁴ 16e publication du *Populaire*, *Procès des 27*, interrogatoire de Cavaignac.

⁵³⁵ AN, CC 616, 3e liasse.

⁵³⁶ Le règlement fut publié à la suite de la Déclaration de principes en novembre 1833. Lb 51 1952 et AN, CC 585, *Publications républicaines*. Il est commenté dans une pièce saisie chez Sauriac (AN, CC 594, dossier Sauriac).

ordre du jour de la même époque que l'arrêté concernant la section des "Victoires", prévoyait que tous les responsables, depuis le chef de section jusqu'au membre du comité, pouvaient être censurés ou même cassés par leurs mandants respectifs, les sectionnaires pour les chefs de section, les chefs de séries, avec l'accord des chefs de section, pour le comité. A la suite du nouveau règlement, le comité central de onze membres était élu par l'ensemble des sectionnaires, et non plus par les fonctionnaires de la société ; il était renouvelé par tiers tous les trois mois⁵³⁷ :

"Ces fréquentes élections augmentent l'action de la Société sur le Comité [...] et nous ne risquons plus de laisser le Comité sans administration, comme il était arrivé trop souvent."

Ce fut à la demande de quelques sections⁵³⁸ qu'on adopta un autre article stipulant que tout membre du comité ayant manqué une séance serait signalé aux sections, et qu'au bout de trois absences, il serait considéré comme démissionnaire⁵³⁹.

Des structures intermédiaires permettaient au comité central et aux sectionnaires de rester en rapport constant : les conseils d'arrondissement où se rencontraient délégués de la base (chefs de sections) et mandataires du pouvoir central (commissaire de l'arrondissement et les quatre commissaires de quartier, qui remplaçaient les chefs de série, autrefois élus par les sectionnaires. C'était là qu'étaient commentés les ordres du jour du comité et qu'étaient portées à la connaissance de ses agents les propositions adoptées par les sections. Le conseil d'arrondissement était d'ailleurs présidé par un chef de section et les commissaires n'avaient qu'une voix consultative. Centralisme donc, puisque le comité central seul "peut agir et publier au nom de la Société" et désignait des agents qui encadraient l'activité des sections, mais combiné avec une participation active à la vie de l'association de l'ensemble des sectionnaires : c'était une certaine forme d'application de la souveraineté populaire dans cette petite contre-société qu'était la SDH. En même temps, ces structures répondaient au besoin qu'éprouvaient de nombreux ouvriers de former un groupe fraternel en vue d'une œuvre commune d'émancipation et d'agir en compagnie et sous la direction d'hommes venus de classes sociales plus élevées, signe à leurs yeux déjà de l'émancipation puisque leur isolement du reste de la société prenait ainsi fin. C'était ce sentiment qu'exprimait le célèbre passage des mémoires de Nadaud racontant la rencontre de l'ouvrier maçon et de l'étudiant républicain chez un marchand de vin : "C'était la première fois qu'un bourgeois me donnait la main et j'avoue que j'en fus très flatté."⁵⁴⁰ Cette même revendication de la "dignité" transparissait aussi dans cette phrase de la Déclaration de principes de la SDH :

"L'Association comptera principalement sur l'appui de ceux qui, déshérités de leurs droits politiques, à peine protégés par les lois civiles faites par et pour les riches, succombent sous l'excès du travail et le fardeau des charges, sur l'appui de ceux à qui la nature impose le devoir de

⁵³⁷ AN, CC 594, dossier Sauriac, brochure sans titre : Société des droits de l'homme et du citoyen. s.d. [1833].

⁵³⁸ Dont deux du 5^e arrondissement, "Cincinnatus" et "Travailleurs" : la première comptait, début 1834, neuf ouvriers sur onze membres, la seconde, huit sur quinze.

⁵³⁹ Circulaire lithographiée de la SDH, in AN, CC 594, dossier Sauriac.

⁵⁴⁰ Nadaud, *Mémoires de Léonard*, 1895, p. 90.

ressaisir, ne fusse qu'en faveur de leurs enfants, leur titre et leur dignité d'homme et de citoyen."

La publication du règlement et des principes de la société ne régla pas le conflit ouvert au printemps sur le plan des moyens à utiliser, pour combattre le régime tout au moins. Un certain nombre d'épisodes ont agité la société jusqu'en avril 1834 et mirent en évidence la permanence et même les progrès d'un courant favorable à un règlement armé et immédiat du lourd contentieux entre la monarchie et la république. Sans compter les événements de juillet 1833, on peut mentionner ceux de la place de la Bourse en octobre, les obsèques du député Dulong en janvier 1834 et les échauffourées de février.

Cette attitude "maximaliste" fut-elle le fait des sections ouvrières ? Dans une association dont trois membres sur quatre étaient alors des ouvriers, il serait pour le moins curieux qu'on en trouvât pas mêlés à cette agitation pré-révolutionnaire. En effet, le procès des Vingt-Sept – consécutif à juillet 1833 et qui eut lieu en décembre – pour la première fois dans l'histoire des grands procès républicains depuis 1830, vit paraître à la barre quelques ouvriers, ceux de la section "Lerouge" arrêtés le 28 juillet. Le 13 octobre, à la Bourse, la ligne et la garde municipale chargèrent sur les manifestants qui n'avaient pas répondu au mot d'ordre de dispersion : sur les treize individus arrêtés, huit étaient des ouvriers⁵⁴¹. Les obsèques du député Dulong mort dans un duel avec le général Bugeaud, le 1er février 1834, firent craindre à la police des incidents violents venant d'une minorité d'exaltés de la SDH⁵⁴². Au cours de la journée circulèrent dans Paris des groupes "les uns passablement, les autres mal vêtus" armés de cannes et un crêpe au bras⁵⁴³. La veille eut lieu dans diverses sections une distribution de cartouches⁵⁴⁴. Les derniers jours de février 1834 furent marqués par des rassemblements et des heurts à divers points de Paris, causés par l'exécution de la loi sur les crieurs votée le 16 et au cours desquels les forces de répression se montrèrent particulièrement brutales⁵⁴⁵. Le 25 le préfet de Police fit placarder la loi de 1831 sur les attroupements, pour la première fois depuis un an ; une tentative de pillage d'une armurerie eut lieu : six individus furent arrêtés dont quatre ouvriers⁵⁴⁶. Porte Saint-Martin, des rassemblements plusieurs soirs de suite, empêchèrent la circulation : six mille personnes le 24, deux cent individus, "pour la plupart des ouvriers", le 27⁵⁴⁷. La police procéda à de nombreuses arrestations, notamment 44 personnes, le 25, au café des Deux-Portes sur le boulevard Saint-Denis où l'on se battait : 35 étaient des ouvriers et on fit la preuve pour sept d'entre eux, dont l'ébéniste Lucas Narcisse, un des leaders de la corporation, de leur appartenance à la SDH⁵⁴⁸.

⁵⁴¹ APo, Aa 421 et E5 42, Pajol à Soult 14 octobre.

⁵⁴² AN, *Bulletin de Paris* du 30 janvier. Le préfet n'englobait pas toute la société dans le même extrémisme ; le fait est à souligner car les rapports de police en général, qu'ils soient civils ou militaires, ne pratiquaient guère l'art de la nuance.

⁵⁴³ AMG, E 5 46, gendarmerie, 1er février 1834..

⁵⁴⁴ AMG, E 5 46, commandant de Paris, 1er février 1834.

⁵⁴⁵ Un officier de police et cinq inspecteurs furent révoqués (d'après Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 1, p. 257).

⁵⁴⁶ APo, Aa 422.

⁵⁴⁷ AN, F7 6783, gendarmerie, 28 février.

⁵⁴⁸ AN, CC 596. Ces individus furent en effet inquiétés lors de l'instruction du procès d'avril mais bénéficièrent d'un non-lieu.

On est donc en présence d'un glissement progressif de la société vers la solution de la force, d'un phénomène d'entraînement dont il est indéniable que le moteur a été le poids social qu'y constituaient les ouvriers. La fin du mouvement de grève de 1833 n'a aucunement provoqué un désintéressement de leur part pour l'action politique ; un grand nombre au contraire durent y voir un prolongement. La constitution des sections, antérieure aux grèves, comme on l'a vu, ne s'arrêta pas avec elles ; ainsi, dans le 1er arrondissement où la SDH n'était que médiocrement implantée, le commissaire signalait, dans les premiers jours de 1834 sans doute, l'existence de sept sections dont deux en cours de formation ; l'instruction en révéla onze en avril. En novembre 1833, le commissaire du 2e arrondissement⁵⁴⁹ parlait de six sections, on en comptait neuf quatre mois plus tard, cela alors que la répression des grèves avait privé la société de nombreux militants ouvriers et désorganisé beaucoup de sections, comme celle des tailleurs. Est-ce à dire qu'un certain nombre d'anciens grévistes s'engageant résolument dans l'action politique, virent dans l'établissement à court terme d'une république sociale, le moyen d'aller au-delà de ce qu'ils avaient déjà conquis ou de faire aboutir ce qu'ils n'avaient pas réussi à obtenir ? L'étude statistique des émeutiers d'avril, qui ne se confond pas avec celle des sectionnaires, permettrait peut-être de répondre à cette question.

Cette évolution ne fut pas sans provoquer une nouvelle crise dans la société, due au développement de la Société d'action de Kersosie⁵⁵⁰. Elle se développait au sein même de la SDH et avait pris la forme d'une société secrète, la première d'une longue lignée sous la monarchie de Juillet, où l'on ne demandait ni le nom, ni l'adresse⁵⁵¹, et dont les cohortes étaient passées en revue dans la rue par leur chef⁵⁵². Cette association, formée pour le combat, ne pouvait que regrouper des sectionnaires impatients ; aussi après un compromis au terme duquel Kersosie fut reconnu par le comité chef de la Société d'action, à condition de ne faire prendre les armes à ses hommes que sur décision de tout le comité⁵⁵³. La politique prudente du comité amena la rupture. Le 3 février, il enjoignit aux membres de la société de choisir entre la Société et la SDH, dans un délai de huit jours en menaçant d'exclusion tout sociétaire coupable de double appartenance⁵⁵⁴. Cet ultimatum intervenait deux jours après les obsèques de Dulong où les hommes de Kersosie, se rappelant sans doute un autre convoi, virent une occasion d'engager la bataille⁵⁵⁵. Kersosie démissionna du comité central en mars.

L'organisation formée par ce dernier eut un caractère prononcé de phalange ouvrière, constituant à l'époque l'extrême pointe du combat républicain. Au cours d'une discussion très vive au sein du conseil du 6e arrondissement, à la fin de janvier 1834, Kersosie condamna vivement l'attentisme du comité central et dit "qu'il existe quatre cents hommes tous ouvriers et en veste qui obéissent à un seul homme en habit : ceux là seuls

⁵⁴⁹ AN, CC 616, 3e liasse.

⁵⁵⁰ Sur ces origines, voir Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931. p. 239.

⁵⁵¹ AN, CC 595, dossier Leconte, interrogatoire de Joseph Boulva.

⁵⁵² *La Tribune*, 22 janvier 1834.

⁵⁵³ Lucien de La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848*, 1850, p. 128. Il ajoute que le comité ne voulait pas se couper des "forces vives" de la société.

⁵⁵⁴ AN, CC 585.

⁵⁵⁵ AMG, E 5 46, gendarmerie, 1er février.

sont bons pour attaquer", faisant bien sûr allusion à lui-même et aux membres de la Société d'action⁵⁵⁶. D'après Gisquet⁵⁵⁷, elle comptait en avril entre mille et mille deux cents membres.⁵⁵⁸ C'est-à-dire, si cette affirmation est exacte, entre la moitié et les trois cinquièmes de la SDH :

"De tous les projets conçus par les factieux, celui-ci me parut le plus redoutable, le plus difficile à déjouer, malgré le grand nombre d'indicateurs qu'il y avait placés."

C'était toujours des ouvriers qui furent signalés au cours de l'instruction comme ayant appartenu à la Société d'action⁵⁵⁹.

Il n'est guère douteux que cette évolution conduisait à un éclatement de la SDH dont l'ordre du jour du 3 février commençait le processus, mais que les journées d'Avril empêchèrent de se produire. La Société d'action n'en eut pas moins le temps d'influencer l'ensemble de la société en la radicalisant : le mécontentement de beaucoup de sections causé par leur inactivité lors des obsèques de Dulong aurait conduit le comité central à engager toutes les sections à voter des fonds pour leur armement⁵⁶⁰, ce qui ne diminua en rien l'influence de Kersosie, ajoute la même source. Le comité central perdait de plus en plus le contrôle des éléments révolutionnaires de la société.

Cela nous conduit à examiner quels mobiles animaient les ouvriers de la SDH et plus généralement à poser le problème de l'état de la conscience sociale et politique de la classe ouvrière parisienne en 1833-1834.

Qui étaient les ouvriers républicains de 1833-1834 ?

Le problème de la conscience globale des ouvriers est probablement insoluble, le plus grand nombre des documents étant constitué par les témoignages d'ouvriers organisés dans les sociétés professionnelles ou la société républicaine. Des secteurs entiers de l'opinion ouvrière restent dans l'ombre.

La SDH, société ouvrière

Un premier moyen d'approche est fourni par l'attitude et les mobiles des ouvriers regroupés dans la SDH. Un motif d'affiliation, souvent mis en avant lors des interrogatoires des sectionnaires au cours de l'instruction du procès d'Avril, était le désir d'instruction. Le corroyeur Bessay, sous-chef de la section "Mirabeau" du 7^e arrondissement justifiait ainsi son appartenance à la société : "On montrait à lire et à écrire" ; un garçon boucher de la même section qualifiait la SDH de "société pour l'instruction du peuple"⁵⁶¹. C'était aussi pour le typographe Lavoix, une "société toute bienfaisante et pour l'instruction du peuple"⁵⁶². Parmi les objectifs que Grignon fixait à l'association ouvrière figurait en deuxième place "le temps de repos nécessaire à la santé et à l'instruction"⁵⁶³. Pour un certain nombre d'ouvriers la revendication de la limitation de travail contenait, outre l'exigence d'un temps de repos plus long, celle d'avoir la possibilité matérielle de s'instruire. Le

⁵⁵⁶ AN, CC 595, dossier Lecomte, interrogatoire de l'ébéniste Caguinard.

⁵⁵⁷ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 3, p. 285.

⁵⁵⁸ Mille est le chiffre donné par un autre sectionnaire (AN, CC 591, dossier Billion).

⁵⁵⁹ Par exemple, six noms dans le dossier Tournet (AN, CC 590).

⁵⁶⁰ AN, CC 590, rapport de police du 13 mars 1834.

⁵⁶¹ AN, CC 589, interrogatoires des sectionnaires du 7^e arrondissement.

⁵⁶² AN, CC 589, Section des cordeliers, 11^e arrondissement.

⁵⁶³ Grignon, *Réflexions d'un ouvrier tailleur...*, p. 3.

développement de l'Association libre pour l'instruction du peuple est bien entendu à mettre en rapport avec ce fait⁵⁶⁴. Il semble que le public ouvrier des cours de l'Association venait pour l'essentiel des sections. Une lettre de Vignerte annonçait à Pichonnier, commissaire du 5^e arrondissement⁵⁶⁵, l'ouverture d'un nouveau cours dont quelques professeurs appartenaient à la SDH, en l'invitant à y amener les membres de la section "Washington" qui le désiraient. Ce fut sans doute la raison fondamentale de l'hostilité de la préfecture de Police à l'association : le 16 décembre 1833, les réunions du comité central de l'organisation furent soumises à autorisation, son but n'étant pas de donner au peuple l'instruction, mais "une sorte d'organisation militaire"⁵⁶⁶.

Cette revendication de l'instruction, déjà affirmée en 1832 par Prosper, était inséparable d'une certaine volonté d'émancipation sur le plan social et politique : les "lumières" n'étaient pas seulement celles de l'arithmétique ou du dessin linéaire, mais celles des idées qui faisaient connaître au peuple ses droits. Pour les ouvriers avancés, misère et ignorance étaient liées. L'ouvrier Maisons dans une lettre à ses parents affirmait que "les rois" entendaient maintenir le peuple "dans la plus complète ignorance" pour mieux l'opprimer⁵⁶⁷. Dans un discours à des sectionnaires, l'ouvrier tailleur Républicain Nepveux démontrait qu'il fallait⁵⁶⁸

"que les citoyens réunis ensemble se donnent mutuellement les lumières nécessaires à l'accomplissement du bonheur des hommes, et que les citoyens les plus éclairés se dévoue (*sic*) entièrement à propager dans les masses populaires les saines doctrines [...] en faveur du peuple si malheureux, si peu instruit. Faites connaître au peuple leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts."

La discussion de la Déclaration des droits de 1793 et celle des publications de la société étaient, d'après le règlement même, le but principal de la réunion périodique des sections⁵⁶⁹ :

"Le mode de notre association et nos moyens d'enseignement sont très simples : nous nous réunissons, toujours moins de vingt membres, pour faire la lecture des écrits qui développent les principes républicains."

Cela ne fut pas sans entraîner, comme on le verra, une dépendance ouvrière vis-à-vis de ceux qui leur apportaient ces principes.

Un autre mobile d'affiliation à la SDH souvent mentionné était la sécurité que pouvait offrir la société. Les ouvriers lui donnèrent un rôle professionnel qu'elle n'avait aucunement dans ses statuts. D'après certains ouvriers interrogés, la SDH avait pris l'allure d'une société de secours

⁵⁶⁴ En mars 1833, elle comptait 40 cours suivis par 1 900 élèves (d'après *La Tribune* du 1^{er} mars 1833) ; en juillet, 46 cours pour 2 500 élèves (d'après Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931, p. 262).

⁵⁶⁵ AN, CC 592, dossier Pichonnier, lettre du 21 mars 1833.

⁵⁶⁶ Lettre de Cabet à *La Tribune*, 29 décembre. Le responsable de l'Association protestait en écrivant qu'elle était faite "par des ouvriers et pour des ouvriers".

⁵⁶⁷ AN, CC 607, dossier Maisons.

⁵⁶⁸ CC 608, dossier Nepveux, brouillon de discours, non daté et adressé à des sectionnaires soit de la SDH, soit de l'Association des tailleurs.

⁵⁶⁹ Anderson, *Exposé de quelques principes républicains à l'occasion de la réception de plusieurs membres dans une section de la SDH*, 1833, p. 4 (in AN, CC 585).

mutuels. L'infirmier Mezlard⁵⁷⁰ signalait la pratique de collectes dans sa section "pour ceux d'entre nous qui se seraient trouvés malheureux". Pour d'autres, la société jouait le rôle de bureau de placement : le tailleur Geavon y entra alors qu'il se trouvait sans ouvrage, sur le conseil d'un ami qui lui avait assuré qu'il pouvait s'en procurer par ce moyen⁵⁷¹. Indiquer "où nous pourrions trouver de l'ouvrage" était un des buts "philanthropiques" de la société selon le typographe Lavoix qui attribuait même à cela le grand succès de la SDH dans sa profession. On peut signaler aussi des cas fréquents d'entraide : Lebon engagea un chef de section qui "va voir vendre chez lui par son propriétaire", à écrire à tous les commissaires pour qu'ils lancent une souscription en sa faveur⁵⁷². En mars 1833, l'arrestation (pour un motif inconnu), du chef de la section "Saint-Juste", le peintre en bâtiment Binoit, laissait sans ressources une femme et deux enfants : "La section fait tout son possible pour lui procurer quelque chose, écrit le nouveau chef⁵⁷³, mais la plupart de ses membres se trouvent sans travaux et peuvent à peine se suffire", et il lançait un appel "à l'assistance des bons citoyens".

Le problème est de mesurer l'ampleur de toutes ces pratiques. L'Association libre pour l'instruction du peuple prit elle aussi en charge des indigents ; chaque arrondissement avait sa commission de médecins dont les consultations étaient gratuites et plaçait ses chômeurs⁵⁷⁴. Cependant il semble bien que cette fonction corporative de la SDH ait été créée sans impulsion des cadres, par les ouvriers eux-mêmes. Ils transportèrent dans la société politique leurs préoccupations professionnelles et lui donnèrent par là même une signification beaucoup plus riche en en faisant le terrain de rencontre des thèmes sociaux républicains et des objectifs de lutte corporative proprement ouvrière. C'est là qu'on peut apercevoir le plus concrètement ce que les ouvriers républicains attendaient d'une république sociale :

"On nous disait dans nos sections que les ouvriers, quand le gouvernement serait changé seraient plus heureux, qu'il n'y aurait plus de bureaux de placement comme à présent où l'on paie 6, 8 ou 10 francs, qu'on s'adresserait à un ouvrier élu par l'Assemblée générale de ses camarades, que cette assemblée générale fixerait les salaires."

Cette phrase se trouvait dans la déposition de Fournier, garçon cuisinier de 19 ans⁵⁷⁵. C'était, schématiquement décrite, une organisation syndicale de la profession chargée d'établir un tarif, et ici, puisque le problème comme pour les garçons boulangers s'y posait, prenant en main le placement. Cela

⁵⁷⁰ AN, CC 589, section des Cordeliers.

⁵⁷¹ AN, CC 588, 5e arrondissement.

⁵⁷² AN, CC 595, dossier Lecomte, lettre de Mathé à Lecomte.

⁵⁷³ AN, CC 592, dossier Pichonnier.

⁵⁷⁴ Voir Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931, p. 283. Les procès-verbaux lithographiés des séances du comité central avaient une rubrique "offre d'emploi" et "recommandation d'emploi". C'étaient les maîtres "patriotes" appartenant aux cohortes qui offraient ces places (AN, CC 615).

⁵⁷⁵ Que Girod de l'Ain jugea suffisamment subversive pour être annexée à son rapport (Cour des Pairs. *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 3, *Faits particuliers de Paris*, p. 86). La forme impersonnelle de la phrase ne doit pas tromper : Fournier était sous-chef de la section "Lycurge" et membre de la Société d'action. Il venait de la section "Phocion" du 3e arrondissement qui se dédoublait pour donner naissance à la section "Lycurge" dans le but probable de regrouper les garçons cuisiniers trop nombreux dans la première. La seconde comptait 10 garçons sur 20 membres en janvier 1834. La phrase résumait incontestablement les discussions qui avaient lieu lors des réunions.

dans un corps d'état qui, semble-t-il, ne participa pas au mouvement de grève de 1833, ce qui fait présumer une diffusion générale, chez les ouvriers des sections, des objectifs corporatifs en apparence réservés aux professions en pointe au cours des grèves et d'un poids numérique important dans la société tels que les cordonniers ou les tailleurs.

La célèbre brochure d'Efrahem⁵⁷⁶, qui résumait ces objectifs au niveau professionnel et interprofessionnel, peut être vue comme le manifeste des ouvriers révolutionnaires de la société et d'un grand nombre d'ouvriers grévistes. L'organisation pour la lutte corporative avait son prolongement dans l'action politique. "L'amitié qui doit nous unir" doit entrer dans les faits, "en attendant que la réforme politique amène la grande réformation industrielle et sociale". Les *Réflexions* de Grignon exposaient la nécessité d'un programme semblable : après avoir "resserré les liens de la fraternité", on pourra attendre un "gouvernement populaire" qui se chargera d'organiser le travail et de réformer les travaux. L'ébéniste Royer écrivit au républicain Mathé pour lui demander de rédiger le discours qu'il destinait à l'assemblée des ouvriers convoqués pour fonder leur société de secours⁵⁷⁷ :

"Faites ce discours de manière qu'il puisse être rendu public, et qu'il serve à prouver que les ouvriers ne veulent aucun trouble, qu'ils ne s'occupent pas de politique, mais que l'amélioration qu'ils demandent prouvent (*sic*) qu'ils veulent la République sans s'en douter, que [ce discours] serve aux sections."

Au cours du procès de la commission de propagande on reprocha à un de ses membres, l'ouvrier gantier Pérard, d'avoir prononcé un discours poussant ses camarades à l'association ; il répondit qu'il n'avait fait que reprendre les idées de "l'Association de tous les ouvriers des corps d'état", c'est-à-dire de la brochure d'Efrahem.

Une relation très nette entre les grèves de l'automne et l'existence des sections peut être aperçue, qui confirme bien ce trait d'union entre la revendication professionnelle et la revendication politique : il s'agit des ouvriers mêlés à la fois à l'activité de la société et à l'agitation gréviste. Bien que les états des sections en notre possession soient postérieurs aux grèves elles-mêmes et contemporains des poursuites qu'elles entraînent, tout indique que ces ouvriers ne se limitaient pas à quelques personnalités, telles Efrahem ou Grignon. Ainsi, Jean-Baptiste Butte, qui fut trésorier de l'association des cambreurs, appartenait à une section du 5^e arrondissement⁵⁷⁸. Trois des huit membres de la commission des typographes désignée le 24 novembre 1833 pour établir le tarif et le règlement de leur association, figurent dans les états : Victor d'Hillerin à la section des "Cordeliers", Martin Bernard à la section "Aréna" du même arrondissement et Labruyère à la section "Marcus Brutus" du 3^e⁵⁷⁹. Un quatrième, Depée, appartient à la commission de propagande⁵⁸⁰. D'après une note personnelle de

⁵⁷⁶ Efrahem, *De l'association des ouvriers de tous les corps d'état*, s.d.

⁵⁷⁷ AN, CC 596, dossier Sandoz. Le discours prononcé par Royer à l'assemblée du 25 novembre 1833 aux Amandiers fut envoyé à *La Tribune* le 30 novembre (AN, CC 617). Le journal signala le 2 décembre ce "discours remarquable pour sa modération", mais ne le publia pas. Royer appartient à la commission de propagande de la SDH.

⁵⁷⁸ AN, CC 588.

⁵⁷⁹ AN, CC 587.

⁵⁸⁰ Il fit défaut lors du procès de la commission.

Pichonnier, Lainé, "Président des boulangers", qui venait d'être arrêté, était un "républicain radical". Cet ouvrier fut en effet impliqué dans la grève et condamné à un an de prison⁵⁸¹ ; le très grand nombre d'arrestations dans cette profession, à la fin de l'année 1833 contribue à expliquer le bien faible nombre de ses représentants dans les sections. La note du commissaire du 5e arrondissement spécifiait qu'il existait une "section des boulangers" dont Lainé devait être le chef. Une brochure intitulée *Révélations importantes de deux garçons boulangers intéressant les ouvriers* mettait en scène deux boulangers qui avaient accepté une pièce de 5 F "d'un républicain de la Société de l'homme" et se retrouvaient à la préfecture de Police après avoir participé au meeting de la barrière du Maine... La police (ou le syndicat patronal) fit sans doute distribuer cet écrit pour lutter contre l'influence de la société dans la profession.

S'il est impossible de connaître la proportion de sectionnaires parmi le nombre considérable d'ouvriers tailleurs inculpés pour fait de coalition, on en trouve dans les états un certain nombre qui furent un moment inquiétés : deux dans la section "Lebas" du 3e arrondissement⁵⁸², deux également dans une section indéterminée du 4e arrondissement⁵⁸³. L'appartenance à la SDH, comme sectionnaire ou chef de section, d'une partie importante de l'état major de l'association des tailleurs ne fait pas de doute : outre Alphonse Grignon, on relève André Troncin, récidiviste en 1840, Pétrus Morin et Cussac⁵⁸⁴. Comme il a été dit à plusieurs reprises, les arrestations dans cette profession ont désorganisé beaucoup de sections de la SDH. Ainsi, un rapport du commissaire du 2e arrondissement signalait en novembre que les membres de deux sections, composées d'ouvriers tailleurs, étaient pour la plupart en prison, dont les deux chefs Zéphir et Morin, qui figurèrent parmi les principaux inculpés des procès de coalition⁵⁸⁵.

On le voit cependant, le nombre de grévistes identifiés comme sectionnaires, malgré les lacunes de la documentation, reste faible. Pas plus que la SDH ne fut une organisation de masse, ces rencontres ne furent le signe d'un mouvement d'une ampleur considérable. Les sections de la SDH ont fourni aux grèves de 1833 une impulsion peut-être essentielle, mais ce furent essentiellement des militants, ou plus exactement des cadres, qui émergèrent de ces petits centres d'enseignement et d'agitation républicains. L'initiative du mouvement, la mise en place des institutions de résistance, l'encadrement des masses en grèves, pour un certain nombre de professions, furent le fait d'ouvriers auxquels l'appartenance à une section constituait une expérience militante qui les prédestinait à jouer ce rôle. L'influence des ouvriers apparut nettement parmi les tailleurs, chez qui, il est vrai, une tradition pratique revendicative s'était créée, parmi les typographes, les ébénistes, les cordonniers, les boulangers, les gantiers et les cambreurs. Tel n'est pas le cas, au niveau des documents, pour les ouvriers en papier peint, les layetiers et les tourneurs en chaise, mais, par la date où se situe leur mouvement et la présence pour ces deux dernières professions du thème de l'association, on peut, malgré tout, soupçonner cette influence. Il s'agit là des grèves les plus

⁵⁸¹ *La Gazette des tribunaux*, 12 février 1834.

⁵⁸² AN, CC 587.

⁵⁸³ AN, CC 588.

⁵⁸⁴ AN, BB 24 155/169, dossier Troncin, rapport du procureur général.

⁵⁸⁵ AN, CC 616, 3e liasse.

marquantes de 1833, mise à part celle des charpentiers dont on ne s'étonnera pas de l'absence dans les développements précédents⁵⁸⁶. Les nombreux petits mouvements du textile et de la métallurgie semblent trop à l'écart de ce phénomène pour qu'on risque à leur sujet une telle hypothèse⁵⁸⁷.

Les sections constituèrent aussi des lieux de discussions professionnelles. La citation de la déposition du cuisinier Fournier a déjà mis ce fait en évidence. Des ouvriers de la section "Mutius Scaevola" du 3e arrondissement, composée de cordonniers⁵⁸⁸ admirèrent qu'ils avaient entendu parler de la société, en octobre, "au bureau des cordonniers" et qu'ils y discutèrent "d'un projet de règlement pour changer les tarifs des prix d'ouvrage". L'association des cordonniers se constituait précisément à cette époque, peut-être utilisa-t-elle pour ce faire des sections de la SDH regroupant déjà exclusivement des ouvriers de la profession. La note de Pichonnier déjà citée faisait allusion à une "section des Boulangers" et à une "section des Tailleurs" dont on ne retrouve pas les noms parmi la liste d'avril 1834. Il n'est pas impossible que certaines sociétés de résistance, à leur début tout au moins, aient compté dans leur rang des sections entières de la SDH : la fusion entre luttes professionnelles et luttes politiques aurait été ainsi poussée au niveau même de l'organisation. Quoiqu'il en soit, les sections composées en totalité ou dans leur grande majorité d'ouvriers de même profession furent loin d'être rares : les sections "Droit de Révision" (4e) et "Lebas" (3e) pour les tailleurs, "Francfort" (6e) pour les selliers, "Prise du Louvre" (6e) pour les bijoutiers et orfèvres, "Cimber" (3e) pour les bottiers, "Guerre aux châteaux", "Paix aux Chaumières", et "Mucius Scaevola" (3e) pour les cordonniers, "Mort aux Tyrans" et "Phocion" (3e) pour les cuisiniers. On voit qu'il s'agit en général des professions les plus représentées dans la SDH et qui menèrent quelques-unes des grandes grèves de 1833.

Ce rôle de défense professionnelle joué par la société, provoqua de la part du comité central certaines décisions significatives. Vers le milieu d'octobre fut opéré l'élargissement de la commission de propagande, aux fins de s'adjoindre, à titre sans doute consultatif, quelques-uns des ouvriers mêlés aux grèves alors en cours⁵⁸⁹. Il faut que le comité, aurait dit Voyer d'Argenson, soit au courant de l'activité des grévistes, "par l'intermédiaire de leurs délégués, nos chefs de section". La commission élargie constitua le lieu de contact entre l'état-major républicain et les ouvriers grévistes de la société, institution provisoire⁵⁹⁰ qui restait dans sa composition strictement interne à

⁵⁸⁶ Bien qu'un d'entre eux au moins ne dédaigna pas d'écrire à *La Tribune* au sujet des arrestations dans sa corporation (AN, CC 617)

⁵⁸⁷ La commission de propagande comprit pourtant un fileur de coton, Bourrière, un bonnetier, Seigner-Jens et un serrurier, Allard. Voir la liste complète dans *La Gazette des tribunaux* du 26 avril 1834.

⁵⁸⁸ AN, CC 587.

⁵⁸⁹ C'est cette décision que rapporte un document de police de mai 1834, sous la forme d'un discours de Voyer d'Argenson – AN, CC 585 – tout on la déformant considérablement, puisqu'il s'agissait de prouver que le comité central avait provoqué les grèves et de justifier les condamnations infligées aux républicains en avril lors du procès de la commission. Le rapport d'un indicateur fut sans doute arrangé en ce sens par les services de Gisquet, en se servant du schéma d'organisation corporative contenu dans la brochure d'Efrahem, une des pièces essentielles de l'accusation.

⁵⁹⁰ Il y eut 22 inculpés à la suite de la saisie chez Lebon du brouillon d'une liste, qui ne contenait aucun nom d'ouvrier tailleur. Il ne fut aucunement question de donner à ces

la SDH. Que certains républicains ayant des responsabilités dans la société aient pensé agir sur la masse des grévistes par l'intermédiaire (ou non) de réunions de la commission est indéniable, mais pose le problème plus général de l'attitude des chefs du parti face aux grèves. Plus simplement, ces réunions groupant responsables de l'organisation républicaine et dirigeants de coalitions prouvent à la fois la reconnaissance par l'organe directeur de la SDH du rôle que certains sectionnaires jouaient dans leur profession et la signification politique donnée par ces ouvriers à ces conflits.

Beaucoup plus important se révèle être l'ordre du jour du comité central de janvier 1834 – donc postérieur aux grèves – , celui-là même qui invita les chefs de section à établir la statistique par profession de leurs mandants. Ces états devaient servir au remaniement des sections, "de manière à grouper ensemble les membres exerçant une même profession, à former les sections d'un même métier", alors que l'inscription des membres se faisait jusque là d'après le domicile. Grâce à cela les sectionnaires "seront unis entr'eux par des rapports plus intimes, plus journaliers [...] et le Comité aura renouvelé par là le compagnonnage en le dépouillant de toutes les formes que lui avaient léguées la barbarie du XIIIe siècle". On l'a vu, certaines sections avaient déjà un recrutement professionnel uniforme : le but de la réorganisation était la systématisation de cette pratique. Le résultat d'une telle organisation conduisait à la fusion totale de l'action professionnelle et de l'action politique, à l'intégration complète de la société de résistance dans la société menant le combat politique. Le problème qui se pose est de savoir si cette décision du comité correspondait aux vœux profonds des sectionnaires et répondait à une tendance, créée par les grèves de 1833, de l'ensemble de la classe ouvrière, ou si elle n'était qu'une tentative d'encadrement du mouvement ouvrier dont les objectifs propres de lutte auraient été alors soumis complètement à des considérations de stratégie politique, et dont toute autonomie d'action et de pensée serait devenue impossible. Aucune institution de représentation des intérêts ouvriers au sein de la société, comparable à la défunte commission de propagande n'était prévue. Certes la répression qui s'exerçait alors contre les associations amena peut-être des ouvriers à se réfugier à la SDH, pour y poursuivre l'organisation coopérative et arriver à la république émancipatrice souhaitée, ce qui contribuerait à expliquer la radicalisation de la société pendant le premier trimestre de 1834. Cependant il n'existait pas, parmi les ouvriers parisiens, un attachement suffisamment répandu à l'idéal d'une république sociale pour rendre possible la réalisation de la décision du comité, car aucun document ne permet d'en attester un début d'exécution. L'échec des journées d'Avril ne fut-il pas le signe le plus tangible du nombre médiocre des ouvriers touché par cet idéal ⁵⁹¹ ?

La SDH ne fut donc pas une organisation politique mêlée accidentellement à l'agitation ouvrière de l'automne 1833 en quoi elle n'aurait vu qu'une occasion de troubles. Regroupant les représentants les plus

contacts un caractère permanent. Beaucoup d'ouvriers de la commission déclarèrent au procès qu'ils n'y furent convoqués qu'une seule fois.

⁵⁹¹ D'autres recommandations du même ordre du jour généralisaient aussi certaines pratiques des sections ouvrières au cours de l'année 1833 : tout chômeur pourrait faire appel à l'ensemble des sociétaires pour trouver un emploi par l'intermédiaire de son chef de section, un prêt journalier pourrait lui être consenti, des secours seraient alloués à des sectionnaires malades, remboursables dans la mesure des possibilités du bénéficiaire. L'ambition du comité était de faire de la société une vaste organisation ouvrière cumulant les attributs de la société de résistance et de la société de secours mutuels.

combatifs d'un certain nombre de professions, elle fut bien plutôt un des moteurs du mouvement ouvrier de cette époque. Ce fut par l'intermédiaire de ces cadres de grèves que les thèmes républicains enrichis des préoccupations proprement ouvrières étaient diffusés dans les masses déjà soumises à l'influence des brochures du parti.

Une de ces préoccupations fut celle de l'association. Que recouvrait exactement ce terme, promis à un brillant avenir dans la pensée républicaine et ouvrière ?

L'association : association coopérative et association corporative.

La venue sur le devant de la scène du mot d'ordre de l'association en 1833 fut bien entendu précédée d'une pénétration de l'idée parmi les ouvriers. On a souvent souligné à ce propos l'influence de l'ex-saint-simonien Buchez, de la SAP, qui aurait rédigé les statuts de l'Association coopérative des menuisiers⁵⁹², ou la diffusion des idées fouriéristes en 1832⁵⁹³. Cavaignac, lors du procès des Quinze en décembre 1832, y fit une brève allusion : "Dans la puissance de l'association, le travail pourra trouver [...] les moyens de faciliter sa tâche, d'affranchir son activité, de récompenser son industrie et son courage." L'idée était sans nul doute familière à certains milieux réformistes et ouvriers au moment où se déclenchait l'agitation ouvrière gréviste de 1833. La manière dont elle fut ressentie et mise en pratique par les intéressés offre l'exemple d'un cas de diffusion, de réinterprétation et d'enrichissement d'un thème venu de l'extérieur à la faveur d'une intense activité revendicative.

La première apparition de l'association se situe en octobre 1833 chez les ouvriers layetiers. Au cours de l'assemblée du dimanche 6, on décida des buts du mouvement et désigna une commission chargée de les exposer aux maîtres. Le mardi 8, devant le refus patronal, le travail cessa dans la plupart des ateliers ; le lendemain des commissaires se rendirent à la préfecture de Police pour soumettre à l'autorité un projet de création d'ateliers "en cas de non arrangement". Le 11, une circulaire fut envoyée aux maîtres annonçant ce projet et contenant cette phrase : "Nous prenons l'engagement d'abandonner nos ateliers aussitôt qu'ils auront donné leur adhésion à notre demande." Le travail reprit le lendemain⁵⁹⁴. Cet exemple prouve qu'au début du mouvement l'association n'était rien d'autre qu'un moyen de pression supplémentaire sur le patronat : il s'agissait de lui créer une concurrence au moment même où la grève le privait de main d'œuvre, à quoi s'ajoute le souci de procurer un revenu aux ouvriers privés de travail. Cette pratique de grève ne se rencontre pas dans les mouvements des années antérieures⁵⁹⁵, et elle ne comporte aucune origine compagnonique. On est en présence de la première interprétation ouvrière de l'idée d'association : il s'agissait de perfectionner l'arme de la grève et de suppléer aux insuffisances de la caisse de résistance, le

⁵⁹² Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 4, 1904, p. 93-94. L'acte de société date de septembre 1831, les statuts furent publiés dans *L'Européen*, les 14 et 21 juillet 1832. En décembre 1831, Buchez faisait paraître son article célèbre "Moyen d'améliorer la condition des ouvriers d'usine" dans le *Journal des sciences morales et politiques* qui resta, avant la brochure de Louis Blanc, l'exposé théorique principal de l'association de production. Voir Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 81-89 et Cuvilier, *Hommes et idéologies de 1840*, chap. "Buchez et l'Association de production", p. 50-68.

⁵⁹³ Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 129.

⁵⁹⁴ Récit tiré du dossier de la défense exposé dans *La Tribune* du 17 novembre 1833.

⁵⁹⁵ Fernand Rude ne signale rien de tel chez les ouvriers lyonnais. Voir les trois premiers chapitres de son *Mouvement ouvrier à Lyon*.

but immédiat de la grève restant la seule préoccupation. Dans le cas des layetiers l'association des ouvriers resta une menace mais fut sans doute pour beaucoup dans le recul rapide des maîtres. Le fait qu'un des leaders de la grève, Bienaymé, ait été un petit patron contribue aussi à expliquer la circulaire du 11 octobre.

Cet aspect original de l'association se retrouve encore au mois de novembre. Les tourneurs en chaises adressèrent une circulaire aux marchands de meubles et aux tapissiers intitulée "Aux amis réunis. Suiser & Co, rue des Vinaigriers, 34", expliquant que les ouvriers se sont "vus dans la nécessité d'établir une concurrence pour exploiter notre industrie" et notifiant à la clientèle qu'elle trouvera là "des chaises bien faites, aux prix de fabrique"⁵⁹⁶. Le projet semble avoir donc été beaucoup plus avancé que chez les layetiers, mais rien n'indique que les ouvriers y aient vu quelque chose de plus qu'un épisode du conflit avec leurs patrons. Les cambreurs le même mois décidèrent d'ouvrir "un vaste atelier de fabrication"⁵⁹⁷ et firent le même appel à la clientèle habituelle de leurs maîtres. On ne possède pas de détails sur cette tentative, si ce n'est que les patrons obtinrent du préfet de Police de faire cambrer à la prison de Poissy⁵⁹⁸. Deux manières de briser une résistance, pour les uns celle des grévistes, pour les autres celle des employeurs, s'affrontaient là.

Les origines même de l'association chez les tailleurs relevèrent de la même vision de la coopérative de production. Elle n'apparut pas avant le meeting du mardi 29 octobre, c'est-à-dire au moment de la rupture avec la fraction dure du patronat, réuni le 25 au salon Lointier et à la suite duquel la grève fut généralisée et également décidée l'attribution des fonds de la Société philanthropique à la création "d'un établissement de travail" dont l'ouverture était prévue "avant la fin de la semaine", le conseil de la société se chargeant de son administration. Le délai fut respecté puisque le 5 novembre, Nolet, écrivant au nom du conseil, annonça que l'atelier, sis au 99 rue Saint-Honoré, attendait les commandes⁵⁹⁹. Le 7, *La Tribune* publiait une circulaire de la société signée de son président Troncin, qui marquait l'ouverture officielle de l'atelier

"où la clientèle trouvera perfectibilité de confection, puisque les premiers ouvriers de Paris seront les conducteurs et travailleront dans ce nouvel établissement, où la modicité des prix sera encore un titre à l'attention du public, car la Société achetant au comptant ne prendra strictement que le salaire, [et] les frais de travaux et accessoires réclameront".

Mais le but donné à cet atelier par les tailleurs dépassait déjà celui assigné à une institution de grève. Nolet terminait ainsi sa lettre :

"Que le public nous seconde et bientôt nous verrons si nos riches bourgeois ne comprendront pas qu'ils ne font rien sans les ouvriers, que leur fortune repose sur notre industrie personnelle."

Ce public, selon Nolet, était essentiellement formée des "citoyens qui veulent l'émancipation des prolétaires". La circulaire assurait que les

⁵⁹⁶ *La Tribune*, numéro supplémentaire du 25 novembre 1833.

⁵⁹⁷ "Energique résolution des ouvriers cambreurs", in Septième publication du "Populaire", *Moyen d'améliorer l'état déplorable des ouvriers...*, s.d.

⁵⁹⁸ AN, CC 617, lettre de Moulin, membre de la SDH à *La Tribune*. Elle ne fut pas publiée.

⁵⁹⁹ *La Tribune* du 5 novembre 1833.

travailleurs obtiendront dans l'établissement "le salaire que leurs besoins réclament". Il ne s'agissait plus seulement de faire plier les maîtres, mais de jeter les bases d'un système original de production supprimant la fonction patronale jugée responsable des salaires insuffisants, une idée complémentaire étant que la suppression du bénéfice de l'employeur permettrait une baisse du prix de vente. Certes les objectifs immédiats n'étaient point perdus de vue : l'augmentation des prix de façon demeurait le mobile essentiel de la grève. L'ouverture d'un centre de fabrication permettait aussi l'espoir de pouvoir financer une grève devenue générale partout où satisfaction n'avait pas été obtenue – c'était Fournier, trésorier de la Société philanthropique, qui dirigeait l'atelier – et répondait au souci de ne pas laisser inactives des masses d'ouvriers dont les manifestations d'impatience pouvaient déclencher la répression.

L'apparition de l'association dans le sens de coopérative de production chez les tailleurs fut donc considérablement facilitée par le déroulement même de la grève et les nécessités de la stratégie gréviste. Le 15 novembre, la police investit le 99 de la rue Saint-Honoré ; Fournier ainsi que trois ouvriers sur les quatorze qui y travaillaient furent arrêtés⁶⁰⁰. Cet événement ne découragea pas la société : un prospectus, publié par *La Tribune* du 20, annonçait la volonté de beaucoup d'ouvriers tailleurs de former "une société commerciale pour ouvrir un Atelier National". On y retrouve nettement les préoccupations propres à la conduite de la grève :

"Cet établissement n'a qu'un but, celui de ramener au travail un grand nombre d'ouvriers tailleurs qui en sont privés depuis trop longtemps, ce qui en compromettant jusqu'à leur propre existence, pourrait aussi quelquefois finir par compromettre l'ordre social".

Il fallait éviter les effets de la lassitude, c'est-à-dire soit la reprise du travail, soit les incidents qui auraient aggravé la répression et pour cela il fallait regrouper les ouvriers autour d'un atelier. L'idée de la coopérative n'était pas pour autant abandonnée : après la fin de la grève, une note des ouvriers tailleurs⁶⁰¹ faisait savoir que, malgré tout, l'atelier "se tient toujours au profit de la Société toute entière"⁶⁰².

L'exemple des tailleurs fut déterminant pour quelques autres professions. Dans sa note du 29 octobre, le cordonnier Ebrahim ne faisait aucune allusion à un éventuel atelier, alors que la lettre de Courtet, membre de la commission de la Société des cordonniers, à *La Tribune*, le 10 novembre, donnait comme un des objectifs principaux du mouvement celui "d'ouvrir des ateliers où chaque [ouvrier] serait assuré de trouver de l'ouvrage et où le consommateur pourrait se procurer tous les objets de confection de leur état au prix courant". Au cours du procès de la commission de propagande, à laquelle il appartient, on lui reprocha un discours où il invitait son auditoire à imiter "les associations des ouvriers tailleurs". Le règlement de la Société des cordonniers prévoyait la constitution d'un "capital social" grâce auquel, lorsqu'il sera suffisamment important, "il sera ouvert, aux frais et au profit de

⁶⁰⁰ *La Tribune* du 17 novembre 1833.

⁶⁰¹ Publiée par *Le Courrier français* le 4 décembre 1833.

⁶⁰² La société avait prévu que les fonds de l'atelier seraient fournis par la moitié de ses bénéficiaires mensuels et éventuellement par une émission d'actions. La rédaction d'un acte de société était prévue. Voir Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet (1830-1834)*, 1908, p. 238.

la Corporation, un atelier pour l'administration duquel les sectionnaires seront appelés à voter un règlement particulier". La formation "d'un capital social qui servira à fonder un établissement" était aussi un des buts de la Société de secours mutuels des ébénistes. Royer dans son discours-programme du 23 novembre fit nettement allusion à la création "d'un atelier à notre compte". Jules Leroux – dont le sous-titre de la brochure est significatif : *De la nécessité de former une association ayant pour but de rendre les ouvriers propriétaires des instruments de travail* –, après une allusion aux efforts des tailleurs proposait un plan "pour que notre industrie soit à nous" : une cotisation hebdomadaire de 1 F. par les 1 500 typographes de Paris produirait 260 000 F. par an et au bout de quelques années permettrait de fonder "une imprimerie sans concurrent".

Nous n'avons pu retrouver d'autres exemples de diffusion du thème de l'association, mais il apparaît bien qu'il ait été présent à l'esprit de beaucoup de grévistes, au moins au mois de novembre. La lettre du typographe Bannet parlait des efforts des ouvriers de tous les corps d'état pour constituer des caisses communes : "Avec ce fonds qui nous appartient bien, nous ouvrons des ateliers où le bénéfice sera partagé équitablement entre les travailleurs". Il citait en exemple le demi-million d'ouvriers anglais vivant déjà en coopérative.

Les grèves de 1833 constituèrent donc la première circonstance historique où ce thème d'action déborda des cercles restreints où il s'était déjà cantonné et tomba dans le domaine public. Ce fut bien l'idée de la coopérative ouvrière que, lors des procès des tailleurs, on attaqua ou défendit. Selon Claveau, l'avocat des parties civiles, "les règles immuables de la propriété de l'industrie et de la liberté avaient été transgressées"⁶⁰³ :

"Insensés ! N'y aurait-il pas éternellement des fabricants, des travailleurs et des salariés ! Le monde ne pourrait subsister s'il n'y avait pas des maîtres qui font exécuter les ouvrages moyennant un prix convenu et des ouvriers qui les confectionnent et que l'on rétribue."

*La Tribune*⁶⁰⁴ défendait ainsi Fournier, gérant de l'atelier : son crime fut "d'avoir été chef d'atelier, comme le sont tous les maîtres tailleurs de Paris, ou plutôt d'avoir été élu par ses co-associés, investi de leur confiance, partageant avec eux les bénéfices au lieu de les absorber". En 1834, fut fondée l'association des ouvriers bijoutiers en doré⁶⁰⁵ et c'est sans doute la même année que les ouvriers typographes achetèrent la maison de leur patron Everat et fondèrent l'imprimerie Lacrampe⁶⁰⁶.

On a vu que l'idée coopérative était liée aux préoccupations concrètes de la lutte classique pour le salaire. Une raison du succès de cette idée fut aussi son attachement à la solution d'un aspect de la condition ouvrière, celui du chômage. La même expression se retrouve dans le règlement des cordonniers et des ébénistes pour définir la finalité de l'établissement projeté : "Chaque membre de la corporation y sera assuré de trouver de l'ouvrage." Dans son discours, Royer justifiait l'établissement en disant que là "nos associés sans travail auront à s'occuper" : c'était un moyen d'assurer de l'ouvrage aux chômeurs dans une profession qui comptait deux mortes saisons de deux mois chacune, au lieu de grever le budget de secours de la société. Un certain

⁶⁰³ *La Gazette des tribunaux*, 2 et 3 décembre 1833.

⁶⁰⁴ *La Tribune*, 24 novembre 1833.

⁶⁰⁵ Cu villier, *Hommes et idéologies de 1840*, chap. "L'association des ouvriers en doré", p. 69-86.

⁶⁰⁶ Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 1, 1898, p. 707.

nombre d'ouvriers virent donc dans la coopérative de production un atelier de secours géré par les ouvriers eux-mêmes, dont la fonction professionnelle immédiate était la lutte contre les périodes de chômage. Chez les tailleurs, l'association est peut-être à mettre en relation avec le développement de la confection, c'est-à-dire du travail en chambre et non plus dans l'atelier du maître tailleur⁶⁰⁷. Le regroupement dans un seul centre de travailleurs isolés aurait permis une répartition des commandes, équitable sur le plan de l'ouvrage et de la rémunération. On peut remarquer que chez les tourneurs en chaises le travail à domicile aussi était répandu.

De l'association, institution provisoire de grève à l'association coopérative permanente qui faisait des ouvriers leurs propres maîtres, mais où chaque profession tendait à investir ses problèmes particuliers, la distance était importante et a été franchie grâce aux circonstances catalysantes de la grève. Mais le nombre de professions qui ont donné à l'association ce second sens fut malgré tout réduit : le mouvement de grève de 1833 marqua dans l'action et la pensée ouvrière l'apparition d'un thème qui allait connaître sous la Seconde République un véritable épanouissement par sa mise en pratique. Débuts modestes : même chez les tailleurs, la coopérative ne fut point vue comme le cadre futur et unique de la profession ; aucune organisation précise ne fut donnée à l'embryon existant. D'autre part, les professions pionnières en ce domaine furent aussi celles où le républicanisme était le plus répandu, elles jouèrent donc dans le mouvement ouvrier de 1833 le même rôle pilote que les ouvriers de la SDH jouèrent en leur sein. Cependant on verra que les républicains bourgeois stimulèrent, sinon créèrent chez elles ce courant favorable à l'association et que, par suite, l'origine strictement ouvrière du thème est douteuse.

Un autre sens fut donné à l'association de 1833 qui fut l'œuvre des ouvriers eux-mêmes. Ce que les leaders ouvriers Efrahem ou Grignon, Royer ou Leroux entendaient par association, c'était le groupement des travailleurs au sein d'organisations menant une lutte pour l'amélioration de leur sort, grâce à leur action associée. "Oui certes, nous nous associons, nous organisons des bureaux, des comités, des caisses. Mais qui donc dans l'état actuel de l'industrie osera dire que nous n'usons pas de notre droit ?" écrivait Bannet. "Aucun lien ne nous unit, disait Leroux, les typographes n'ont ni chambre syndicale, ni corporation : la classe n'existe pas, il n'y a que des individus." Il proposait d'appeler "Association typographique" l'organisation qu'il convenait de se donner (ce fut en effet le nom de la société de résistance fondée en novembre). "Il faut une organisation, il faut une association", disait Royer à ses camarades assemblés. Lorsqu'Efrahem parlait de l'association des ouvriers de tous les corps d'état, c'était d'abord de la création d'une société dans chaque profession dont il voulait parler. Déjà un orateur de l'assemblée des imprimeurs en taille douce du 20 mai 1833 prononça cette phrase : "De toute part, les associations portent leur fruit et, j'ose dire, sans cela, rien n'est durable."

Ainsi, le mot d'ordre de l'association, venu de milieux non ouvriers, servit essentiellement à appuyer le mouvement d'organisation de la classe ouvrière parisienne très sensible en 1833. C'était la notion d'une action collective, l'idée d'émancipation contenue dans celle de groupement qui était d'abord retenue par les ouvriers : le succès du mot d'ordre vint de ce qu'il

⁶⁰⁷ Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. 2, 1901 ,p. 604. En 1850, les deux tiers de la main d'œuvre étaient occupés dans la confection.

permet à une tendance profonde du monde du travail, celle de l'organisation, de s'exprime, tendance dont les tentatives de 1833 ne furent pas la première expression. Une certaine équivoque vient du fait que l'association coopérative accompagna chez certains l'association corporative. Ainsi Royer exposait que l'association permettrait de construire un bureau de placement, une caisse de secours en prévision des mortes saisons, et aussi de fonder l'atelier. Dans les tentatives des tailleurs et des cordonniers ce furent les organisations professionnelles, les associations, qui prirent l'initiative de l'atelier coopératif, de l'association. C'est ce qui rend quelque peu confuse la brochure de Leroux : d'un côté, il développait son projet d'imprimerie totalement aux mains des ouvriers et de l'autre, fixait à l'association typographique les buts classiques de la société de résistance ou de secours mutuels, de négociation des prix de salaire, de secours aux chômeurs, etc. On peut dire que dans ces cas l'association coopérative prolongeait l'association corporative, qu'elle était un cas particulier de l'activité du groupement syndical dans son effort d'amélioration des conditions de vie dans la profession et d'émancipation ouvrière. Répétons-le, l'emploi du même mot pour désigner ces deux buts ouvriers traduit la même nécessité ressentie dans les deux cas, celle de l'action en groupe. Si l'association coopérative, restrictive, fut l'apport de l'extérieur, l'association corporative, sur laquelle la première s'est quelquefois greffée, fut bien d'origine et de développement proprement ouvriers.

Aspects de l'idéologie ouvrière et ses limites

Cela nous amène au difficile problème final que l'on peut poser en termes différents mais équivalents : celui de l'autonomie du mouvement ouvrier par rapport au mouvement républicain, de la nature ouvrière de la République de 1833, de la conscience de classe. La nature des documents consultés conduit à limiter pour l'essentiel l'examen de ces problèmes au milieu des ouvriers républicains, sans oublier pourtant les témoignages que constituent en elles-mêmes les associations et les grèves. La répression de celles-ci donna lieu de la part des ouvriers à des manifestations de solidarité qu'on doit souligner. Le 24 novembre, un ordre du jour du comité central de la SDH demandait qu'une souscription soit ouverte dans chaque section au profit des ouvriers arrêtés et des associations poursuivies⁶⁰⁸. On en trouve quelques traces les rapports des fonctionnaires saisis à Sainte-Pélagie. Dans le 6^e arrondissement, le produit des collectes pour les tailleurs des sections "République Universelle", "10 août", et "Victimes", courant décembre, produisirent respectivement 80 centimes, 3 F. et 20 centimes⁶⁰⁹. Aucun état ne renseigne sur la composition de ces sections, mais pour ceux que nous possédons pour le même arrondissement révèlent un très faible nombre de tailleurs. Ces collectes semblent être le signe d'une solidarité non plus professionnelle, mais de classe. De même, on lit dans un procès-verbal du conseil du 1^{er} arrondissement que "les chefs de section comme organe de leurs sectionnaires déclarent que les collectes ont été faites pour secourir les ouvriers détenus pour coalition et sans distinction d'état"⁶¹⁰. On peut signaler que les sectionnaires du 1^{er} arrondissement appartenaient essentiellement à la

⁶⁰⁸ AN, CC 595 et CC 597, dossier Martinault.

⁶⁰⁹ Cour des Pairs. *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 4, Annexes, p. 377-379 ; AN, CC 616, pièces 119, 120, 123.

⁶¹⁰ Cour des Pairs. *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 4, Annexes, p. 365 ; AN, CC 616, pièce 100.

métallurgie et au bâtiment et non aux professions les plus touchées par la répression. Un ouvrier mécanicien de la section "Jeune France" de cet arrondissement, Colin⁶¹¹, répondit au pair instructeur qui s'étonnait des collectes pour les ouvriers détenus faites dans sa section :

"C'est parce qu'ils étaient des nôtres, je veux dire parce qu'ils étaient des ouvriers comme nous."

Les "imprimeurs, compositeurs et fondeurs de l'imprimerie Pinard" envoyèrent le 7 décembre à *La Tribune*⁶¹² la somme de 17 F. pour les typographes arrêtés, avec ce commentaire :

"Ce sont eux qui ont donné l'élan à cette vaste association qui doit porter remède aux maux qui pèsent depuis si longtemps sur la classe ouvrière."

La vigueur même de la répression est sans doute un élément non négligeable pour expliquer de tels témoignages. Par son attitude résolument anti-républicaine, que ne contrebalançait aucune velléité de réformes sociales susceptibles de limiter le recrutement ouvrier du parti républicain, la monarchie a sans doute beaucoup fait pour créer ces réactions de classe. Efrahem recommandait à ses lecteurs de se hâter pour établir des associations dans chaque profession, le gouvernement préparant des lois contre les coalitions d'ouvriers. La loi sur les associations, cause des émeutes d'avril à Lyon puis à Paris, fut interprétée comme une tentative pour mettre fin non seulement à la SDH mais aussi à l'organisation ouvrière. Ainsi le boulanger Billion écrivait-il à ses parents⁶¹³ :

"L'on attend une grande révolution, parce que le projet de la loi a été accepté à la Chambre des députés contre les associations qui concerne les sociétés de bienfaisance, les compagnonnages et la Société républicaine, et enfin pour tout dire, attaque le peuple."

On peut penser que la SDH fut un milieu privilégié pour l'expression de tels sentiments de classe. Un épisode intéressant à ce point de vue fut l'élection qui eut lieu en janvier 1834 pour remplacer deux membres démissionnaires du comité central, Titot et Desjardins, et qui vit la nomination de Recurt et Delente. Ce dernier était un ouvrier corroyeur de trente ans alors très connu des républicains comme crieur public du *Bon sens*. Il fut à l'origine du jugement du 11 octobre de la cour royale qui condamna les pratiques de la police envers les crieurs, essentiellement le refus du visa, jugement qui devait amener la loi du 16 janvier les concernant. Son procès fut longuement narré dans la troisième publication du *Populaire*⁶¹⁴. Mais qui, du crieur public promu héros républicain ou de l'obscur ouvrier, fut élu membre du comité ? Le premier fut sans doute déterminant, mais son état d'ouvrier entra aussi en considération dans certains votes de sections en sa faveur. Ainsi la section "Incorruptible" (2e arrondissement) déclara nommer "le citoyen Recurt et le

⁶¹¹ AN, CC 599, dossier Colin. Il s'agit peut-être du Colin leader de la grève de 1840 dans la profession.

⁶¹² *La Tribune* du 8 décembre 1834.

⁶¹³ AN, CC 591, dossier Billion.

⁶¹⁴ Voir son dossier AN, CC 594. Gisquet rapporte qu'à Sainte-Pélagie où Delente fut incarcéré après avril, ses amis lui apprirent à lire et il écrivit "afin qu'en paraissant devant la Cour des Pairs, on ne vit pas que l'un des membres du Comité, l'un des onze chefs de la République, était complètement illettré." (Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 3, p. 196)

prolétaire Delente"⁶¹⁵. La section "Saint-Just" (5e arrondissement) fut plus explicite : elle "le recommande à tous les citoyens, car c'est un homme du peuple et la section croit pouvoir garantir que c'est un bon citoyen et un homme d'action". Ce fut dans ce cas autant l'origine sociale que la valeur militante du candidat qui motiva le vote⁶¹⁶.

Les procès verbaux d'élection de la plupart des sections figurent parmi les papiers saisis à Sainte-Pélagie. Leur examen montre que la répartition des voix obtenues par Delente ne correspond pas à celle des sections ouvrières : sur sept sections du 4e arrondissement qui comptait 85 % d'ouvriers à l'époque, deux seulement ont donné leurs voix à Delente ; par contre, dans le 11e (40,5 % d'ouvriers) sept sections sur dix l'ont élu : Delente fut aussi le candidat des étudiants. Le plus grand nombre de voix obtenues par lui, 87, le fut dans le 1er arrondissement, et non dans ceux où la SDH était le mieux implantée : 56 voix dans le 3e, et seulement 8 dans le 6e. Cependant il est probable que beaucoup d'ouvriers se sont reconnus en lui. Delente lui-même exprima clairement, comme on lui reprochait d'appartenir à une société préférant l'action à la propagande, la façon dont il concevait le rôle de la SDH⁶¹⁷ :

"Je n'ai jamais entendu par le mot action autre chose que s'employer avec plus ou moins de zèle à l'instruction des ouvriers ; à pénétrer dans les ateliers pour les éclairer, c'est là tout ce que j'ai compris dans le mot agir, ainsi que tous mes co-sectionnaires."

Le caractère en apparence décevant de cette élection traduit le fait que les ouvriers de la société faisaient confiance pour la conduite des affaires du parti à des personnalités prises en dehors de leur classe. Cabet, Garnier-Pagès, Charles Teste obtinrent des voix dans un certain nombre de sections. La section "Phocion" ne désigna Delente que lorsqu'elle sut que Raspail, qu'elle avait d'abord élu, refusait de siéger au comité.

Cette attitude est particulièrement soulignée par la médiocre place des ouvriers parmi les cadres de la société : sur 23 commissaires de quartier retrouvés, 8 seulement étaient des ouvriers⁶¹⁸ ; aucun ne figure parmi les commissaires d'arrondissement. Certes de cet état de choses, le comité central, qui depuis le nouveau règlement choisissait lui-même ces fonctionnaires, fut d'abord responsable, mais il était bien le signe de l'acceptation de la tutelle de républicains bourgeois par les sectionnaires ouvriers, dès lors que leur attachement aux intérêts populaires était prouvé. La rareté parmi eux des qualités de militants et d'agitateurs que requerraient ces fonctions, malgré l'expérience que pouvait constituer la grève ou l'appartenance à une société professionnelle, conduisait obligatoirement à cette tutelle ; elle ne put s'exprimer qu'avec l'aide des éléments bourgeois avancés du parti républicain. Les quelques ouvriers promus à une fonction de responsabilité durent d'ailleurs faire la preuve de leur valeur, tous furent chefs de section avant d'être commissaires de quartier, contrairement à beaucoup de leurs

⁶¹⁵ Cour des Pairs, *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 4, *Annexes*, p. 331 ; AN, CC 616, pièce 57.

⁶¹⁶ Cour des Pairs, *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 4, *Annexes*, p. 133 ; AN, CC 616, pièce 60.

⁶¹⁷ AN, CC 594, dossier Delente, PV interrogatoire.

⁶¹⁸ Deux serruriers, un bijoutier, un orfèvre, un peintre en bâtiment, un imprimeur, un charpentier et un cordonnier. Le reste était composé de quatre commis, six étudiants et cinq représentants de professions commerciales et industrielles.

homologues issus de milieux sociaux supérieurs⁶¹⁹. Comme le remarquait le pair interrogeant le serrurier Mercadier, commissaire de quartier du 2^e arrondissement ⁶²⁰ :

"Le peu d'influence que pouvait vous donner votre position sociale ne pourrait expliquer votre nomination à ces fonctions de confiance ; elle ne peut être motivée que par les preuves d'énergie et de dévouement que vous aurez données."

La SDH, comme toute société fortement organisée menant un combat politique, pratiquait une rigoureuse sélection de ses cadres, dont les ouvriers, formant pourtant le gros des sectionnaires de base, furent les premières victimes.

Dans la classe ouvrière parisienne, l'affirmation de thèmes d'action propres dont on a tenté de dégager peut-être le plus important pour le mouvement de 1833, celui de l'association, ainsi que les manifestations indéniables d'esprit de classe au sein de la SDH et que la pratique revendicative a sans doute plus que tout autre facteur permis de faire apparaître, ne s'accompagne pas sur le plan de la revendication politique du dégagement de thèmes spécifiques, de la notion d'une action émancipatrice qui serait l'œuvre des prolétaires seuls. Lorsque Bennet écrit : "Nous travaillons à guérir nous-mêmes nos plaies", il fait seulement allusion aux efforts corporatifs d'organisation, aux tentatives dans chaque profession de régler les problèmes de salaire, de chômage, de placement, etc., qui s'y posaient. C'était l'esprit qui animait aussi la brochure d'Efrahem et qui rend hautement improbable son attribution à un républicain du comité, comme on en a accusé Dufraisse lors du procès de la commission de propagande. Tous les témoignages qui prouvent l'implantation chez les ouvriers de l'idéal de la république sociale montrent aussi une grande dépendance vis-à-vis des idées républicaines, ou si l'on préfère un non-dépassement. Le résultat le plus immédiat en ce domaine de nombreux mois de propagande républicaine et de multiples réunions de sections fut d'abord de faire prendre conscience à un certain nombre d'ouvriers de la possibilité même d'une action politique, de la nécessité d'agir sur ce qui était vu comme la source même de la misère, le caractère anti-populaire du régime. "Ce sont moins les maîtres que les lois de notre pays qui s'opposent à l'amélioration de notre état", constatait Grignon : il faut donc agir sur "la racine du mal", faire en sorte que ces lois changent et donc changer la nature sociale du régime.

Le thème "ce sont les riches qui font les lois", se retrouve fréquemment dans des témoignages semblables : la vision de classe de la société plus ou moins nettement affirmée chez les républicains depuis 1830 fut communiquée aux plus avancés des ouvriers⁶²¹ :

"C'est le privilège que nous devons combattre parce que les privilégiés nous ont donné des lois toutes dans leurs intérêts, des lois anti-populaires qui ne favorisent que les riches et qui met la classe laborieuse en dehors de tout droit politique."

⁶¹⁹ Le serrurier Marquet, commissaire de quartier du 3^e arrondissement, était l'ancien chef de la section "Cimber" ; le cordonnier Plan qui eut la même fonction dans le 11^e arrondissement avait été responsable de la section "10 août" et était en outre crieur du *Populaire*.

⁶²⁰ AN, CC 596, dossier Canier et Mercadier.

⁶²¹ AN, CC 607, dossier Maisons.

Perdiguier faisait allusion à la condamnation de Cabet en 1834 en ces termes⁶²²:

"C'est une vengeance de la majorité de la chambre qui fait des lois contre les vendeurs d'écrits contre les associations. Gisquet préfet de Police a fait paraître une ordonnance contre les théâtres, il faut que la toile baisse à 11 heures, quand même la pièce ne serait pas terminée."

Le tapissier Mathon met ironiquement dans la bouche de Louis-Philippe cette plainte adressée aux Français trop exigeants⁶²³ :

"Vous réclamez la liberté.
Sur ce point, je ne puis me taire.
N'avez-vous pas la faculté de manger, dormir et ne rien faire ?
De Charles X en renversant les lois,
N'avez-vous pas eu pour salaire
L'ordre public, le coq gaulois
Et de plus un roi populaire ?
Si l'on vient doubler vos impôts,
C'est par faveur singulière.
Les rois veulent votre repos.
A vos trésors seuls font la guerre."

Ces riches qui seuls détenaient le pouvoir politique constituaient pour les ouvriers républicains, comme ne cessait de l'affirmer la propagande démocratique, la classe des privilégiés, ceux qui vivaient du travail des autres et dont le petit nombre était compensé par l'arrogance. On rejoint ici un esprit égalitaire profondément ancré dans les classes populaires, encore très proche de la haine pour l'aristocrate. Pour l'ouvrier Luquet⁶²⁴ :

"L'homme est né pour travailler, [...] sur cette terre, il doit vivre libre et jouir de tous les biens. La nature ne fait point de privilèges, tous les hommes sont égaux."

Une petite pièce de vers envoyée à *La Tribune* s'indignait d'une phrase du procureur général Persil qui traitait les prolétaires de "fainéants", et contenait le passage suivant, sous cette signature : "Un prolétaire fainéant qui travaille 12 heures par jour"⁶²⁵ :

"Le peuple est éveillé de sa longue insomnie...
Le temps et la raison, la gloire et le génie
Sont du côté des fainéants."

Une autre chanson de Mathon, intitulée "La prolétarienne", présente bien cet état d'esprit⁶²⁶ :

"Aux armes, prolétaires,
Prends pour ton cri de guerre :
Moralité pour tous, pour tous, égalité,

⁶²² Agricola Perdiguier, *Correspondance inédite...*, 1966, lettre du 4 mars 1834 à sa tante. Ce passage est une allusion à la récente loi contre les crieurs.

⁶²³ AN, CC 592, dossier Mathon, *Chansonnier républicain*. Mathon travaillait chez Mme Souillard, 8 rue Saint-Hyacinthe ; c'est, dit l'instruction, le fils républicain de sa patronne qui "lui a tourné l'esprit". Mathon fut acquitté et le fils Souillard condamné à dix ans de détention.

⁶²⁴ AN, CC 605, dossier Luquet, pièce intitulée "Appel à tous les français" ; il s'agit peut-être d'un discours à une section.

⁶²⁵ AN, CC 617, pièce non publiée.

⁶²⁶ AN, CC 592, dossier Mathon, *Chansonnier républicain*.

La victoire au travail, mort, mort, à l'oisiveté...
 Faible est le bras de l'heureux de la Terre
 Qui s'énerva dans un lâche repos.
 Mais il est fort le bras du prolétaire,
 Qui s'endurcit dans les travaux."

L'ouvrier tailleur Ferrien exposait toutes ces idées sous une forme beaucoup plus théorique⁶²⁷ :

"Qu'est-ce à dire, voleurs ! Avez-vous donc oublié que de tout temps la classe des riches fut celle des immoraux et des fripons ? Et celle des pauvres la classe des honnêtes gens et des dupes ? "

La France, depuis Thermidor, est pillée⁶²⁸ :

"Les jeux de Bourse sont-ils la probité et le travail ?
 L'usure, la banqueroute, le prix des consciences sont-ils la probité et le travail ? – L'industrie des manufacturiers, des propriétaires, des entrepreneurs et des maîtres, sont-ils la probité et le travail ?"

Il rejoignait ainsi les critiques souvent formulées lors des grèves en disant que les produits du travail des ouvriers sont absorbés par des capitalistes "leur laissant à peine le nécessaire". Mais il systématisait cette critique en accusant l'ensemble du patronat d'exploiter les ouvriers⁶²⁹ :

"Or, de toute la richesse produite, la plus grande part va toujours aux capitalistes et aux oisifs et la plus petite aux travailleurs ; on ose bien laisser trente sous à celui qui donne à son maître un bénéfice de 7 fr. 10 sous [...]

Les capitaux entretiennent et engendrent les capitaux ; cet entretien et cet engendrement se font au prix d'un vol infâme commis par les maîtres au préjudice des salariés."

Bien que l'allusion aux capitalistes oisifs soit fréquente chez les ouvriers républicains, le caractère général donné à l'accusation d'exploitation patronale ne se rencontre nulle part ailleurs⁶³⁰. Peut-on y voir l'effet d'un conflit aigu dans une profession où les déclarations acerbes contre les maîtres ne manquèrent pas ? Il ne saurait être question d'étendre à l'ensemble des ouvriers républicains de telles déclarations. Ouvriers et patrons coexistaient dans un certain nombre de sections et il y eut peut-être quelques cas

⁶²⁷ Jean-Louis Ferrien, *Première épître aux parisiens et aux membres de la République dispersés*, s.d., p. 4 – Cette brochure fut publiée à Bruxelles. Il s'agit peut-être d'un des ouvriers tailleurs belges expulsés de France à la suite de la grève, ou d'un faux lieu d'édition pour éviter les poursuites. Ainsi la brochure de Voyer d'Argenson, *Boutades d'un riche à sentiments populaires* circula d'abord sous un faux nom d'éditeur belge avant d'être déposée à la direction de la Librairie avec le nom de Mie (d'après AMG, E 5 42, chef de la gendarmerie à Soult, 8 octobre 1833).

⁶²⁸ Jean-Louis Ferrien, *Première épître aux parisiens et aux membres de la République dispersés*, s.d., p. 5.

⁶²⁹ Jean-Louis Ferrien, *Première épître aux parisiens et aux membres de la République dispersés*, s.d., p. 5.

⁶³⁰ Ainsi une pièce de vers intitulée "*La justice du peuple, les ouvriers*" qui constitue la onzième publication du *Populaire*, dont le style très proche de celui de Mathon trahit un auteur ouvrier, décrit la misère des prolétaires et les jouissances de l'oisif "exploitant l'ouvrier comme on fouille une mine" ; mais l'auteur prend bien soin de préciser qu'il ne s'adresse qu'aux "monopoles, à ces prétendus maîtres dont la main ne se sert jamais d'instrument de travail" et qui vivent largement aux dépens des ouvriers à qui ils abandonnent à peine un morceau de pain".

d'adhésions de tout l'atelier, le maître en tête, à la SDH⁶³¹. L'association coopérative et les tentatives auxquelles elle donna lieu en 1833 ne répondit pas chez les ouvriers, comme on l'a vu, à la volonté de réforme totale du mode de production : certains patrons ne l'ont, semble-t-il, pas vu d'un mauvais œil⁶³².

Les conséquences tirées par Férien de ces critiques sont, par contre, très représentatives du courant égalitaire chez les ouvriers. L'égalité n'est point une chimère⁶³³ :

"Vous dites que l'égalité est une chimère ?

Les prêtres en disaient autant aux rois et les rois devinrent leurs égaux ; les rois en dirent autant aux nobles et les nobles devinrent leurs égaux ; les nobles vous en disaient autant et vous êtes devenus leurs égaux

Pourquoi l'égalité s'arrêterait-elle à vous ?

L'égalité que nous demandons, c'est l'égalité de la naissance, l'égalité de l'éducation; l'existence également protégée et garantie à la condition du travail."

Cette conquête ne pourra se faire "que par un acte violent, unanime et spontané construction [...] Alors la république sera fondée." La nécessité d'une victoire populaire par les armes aussi clairement exprimée illustre la radicalisation d'une partie de la SDH et le succès de la Société d'action au début de 1834. Mathon lui aussi dans *La prolétarienne* annonçait le "saint règne de l'Égalité". Que

Titres, grandeurs et richesses et naissances
Soient nivelés sur les autels.
Plus d'exploiteurs. Que la Terre partage
Travail et fruits entre tous ses enfants
Du globe entier faisons un grand village
Dont nous serons tous habitants.

Les noms des 161 sections de la SDH constituent un précieux témoignage de la mentalité des ouvriers de la société⁶³⁴. L'habitude de donner un nom aux sections datait de la fin de 1832. Comme il ne rentrait pas dans les attributions du comité central ou des conseils d'arrondissement de décider du nom, celui-ci devait être choisi par les sectionnaires eux-mêmes. Bien que les sections à majorité ou totalement ouvrières ne constituèrent pas toute la société, les observations qu'on peut faire à partir de leur dénomination sont largement représentatives de l'esprit qui les animait.

Un premier groupe de 45 noms est constitué par ceux se rapportant à la Révolution française. Ils se réfèrent à peu près tous aux souvenirs de l'an II et

⁶³¹ Voir une note saisie chez Pornin signalant un atelier de serrurerie où "les ouvriers et le patron sont tous patriotes" (in AN, CC 593, dossier Pornin). Un rapport du même responsable fait mention d'un projet de contact avec un maître fondeur, rue Beaubourg, arrêté en juin 1832, "dont plus de la moitié des ouvriers est patriote" pour qu'il organise une section dans son atelier (in AN, CC 616, pièce 280). Nadaud rapporte qu'au moment d'adhérer à une section, il se souvint d'un de ses anciens maîtres qui lui avait beaucoup parlé de la République (*Mémoires de Léonard*, 1895, p. 90).

⁶³² Dans sa lettre à *La Tribune* du 10 novembre, Courtet écrivait que l'idée d'atelier coopératif a été bien accueillie par plusieurs maîtres "qui se sont empressés d'ouvrir leur maison pour cette exploitation."

⁶³³ Jean-Louis Ferrien, *Première épître aux parisiens et aux membres de la République dispersés*, s.d., p. 8.

⁶³⁴ La liste complète, établie d'après un calepin saisi à Sainte-Pélagie sur un responsable républicain, se trouve dans Cour des Pairs, *Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod (de l'Ain)*, t. 3, *Faits particuliers de Paris*.

de la Première République : "Lepelletier", "Couthon", "Marat", "Maillard", "Lebas" et bien entendu, "Saint-Just"⁶³⁵. Le plus remarquable reste cependant le rappel des grandes journées révolutionnaires, toutes représentées, parfois à plusieurs exemplaires, du 14 juillet à Prairial⁶³⁶. C'était bien sûr un des effets de la réhabilitation de 93, entreprise depuis 1830 par les républicains, et surtout une vision populaire du passé révolutionnaire, le sentiment de renouer avec la lutte des sans-culottes. La période de la monarchie censitaire était abandonnée au régime en place (le 14 juillet fut officiellement fêté en 1831), comme l'impopularité de La Fayette parmi les sectionnaires en témoigne. La Révolution dans l'opinion de l'époque était loin de former un tout et, dans la mesure où chaque classe sociale se reconnaissait dans chacune de ses périodes, on est en présence d'une interprétation de classe de ce passé. En tout cas la phase populaire de la Révolution était intégrée au patrimoine ouvrier, ou, tout au moins à celui de la fraction des ouvriers qui lui attribuait une valeur de modèle d'action. Une chanson de Mathon met en scène un sage vieillard, témoin de la première République, voyant tristement le peuple s'abandonner à un nouveau maître en juillet 1830 et qui, après quatre ans de règne énonce gravement :

"Toute nation qui se donne
Trouve un maître au lieu d'un époux."

Les événements postérieurs à la Révolution tenaient comparativement peu de place : 17 noms. La période napoléonienne n'a laissé aucune trace : pas une victoire ou un général d'Empire ne patronna une section. Au contraire, le 3^e arrondissement compta une section "Aréna"⁶³⁷ et une section "Waterloo". C'était le despote et le vaincu et non plus le continuateur de la Révolution, ou le stratège que les ouvriers républicains voyaient en Napoléon, dont la légende enregistrerait ainsi un recul très net. Certes, les imprimeurs sur toile de Chantilly en grève en 1834 défilèrent aux cris de "Vive l'Empereur"⁶³⁸, mais, à Paris, on ne peut relever entre les journées de juin 1832 et celles d'avril 1834 aucune manifestation d'attachement populaire au responsable du 18 Brumaire. Par contre, certains noms se référaient aux événements récents de Lyon (une section "Insurrection de Lyon" dans le 6^e) ou de Paris (deux sections "Barricades", une section "Barricades-Méry", deux sections "5 et 6 juin", une section "Lamarque"). La modestie numérique de telles références traduit la pauvreté de la tradition proprement ouvrière à laquelle les sections de la société pouvaient se reporter. La quasi-absence d'un passé n'appartenant qu'à leur classe conduisait les ouvriers à annexer les expériences historiques les plus diverses, celles de la Révolution ou celles des luttes libérales et de la Charbonnerie sous la Restauration. Des sections du 4^e arrondissement portaient le nom de "Barton", "Manuel", "Bories", par exemple. La présence de deux sections "Buonarroti" dans le 11^e arrondissement et d'une section

⁶³⁵ L'absence de Robespierre est à noter. Est-ce un effet de la propagande anti-républicaine qui en faisait le symbole voué à la vindicte bourgeoise de toutes les perversions de 93, la dictature populaire, la Terreur, le maximum ?

⁶³⁶ "Victimes du Champ de Mars", "Chute des Girondins", "10 août" et "31 janvier" (à deux reprises), "31 mai", "5 et 6 octobre".

⁶³⁷ Il s'agit du député corse qui fut guillotiné pour conspiration par le premier Consul. Son nom est à rapprocher de ceux des deux sections du même arrondissement : "Cimber" et "Brutus", les assassins de César.

⁶³⁸ Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet*, 1908, p. 266.

"Babeuf" dans le 10^e arrondissement révèle aussi une diffusion certaine du babouvisme.

Un groupe de 42 sections se rapportaient à l'avenir, c'est-à-dire à la définition du régime pour lequel les ouvriers républicains combattaient. Certains noms ne faisaient que reprendre des aspects politiques du programme républicain : "Droit de révision", "Souveraineté du peuple", "Union des peuples", "Insurrection européenne"... D'autres traduisaient le recrutement populaire de la société : une section "Les Travailleurs" dans le 5^e, "Les Prolétaires" dans le 8^e et, dans le 12^e, les sections "Les Ouvriers" et "Les Gueux"⁶³⁹. Une section du 6^e arrondissement, "Victimes du choléra", mérite une mention spéciale, elle faisait partie du quartier Saint-Merri et un état de janvier 1834 y relevait onze ouvriers sur douze membres, le choix de cette dénomination dans ce quartier est sans doute révélateur des traces profondes laissées par l'épidémie dans la population ouvrière et, ici, l'un de ses effets politiques. C'est dans cet arrondissement que l'on trouve quelques noms qui traduisent le mieux certaines préoccupations ouvrières : "Abolition des impôts indirects" (à rapprocher de la section "Abolition de l'octroi" dans le 7^e arrondissement) et "Abolition de la propriété mal acquise", nette expression d'une tendance égalitaire⁶⁴⁰ et d'une hostilité envers la richesse d'origine spéculative. Les sections "Contrat social" (1^{er}), "Dévouement social" (11^e) et surtout "Organisation du travail" (7^e) représentent bien cette espérance d'un nouveau régime donnant la parole aux défavorisés et intervenant en leur faveur. Le vague des formules doit d'un autre côté être souligné. Qu'était cette organisation du travail ? Quelles mesures étaient attendues du "Pouvoir révolutionnaire" que le nom d'une section du 5^e arrondissement revendiquait ? Elles ne furent pas clairement énoncées par les ouvriers : aucun nom de section ne faisait directement allusion aux revendications exprimées lors de l'automne 1833. Si les sections furent comme on l'a vu, le lieu des discussions professionnelles, si des ouvriers comme Efrahem pouvaient exposer des objectifs corporatifs précis à leurs camarades, il n'y eut pas conscience claire de ce que pouvait être une république sociale et du rôle que les ouvriers pouvaient y jouer, il y eut seulement conscience du fait que la monarchie et ses lois ne pouvaient rien leur apporter.

Il est frappant de constater la permanence d'un certain esprit sans-culotte qui se manifesta, par exemple, au niveau du vocabulaire. Une section de cuisiniers s'intitulait "Mort aux tyrans", deux sections de cordonniers du même arrondissement "Paix aux chaumières" et "Guerre aux châteaux". Luquet écrivait que "le temps est venu où les tyrans doivent être frappés [...] leur temps est passé. Le règne de la justice et de l'humanité et de la civilisation doit venir". 39 sections reprirent le nom de personnages ou d'événements historiques où l'on remarque nombre de références aux démocraties grecques ou à la période consulaire de Rome : deux sections "Thermopyles", une section "Phocion" ou "Léonidas", à côté de deux sections "Les Gracques", une section "Cincinnatus", "Horatius Cocles", "Marius", "Caton"... L'égalitarisme, le goût de la démocratie directe, l'hostilité aux gros, aux privilégiés, aux oisifs, manifestent une indéniable parenté des ouvriers républicains avec les animateurs des sections parisiennes en l'an II. Mais commençaient à percer d'autres préoccupations liées à l'organisation du travail et des travailleurs,

⁶³⁹ Une section du même arrondissement s'appelait "Les Truands".

⁶⁴⁰ Il y eut une section "Niveau" dans le 11^e arrondissement.

favorisées par une homogénéité sociale plus grande et le développement de mouvements corporatifs d'ampleur importante.

Le reproche principal que l'on pourrait adresser à ces développements est qu'il concerne une portion réduite de l'effectif ouvrier parisien. En effet, quelle fut l'ampleur de la diffusion des idées républicaines ? Le républicanisme a-t-il correspondu à une attitude populaire fréquente ? Sans vouloir ni pouvoir traiter à fond cette question, on peut faire quelques observations.

Les attaques contre la presse patriote et les atteintes à la libre distribution des brochures républicaines dont les ouvriers constituaient le principal public donnèrent lieu à des réactions ouvrières très vives qui débordèrent le cadre restreint des sections. Lorsque *La Tribune* fut condamnée à la plus lourde de ses amendes, 24 000 F., on vit affluer au journal des dons individuels ou des collectes dont beaucoup, d'après les listes publiées, vinrent d'ouvriers qui, peut-on penser, n'appartenaient pas tous à la SDH. Quand le 13 octobre 1833, Rodde vint vendre son journal place de la Bourse pour s'opposer à l'illégalité des mesures policières contre les crieurs, la manifestation fut un succès et le gérant du *Bon sens* obtint un appui populaire qui ne vint pas seulement des ouvriers organisés dans la société républicaine. Si, d'après un témoin les sections étaient "dans la coulisse" prêts à intervenir, "les corporations d'imprimeurs charpentiers et tailleurs de pierre étaient aux alentours de la Bourse"⁶⁴¹. A l'époque de la loi sur les crieurs de février 1834, qui fut pour beaucoup dans le climat pré-insurrectionnel qui s'était installé dans la SDH, les républicains espèrent que son application provoquerait une commotion dans la population semblable à celle qu'avait créée la promulgation des ordonnances de Charles X. Certes, les rassemblements de la fin février 1834 ne furent pas tous, à lire les rapports militaires, hostiles à la police, mais ils traduisaient une sympathie latente, ou tout au moins une vive curiosité envers la presse et les publications militantes. Perdiguier décrivait ainsi ces journées⁶⁴² :

"La semaine passée, il y a eu des petits rassemblements dans les rues, aussitôt on a mis la répression sur le pied de guerre, les rues s'encombrent de curieux ou de gens qui promenaient car il faisait beau temps. Gisquet [...] a poussé sa police, ses sergents de ville, ses mouchards, un tas de brigands à sa soldé sur le monde qu'à coups d'épée, de poing ou de bâton, dissipait ou assommaient les curieux et les passants, oh !, nos gouvernants vont vite [...] la respiration leur manquera, ils tomberont et le peuple se relèvera."

Le ton traduit-il des sentiments largement partagés ou ceux d'une élite restreinte et politisée ? Il est bien difficile de croire que la SDH ait été complètement coupée des tendances profondes du plus grand nombre.

Un exemple est offert par une instruction judiciaire déjà signalée, celui du commissaire Mercadier. Il travaillait chez un patron mécanicien de la rue de Château-Landon, Maupassant, chez qui il reçut un paquet de cartouches, ce qui lui valut des poursuites⁶⁴³. L'atelier comptait six ouvriers, Mercadier y

⁶⁴¹ AN, CC 585, lettre anonyme saisie chez Tardif-Giroud. Il s'agit sans doute, non de l'Association libre typographique qui n'existait pas encore, mais de l'Association des imprimeurs en taille douce, fondée en mai 1833. La présence d'ouvriers du bâtiment est à souligner.

⁶⁴² Agricola Perdiguier, *Correspondance inédite...*, 1966, lettre du 4 mars 1834 à sa tante.

⁶⁴³ Il bénéficia d'un non-lieu.

était connu sous le nom du "Républicain", un autre sous celui de "La Fayette" ce qui traduit des sentiments politiques moins avancés, mais qui n'étaient pas ceux du régime. L'ingénieur de l'établissement, Canier, était chef de section : ses activités ainsi que celles de Mercadier étaient bien connues des membres de l'atelier. Canier, profitant d'une absence de Maupassant, ferma l'atelier le jour de l'enterrement de Dulong dans le but d'y amener les ouvriers, ce qui semble bien s'être passé, malgré ses dénégations. Cette situation fut-elle celle de plusieurs centaines d'autres, petites ou plus grandes, unités de production : une minorité ouvrière prenant l'initiative de la propagande républicaine et parvenant à faire participer, ou à faire s'intéresser un nombre plus grand de travailleurs aux luttes politiques, avec l'aide de représentants de catégories sociales différentes ?

Quoiqu'il en soit, nous pensons avoir montré que la participation ouvrière à un fort parti républicain ne fut pas un phénomène superficiel, mais fit bien partie intégrante du mouvement ouvrier de cette époque.

TROISIÈME PARTIE : LA RÉPUBLIQUE EN HABIT

L'étude de l'activité et de la pensée du parti républicain a paru devoir utilement compléter les développements précédents. Il ne s'agit pas ici de refaire une histoire des débuts du parti sous la monarchie de Juillet, mais de considérer ses relations avec la classe ouvrière parisienne. Dans quelle mesure cette dernière influença-t-elle les premiers pas du parti et l'amena-t-elle à dégager un programme social ? Quelle fut la nature de l'alliance parisienne entre les républicains avancés et les ouvriers en 1833-1834 ? En d'autres termes, quelle fut l'attitude de la République en habit face à la République en blouse ?

LES JOURNÉES DE JUILLET

Il importe de revenir sur les journées de Juillet et sur l'agitation ouvrière qui les a suivies. La crise ouverte par la victoire populaire fut on le sait, assez complexe : après un vide politique de quelques jours, la révision limitée de la Charte et les premiers pas de l'autorité en politique extérieure et intérieure créèrent un mécontentement de plus en plus grand parmi ceux que la révolution avaient enthousiasmés. Mais les positions n'étaient pas encore très tranchées et les frontières restaient lâches entre les différents réformistes qui composaient les clubs populaires ouverts à ce moment. Bien des revendications étaient communes, par exemple à la SAP, fondée dès le mois d'août, et à la Société constitutionnelle centrale ; cette dernière dans sa profession de foi⁶⁴⁴, après s'être ralliée explicitement à Louis-Philippe, demandait "la liberté complète des cultes, de la presse, de l'enseignement, des associations et de l'industrie [...], l'adoucissement de plusieurs impôts". Il est vrai que ceux qui se rallièrent plus tard à la république étaient loin d'être unis : dans sa lettre de démission de la SAP, François de Corcelles, dénonce la division des Amis du peuple en néo-jacobins, constitutionnels de 1830 et saint-simoniens⁶⁴⁵.

Mais le rôle joué par les masses populaires dans le combat et les premières manifestations du mécontentement ouvrier dans les rues conduisirent les plus avancés de ce parti hétéroclite du Mouvement à exiger la traduction sur le plan politique de cette poussée⁶⁴⁶ :

"Notre but est l'établissement solide et durable des institutions politiques judiciaires et administratives véritablement populaires, sans lesquelles il n'y a ni liberté, ni justice pour les individus, ni dignité, ni force pour la Nation."

C'était au nom du peuple en armes que fut revendiquée par la SAP la dissolution de la Chambre pour l'élection au suffrage universel d'une constituante qui, expression des intérêts populaires, pouvait seule tirer toutes les conséquences de Juillet. Ainsi un "agitateur" républicain et de sympathies bonapartistes (le cas est alors fréquent), Delaly, arrêté comme il haranguait un

⁶⁴⁴ *Projet à discuter. Profession de foi politique de la Société constitutionnelle centrale de Paris*, 3 p.

⁶⁴⁵ *François de Corcelle à la Société des amis du peuple. 22 septembre 1830.*

⁶⁴⁶ *La Société des amis du peuple à ses concitoyens*, p. 2.

rassemblement le 18 octobre place de la Bourse, lors des troubles consécutifs à la proposition à la Chambre de l'abolition de la peine de mort, eut ces paroles⁶⁴⁷ :

"Le peuple désire un changement de la Chambre des députés qui, jusqu'à ce soir, n'a rien fait. Je conseillerais donc l'élection d'une nouvelle Chambre et que tous les citoyens soient appelés au concours."

D'ailleurs, au-delà des revendications "classiques" (abolition de la pairie, suppression des députés-fonctionnaires, liberté de la presse) on sent se manifester les premiers signes de l'intérêt pour les problèmes proprement populaires, et, plus précisément ouvriers, même si la diffusion des idées saint-simoniennes aidèrent beaucoup à cela. La SAP se définissait comme "une alliance politique" dont le but était d'obtenir des "institutions populaires" mais aussi "d'améliorer la condition politique et morale du peuple", et voyait dans la révolution "l'impérieux besoin des classes inférieures d'arriver à prendre leur part des produits de la civilisation"⁶⁴⁸. Quoique beaucoup moins avancée, la société Aide-toi, le ciel t'aidera publiait, le 20 août 1830, sous la signature de Godefroy Cavaignac, une proclamation réclamant "l'amélioration de la condition de la classe la plus nombreuse de la Nation au moyen de l'instruction primaire et de l'extension des droits municipaux et politiques"⁶⁴⁹.

Les réactions de l'opinion de gauche devant les grèves de 1830 permettent de bien mesurer l'ampleur et d'apprécier les limites, à ce moment, de cette prise de conscience : "La hausse des salaires pour tous les travaux doit être le but des nouvelles institutions."⁶⁵⁰ Le manifeste de la SAP contient cette phrase : "L'ouvrier a souvent raison de réclamer qu'on allège son sort et augmente son salaire"⁶⁵¹. Le même document critiquait l'attitude gouvernementale consistant à ouvrir des ateliers de charité pour calmer la colère ouvrière et à ne rien faire pour "faire disparaître la disproportion effrayante qui existe entre le travail et le salaire".

Malgré de telles déclarations, on peut se demander si les futurs républicains ont bien compris cette agitation post-révolutionnaire. Les journaux de gauche en furent plutôt gênés, s'ingéniant à démontrer que les ouvriers n'étaient pas poussés par des provocateurs carlistes, ce dont le reste de l'opinion bourgeoise était persuadée⁶⁵².

Raspail comme tant d'autres, s'étonna du grand meeting des typographes et s'inquiéta des risques d'affrontement avec la garde nationale : "Ce fut très sérieusement que je courus, ainsi que beaucoup d'autres, m'interposer entre les deux émeutes."⁶⁵³ Si les revendications ouvrières furent accueillies avec beaucoup plus de bienveillance à gauche qu'à droite, il se manifesta une égale surprise devant l'envahissement de la rue par les cortèges et les rassemblements spectaculaires aux barrières. Les revendications ouvrières furent d'ailleurs souvent intégrées aux préoccupations et aux buts

⁶⁴⁷ AN, BB 24 100/115, dossier Delaly, lettre au roi.

⁶⁴⁸ Déclaration de principe de la SAP en septembre, in *Sociétés populaires de 1830...*, 1830.

⁶⁴⁹ Cavaignac, *Aide-toi, le ciel t'aidera. Paris, le 20 août 1830*.

⁶⁵⁰ *La Révolution, journal des intérêts populaires*, 3 août 1830.

⁶⁵¹ Société des amis du peuple, *Manifeste de la Société des amis du peuple*, 1830, p. 25

⁶⁵² Voir *La Tribune* du 29 août 1830 ; on lit dans *Manifeste de la Société des amis du peuple* (p. 27) : "Et vous, ouvriers, braves et généreux soldats de Juillet, vous aussi on vous calomnie, mais il nous sera permis de vous défendre."

⁶⁵³ Raspail, ... *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, p. 21 (3e lettre)

qui étaient alors ceux du Mouvement. Ainsi *La Révolution* voyait la cause de l'agitation chez les typographes dans le monopole de l'imprimerie, dans les obstacles légaux à la formation d'un journal et son remède dans leur destruction. La concurrence ainsi accrue permettra d'employer les chômeurs créés par les machines et la fondation d'établissements pour les ouvriers⁶⁵⁴. Ce fut sans doute sous l'influence de la grève des imprimeurs que le 8 septembre, Benjamin Constant proposa à la Chambre de rendre libres les professions de libraire et d'imprimeur. La suppression de tous les privilèges industriels, c'est-à-dire l'établissement de la liberté totale de l'industrie, fut parfois avancée comme la solution à l'agitation ouvrière. Le manifeste de la SAP remarquait que, souvent, le patron ne pouvait accorder une augmentation de salaire à cause des crédits à intérêts trop élevés qu'il devait consentir et demandait l'abolition du monopole de la Banque. *La Révolution* également⁶⁵⁵ revendiquait la création d'une banque publique par branche d'activité.

On peut d'ailleurs ici saisir une des constantes de l'attitude républicaine vis-à-vis du mouvement ouvrier, non seulement à cette époque mais pendant tout la monarchie de Juillet, à savoir l'utilisation de l'alliance avec la partie avancée des travailleurs pour la réalisation de buts de politique générale, le détournement de l'énergie ouvrière vers des objectifs institutionnels jugés prioritaires. Ainsi, au début de septembre 1830, la SAP fit placarder une affiche appelant au renversement de la Chambre⁶⁵⁶ :

"Gardes nationaux, chefs d'ateliers, ouvriers, vos intérêts communs sont la liberté et le travail ! Réunissez-vous donc pour renverser une Chambre dont la durée ne peut que perpétuer la discorde entre vous."

... et cela au moment où l'activité revendicative et gréviste était au plus fort. De même en décembre 1830, peu avant les troubles du procès des ex-ministres, une violente proclamation appelait les faubourgs à l'action⁶⁵⁷. Cette affiche était intitulée "Au peuple", comme beaucoup de proclamations de cette époque. Elle fut arrachée par la garde nationale du 11^e arrondissement, le 22 décembre. Les auteurs étaient sans doute des républicains, l'absence d'allusion à toute question sociale rendent douteuse son attribution à des ouvriers. Elle leur reprochait d'abord de n'avoir pas exploité la victoire de Juillet :

"Quand on a les armes à la main et qu'on a gagné le champ de bataille, on ne le quitte pas. On y reste [...] c'est à vous de vous aviser et de ne poser les armes que lorsque vos droits de citoyens seront assurés."

Ce qu'il faut au peuple, c'est une Chambre dont les députés seront choisis en son sein, dans les faubourgs : "Tous les ans nous renouvellerons cette chambre, les bons nous les garderons, les mauvais recevront un congé de réforme." Les ministres seront pris parmi les députés qui se montreront "franchement des amis du peuple".

Cette tendance à privilégier le politique sur le social, n'est pas, comme on l'a vu, incompatible avec l'attention pour les problèmes populaires et ouvriers – et celle-ci va rapidement s'accroître à partir de la fin de 1830 –, ni même avec le dégagement d'un programme original conçu pour influencer l'action

⁶⁵⁴ *La Révolution, journal des intérêts populaires*, 16 août, 4 et 7 septembre 1830.

⁶⁵⁵ *La Révolution, journal des intérêts populaires*, 4 septembre 1830.

⁶⁵⁶ Déclaration des principes de la société, in *Les sociétés populaires de 1830*.

⁶⁵⁷ BHVP, NA 154, 22 décembre 1830.

ouvrière. Le problème se situe au delà d'une simple tentative de "récupération" pour prendre un terme moderne, mais touche à la nature exacte des rapports entre le mouvement ouvrier et la bourgeoisie républicaine : les effets de la rencontre entre les premiers essais d'organisation de celui-là et l'idéologie de celle-ci, les terrains de rencontre et les objectifs communs de ces deux groupes sociaux. Ce problème apparaîtra clairement en 1833-1834 et se trouvera au cœur des deux phénomènes socio-politiques essentiels de ces années : le développement de la SDH et les grèves de l'automne.

Pour terminer sur ce point des journées de Juillet, on peut remarquer que les républicains leur attribuèrent par la suite une importance considérable. A leurs yeux, ces journées signifièrent l'entrée des masses sur la scène politique, le poids du peuple armé jeté dans le combat politique. Ils se mirent à penser qu'un nouveau soleil pouvait se lever sur de nouvelles barricades, mais cette fois pour éclairer l'aube d'une république. Leur stratégie politique devint très vite dominée par l'obsession de la "journée", à la suite de laquelle, après un combat de quelques heures, Paris se réveille doté d'un nouveau régime. Le culte de la Révolution aida bien entendu à cela : plus tard les noms de nombreuses sections de la SDH rappelèrent toutes les grandes journées révolutionnaires, de Juillet à Prairial, on l'a vu. Cela ne pouvait que favoriser leur attention pour les problèmes populaires qui provoquaient ces émeutes, et plus particulièrement les problèmes ouvriers, puisque c'était, comme ils s'en rendirent vite compte, l'essentiel en ce domaine.

LA PÉRIODE DE FORMATION (FIN 1830 - JUIN 1832)

Cette période fut marquée par une activité débordante des républicains. On était encore bien loin de l'existence d'un parti et, en 1831, l'agitation proprement républicaine se limita aux milieux étudiants et bourgeois qui se regroupaient dans la SAP et dans d'autres associations moins importantes. C'était l'époque de la "pagaïe"⁶⁵⁸ où l'action primait la réflexion, où l'ardeur de la foi suppléait au manque d'organisation, où le complot était à la mode⁶⁵⁹ :

"On conspire dans la rue, dans l'estaminet, à la barrière, on trace le plan de l'attaque sur le tapis du billard ; on l'explique à la dame du comptoir, au garçon, à cet habitué que l'on sait être un brave agent de police, à ce brave garde national toujours prêt à marcher contre l'émeute."

Chez beaucoup, le dépit très profondément ressenti devant la confiscation de la victoire de Juillet, le mépris où l'on tenait les autorités en place conduisaient à une violence, verbale ou non, qui s'exprima maintes fois : ainsi le 9 mai 1831, au cours d'un banquet de 200 couverts aux Vendanges de Bourgogne, divers toasts sont portés à la révolution de 93 et un des convives, le mathématicien Evariste Galois⁶⁶⁰, un poignard à la main, porta celui-ci : "A Louis-Philippe !"

Les premiers pas

Pendant un certain temps, les républicains furent dépassés par l'agitation populaire et se contentèrent d'attendre l'événement ou, au plus, de le

⁶⁵⁸ Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931, p. 69.

⁶⁵⁹ Raspail, *...Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, p. 36 (4e lettre)

⁶⁶⁰ *La Gazette des tribunaux*, 16 juin 1831.

seconder. Leur rôle fut quasi nul dans les troubles d'octobre et de décembre 1830, et ceux de février 1831. Ce ne fut qu'après les incidents du 20 octobre, que la SAP étendit son action dans tout Paris en se divisant en douze bureaux avec une permanence de deux heures chaque jour⁶⁶¹. L'état d'esprit qui avait présidé à la naissance de la société allait persister, même lorsque les circonstances auront modifié son organisation : conçue comme un club de personnalités, la SAP devait fournir des cadres aux manifestations populaires réclamant les conséquences de Juillet (comme lors de la discussion à la Chambre de la révision de la Charte, ou de la cérémonie expiatoire du 21 septembre place de Grève pour l'anniversaire de l'exécution des quatre sergents de La Rochelle), et se voulait une espèce de comité éclairé de surveillance de la révolution. L'énumération que fait Raspail est significative⁶⁶² :

"artistes, hommes de lettres, savants, médecins, manufacturiers, enfin quiconque avait pris la veille une cocarde, en voulait le complément dans ce titre de club."

La nécessité d'une action en profondeur dans les masses, d'une implantation sociale n'était pas encore ressentie. Un premier rappel aux réalités survint le 25 septembre lorsque des gardes nationaux en colère, aux cris de "A bas les clubs !", sans ordre de leurs chefs, interrompirent une séance publique de la SAP, au manège Pellier⁶⁶³ pour en exiger la dissolution au nom de la prospérité du commerce.

Le procès fait en avril 1831 à divers républicains accusés d'avoir fomenté les troubles de décembre lors du procès des ex-ministres⁶⁶⁴ révéla bien peu de choses contre eux. La "Société de la liberté, de l'ordre et des progrès", l'organisation estudiantine de Sambuc prévoyait "de ramener la France à l'état où elle se trouvait le 29 juillet" et de lancer, en cas de mouvement populaire victorieux, un "appel aux assemblées primaires", c'est-à-dire à l'élection d'une constituante au suffrage universel. C'était ce que réclamait aussi l'affiche intitulée "Au peuple" citée plus haut. La destitution de Louis-Philippe ne semble pas avoir figuré parmi les buts de ces groupes républicains : l'affiche en question disait qu'on pouvait, à la rigueur, conserver un roi, bien qu'avec "de petits appointements", et l'acte d'accusation du procès d'avril releva contre Danton et Lenoble que, dans un cabaret le 22 décembre, ils avaient demandé à des ouvriers de se joindre aux manifestants pour exiger la constitution de 1791⁶⁶⁵. Ce que les républicains espérèrent des circonstances explosives créées par le procès des ministres de Charles X, était le déclenchement d'un mouvement populaire balayant les Chambres laissées intactes par la révolution de Juillet et dont ils auraient été les premiers bénéficiaires. Ils n'ont créé ni ces circonstances, ni les troubles dont elles ont été effectivement responsables. Le faible écho des idées républicaines dans les masses et leur

⁶⁶¹ Émile Babeuf, *Procès de la conspiration dite républicaine, de décembre 1830... 1831*, notice p. XX.

⁶⁶² Raspail, ...*Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, p. 300-301 (24e lettre).

⁶⁶³ Sur ce point très révélateur de l'état d'esprit bourgeois après Juillet, voir Lamothe-Lagon, *Cinq mois de l'histoire de Paris en 1830, 1831, passim* ; *La SAP à ses concitoyens*, 1830, 8 p. ; *Les Sociétés populaires de 1830, passim*.

⁶⁶⁴ Procès relaté dans la brochure d'Émile Babeuf, *Procès de la conspiration dite républicaine*, 1831 ; il se termina par un acquittement général.

⁶⁶⁵ On peut remarquer à ce sujet que les républicains ne faisaient que s'incliner devant l'attachement encore général de la population ouvrière à la personne du nouveau roi.

recrutement social presque exclusivement bourgeois ne leur permettaient pas encore cette puissance⁶⁶⁶. Louis Blanc résume très bien la situation des républicains dans ces derniers mois de l'année 1830 ⁶⁶⁷ :

"Suivre le mouvement, le seconder [...], surtout préparer le lendemain, les plus hardis ne pouvaient sans extravagance oser davantage. Les républicains ne conspiraient donc pas, ils se tenaient prêts."

Premiers essais de propagande populaire

Mieux préparer le lendemain, ce fut le sens des modifications dans l'action et l'organisation républicaines au cours de l'année 1831. Cette évolution, qui n'alla pas sans contradictions, et dont l'approche est rendue difficile par le petit nombre et la mauvaise qualité des documents, amena peu à peu les groupes républicains à accentuer l'étude des problèmes ouvriers, à développer une propagande politique et sociale dans cette direction et à apercevoir la nécessité de la constitution d'un parti révolutionnaire regroupant la partie avancée de la classe ouvrière.

Le passage du club à l'organisation politique se fit assez rapidement. Aux séances publiques du manège Pellier succédèrent les réunions à huis clos du Tivoli d'hiver, rue de Grenelle-Saint-Honoré. L'option pour l'action à long terme amena l'instauration d'un contrôle de la pureté des membres : le 5 janvier 1831 le président Trélat se plaignit de la présence de carlistes dans la société⁶⁶⁸ et, le 30 du même mois, quarante exclusions furent prononcées⁶⁶⁹. En mai ou juin 1831, Raspail⁶⁷⁰ annonça que la société en était à sa septième épuration. Surtout, le procès-verbal de la séance du 2 février 1831 révélait les orientations nouvelles⁶⁷¹ : après avoir constaté que "les temps ont changé" depuis que la société "établistait des théories et conservait l'espérance de les voir adoptées et appliquées promptement", la SAP décidait d'utiliser "le moyen le plus efficace dont elle puisse user : la presse" et de suppléer "à la publicité des séances par des publications patriotiques." On ne saurait exagérer l'importance de cette décision : elle fut à l'origine de toute l'œuvre de propagande populaire du parti républicain et surtout elle l'engageait dans un travail de mobilisation des masses autour de thèmes politiques et sociaux.

En effet, la SAP publia sous son nom une quinzaine de brochures jusqu'en juin 1832, sans compter d'autres brochures publiées par des personnalités républicaines, d'une dizaine de pages chacune, avec en tête de la première un arbre de la liberté surmonté d'un bonnet phrygien, la plupart

⁶⁶⁶ Est-ce la conscience de cette faiblesse qui conduisait certains républicains à prendre une position très modérée face à l'utilisation des mouvements populaires ? Louis Blanc (in *Histoire de dix ans*, éd. 1844, t. 2 p. 123) rapporte qu'en octobre à la SAP un avocat proposa une démonstration contre les ministres prisonniers à Vincennes (ce qui se passa effectivement le 20) et que la proposition fut rejetée. En décembre encore, le bureau refusa le projet de création d'un comité insurrectionnel permanent pour tenter de diriger les troubles (d'après Émile Babeuf, *Procès de la conspiration dite républicaine, de décembre 1830... 1831*, Notice p. XXI).

⁶⁶⁷ Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, éd. 1844, t. 2, p.197.

⁶⁶⁸ AN, *Bulletin de Paris* du 30 janvier 1831. Chasse aux carlistes, mais aussi aux agents de la préfecture de Police infiltrés en grand nombre, voir AN, *Bulletin de Paris* du 4 janvier 1831.

⁶⁶⁹ AN, *Bulletin de Paris* du 5 mai 1831.

⁶⁷⁰ Raspail, ... *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1 (24e lettre).

⁶⁷¹ Société des amis du peuple, *Exposé des motifs de la délibération du 2 février 1831*, 1831.

imprimées par Mie. Elles furent souvent l'objet des foudres de la justice, autant, sinon plus, que *La Tribune*. Elles furent à l'origine du grand procès de janvier 1832, dit le Procès des quinze, qui était en réalité celui de toute l'action du parti en 1831. Ce fait démontre toute l'importance de leur activité subversive. Il s'agissait aussi de mettre à la portée d'un public très vaste les articles des journaux patriotes : Ricard-Farrat⁶⁷² annonçait la publication d'extraits choisis sous forme de "papiers" de deux pages, à un sou, "les journaux proprement dits, trop longs ou trop chers pour les ouvriers étant insuffisants pour atteindre ce but".

Le préfet de Police ne rendit pas moins de trois ordonnances en 1831 concernant les crieurs publics chargés de la diffusion des écrits imprimés⁶⁷³. Ce fut au cours du Procès des quinze qu'Henri Bonnias déclara⁶⁷⁴ :

"La publication d'écrits destinés à éclairer le peuple, à l'instruire de ses droits, à lui rappeler ses devoirs, et à lui montrer ses véritables intérêts a été l'un de nos moyens de persuasion et de prosélytisme."

A vrai dire, c'est en 1833 que la lutte préfectorale contre la diffusion de ces écrits destinés à une clientèle populaire prit un tour beaucoup plus aigu. Le tirage était alors limité : ainsi la brochure de Ricard-Farrat fut tirée à 2 200 exemplaires⁶⁷⁵, mais, comme pour les journaux, chaque exemplaire était destiné à avoir plusieurs lecteurs.

Ces écrits furent à l'origine d'une initiative montrant à la fois la volonté des républicains de populariser leurs doctrines et une des directions particulières de leur propagande. La publication du 9 octobre 1831 de la SAP⁶⁷⁶ porte l'avis suivant : "Notre brochure sera envoyée gratis à tous les ouvriers sans travail qui la demanderont". Il s'agissait d'un projet décidé à l'échelon du comité de la société, signalé aussi par les agents de la police politique qui s'y étaient infiltrés⁶⁷⁷. Ricard-Farrat, dans son projet exposé plus haut, prévoyait que la diffusion des papiers permettrait d'employer comme crieurs des "patriotes sans ouvrage".

Ces publications furent d'ailleurs jugées insuffisantes puisque l'ambition de la SAP fut bientôt la fondation d'un journal. En effet aucun organe patriote ne pouvait être considéré comme l'organe de la société, ou représentant toutes les tendances qui y existaient : *La Révolution* avait évolué vers le bonapartisme, *Le Globe* vers le saint-simonisme, *La Tribune* avait de fortes sympathies néo-jacobines, mais refusait ses colonnes aux républicains de la SAP⁶⁷⁸. En 1831-1832 exista donc le même décalage qu'en 1833-1834 au temps de la SDH, entre la presse d'extrême-gauche et l'organisation républicaine avancée qui, par ses

⁶⁷² Ricard-Farrat, *Déclaration des instructeurs du peuple*, s.d. [1831]

⁶⁷³ Elles s'attaquaient à la diffusion des brochures plus que des journaux. Celle du 9 avril rappelait que tout écrit imprimé était soumis au timbre ; celle du 29 juin interdisait l'affichage d'écrits sur les poteaux à cause des rassemblements que cela entraînait ; celle du 27 décembre stipulait que les titres des écrits ne devaient pas être détaillés par le crieur.

⁶⁷⁴ Société des amis du peuple, *Procès des quinze. Défense du citoyen Henri Bonnias...* (s.d.) [1832].

⁶⁷⁵ 1 800 furent saisis par la police (d'après AN, *Bulletin de Paris*, 5 octobre 1831).

⁶⁷⁶ Voir les 14 brochures parues entre juillet et décembre 1831 et rassemblées à la BNF sous le titre *Société des amis du peuple*.

⁶⁷⁷ AN, F 1CI 33, rapport du 12 octobre 1831.

⁶⁷⁸ Voir Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931, p. 17. Un courant bonapartiste, favorable à un ralliement à Napoléon II existait au sein de la rédaction du journal (d'après AN, F1CI 33, 21 juillet 1831).

attaches et le type d'action qu'elle menait, était conduite à s'intéresser aux problèmes sociaux que la presse passait sous silence ou laissait loin derrière les problèmes politiques. Ce journal, publié comme il n'est guère douteux sans cautionnement ni timbre, parut effectivement bien qu'aucune trace n'a pu en être retrouvée. C'était Ricard-Farrat, auteur de plusieurs brochures politiques⁶⁷⁹, qui assurait la direction du comité de rédaction, rue Baillif. A la réunion du comité du 26 août, Carré réclama que ce journal confirme bien le caractère populaire de l'effort de propagande du parti à cette époque⁶⁸⁰. Il est fort douteux que le journal ait été un succès : la publication des brochures ne s'interrompit pas et en octobre 1831 quelques membres du comité réclamèrent la périodicité de la publication⁶⁸¹.

D'autres tentatives dans le même sens venues des mêmes milieux eurent lieu. Blanqui et Hadot de Sages voulurent éditer "les meilleurs ouvrages publiés dans l'intérêt du peuple", et les diffuser à 1,25 F. les cent exemplaires ; il s'agissait sans doute des écrits des grands révolutionnaires et des babouvistes. Le prospectus qui annonçait ce projet mérite d'être cité⁶⁸² :

"Comme vous le voyez, Citoyens, nous avons bien moins en vue un changement politique qu'une réforme sociale. L'extension politique, la réforme électorale, le suffrage universel peuvent être d'excellentes choses mais comme moyen seulement, non comme but. Ce qui est notre but à nous, c'est la répartition égale des charges et des bénéfices de la Société ; c'est l'établissement complet du règne de l'égalité."

La nature même de la source semble indiquer que cette tentative fut enrayée par la police ou la justice. Ce fut sans doute sous l'influence des méthodes pratiquées par les saint-simoniens pour diffuser leurs doctrines que le dimanche 6 novembre 1831 s'ouvrit chez Laponneraye, 12 rue Thévenot, un cours gratuit d'histoire de France couvrant la période 1789-1830 et "destinée à la classe ouvrière"⁶⁸³. Il devait être suivi dans l'esprit de ses fondateurs par d'autres cours "d'instruction élémentaire", assurés par des "patriotes dévoués". Le cours de Laponneraye fut fermé par la police le 4 décembre 1831⁶⁸⁴.

Le même esprit présida aux deux tentatives précédentes : tout d'abord une exaltation et une réhabilitation du passé révolutionnaire⁶⁸⁵ :

"C'est maintenant que je commence à comprendre toutes les sublinités de cette Convention nationale dont nous ne sommes que bien que des petits avortons, nous hommes de bonne foi, au milieu de cette triste parodie d'une aussi admirable époque."

⁶⁷⁹ AN, F 1CI 33, rapports des 23 et 27 août 1831. Ricard-Farrat mourut du choléra en 1832.

⁶⁸⁰ Carré par ailleurs fut gérant de *La Tribune*, en compagnie de Cavaignac, Arago et Trélat (d'après AN, F 1C I 33, rapport du 21 octobre 1831). Pour lui et l'ensemble des républicains avancés, cette propagande populaire ne pouvait donc être le fait des organes d'extrême-gauche existants qui se réservaient de rallier à l'idée républicaine un public essentiellement bourgeois. En octobre 1831, *La Tribune* comptait 1 268 abonnés.

⁶⁸¹ AN, F 1CI 33, rapport du 20 octobre 1831.

⁶⁸² Gisquet, *Mémoires ...*, 1840, t. 2, p. 165-166.

⁶⁸³ *Le franc patriote. 11e brochure publiée par la Société des amis du peuple. 10 novembre 1831.*

⁶⁸⁴ AN, *Bulletin de Paris* du 4 décembre 1831.

⁶⁸⁵ Voir Raspail, ... *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, 24e lettre. Blanqui lança au cours du procès de janvier 1832 : "93 est un épouvantail bon pour les portières et les joueurs de dominos." (d'après Eugène Plagniol, *Défense du citoyen Eugène Plagniol dans le procès des quinze...*)

Mais se manifesta surtout la volonté de lier l'expérience de la Première République aux luttes nouvelles de l'époque et en même temps de donner au mouvement ouvrier naissant l'idéal d'une république dure aux privilégiés et douce aux prolétaires. Laponneraye publia en 1832-1833 plusieurs brochures traitant le sujet de son cours de 1831 dans le même esprit d'exaltation d'un régime qui assurerait le bonheur du peuple. Dans une édition commentée par lui de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1793⁶⁸⁶, on lit au bas du catalogue de ses petits ouvrages qu'ils "sont imprimés sur les presses ordinaires, car aujourd'hui les mécaniques enlèvent le pain de l'ouvrier, au lieu de lui donner le temps d'acquérir de l'instruction". En 1833, le député de Ludres visita plusieurs sections pour vanter le bonheur des Romains sous le Consulat, bonheur que le peuple français allait bientôt connaître : "Les ouvriers qui maintenant travaillaient 16 heures ne travailleraient plus que 10 heures et seraient plus payés."⁶⁸⁷ En 1831 les républicains préparèrent l'anniversaire de la prise de la Bastille et de la fête de la Fédération avec une fièvre particulière en vue d'en faire un grand rassemblement du peuple ouvrier de Paris, uni à tous les autres vainqueurs de juillet 1830, à la fois renouant avec les grandes manifestations de masse de la Révolution et regroupant toute l'opposition populaire au nouveau régime. Voici l'appel de la Société des amis de l'égalité, société proche de la SAP, le 6 juillet 1831⁶⁸⁸ :

"Fédération, savez-vous ce que cela veut dire ? Union ! Concorde ! Loin de nous de fâcheux dissidents, loin de nous de vieilles rancunes ! [...] Classes laborieuses, artisans modestes et vous qui combattites pour la souveraineté du peuple, vous tous enfin qui vous honorez du nom de patriotes, unissons-nous !"

L'action républicaine

Il ne rentre pas dans le cadre de cette étude de décrire le rôle du parti républicain dans les troubles de ces mois si remplis. Cependant certains points méritent d'être soulignés, qui mettent en lumière le degré d'implantation du parti dans les masses. Ainsi les alliances contractées par les républicains. La plus nette fut l'alliance bonapartiste, d'autant plus facilement réalisée qu'il existait chez beaucoup de républicains un bonapartisme latent que les affaires extérieures du moment ont sinon créé, du moins renforcé. Le parti bonapartiste, si tant est qu'on puisse utiliser cette expression puisque les détails manquent sur cette fraction d'opinion de gauche, s'appuyait sur une diffusion encore considérable parmi les classes populaires, surtout la classe ouvrière, de la légende napoléonienne. C'était cette clientèle sociale que les républicains recherchaient dans leurs contacts avec les bonapartistes : d'après un rapport militaire⁶⁸⁹, les républicains avaient voulu agir seuls au début des troubles du 14 juillet, mais au soir se rendirent compte "de leur manque de consistance dans le peuple" et se rapprochèrent de nouveau des "napoléonistes". En effet, après Juillet, les contacts furent fréquents, notamment avec les "agitateurs" bonapartistes mêlés aux groupes d'ouvriers

⁶⁸⁶ AN, CC 585, publications républicaines.

⁶⁸⁷ AN, CC 59, dossier Billon.

⁶⁸⁸ Société des amis de l'Égalité, *Célébration de l'anniversaire du 14 juillet*, p. 4.

⁶⁸⁹ AMG, E 5 146, troubles du 14 juillet.

place de Grève ou au Palais-Royal⁶⁹⁰. Ainsi Danton, de la SAP, rencontra un d'entre eux, Jourdan, le 30 octobre. Il était aussi en relations avec des actionnaires de *La Révolution*⁶⁹¹.

L'alliance avec les légitimistes, pour être moins naturelle, fut tout aussi réelle – cette alliance était d'ailleurs un des thèmes de la propagande anti-républicaine. Déjà, à la suite des troubles de décembre, l'avocat Duez de la SAP et Geslain, ex-valet de chambre de la duchesse de Berry et lié aux milieux carlistes, furent tous deux arrêtés pour complot⁶⁹². En effet, le calcul de certains légitimistes était que la proclamation de la république, c'est-à-dire pour eux comme pour l'ensemble de l'opinion bourgeoise, le renouvellement de 93 entraînerait son renversement immédiat au profit de Henry V, et celui de certains républicains étant que l'avènement du duc de Bordeaux provoquerait une telle réaction que la république s'ensuivrait⁶⁹³... Quoique les buts fussent opposés, une même préoccupation prioritaire, le renversement de la monarchie, rapprochait les extrêmes. Geslain écrivait dans une lettre de la fin de 1830 qui fut saisie : "Il nous faut une République pour chasser la famille d'Orléans. Plusieurs clubs se sont fondés, je suis de plusieurs". Cette tactique apportait probablement aux républicains un soutien financier, mais aussi augmentait, à leur profit selon leur conviction, le nombre de partisans du renversement du nouveau régime, puisque, comme on l'a vu, l'audience populaire et plus particulièrement ouvrière, des carlistes était loin d'être négligeable. Ainsi la Société gauloise, organisée en 1832 notamment grâce à Lebreton-Deschappelles répandu à la fois dans les salons du faubourg Saint-Germain et les cercles républicains, se présentait-elle comme "l'organisation militaire et compacte" de cette alliance carlo-républicaine, regroupant les militants des deux bords⁶⁹⁴. Ces alliances étaient bien les signes de l'implantation sociale encore faible des républicains et manifestaient le besoin qu'ils éprouvaient d'agir conjointement avec des courants représentant des secteurs importants de l'opinion ouvrière.

Ces quelques dix-huit mois virent aussi une évolution de la SAP au point de vue de l'organisation. Les étapes de la constitution progressive d'une société hiérarchisée, disciplinée et dont une des vocations était le prosélytisme, restent d'ailleurs très obscures. Jusqu'à une date avancée, les réunions de la société rue de Grenelle-Saint-Honoré regroupaient l'ensemble des effectifs sous la présidence du bureau⁶⁹⁵. Ces assemblées générales impliquaient bien entendu un nombre d'affiliés encore restreint. En août 1831, le banquet pour l'anniversaire des journées de Juillet organisé par la SAP, mais non réservé aux seuls membres, compta, selon les organisateurs, deux

⁶⁹⁰ Ces agitateurs étaient particulièrement surveillés par la police politique : Fleury, dit Alexandre, exposait le 25 septembre, place de Grève, que le duc de Reichstadt suivait de très près les événements de Paris (d'après AN, F 1C I 33, rapport du 28 septembre 1831). Un autre, Jourdan, se disait à la tête d'une société armée de 150 hommes et prévoyait le 9 novembre de grands événements à Paris en vue desquels les corporations ouvrières devaient se tenir prêtes (d'après AN, F 1C I 33, rapports des 28 et 29 octobre, 3 et 9 novembre 1831).

⁶⁹¹ AN, F 1C I 33, rapport du 30 octobre 1831.

⁶⁹² AN, F 1C I 33, rapport du 19 octobre 1831.

⁶⁹³ AN, BB 24 100/115, dossier Duez et Geslain. Ils furent condamnés, le premier à un an, le second à trois ans de prison, pour non révélation de complot.

⁶⁹⁴ AMG, E 5 26, rapport cité.

⁶⁹⁵ Voir Raspail, ... *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, 25 lettre.

cents couverts⁶⁹⁶. Il est vrai que, selon l'acte d'accusation du procès de 1832, les réunions de Tivoli groupaient parfois plus de quatre cents personnes, violant donc l'article 291 du code pénal⁶⁹⁷. Quoiqu'il en soit, la société garda longtemps un caractère de club assez élargi, à la fois lieu de discussion et un des centres nerveux de l'agitation populaire.

Cependant à la fin de 1831 une réorganisation eut lieu : au cours de la réunion du 9 octobre, il fut décidé de diviser la société en vingt-quatre décuries, le président de chaque décurie correspondant avec le bureau central, c'est-à-dire le comité de huit membres⁶⁹⁸. Déjà, semble-t-il pour la première fois, le 4, le bureau central s'était réuni seul⁶⁹⁹. Cette décision, qui ne faisait peut-être que légaliser les réunions partielles des sociétaires à l'échelon de l'arrondissement ou du quartier correspondait-elle à un grossissement des effectifs ou à un nouveau type d'action ? Peu avant, un effort eut lieu pour affilier les ouvriers à la société : deux républicains, Madey et Astier, rencontrèrent des ouvriers "connus de leurs camarades", après les troubles de la rue du Cadran du début septembre⁷⁰⁰. Les républicains avaient aussi "leurs agitateurs" aux lieux d'affluence populaire, tel Déchoue qui tenta début octobre, de provoquer des "réunions d'ouvriers"⁷⁰¹. Il est fort possible qu'à la suite de ces efforts et d'autres – à ce moment paraissait le journal de la société, et ses brochures étaient distribuées gratuitement –, des adhésions ouvrières à la SAP se produisirent, mais ils arrivaient précisément tout à la fin de l'agitation de l'année 1831. Les événements de Lyon donnèrent une nouvelle force à ces ouvertures : placards sur les murs, diffusion de tracts, discours dans les rues à des groupes d'ouvriers⁷⁰². Mais on sait combien faible fut la répercussion immédiate sur les ouvriers parisiens de l'émeute lyonnaise. Les républicains n'ont donc compris qu'avec retard à quel point l'affiliation dans leur société d'un grand nombre d'ouvriers pouvait hâter la réalisation de leurs projets et que se borner à la seule propagande était insuffisant.

Dans ces conditions, la décision du 9 octobre prend tout son sens : comme celle du 2 février avait marqué les débuts de la propagande populaire, elle inaugurait la constitution des sections, les débuts d'une société véritablement à vocation populaire. Le découpage en décuries semble bien correspondre à l'organisation en sections de la SDH. À part une apparition dans le règlement primitif de cette dernière société en août 1830⁷⁰³, le mot ne devint courant qu'en 1833 (la Société gauloise était divisée en cohortes et centuries). Le rapport du préfet de Police du 29 juin 1832 mentionnait que d'autres associations comme les Amis de l'égalité ou la Société Aide-toi le ciel t'aidera, s'étaient fractionnées pour tourner la loi et "donner à un plus grand nombre d'individus cette fraction d'autorité et de commandement, qui est pour les conspirateurs de toutes les classes, le véhicule le plus puissant".

⁶⁹⁶ Société des amis du peuple, *Le 18 août 1831*.

⁶⁹⁷ *Procès du droit d'association, soutenu et gagné en décembre 1832 par la Société des amis du peuple, 1833* - Ce procès aboutit à l'acquittement des dix-neuf prévenus, mais la société fut dissoute, le jury ayant reconnu que le code pénal était violé.

⁶⁹⁸ AN, F 1C I 33, rapport du 10 octobre 1831.

⁶⁹⁹ AN, F 1C I 33, rapport du 5 octobre 1831.

⁷⁰⁰ AN, F 1C I 33, rapport du 12 septembre 1831.

⁷⁰¹ AN, *Bulletins de Paris* des 7, 8, 15 et 29 octobre 1831. Ce dernier bulletin signalait la présence de "provocateurs en blouses" au Palais-Royal. Déchoue fut arrêté le 21 octobre.

⁷⁰² AN, *Bulletin de Paris* du 25 novembre 1831.

⁷⁰³ AN, CC 585, Publications républicaines.

C'était une allusion aux présidents de décuries, et aussi sans doute aux chefs de section ; chaque décurie, vu leur nombre – 24 – devait en effet regrouper l'ensemble des sections de deux quartiers d'un arrondissement, sections dont le président de la décurie avait la responsabilité, préfigurant ainsi ce que fut plus tard pour la SDH le chef de série, puis le commissaire de quartier. Cette organisation révèle un nombre de sections beaucoup plus faible qu'en 1833-1834 puisque dans la SDH existera un commissaire pour un seul quartier. Les sections de la SAP ne reçurent pas de noms, contrairement à celle de sa continuatrice : un insurgé de juin 1832 appartenait à la "Troisième section des républicains"⁷⁰⁴. Cette organisation n'eut à coup sûr rien de rigide (il est symptomatique de voir que la SAP ne publia jamais de règlement), mais n'en constituait pas moins un premier essai de parti populaire, et représentait une étape essentielle vers la constitution de la SDH par rapport au parti de cadres, encore très largement bourgeois, de la fin de 1830 et des premiers mois de 1831. Dans les manifestations violentes du début de 1832, les initiatives vinrent des groupes beaucoup plus larges que les appels au peuple du 14 juillet 1831 par exemple : ainsi se firent "deux cents hommes des sections" qui attaquèrent Sainte-Pélagie au début d'avril⁷⁰⁵. Lors de son essor après juin la SDH bénéficia de ces efforts⁷⁰⁶.

Vers un programme social

Ces débuts de société populaire ne sauraient se comprendre sans tenir compte de l'expérience que fut pour les républicains le spectacle de la misère ouvrière et des mouvements qu'elle entraîna.

La découverte des besoins populaires : le chômage

Le spectacle du chômage tout d'abord. Un étudiant⁷⁰⁷ :

"Les émeutes ne sont pas ce qu'on pense ; elles ne sont produites ni par des moteurs, ni par l'argent. Parmi les accusés amenés à ce tribunal, la justice n'a pu encore découvrir un seul chef, un seul distributeur d'argent. Et cependant, comment admettre que des masses d'ouvriers puissent perdre un temps précieux à faire des troubles pour s'amuser ?"

Ou encore⁷⁰⁸ :

"Si les ouvriers s'agitent, si les jeunes gens appliqués aux études sérieuses et aux sciences positives suspendent leurs travaux, si chacun est anxieux et préoccupé, dites à coup sûr que quelque chose d'insolite et de grave tourmente la société."

⁷⁰⁴ Il s'agit de Pierre Lecouvreur, tailleur de pierre condamné à mort en octobre 1832. Sa peine fut commuée en détention perpétuelle (d'après AN, BB 21 380, dossier Lecouvreur).

⁷⁰⁵ Lucien de La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848*, 1850. p. 77.

⁷⁰⁶ Le nombre des Amis du peuple et leur composition sociale restent, faute de documents valables, des points très obscurs. Selon de La Hodde, la société comptait de 5 à 700 membres parmi lesquels le "peuple" était en petit nombre et où dominait la petite bourgeoisie. Bonniais, au Procès des quinze dit que la société avait des milliers de membres et que "ses adhérents (c'est-à-dire sympathisants) se comptent par millions"...

⁷⁰⁷ Discours de l'étudiant Lecomte du 3 mai 1831 à la cour d'assises jugeant l'affaire du 13 avril (d'après *La Gazette des tribunaux*, 4 mai 1831).

⁷⁰⁸ Discours de Trélat en avril 1831 lors du procès consécutif aux troubles de décembre 1830, in *Conspiration républicaine. Défense des citoyens Trélat, président de la Société des amis du peuple...* 1831.

On pourrait multiplier de telles citations : l'agitation ouvrière de 1831 n'a pas été vue seulement dans les milieux républicains comme développant un climat favorable au renversement de la monarchie, mais aussi provoqua une réflexion sur les causes de ce malaise. Pour les plus avancés, la faillite du régime politique était aussi celle du régime social : pour que "le combat d'intérêts" dans la société prenne fin "un nouveau principe d'organisation doit être mis en avant"⁷⁰⁹. Dans la litanie des programmes de gouvernement de cette époque, dont chaque point visait à corriger une trahison de la révolution de Juillet par le régime, apparaissaient, en bas de liste, des revendications sociales : les réformes fiscales qui allaient devenir un cheval de bataille républicain, mais aussi la question du droit au travail. "Nul ne doit demander en vain du travail pour vivre, et l'Etat veille sur les travailleurs sans ouvrage de quelque profession qu'il soit."⁷¹⁰ Certains réclamaient "un vaste système de travaux promptement organisés et dont la permanence et l'utilité excitât les capitaux à la circulation."⁷¹¹ Ce que, le 12 août 1831, Cormenin à la Chambre des députés proposa d'ajouter à l'adresse résume bien l'état du programme social républicain⁷¹² :

"Les députés n'oublieront pas que leur devoir et le but de la Révolution de Juillet est d'améliorer la condition du peuple [...] par l'allègement des impôts qui pèsent sur les classes pauvres et souffrantes, par des moyens de travail, et par la distribution gratuite de l'éducation primaire."

Que ces nouvelles préoccupations fussent encore timides, que l'ensemble des républicains, même avancés, ait pensé que les problèmes sociaux qui causaient l'agitation venaient de la politique "anti-nationale" de la monarchie et seraient résolus d'eux-mêmes une fois proclamée la république démocratique où toutes les classes seraient représentées, cela est certain⁷¹³. Mais ce fut l'influence du paupérisme à Paris, ainsi que, bien entendu, de l'insurrection lyonnaise de novembre 1831, qui provoqua ces prémices d'un programme social, beaucoup plus sans doute que l'héritage théorique du passé (le bavouvisme) ou les exemples de l'époque (le saint-simonisme). On a déjà noté quelques signes de l'intérêt républicain pour la masse des chômeurs. Quelques-unes de ces tentatives n'allèrent pas au-delà d'une sollicitude intéressée : ainsi, à la suite des incidents des 11 et 12 mars 1831 qui furent mal accueillis par les ouvriers des faubourgs, les étudiants ouvrirent une souscription pour les chômeurs⁷¹⁴. D'autres allèrent plus loin, portant témoignage aussi d'un certain paternalisme dont les républicains ne se

⁷⁰⁹ Société des amis du peuple, *Le 15 septembre 1831*.

⁷¹⁰ Raspail, *Défense et allocutions du citoyen Raspail... aux assises des 10, 11 et 12 janvier 1832*, s.d., p. 11-12.

⁷¹¹ Crébassol, *Petites instructions populaires sur les hommes et les faits de notre temps*, s.d. [1832].

⁷¹² Société des amis du peuple, *Le 18 août 1831*.

⁷¹³ Voir le programme de l' "Association des amis de l'égalité", fondée en 1831 et dirigée par Plaignol et Giacobi : "L'amélioration de la condition politique et morale des classes les plus pauvres et les plus nombreuses sera aussi la conséquence rigoureuse du règne de l'Egalité, puisque le gouvernement de la représentation universelle devra nécessairement en résulter. Et quant aux imperfections et aux lacunes que cette représentation pourrait offrir en commençant, l'expérience les verra progressivement disparaître." (d'après Eugène Plaignol, *Association des amis de l'égalité*, s.d.)

⁷¹⁴ AN, *Bulletin de Paris*, 15 mars 1831.

défèrent jamais tout à fait. Raspail signale⁷¹⁵ que chaque membre de la SAP s'était engagé à

"prendre sous son protectorat 5 à 6 familles pauvres ou peu aisées dont il se constituera l'avocat dans la poursuite de leurs droits matériels et le précepteur dans l'éducation ou la surveillance des enfants en bas âge : il se chargera de procurer de l'ouvrage à leurs bonnes volontés."

La commission de secours pour les détenus politiques, qui avait aidé des ouvriers arrêtés lors des troubles, jouait pour les détenus libérés qui ne trouvaient pas de travail le rôle d'une véritable caisse de chômage⁷¹⁶. Ce fut Madey précisément qui, on l'a vu, prit des contacts en septembre avec des ouvriers responsables des sociétés. Les résultats de ces efforts furent sans doute modestes, vu les difficultés financières de la société⁷¹⁷.

Une tentative mérite cependant d'être mentionnée en détail en ce qu'elle permet de préciser l'idée que les républicains se faisaient alors du problème social et de ses remèdes. Il s'agit de l'épisode, en juillet 1831, de l'Atelier national. Au milieu de ce mois s'ouvrit, 37 rue Poissonnière, un bureau où les chômeurs pouvaient venir s'inscrire pour des travaux qui devaient débiter à la fin d'août et permettre d'employer "8 000 ouvriers de toutes les professions" grâce à une souscription de 6 000 actions de 600 F. chacune. Dès le premier jour 4 à 500 ouvriers se présentèrent ; la police dut intervenir pour les disperser. Le 25 juillet, le propriétaire assignait en justice le gérant, Crébassol, et plaidant que son locataire ne lui avait pas précisé la destination du local, obtint la résiliation du bail⁷¹⁸. Le jour même le bureau fut fermé, à la grande colère d'un groupe de cent ouvriers qui menacèrent de venir tout briser si le travail ne commençait pas à l'époque convenue.

Cette initiative vint sans doute de milieux républicains : les antécédents des deux responsables, Crébassol et Rozier, ne furent pas jugés "encourageants" par le préfet de Police⁷¹⁹. Il est symptomatique de voir que la préfecture, si attentive à tout ce qui pouvait apporter remède au chômage, sans entraver systématiquement le projet, ne l'a point encouragé⁷²⁰. Quel était le but recherché ? A côté de préoccupations annexes comme celle de provoquer une reprise des affaires, l'essentiel fut de donner du travail aux ouvriers, d'apporter un remède au fléau social de l'époque et ainsi d'éviter de graves collisions dont la plus grande partie des républicains, comme beaucoup d'autres, partageaient la crainte. Un prospectus le dit⁷²¹ :

⁷¹⁵ Voir Raspail, ... *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839, t. 1, p. 327 (25e lettre).

⁷¹⁶ *La Gazette des tribunaux* du 19 juin signalait l'arrestation d'Amédée Madey, trésorier de la commission et la saisie chez lui d'un registre d'ouvriers à qui la société distribuait de l'argent. Thirion, président de la commission écrivit à *La Gazette* (n° des 20-21 juin) pour apporter la précision précédente.

⁷¹⁷ AN, *Bulletin de Paris*, 8 janvier 1831.

⁷¹⁸ *La Gazette des tribunaux*, 25-26 juillet 1831, voir aussi AN, *Bulletin de Paris* des 15, 19 et 25 juillet et AN, F 1C I 33, rapports des 20 et 26 juillet 1831.

⁷¹⁹ AN, *Bulletin de Paris*, 19 juillet. Crébassol était l'auteur d'une brochure républicaine déjà citée, parue au début de 1832.

⁷²⁰ En septembre pourtant où cette préoccupation devint plus aigue, le nouveau préfet, Saulnier, reçut Crébassol ; il lui fit observer que ses souscripteurs n'offraient aucune garantie ; "Eh bien, aurait répliqué Crébassol, je vous jetterais vingt mille ouvriers sur les bras !" (d'après AN, *Bulletin de Paris*, 23 septembre 1831).

⁷²¹ *Grande nouvelle pour les ouvriers sans ouvrage !!! ou l'Atelier national*.

"Nous qui sommes las des orages politiques, nous qui avons vu de près les souffrances de cette classe ouvrière aujourd'hui si à plaindre [...], nous essayons de détourner le danger en mettant un terme aux douleurs qui peuvent le produire ; ce n'est point l'or que nous allons offrir à l'ouvrier [...], c'est du travail que nous lui donnerons, travail qui permettra du moins d'attendre des jours plus heureux."

Cette tentative d'atelier de charité, mais d'initiative et de capitaux privés, était la mise en pratique de ce que la propagande républicaine répétait tout au long de ces mois de souffrances ouvrières, à savoir que les troubles étaient le signe de besoins auxquels il fallait répondre⁷²² et reflétait les sentiments partagés que leur inspiraient les moyens utilisés pour exprimer ces besoins. Les républicains de cette époque constituaient la fraction d'opinion bourgeoise qui, par ses contacts, ses idées, son action, était la plus proche des problèmes ouvriers et qui, sans cesser tout à fait de penser en terme de classes dangereuses, commençait à apercevoir plus profondément le sort des classes laborieuses, pouvant alors accuser les hommes du pouvoir de ne rien comprendre et de n'être capables que de répression. Ainsi le discours du 19 octobre prononcé par Odilon Barrot, membre de l'opposition, à la Chambre et où il condamnait l'agitation ouvrière de l'hiver 1830-1831, fut fustigé par Napoléon Lebon dans cette adresse aux ouvriers⁷²³ :

"Et vous, qui sortis une fois de vos ateliers, n'aviez pu y reprendre votre travail, vous étiez aussi des séditeux de battre le pavé des rues. La Garde royale et la gendarmerie leur manquaient sans doute pour qu'ils puissent employer de suite les moyens violents de répression."

C'était cet aveuglement que tentait de combattre l'Atelier national reposant sur la collaboration de tous les possédants et non des seuls "patriotes" : "Riches de toutes les classes, resterez-vous sourds à cet appel ?", dit un autre prospectus⁷²⁴. D'ailleurs les républicains ne furent pas alors les seuls à prendre conscience de ce que l'émeute n'était pas seulement une histoire de provocateurs carlistes et de forçats libérés. Ainsi l'article de Saint-Marc Girardin dans le *Journal des débats* le 8 décembre 1831, c'est-à-dire après l'insurrection lyonnaise, contenait, dans un esprit tout différent, un appel semblable à la bourgeoisie⁷²⁵ :

⁷²² La SAP en septembre 1831, à propos des troubles de la rue du Cadran écrivait : "Si le peuple crie c'est qu'il souffre ; si le peuple souffre, il faut qu'on y sache un remède quand on se mêle de gouverner... Ce sont des cris de besoin que nous entendons". L'auteur tentait de faire la balance égale en remarquant que les "ouvriers mal traités par les corps de troupe se sont vengés sur un sergent de ville" (d'après Société des amis du peuple. *Le 15 septembre 1831*, s.d., p. 2-3).

⁷²³ *Le défenseur de l'égalité*, 12e brochure publiée par la Société des amis du peuple. Novembre 1831.

⁷²⁴ *Les souscriptions patriotiques et l'atelier national*, 1831.

⁷²⁵ On peut signaler aussi, pour cette fin de 1831 la réaction de la préfecture de Police, institution qui par destination était très en contact avec les classes populaires, et plus particulièrement la position du préfet Saulnier. Celui-ci écrivait dans le *Bulletin de Paris* du 20 septembre 1831 que "c'est de la politique qu'il faut faire avec l'émeute, plus que de la police". Prévoyant un hiver difficile, il tenta, en vain, de convaincre le gouvernement d'ouvrir des ateliers de travaux publics. Mais les préfets restaient malgré tout fidèles aux vieux schémas de représentation de la criminalité et des problèmes sociaux : le même Saulnier écrivait que pour prévenir l'émeute il suffisait de donner des places aux hommes de Juillet pour les désintéresser (23 septembre). Son successeur Gisquet penchait pour un départ de Paris de la population flottante qui l'encombraient. Selon lui, la constitution de régiments volontaires parisiens pour l'Algérie soulagerait la capitale "d'hommes oisifs, pauvres et turbulents." (d'après AN, *Bulletin de Paris*, 2 novembre 1831).

"Républicains, monarchistes de la classe moyenne, quelle que soit la diversité d'opinion sur la meilleure forme de gouvernement, il n'y a qu'une voix pourtant sur le maintien de la Société."

Se pose ici encore une fois le problème de l'attitude du mouvement républicain devant le mouvement ouvrier, problème qui apparaîtra très nettement dès la fin de 1832.

L'insurrection lyonnaise confirma ces vues et donna lieu à ce passage d'une brochure qui est un peu le pendant républicain de l'article des *Débats*⁷²⁶ :

"On voit dans cette insurrection d'une cité la manifestation partielle d'un mal généralement senti. Les citoyens qui devraient être unis dans un intérêt commun de liberté et de bonheur sont divisés par des intérêts contraires de classes et d'individus. La Société, par l'action des lois, a fait tomber aux mains de quelques-uns les richesses qu'elle devait incessamment morceler, pour qu'une parcelle en arrive à chacun. Les uns possèdent, les autres se résignent à servir, ou bien se révoltent [...] C'est alors une guerre civile. On se bat d'un côté pour renverser ce qu'on appelle des privilèges ; de l'autre pour maintenir ce qu'on appelle des droits acquis."

Il faut porter la main sur cette "organisation homicide" qui provoque la guerre de ceux qui ont et de ceux qui n'ont pas. En effet "le produit du travail doit retourner au travailleur". Ce n'est plus une question de charité privée : "On n'ose plus penser à ces aumônes que laisse tomber la main trop pleine du riche." Répétons-le, les formules républicaines de cette époque restaient vagues et très générales ; ainsi la question concrète du salaire n'apparut dans leurs préoccupations qu'après novembre 1831. Ce fut manifestement l'insurrection lyonnaise qui amena Raspail à proposer en janvier 1832⁷²⁷

"le tarif du prix de travail réglé a minima par un jury composé d'ouvriers et de maîtres, et présidé par des magistrats, afin que le labeur de celui qui exécute et l'intelligence de l'inventeur aient la juste part qui leur revient dans le bénéfice de la vente."

Ce n'était pas autre chose que l'institutionnalisation d'une tendance de la pratique revendicative ouvrière, la fixation d'un tarif par négociation entre représentants des maîtres et représentants des ouvriers. Il faudra cependant les grèves de 1832 et 1833 pour que les républicains découvrent tous les problèmes concrets de la condition ouvrière, condition que l'agitation du 1831 leur révéla.

Le choléra et les journées de Juin

Avant les journées de juin 1832, le choléra joua pour la formation de l'expérience sociale républicaine un rôle déterminant. Il est très probable que certains républicains ont été mêlés à l'effervescence populaire qui accompagna le développement de l'épidémie⁷²⁸ en tentant d'accréditer les rumeurs d'empoisonnement et la croyance populaire en l'inexistence du choléra. Une

⁷²⁶ Ce passage est de Napoléon Lebon, in *La voix du peuple, brochure publiée par la Société des amis du peuple. Décembre 1831.*

⁷²⁷ Raspail, *Défense et allocutions du citoyen Raspail... aux assises des 10, 11 et 12 janvier 1832*, s.d., p. 11.

⁷²⁸ Et aussi certains carlistes ; en février avait eu lieu la tentative de la rue des Prouvaires.

brochure intitulée *Du choléra, de l'épidémie et de la guerre* développait que la maladie "n'existe que dans les têtes"⁷²⁹ :

"Pendant que le peuple s'occupe du choléra, se dit-on, il ne pensera point à sa colère, et un deuxième anniversaire (de Juillet) viendra mettre en défaut tous les prophètes du siècle."

Les très violentes proclamations au peuple des premiers jours d'avril par leur ton politique (et l'allusion à la mort du républicain Jacobeus lors de l'attaque de Sainte-Pélagie le 1er avril) vinrent sans doute de milieux républicains. Pour la police, la chose ne faisait pas de doute, mais aucun républicain ne fut inquiété à leur sujet. Cependant les "émotions" populaires de cette époque eurent une toute autre ampleur que celle qu'une éventuelle incitation aurait pu leur donner. On peut penser également que beaucoup de républicains ne virent pas sans répugnance les incidents causés par les chiffonniers ou les scènes de lynchages ; les poursuites auxquelles ces troubles donnèrent lieu ne touchèrent d'ailleurs que le peuple et surtout des ouvriers.

Ce furent essentiellement la misère et les souffrances dont ces troubles étaient la cause qui importèrent pour les républicains. Les aspects sociaux de l'épidémie leur révélèrent – d'une façon ô combien concrète – l'inégalité régnante. Le fait de prendre la société "en flagrant délit" d'injustice eut pour effet d'adapter aux conditions réelles de la vie populaire et ouvrière ce que leur critique sociale avait de général et d'abstrait⁷³⁰ :

"Ainsi des palais et des taudis, des quartiers superbes avec des colonnades, des jardins immenses fermés à l'homme en veste, et au centre de cette somptueuse enceinte, un cloaque de rues, de demeures sombres, infectes, étouffées comme des cachots, où les laborieux viennent reprendre haleine dans un air rare et vicié."

C'est là où l'épidémie trouve "ses victimes entassées et affaiblies ; son premier hôte sera le pauvre, elle ouvrira son charnier dans la région des artisans". En juillet, lors de la recrudescence du fléau, *La Tribune*⁷³¹ souligna encore ces contrastes :

"Tandis que la majeure partie des habitants de Paris végète misérablement dans de sales masures, on s'amuse à percer des rues dans des quartiers où elles sont inutiles."

C'était une nouvelle vision de la ville qui, par les spectacles qu'elle offrait, conduisait à une nouvelle vision de la société : le choléra pour la prise de conscience bourgeoise des problèmes sociaux, et le développement des idées sociales au sein des milieux républicains fit plus que bien des discours abstraits sur la misère populaire ou même que le spectacle des effets d'autres fléaux tels que le chômage. On ne pouvait passer à côté d'une misère aussi évidente.

La critique des structures urbaines conduisait en effet à celles des structures sociales⁷³² :

"Le peuple meurt parce qu'il a faim !
Le peuple meurt parce qu'il est nu !

⁷²⁹ *Du choléra, de l'incendie, et de la guerre*, 1832, p. 15

⁷³⁰ Société des amis du peuple, *De la civilisation*, s.d. p. 4, 5-6.

⁷³¹ *La Tribune*, 19 juillet 1832.

⁷³² Société des amis du peuple, *De la civilisation*, s.d., p. 1-2

Le peuple meurt du choléra parce que le choléra va rechercher dans les chairs du peuple tout ce que les privations qu'il endure depuis de longues années ont empoisonné, corrompu et gangréné dans ses chairs et son sang !"

Ce passage vaudra à son auteur, Desjardins⁷³³, un procès en cour d'assises, au cours duquel il se livrera à une attaque en règle de la fiscalité et de l'octroi, exemple d'un thème républicain qui se trouvait précisé et amplifié par les effets de l'épidémie : la malnutrition en devenait une cause implicite. Utilisant Villermé, il exposait que "si le riche meurt comme 50, l'ouvrier meurt comme 108 et 112", cette inégalité devant la vie, ou la mort, ayant entraîné le décès lors du choléra de 16 à 18 000 pauvres et de seulement 300 personnes de la classe aisée." Il ajoutait :

"Oui, le prolétaire est le Christ de la société moderne. Toutes les douleurs lui sont dévolues [...], sa quarantaine de jeûne à lui est une quarantaine de toute la vie."

C'était la première fois que le terme de prolétaire, qui, il est vrai, dans le langage républicain ne se limitait pas à la seule classe ouvrière, était nettement associé à l'idée de souffrance physique et d'un état d'infériorité créé par l'organisation sociale⁷³⁴. Par contraste "le monstrueux égoïsme des classes possédantes et accaparantes"⁷³⁵ était dénoncé. Le comportement bourgeois au cours de ces semaines d'avril marqua autant les républicains que les classes populaires. L'exode bourgeois fut interprété comme une démission du rôle de protection que ces classes devaient avoir vis-à-vis des défavorisés, comme les républicains en avaient donné l'exemple dans leur attitude face au chômage : la brochure de la SAP s'indignait de l'absence de "comités de secours" et ajoutait :

"Pourquoi ne vous [les riches] voit-on pas notant d'infamie quiconque n'aurait pas un denier ou une partie de vêtement ou une restitution quelconque à faire à son frère du peuple qui souffre, se tait ou meurt à l'hôpital ?"

Desjardins opposait l'attitude des "prolétaires sans peur" au cours de l'épidémie, l'entraide ouvrière et le resserrement des liens de famille et de voisinage parmi ses victimes, à la peur bourgeoise de la mort. C'était ce qu'exprimait, sur un ton beaucoup plus violent, une proclamation du début d'avril⁷³⁶ : "Pourquoi [le peuple] meurt-il de faim aux pieds de tant de riches sans pitié ?" Les ouvriers étaient invités à abandonner les misérables et étroites demeures des pauvres et à aller loger les "maisons salubres et spacieuses" des quartiers riches. A quelques années de distance, Louis Blanc partageait encore

⁷³³ Association pour la liberté de la presse, *Discours du citoyen G. Desjardins sur la misère du peuple, prononcé à l'audience de la Cour d'assises du 22 février, dans l'affaire de la Société des amis du peuple.*, 1833, 24 p., cit. p. 10.

⁷³⁴ Un exemple antérieur est cependant offert par le discours de l'étudiant Blanqui au cours du procès des quinze, un discours qui vaudra au grand révolutionnaire sa première condamnation. Les trente millions de prolétaires –vingt-cinq millions de paysans et cinq millions d'ouvriers- sont exploités par deux ou trois cent mille "oisifs" : "Cet ordre de chose n'est institué qu'en vue de l'exploitation du pauvre par le riche [...] On a cherché d'autre base qu'un matérialisme noble et brutal." (d'après *Défense du citoyen Louis-Aug. Blanqui devant la Cour d'assises*.1832, 15 p.)

⁷³⁵ Société des amis du peuple, *De la civilisation*, , s.d., p. 2.

⁷³⁶ Cité par Roch, *Paris malade*, t. 1, scène VI, p. 80.

cette indignation : "Quoi ! Il y avait dans Paris des milliers de prolétaires sans abri et des milliers d'hôtels sans habitants !" ⁷³⁷

Si aucune trace d'activité d'assistance de la part de la SAP à ce moment n'a pu être retrouvée, il y eut au moins une tentative, mais qui semble postérieure au mois d'avril, à mettre sur le compte des républicains : la "Société d'union patriotique" ⁷³⁸. Il s'agissait de l'invitation à une souscription en faveur des "malheureux réduits à la dernière misère". Un conseil de famille par arrondissement était chargé de répartir des secours entre les veuves et orphelins des "patriotes" morts du choléra, et "les patriotes les plus nécessiteux", le reste se répartissant entre les détenus pour cause politique, les Polonais et la presse de gauche. On retrouve ici l'esprit qui avait présidé à la tentative de l'Atelier national et aux secours aux chômeurs : grâce à la société, les malheureux "trouveront encore au comble du malheur, des mains amies, disposées à essuyer leurs larmes... Ah ! Combien ils vous béniront, vous qui remplirez à leur égard, le rôle bienfaisant d'une Divinité !" Là aussi, il ne s'agissait pas d'un appel à la charité, ou pas seulement, mais du souhait d'établir une solidarité de classe à classe, de ne pas laisser se créer un vide social favorable à toutes les explosions. L'expérience du choléra confirmait la nécessité d'un programme social pour répondre à la fois à l'incompréhension du reste de la bourgeoisie et des autorités et aux besoins populaires que l'épidémie avait mis si cruellement en évidence. Le départ de Paris du choléra ne résolvait rien ⁷³⁹ :

"... Mais la misère y reste.
Oh ! pauvre humanité...
Aux malheureux du pain, vêtements et bouillon
Abandonnez l'idée de traiter par le chlorure
Les corps exténués faute de nourriture,
Fortifiez le moral, détruisez les abus,
Tels sont les vrais remèdes au choléra-morbus."

Ce que le parti retira des journées de Juin ne saurait se séparer de sa vision du choléra : les deux expériences se complétèrent ; après les souffrances populaires, la révolte populaire. Une série d'articles de *La Tribune* rend compte de cette signification sociale donnée à l'insurrection et à la répression qui suivit ⁷⁴⁰ :

"Depuis le jour où le peuple romain [...] se réfugia sur le Mont Aventin [...], depuis la fin déplorable des Gracques, jusqu'à l'affranchissement des communes, jusqu'à l'insurrection lyonnaise depuis lors, il y a deux camps, deux drapeaux, deux intérêts."

⁷³⁷ Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, éd. 1844, t. 3, p. 209.

⁷³⁸ AN, CC 615 2e liasse, prospectus.

⁷³⁹ Pièce en vers du 5 mai 1832 signée "J.M.M.G. Docteur en médecine" (AN, CC 778, pièce saisie chez Duclos). Pour beaucoup de médecins le spectacle du choléra a constitué une expérience déterminante : "Il est certain que le choléra nous a fait découvrir une misère effroyable dont on n'avait pas l'idée. J'ai vu des malheureux qui n'avaient absolument que les haillons qui les couvraient, qui couchaient pêle-mêle, père, mère, enfants sur la paille, dans un réduit étroit, humide, obscur, infect, qui ne faisaient jamais de feu et ne prenaient jamais un bouillon" dit un médecin républicain (in *Moyen d'améliorer l'état déplorable des ouvriers. 7e publication du "Populaire"*) La popularité de Raspail, la présence de deux médecins au comité central de la SDH, Beaumont et Recurt, et celle aussi de nombreux étudiants en médecine et d'infirmiers dans les sections étaient la manifestation d'un courant que le choléra ne fit sans doute pas naître, mais accentua.

⁷⁴⁰ *La Tribune*, 5 septembre 1832.

Avant la guerre civile⁷⁴¹,

"il existe en permanence, et l'expliquant, cette guerre lente, sourde, dévorante [...] ; guerre affreuse qu'une portion de la société fait incessamment à l'autre ; guerre d'autant plus cruelle qu'on la nie, qu'on refuse de la calmer ou de l'éteindre."

Les prévenus de Juin auraient dû être jugés par leurs pairs, par "ces hommes qui chaque jour travaillent et voient leur travail infécond ! Hommes que vous retrouvez partout où il y a une fatigue à subir, exclus de partout où il y a un avantage à recueillir"⁷⁴². Les journées de Juin devenaient donc un épisode parmi d'autres de la lutte sociale témoignant du malaise créé dans la civilisation par la place laissée au travail⁷⁴³.

En effet, "c'est en bas qu'il faut regarder"⁷⁴⁴. Oui, "c'est à ces prolétaires dont les pas font tant de bruit dans le monde [...], c'est à ces hommes exclus de tout ce qui n'est pas fatigue ou souffrance qu'il faut uniquement songer désormais"⁷⁴⁵. Les "cœurs patriotes" doivent se donner pour tâche essentielle "l'affranchissement du peuple et l'émancipation du prolétaire"⁷⁴⁶. 1789 a amené la bourgeoisie au pouvoir, mais elle "n'est plus la tête de colonne de l'armée populaire"⁷⁴⁷, puisqu'elle s'est constituée en aristocratie. Il faut une seconde révolution qui conduise "à la libération de la troisième classe, la plus nombreuse et la plus souffrante, celle des prolétaires et des travailleurs."⁷⁴⁸ On retrouve là cet appel à la bourgeoisie pour qu'elle comprenne l'urgence de réformes sociales, au nom même de son salut⁷⁴⁹ :

"Ouvrez les portes, vous dis-je, car [le peuple] frappe comme vous frappez en 89 !... Vous aviez la voix plus éloquente, mais il a le bras plus fort. Si vous voulez éviter le sort de la noblesse et du clergé, si vous avez à cœur de vous sauver à jamais des déchirements affreux, des renversements violents, des secousses effroyables, mettez-vous à la tête du peuple, écoutez-le ; satisfaites ses besoins."

L'image d'une activité souterraine dans la société dont les grondements doivent être entendus par ceux qui sont à la surface, utilisée dans l'article des *Débats* de décembre 1831, était reprise⁷⁵⁰ :

"Oui, votre sol étouffe un foyer qui cherche partout des issues et se décèle toutes les fois qu'il en trouve. Craignez qu'il ne devienne volcan."

La plupart de ces articles ont été écrits sous l'influence des procès des insurgés. Ceux-ci allaient être l'occasion pour les républicains de dégager quelques types populaires, à une époque où les sections ouvrières de la SDH

⁷⁴¹ *La Tribune*, 1er novembre 1832

⁷⁴² *La Tribune*, 1er novembre 1832.

⁷⁴³ *La Tribune* (24 décembre 1832) put mettre ainsi en opposition deux jugements rendus le même mois : celui qui, en cour d'assises acquittait les dirigeants bourgeois de la SAP et "celui d'un tribunal correctionnel qui condamnait des ouvriers pour s'être réunis en association", à savoir les ouvriers charpentiers poursuivis pour coalition.

⁷⁴⁴ *La Tribune*, 1er novembre 1832.

⁷⁴⁵ *La Tribune*, 27 août 1832.

⁷⁴⁶ *La Tribune*, 5 septembre 1832.

⁷⁴⁷ *La Tribune*, 27 août 1832.

⁷⁴⁸ *La Tribune*, 5 septembre 1832.

⁷⁴⁹ *La Tribune*, 8 novembre 1832.

⁷⁵⁰ *La Tribune*, 10 septembre 1832.

se constituaient. Le procès des vingt-deux accusés du cloître Saint-Méry, parmi lesquels on comptait onze ouvriers, devint dans la presse et les brochures républicaines, le symbole à la fois d'une répression de classe⁷⁵¹ et de la colère du peuple devant le sort qui lui était fait⁷⁵². Un des accusés, Jeanne, commissionnaire de 33 ans, né à Paris, condamné à la déportation devint le héros des classes souffrantes. *Le Bon sens* en parlant des 22⁷⁵³ :

"Tous étaient hommes du peuple et prolétaires, mais parmi eux un grand caractère s'est montré ; un de ces caractères qui honorent et celui qui a le bonheur d'en être doué et l'on peut dire, l'humanité, c'est celui de Jeanne, personnifiant en quelque sorte toutes les vertus, toute la grandeur du peuple."

Jeanne devenait le type du patriote populaire : jeune soldat en 1815, "pour repousser l'invasion ennemie", combattant héroïque en juillet 1830⁷⁵⁴, ennemi du régime qui avait trompé l'attente des vainqueurs de Charles X⁷⁵⁵.

Cependant par sa profession de commis et par les thèmes utilisés pour son "héroïsation", Jeanne représentait pour les républicains leurs luttes passées, inaugurées avec les clubs populaires de 1830 et menées au sein d'une organisation où les éléments ouvriers étaient en faible nombre et dont les préoccupations sociales n'apparurent que lentement. Un autre héros, né à cette époque, représentait les tendances sociales, nouvelles ou amplifiées, du parti : il s'agissait d'un ouvrier tailleur de 32 ans, condamné à cinq ans de détention, Prospert, membre d'une des professions les plus mêlées au combat politique de l'époque et qui présenta, au cours de sa défense, une liste de revendications au nom de la classe ouvrière, tout en s'avouant franchement républicain⁷⁵⁶. C'était les luttes futures à conduire sur le plan de l'organisation sociale pour donner une plus large place au travail, que le nom de Prospert symbolisait.

Le couple Jeanne-Prospert était un peu l'incarnation en deux hommes de la fusion de la SAP dans la jeune SDH qui s'effectuait alors ; mais la rencontre des deux courants, celui venu des Amis du peuple dont Jeanne était le reflet, et celui des sections ouvrières affirmé par Prospert ont été à l'origine des conflits internes du parti en 1833⁷⁵⁷. Ainsi peut-on voir que le thème Prospert eut un écho différent dans les divers organes ou organisations du parti : par rapport au thème Jeanne il est moins important dans *Le National* que dans *La Tribune*, dans *La Tribune* que dans la SDH⁷⁵⁸. Ce qui a été noté au niveau des faits pour les origines de ce conflit vaut aussi au niveau des idées : elles remontaient à l'époque de la constitution d'une société rapidement dominée par l'élément ouvrier.

⁷⁵¹ Blanqui disait déjà début 1832 : "Le même homme crée le matin un député, c'est-à-dire la loi, applique cette loi à midi en qualité de juré, et l'exécute le soir dans la rue sous le costume de Garde national."

⁷⁵² Une section de la SDH dans le 6^e arrondissement prit le nom de "Barricades Méry".

⁷⁵³ Article cité dans *Procès des vingt-deux accusés du Cloître Saint-Méry*, 1832, p; 139

⁷⁵⁴ "C'est le type des vainqueurs de Juillet", dit *Le National* du 8 novembre 1832.

⁷⁵⁵ *La Tribune* ouvrit une souscription en sa faveur. De nombreux articles encore en 1833, faisaient allusion à lui.

⁷⁵⁶ *Prospert (ouvrier tailleur) devant ses juges...*, 1832, 20 p.

⁷⁵⁷ Voir supra "La crise interne du printemps 1833".

⁷⁵⁸ La SDH publia à part la défense de l'ouvrier tailleur : *Affaire de Prospert, ouvrier...*, s. d. [1832], 12 p.

Avant de passer à l'examen du programme social du parti dans ses différents courants en 1833-1834, et de son attitude en général vis-à-vis du mouvement ouvrier à ce moment, il importe de garder à l'esprit que le parti abordait cette période déjà profondément transformé et que tout un mouvement d'idées autour des problèmes sociaux s'était peu à peu développé par des étapes dont on a tenté de dégager les plus marquantes. Une tirade de Plocque, au cours du procès de décembre 1832 résumait assez bien cette évolution⁷⁵⁹ :

"L'impossibilité évidente de trouver place pour des améliorations urgentes au milieu de notre constitution sociale nous conduisit à tourner nos espérances vers un ordre nouveau qui pût réconcilier les intérêts des propriétaires et des prolétaires, qui détruisît les odieuses distinctions de classes privilégiées et de classes nécessiteuses, et constituât enfin une seule nation, forte et unie, de citoyens égaux en droit et en liberté."

Cavaignac, dans les mêmes circonstances, s'étonnait ainsi de l'accusation d'anarchie portée envers son parti : "Etrange calomnie ! Nous sommes des désorganisateur dans une société où l'organisation manque, et où nous voulons qu'elle se fonde enfin !"

LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE MOUVEMENT OUVRIER EN 1833

La vision du peuple

Il importe d'abord de définir la vision républicaine du peuple et la place qui y était réservée aux ouvriers. A la critique faite aux républicains par la presse de droite de distinguer entre les Français, une brochure répondait qu'il faut en effet distinguer "l'homme du peuple, ceux qui sont dignes du beau nom de citoyen" des "oisifs gonflés d'or et de sinécures : celui qui pouvant donner beaucoup donne peu [...] celui qui passe dans l'oisiveté le temps consacré au travail ne fait pas partie du peuple"⁷⁶⁰. Le trait commun à toutes les critiques sociales républicaines fut en effet d'opposer les intérêts du plus grand nombre à ceux d'une couche exploiteuse dominant l'Etat. Pour Jean-Jacques Vignerte⁷⁶¹, la charte de 1814 marqua l'alliance "des nobles et des prêtres" avec la haute bourgeoisie : celle-ci était associée à "l'exploitation du peuple" ; mais les ordonnances de 1830 marquèrent une rupture, prêtres et nobles voulant priver la bourgeoisie du pouvoir électoral et de la puissance de la presse. Elle fit appel au peuple et ce furent les journées de Juillet, mais, "embarrassée de sa victoire", la bourgeoisie de 1830 fit tout pour limiter les conséquences de la révolution et ne pas mécontenter les cours étrangères. Placée entre une rupture avec l'étranger et un coup d'Etat visant à liquider l'opposition populaire, la haute bourgeoisie choisira la dernière solution "et alors sa dernière heure aura sonné". C'était en effet la constitution d'une nouvelle aristocratie qui était dénoncée, dont l'argent, et non plus la

⁷⁵⁹ Procès du droit d'association, soutenu et gagné en décembre 1832 par la Société des Amis du peuple, 1833, p. 52-53.

⁷⁶⁰ Pimpaneau, Réponse aux ennemis du peuple.

⁷⁶¹ Jean-Jacques Vignerte, L'étranger et le juste milieu.

naissance, était le fondement. Une publication de la société "Aide-toi, le ciel t'aidera" le développe⁷⁶² :

"Monsieur François Delessert est une notabilité de cette aristocratie d'argent qui a escamoté la Révolution de Juillet à son profit. C'est un représentant de cette partie de la bourgeoisie dont l'égoïsme concentre aujourd'hui toutes les jouissances, tous les privilèges, et qui est l'appui de la royauté nouvelle comme l'aristocratie nobiliaire fut l'appui de l'ancienne royauté."

Marrast, défenseur de Lionne lors du procès de *La Tribune* devant la Chambre des députés en avril 1833, se livra à une attaque en règle des privilèges économiques dont le pouvoir politique était un instrument : la baisse si souhaitable du prix du pain ferait baisser aussi les fermages, or "les propriétaires sont ici en majorité" ; celle du prix du fer serait bénéfique aux paysans, mais les maîtres de forge ont imposé le protectionnisme en ce domaine, "et il y a de ces hommes dans la majorité de la chambre". La compagnie des Salines, "fort honorablement représentée dans la majorité", s'oppose à la suppression de l'impôt sur le sel, etc.⁷⁶³

Ces conceptions amenaient les républicains à une définition sociale très large du peuple. On lit dans *Le Républicain*, le journal de Fazy⁷⁶⁴ :

"Le peuple n'est pas pour nous une fraction de la Société bornée seulement aux prolétaires, aux travailleurs. Le peuple est pour nous la collection de tous les individus restés dans le droit commun, et dont le travail et la fortune ne nuisent pas à autrui !"

Le terme opposé à l'oisiveté qui servait à caractériser la nouvelle aristocratie, était bien entendu celui de travail, mais un travail individuel ne nuisant pas à la collectivité⁷⁶⁵ :

"Chacun exerce à son gré son travail et son industrie : mais tout trafic qui viole les droits d'autrui est essentiellement illicite et immoral [...] L'oisiveté doit être flétrie comme un larcin et comme une source intarissable de mauvaises mœurs."

Les exclus de la société, ceux qui sur le plan politique ne pouvaient faire entendre leur voix, ceux-là constituaient le peuple, et se trouvaient désignés assez souvent par le terme de prolétaires. Une brochure de la SDH demandait la formation "d'une universelle coalition des prolétaires de l'état social et de l'état politique actuel contre les privilégiés qui accaparent tous les bénéfices de l'un et tous les droits de l'autre"⁷⁶⁶. La place faite au travail par les privilèges n'était pas à la mesure de son importance dans la société⁷⁶⁷ :

"Les lois faites par les hommes qui paient au moins 200 F. d'imposition, classe qui se compose de gros fermiers, monopoleurs,

⁷⁶² Édouard Bucquet, *Aide-toi, le ciel t'aidera. Comptes-rendus des sessions législatives, sessions de 1831 et 1832...*, p. 213.

⁷⁶³ *La chambre non prostituée, procès de "La Tribune" contre les députés, parties, accusateurs et juges*, s.d. (voir *La Tribune* du 17 avril 1833). Le titre de la brochure reprenait, mais à la forme négative, la périphrase qui avait fait traduire *La Tribune* devant la Chambre.

⁷⁶⁴ *Le républicain, journal d'observation des sciences sociales et revue politique.*, n° 1, avril 1833.

⁷⁶⁵ Charles Teste, *Projet de constitution républicaine...*, 1833, p. 46 (art. 13 et 14) – "Le peuple est souverain parce qu'il travaille" affirme *Le Bon sens* du 21 septembre 1832.

⁷⁶⁶ Société des droits de l'homme, *Comité de correspondance générale et d'affiliations républicaines*.

⁷⁶⁷ *Manifeste de la Société de la nouvelle école*.

marchands et propriétaires, tournent au profit de ces hommes ; ceux qui ne produisent rien sont représentés, ceux qui produisent sont exploités, conspués, avilis ; ceux qui ne produisent rien jouissent, ceux qui produisent tout souffrent et meurent de faim."

Tous les républicains se trouvaient d'accord pour opposer un pays légal, officiel, nanti et un immense pays réel, sans droits, pauvre ou dont les capacités ne pouvaient se développer. La lutte contre l'aristocratie d'argent si souvent dénoncée constituait si l'on veut le programme social républicain minimum. Dans ces conditions, la classe ouvrière ne constituait qu'un élément parmi d'autres d'un peuple exploité par une ploutocratie envahissante et les conditions qui lui étaient faites dans la société étaient valables aussi pour d'autres couches sociales qui avaient avec elle des intérêts communs. Voyer d'Argenson évaluait à 8 milliards la "valeur totale des produits", le revenu national brut, dirions-nous : la rétribution du travail sous toutes ses formes constituait 6 de ces 8 milliards, le reste "va aux riches, aux oisifs, sous le nom de loyers de terres, loyers de maisons et intérêts de capitaux." Riches qui de plus rognent sur la portion attribuée au peuple par la hausse continue du loyer de leurs capitaux fonciers et mobiliers et en votant des lois protectionnistes pour vendre plus cher leurs produits⁷⁶⁸. Dans cette vision de la circulation de la richesse, les paysans non propriétaires et les paysans emprunteurs, les maîtres vivant du crédit et les ouvriers consommateurs avaient le même intérêt à lutter contre une telle organisation.

On reconnaît bien ici les positions défendues par le comité Raspail lors du conflit entre girondins et montagnards au sein de la SDH au cours du printemps et de l'été 1833. La tactique prudente recommandée par les girondins dans la lutte à mener contre le gouvernement coïncidait parfaitement avec leurs conceptions d'un "front de classe" sur le plan social, à opposer à la domination de la grande bourgeoisie. A la large coalition politique souhaitée répondait une large union sociale⁷⁶⁹ :

"Les propriétaires sont unis d'intérêt avec les travailleurs, et ils doivent s'associer entre eux contre l'aristocratie qui menace à la fois la propriété et le travail."

Il y a malaise lorsque le salaire est insuffisant, que le développement scientifique est borné, "que le crédit est restreint⁷⁷⁰ à cause des monopoles, des privilèges, des protections insensées." Ainsi *Le National* lors de la grève des mineurs d'Anzin le 30 mai 1833, tout en soutenant les mesures d'ordre prises contre les ouvriers, avait suggéré que le monopole de la Compagnie devait

⁷⁶⁸ Voyer d'Argenson, *Boutade d'un riche à sentiments populaires*.

⁷⁶⁹ *Le Républicain, journal d'observation des sciences sociales et revue politique*, avril 1833. Les positions du journal de Fazy étaient en général modérées. Le comité central de l' "Association pour la défense de la liberté de la presse patriote", où les girondins avaient un poids beaucoup plus important qu'à la SDH songea un moment à en faire son organe officiel (d'après Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931, p. 225).

⁷⁷⁰ *La Tribune* le 10 janvier 1833 se fit l'écho d'une pétition d'industriels parisiens qui proposaient à la Chambre la création d'un comptoir d'escompte : "Le petit commerce et surtout le fabricant" commentait le journal, sont la proie de "capitalistes avides qui pratiquent un escompte de 8 % dans lequel s'absorbent leurs bénéfices." On peut citer aussi le texte d'une pétition rédigée par Cormenin : "Est-il juste que l'électorat soit concentré dans les vieillards de la haute bourgeoisie, de la haute industrie et de la haute propriété, tandis que la jeunesse, la science prolétaire, la petite bourgeoisie, la petite industrie, en sont exclus." (19^e publication du *Populaire, Pétition rédigée par le citoyen Cormenin et soumise au peuple de Paris par une société patriotique pour obtenir... le droit électoral*)

être révisé et s'était montré favorable à une "transaction" entre l'Etat, la Compagnie et les ouvriers, ce qui lui valut de vives attaques sur sa droite au nom de la liberté de l'industrie. Le 6 juin, le journal de Carrel soulignait la contradiction dans la position de ses adversaires défendant au nom de la liberté un monopole, responsable du malaise ouvrier, ainsi que d'autres privilèges comme les droits de douane responsables de la cherté des vivres. Les girondins refusaient de concevoir toute opposition d'intérêts entre employeurs et salariés : les vices de l'organisation économique devaient au contraire les rassembler dans un même combat. Ils appartenaient d'ailleurs au courant optimiste de l'époque croyant profondément à une mobilité sociale qui créait une sorte d'interdépendance des classes. Ainsi Raspail⁷⁷¹ :

"Comment oserions-nous soulever le peuple contre les bourgeois, nous qui voyons chaque jour le bourgeois sortir des rangs du peuple, et le peuple travailler pour devenir bourgeois ? La nature ne crée ni classe ni corporation."

La position des républicains plus avancés comporte, soulignons-le, de nombreux points communs avec les vues sociales des républicains modérés. Il ne se dégagait pas à cette époque de courant politique qui ait nettement isolé la classe ouvrière et lui ait attribué un rôle spécifique dans le présent ou l'avenir de la société française. Les déclarations des montagnards, si l'on peut adopter ce terme pour désigner ces républicains, comportaient, malgré tout, une vision beaucoup plus nette des oppositions sociales⁷⁷² :

"Nous donnons le nom de prolétaires aux ouvriers et aux paysans français parce que nous ne voyons nulle différence entre leur condition et la condition des prolétaires romains, parce qu'ils supportent toutes les charges de la société sans jouir d'aucun de ses avantages."

Xavier Sauriac dans son *Catéchisme du prolétaire*, paru en 1834, définissait "deux camps ennemis" dans la société⁷⁷³. Dans l'un figurent

"les grands propriétaires et tous les hommes de finance, les hauts fonctionnaires publics, soit militaires, soit civils, les négociants, les bourgeois ou petits propriétaires, et les marchands de tous les étages."

et dans le second

"tous ceux dont les professions n'exigent pas de capitaux[...] c'est-à-dire les avocats, les médecins, les chirurgiens, les hommes de lettres, tous les professeurs, les artistes, les ouvriers, les soldats et les cultivateurs."

On remarque d'une part dans cette dernière énumération la présence au côté des ouvriers, outre celle des masses rurales, celle des "capacités", représentées fort honorablement dans la SDH, et de l'armée vers laquelle la société républicaine développa une intense propagande en 1833-1834, et que d'autre part Sauriac opposait à ce groupe social des professions économiques que le courant girondin avait tendance à ranger du côté du peuple. Le

⁷⁷¹ Dixième publication du *Populaire*, *Discours du citoyen Raspail prononcé dans l'assemblée générale de l'Association républicaine pour la liberté de la presse*.

⁷⁷² Première publication du *Libérateur*.

⁷⁷³ Xavier Sauriac, *Réforme sociale ou Catéchisme du prolétaire*, 1834, p. 19 – Dix-huit exemplaires de cet ouvrage furent saisis en février 1834 (d'après *La Tribune*, 17 février 1834)

caractère conflictuel de la société était mentionné plus souvent chez les représentants du courant montagnard⁷⁷⁴ :

"Il y a toujours dans la société action et réaction, de l'opresseur sur l'opprimé [...] ; car si le pouvoir est dans sa nature égoïste et envahisseur, la misère et l'assujettissement ont une tendance véhémement à la révolte ; la souffrance est un mobile énergique qui pousse sans cesse au mouvement."

De même que le conflit au sein de la SDH fut provoqué, précisément, comme on l'a vu, par la constitution des sections ouvrières qui la dominèrent bientôt numériquement, de même un des aspects du conflit idéologique girondins-montagnards fut la place que l'on devait attribuer à la classe ouvrière dans la société. L'étude de la place occupée par les ouvriers au sein des préoccupations des républicains dans leurs luttes en 1833-1834 apporte des précisions supplémentaires.

L'alliance avec la classe ouvrière

La propagande républicaine

"Pour détruire la tyrannie et l'intrigue, les peuples doivent rentrer dans l'exercice de leur souveraineté, les citoyens doivent connaître leurs droits. Association et propagande telles sont les deux puissants leviers qu'il faut mouvoir pour préparer le jour de l'émancipation"

déclarait l'introduction au règlement de la SDH⁷⁷⁵. L'intérêt républicain pour les classes populaires en 1833-1834 a souvent été signalé⁷⁷⁶ : cette période d'intense propagande fut le terme logique d'une évolution du parti depuis 1830. Le plus remarquable en ce domaine fut la diffusion des brochures qui, plus que celle des journaux, même *Le Bon sens* et *Le Populaire*, fut le principal moyen de populariser auprès des ouvriers les idées républicaines : le type de propagande inauguré par la SAP fut repris et développé. Ce fut la SDH qui recourut le plus à de tels écrits⁷⁷⁷ :

"Pour 20 ou 30 sous nous pouvons en avoir cent ; ce prix modique nous permet d'en distribuer hors de nos sections ; plus nos collectes sont élevées, plus nous faisons de propagande et plus nous sommes à même de partager avec des frères malheureux."

Les commissions de rédaction et de propagande du comité central étaient chargées de l'élaboration et de la diffusion dans les sections des écrits de la SDH, les sectionnaires les faisant lire autour d'eux. Ce fut, en l'espace de quelques mois, près d'une quarantaine de publications, vendues entre 1 et 5 sous, avec en-tête de la SDH qui se répandirent dans Paris (et furent envoyées en province par différents canaux). Les journaux républicains eux-mêmes ne dédaignaient pas d'éditer des brochures : *La Tribune* publia sous cette forme son programme de janvier 1833, ainsi que des lettres d'ouvriers reproduites en partie dans son supplément du 23 novembre⁷⁷⁸. *Le Populaire* de Cabet, journal

⁷⁷⁴ Vielblanc, *L'homme du peuple devant la cour d'assises*, p. 2 – Il s'agit d'un discours fictif.

⁷⁷⁵ *Société des droits de l'homme*, s.d. [Lb51 1784]

⁷⁷⁶ Voir le chapitre "Propagande populaire" du livre de Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931.

⁷⁷⁷ Anderson, *Exposé de quelques principes républicains*, 1833, p. 4 .

⁷⁷⁸ *Lettres adressées au journal "La Tribune" par les ouvriers tailleurs, boulangers, cordonniers...* (29 octobre), s.d. La lettre du typographe Bannet parue dans *La Tribune* du 4 novembre fut également publiée en brochure.

de l'"Association libre pour l'instruction du peuple", chercha à augmenter son influence par ses 15 publications parues de la fin 1833 à avril 1834. Seuls des grands organes républicains, *Le National* restait fidèle à une propagande classique assurée par le journal lui-même.

Les autorités ne restèrent pas sans réponse au développement de ces petits écrits imprimés : la préfecture de Police assurait, sinon la rédaction, du moins la diffusion de brochures anti-républicaines, généralement d'un niveau polémique très bas⁷⁷⁹. Elles doublaient, elles aussi, une presse d'obédience gouvernementale qui cherchait à atteindre un public populaire : *L'Impartial*, suite du *Bonhomme Richard* de 1832, qui parut en quotidien à partir de septembre 1833 avec un supplément le dimanche, *Le Sens commun*, au titre volontairement calqué sur le journal de Rodde *Le Bon sens*. Les arguments les plus fréquents de ces brochures étaient la collusion des républicains et des carlistes, l'introduction par les soins d'éditeurs et d'industriels républicains des mécaniques créant le chômage, le projet républicain d'une nouvelle Terreur agrémentée d'un pillage de toutes les propriétés⁷⁸⁰. Mais la contre-propagande s'accompagnait de nombreuses mesures de répression. Gisquet résume très bien le développement du conflit dans ses mémoires⁷⁸¹. La loi de décembre 1830 avait proclamé la liberté du colportage des écrits. Son application restrictive par la police fit que les commissaires refusaient le visa exigé par la loi pour la vente aux écrits non timbrés, ce qui était un élément du très bas prix de la brochure, et à ceux jugés délictueux sur le plan politique. Le crieur public passant outre était arrêté pour défaut de visa. Mais la jurisprudence établit que le magistrat ne pouvait refuser le visa, et que le défaut de timbre relevait de l'administration des Domaines, et non de la police. L'arrêt de la Cour royale du 11 octobre 1833 à propos de l'affaire Delente confirma cela et la diffusion devint plus facile. Mais la loi du 16 janvier 1834 en soumettant à l'autorisation municipale l'autorisation de crieur, permit d'atteindre à travers eux, la propagande républicaine prenant la forme de brochures. Il s'agissait là de mettre fin à un instrument essentiel de cette

⁷⁷⁹ Gisquet s'en défendit dans ses mémoires – Voir la Cinquième publication du *Populaire*, *Réponse d'un républicain aux calomnies des pamphlétaires de la police*, qui énumère quelques-unes de ces œuvres. Ferrien fait allusion aussi à ces pamphlets jetés par la police "dans les places publiques, dans les petites rues, sous les portes des boutiques et sous les comptoirs des marchands de vin, afin que le peuple, ce chien maigre toujours à jeun, mange la boulette et crève à côté de sa borne." (Ferrien, *Première épître aux Parisiens et aux membres de la république dispersée*, p. 2). L'initiative privée jouait aussi dans ce domaine. Mme Berthelot envoya au ministre de la Justice un exemplaire de sa brochure *Adresse aux ouvriers de faubourg Saint-Antoine et à la Garde nationale par un véritable ami du peuple* publiée à la suite de l'attentat de novembre 1832. Le ministre observa qu'il était bon que les gens bien intentionnés éclairent la classe ouvrière sur ses véritables intérêts, mais que "le gouvernement doit y rester étranger et surtout ne rien faire dont on put induire qu'il les a provoqués." (d'après AN, BB 18 1212)

⁷⁸⁰ Voici un échantillon : en cas de victoire, les anarchistes entreprendront "de fendre le ventre aux femmes enceintes, d'assommer les vieillards et les enfants, de promener dans les rues de la Capitale les têtes et membres épars de leurs victimes, en pressurer les foies dans leur demi-tasses et d'avalier cette potion de cannibale." (*Les républicains et les carlistes dans la blouse...*, s.d., p. 3). Dans *Le roi au rabais...*, l'auteur développait ce petit apologue : un roi est assailli par les revendications de ses sujets ; il y cède, la liste civile, l'impôt direct et l'octroi, les patentes, le monopole des Tabacs sont abolis. Le peuple est dans la joie, mais dans le royaume il n'y a bientôt plus de police pour assurer l'ordre et d'armée pour défendre le territoire, les routes ne sont plus entretenues... alors le peuple revient voir le roi pour qu'il rétablisse l'ordre ancien.

⁷⁸¹ Gisquet, *Mémoires...*, 1840, t. 3, p. 220-226.

propagande, bien mieux adapté que le périodique par son prix et par son format permettant une circulation de l'imprimé de main en main⁷⁸².

La coexistence de deux moyens de propagande, celui classique de la presse et celui des brochures, lié surtout à l'activité des sections, traduisait deux comportements militants différents, eux-mêmes liés à deux attitudes différentes envers la large clientèle sociale que l'un et l'autre cherchaient à se créer. La lettre adressée au *National* par Vignerte, professeur et avocat, membre du comité central de la SDH, le 4 août 1833⁷⁸³, résumait bien cette opposition dans le parti. Dans un article du 30 juillet *Le National* avait émis des doutes sur l'efficacité de la manière avec laquelle la SDH était dirigée, parlé des "imprudents conciliabules" qu'on y tenait et déclaré plus efficace l'action de la presse. Vignerte répliquait que ce dernier point serait recevable "si la presse était libre [...], si la grande masse du peuple pouvait et savait lire les journaux, s'il était permis aux prolétaires de dévoiler ses souffrances et de réclamer ses droits indignement foulés aux pieds par l'aristocratie". Il concluait : "La presse n'est nullement consacrée à la défense des prolétaires." Ce que la presse était incapable de faire, l'association politique militante le pouvait :

"Nous agissons sur cette grande masse de prolétaires qui, n'ayant jamais reçu d'instruction, ne savent même pas lire, qui se sont conservés tels qu'ils sont sortis des mains de la nature, c'est-à-dire simples, droits, sensibles, pleins de bon sens et amis de l'égalité."

Il dressait ensuite un tableau de la fraternité des sections, de l'esprit de prosélytisme qui y régnait et arrivait au cœur du débat en écrivant :

"La presse ne travaille en général qu'à un changement politique. Cependant les plus grandes révolutions ne sont pas politiques. Quand elles ne sont pas accompagnées de révolutions sociales, il n'en résulte rien ou presque rien. L'autorité change de mains, mais la nation reste la même."

Vignerte tendait à exagérer les clivages dans le parti républicain. Les courants qui le partageaient s'accordaient sur bien des points du programme social et le but d'éclairer les classes populaires s'y trouvait également. Ainsi l'assemblée générale des délégués des associations nationales en faveur de la presse, le 21 septembre 1833, adopta cette motion :

"Les masses sont républicaines par instinct, il faut qu'elles le deviennent par raisonnement [...] Il faut les instruire des vices de l'organisation sociale actuelle, des règles et des avantages de l'ordre social futur pour que, les comparant l'un à l'autre, elles se détachent de ce qui existe."

Mais, malgré tout, étaient en présence deux manières d'assurer le passage à cet ordre social à venir : d'un côté, un effort associant les plus larges secteurs possibles de l'opinion touchés par la presse et représentant des couches sociales très diverses, et cela par des moyens, tels la pétition ou l'article de journal, qui étaient surtout des moyens de persuasion, et de l'autre côté, un effort venu de l'organisation des bénéficiaires de l'ordre futur dans

⁷⁸² On ignore le tirage de ces écrits, mais *La Gazette des tribunaux* du 26 avril 1834 nous apprend qu'on saisit chez Lebon un bon à tirer pour 6 000 exemplaires de la brochure d'Éfrahem et qu'un individu livra chez lui, le jour où on l'arrêta, 800 exemplaire de la brochure de Dufraisse, sans que ce chiffre ait représenté sans doute tout le tirage.

⁷⁸³ AN, CC 590, dossier Vignerte. La lettre ne fut publiée ni par *Le National*, ni par *La Tribune* à qui elle avait été également envoyée.

une association de combat se voulant essentiellement de recrutement populaire et cherchant à mettre en œuvre une propagande de masse.

Les prises de position des républicains sur le problème de la révolution, c'est-à-dire de la journée insurrectionnelle renversant le régime en place, tournaient autour de ce débat. Ainsi pour *Le Populaire* "le moment n'est peut être pas éloigné où la liberté pourra triompher par la seule puissance de l'opinion publique", où la majorité de la Chambre pourra changer. "Le peuple ne peut attaquer sans préparatifs et, par conséquent sans danger." Mais il admettait que, plus probablement, le pouvoir allait commettre une "inévitabile agression" tel que le licenciement de la garde nationale ou la destruction de la presse – véritables nouvelles ordonnances – et qu'un nouveau sursaut populaire s'ensuivrait⁷⁸⁴. C'était la position montagnarde, celle de Vignerte exposée dans *L'étranger et le juste milieu*, celle de tous ceux, fonctionnaires ou simples sectionnaires, qui au sein de la SDH jugeaient l'affrontement nécessaire et imminent. *La Tribune* eut la même position quelque peu partagée que *Le Populaire*. Son programme définissait deux voies à la réforme sociale : "Les révolutions et l'éducation pacifique de l'opinion publique [...] toutes deux sont populaires, *La Tribune* les accepte toutes les deux." Le choix était entre une transformation du régime de l'intérieur grâce à un large consensus, à la pression de l'opinion d'une majorité sagement conquise ; les tenants de cette tendance se situant d'ailleurs dans la tradition des premiers développements de l'opposition à la monarchie, celle du Mouvement qui avait cru possible l'évolution vers une monarchie républicaine et avait été représentée par *Le National* première manière. L'autre terme du choix était la destruction violente du régime par une organisation regroupant toutes les couches composant le peuple qui ne pouvait réaliser son émancipation que dans une république sociale. D'un côté une république majoritaire modérée, de l'autre une république du peuple.

Le souci de donner une éducation politique et morale au peuple s'était plus nettement affirmée parmi les dirigeants les plus actifs de la SDH : il s'agissait de former le futur citoyen républicain. Les idées républicaines sur l'instruction participaient de cet état d'esprit. Pour que la société présente une masse compacte et inébranlable, il faut que chaque génération y soit assise sur une même base : l'unité d'un pays dépend surtout de l'unité des sentiments et des croyances, c'est-à-dire de l'unité de l'enseignement primaire⁷⁸⁵. Le peuple ne doit pas être abandonné "sans protection aux enseignements immoraux et délétères", et ce n'est que lorsqu'on lui aura enseigné les idées sur lesquelles repose la vie collective qu'il pourra "se livrer à des idées opposées et contraires". Les républicains montagnards de 1833 ont renoué avec les idées de 93 sur la nécessité de la formation idéologique du citoyen qui ne doit pas être abandonné à lui-même : "Il faut se dépouiller des mœurs, des habitudes, des préjugés monarchiques", dit Laponneraye, "il faut être républicain de cœur et de principe", haïr "tout ce qui tend à l'inégalité, tout ce qui porte l'empreinte de l'aristocratie"⁷⁸⁶. Cet idéal d'une république vertueuse et civique apparaissait clairement dans nombre de déclarations de la SDH⁷⁸⁷ :

⁷⁸⁴ Quatrième publication du *Populaire*, *La République du "Populaire"*.

⁷⁸⁵ Société des droits de l'homme, *De l'instruction...*, s.d.

⁷⁸⁶ Albert Laponneraye, *Lettre aux prolétaires. Deuxième lettre*, 26 mars 1833 (AN, CC 514, dossier Sauriac).

⁷⁸⁷ AN, CC 585, ordre du jour de juin 1833.

"Les républicains sont ceux qui, dominés d'un ardent amour de la justice renoncent à leurs intérêts particuliers pour établir aux dépens de leur vie, les lois de la justice et de la raison."

Napoléon Lebon terminait son *Instruction* de septembre 1833⁷⁸⁸ en parlant des sentiments qui se développaient dans le peuple :

"Pas un d'eux après lequel nous ne puissions écrire à coup sûr comme sa dernière et nécessaire conséquence – Révolution économique – Révolution politique – Révolution morale."

Aux traits d'esprit sans-culotte qui se rencontraient dans les sections ouvrières, correspondait au niveau des dirigeants une imprégnation de l'esprit jacobin et plus précisément robespierriste.

Cette rencontre ne fut pas fortuite. Le renouveau de la tradition révolutionnaire de 93 ne put se faire que par la constitution d'une société nombreuse, active et au recrutement très populaire. Ce fut au sein de la SDH que se fit la rencontre des ouvriers révolutionnaires et des républicains avancés : la société regroupa l'ensemble du courant montagnard du parti républicain qui souvent ne trouvait dans aucun des organes de la presse patriote son porte-parole officiel ou officieux. Il y eut d'ailleurs quelques tentatives pour créer un tel organe. On trouve la trace de l'une d'entre elles dans le dossier d'Hadot de Sages, auteur déjà d'une tentative semblable dans le domaine des brochures avec Blanqui en 1832⁷⁸⁹ :

"Aujourd'hui que les grandes questions d'organisation sociale sont en discussion et que le prolétaire toujours avide de volonté révolutionnaire ne trouve dans aucun journal réputé patriote la défense des doctrines égalitaires et la réhabilitation des hommes qui, sous la Convention nationale, ont sauvé la France au péril de leurs jours, il est extrêmement urgent de créer un organe radical qui réduise à leur juste valeur les sophismes des journaux bourgeois et ministériels."

Au début de l'année 1833 eut lieu une tentative similaire avec *Le Faubourg Saint-Antoine*, qui eut quelques numéros. Journal "politique et industriel" bi-hebdomadaire, à 24 F. par an, il s'adressait à la population de l'est de Paris, "celle qui ne lit pas les journaux quotidiens faits pour les riches. Ces classes si nombreuses, si dignes d'intérêt, n'en reconnaissent pas moins vivement l'utilité de savoir comment on les gouverne et on les administre". *Le Libérateur* déjà cité comptait parmi ces essais d'expression du courant montagnard.

Les républicains et la grève

Les grèves de l'automne 1833 constituèrent bien entendu un épisode important pour les différents courants composant le parti républicain. Deux sortes de questions se posent à ce propos : le rôle que certains de ses représentants y jouèrent et les répercussions que ces grèves eurent en général dans le parti.

L'influence directe que des éléments républicains bourgeois exercèrent sur le mouvement de grève fut strictement circonscrite à la SDH, c'est-à-dire au milieu montagnard. On a vu que vers la mi-octobre, alors que les grèves

⁷⁸⁸ Napoléon Lebon, *Instruction*, p. 4.

⁷⁸⁹ AN, CC 599, dossier Hadot de Sages. Ce journal hebdomadaire de morale sociale, non politique, destiné à l'éducation du peuple et qui aurait eu pour titre *La Fraternité*, ne vit pas le jour.

avaient déjà lieu ou commençaient, le comité central décida l'élargissement de sa commission de propagande à quelques chefs de sections ouvrières qui jouaient ou allaient jouer un rôle dans leurs professions respectives. 14 des 22 individus qui furent jugés plus tard pour participation aux réunions de la commission étaient des ouvriers, le reste se composant des trois membres attitrés de la commission : Lebon, Vignerte et Berryer-Fontaine, et de fonctionnaires de la SDH, Dufraisse, membre de la commission de rédaction, Mathé et Lemonnier, commissaires d'arrondissement, ainsi que le médecin Recurt, futur membre du comité central, et l'étudiant en droit Macré dont ignore les fonctions à l'époque. Cette commission fut ensuite accusée d'avoir purement et simplement provoqué les grèves⁷⁹⁰. En fait la commission ne fut qu'une institution provisoire mise en place par le comité, et rien ne permet de dire qu'une stratégie quelconque dans la conduite des grèves en sortit. Elle n'en fut pas moins un point de contact entre ouvriers et responsables républicains : ce fut sans doute grâce au rôle prédominant que jouèrent ces ouvriers dans les mouvements corporatifs et dont le comité n'était en aucune façon responsable, que le mot d'ordre de l'association coopérative put se diffuser. Là fut la seule influence perceptible que les républicains bourgeois de la commission exercèrent sur les grévistes. Leur accorder une "grande responsabilité" dans les grèves⁷⁹¹ revient à ne voir dans les ouvriers républicains que des instruments entre leurs mains, à attribuer aux chefs de la SDH une singulière puissance sur les masses ouvrières et, en fait, à reprendre à son compte la thèse policière de l'époque. De plus, on passe à côté d'un problème essentiel : celui de l'attitude des républicains bourgeois devant la grève ouvrière.

Lors du procès de la commission, les membres du comité central furent cités à la barre. Tous sans exception déclarent qu'il n'avait pas été question pour eux de provoquer les grèves. Beaumont : "Dans le Comité, nous avons toujours repoussé les projets de coalition comme nuisibles aux ouvriers eux-mêmes." Desjardins : "La commission de propagande avait pour but l'extension des idées politiques et nullement l'organisation des coalitions." Voyer d'Argenson admit que ce fut un sujet de discussion dans le comité, mais ajouta qu'il y avait déclaré que "les coalitions étaient fort peu avantageuses pour la classe industrielle"⁷⁹². Certes ces déclarations, vu leur contexte, peuvent être mises en doute, mais elles sont renforcées par d'autres éléments. Dans son interrogatoire, au cours du même procès, Dufraisse déclara qu'il rédigea d'abord une brochure qu'Efrahem accepta de signer et qui fut repoussée par le comité central, à la suite de quoi il en écrivit une

⁷⁹⁰ Elle eut pour but, dit le tribunal, "d'encourager, fomenter et provoquer des coalitions d'ouvriers, d'aider les chefs de coalition d'ouvriers, de confédérer toutes lesdites coalitions pour leur donner un centre d'action en les réunissant par un lien commun, AN, CC 590, dossier Vignerte, extrait des registres du greffe. Lebon, Mathé et Lemonnier furent condamnés, en avril 1834 à trois ans de prison, Vignerte à deux et Dufraisse à six mois. Cinq ouvriers furent condamnés à deux mois, dont le cordonnier Efrahem et le typographe Labruyère, les autres prévenus étant acquittés. En octobre, à la suite de l'appel de Lebon et Mathé et de celui du parquet *a minima*, Mathé fut définitivement condamné à cinq ans, Dufraisse à un an les autres peines étant confirmées ; Recurt fut également condamné à un an. Des peines de cinq ans de surveillance de haute police furent infligées à Lebon, Mathé, Vignerte et Lemonnier.

⁷⁹¹ C'est le point de vue de Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet...*, 1931, p. 301.

⁷⁹² *La Gazette des tribunaux*, 26 avril 1834.

seconde sous son nom. En fait, la brochure signée Efrahem fut publiée en même temps que celle signée Dufraisse.

On peut penser que la première fut l'œuvre des ouvriers de la commission de propagande et que son programme d'organisation corporative, dont la grève était le but, la fit repousser par le comité central : le nom de la société n'apparaît pas dans la brochure d'Efrahem, alors que Dufraisse se présentait comme un de ses membres⁷⁹³. La seconde brochure représentait l'opinion du comité par sa condamnation de la grève comme moyen efficace d'émancipation et par son interprétation coopérative de l'association⁷⁹⁴ que seul pouvait promouvoir un "gouvernement démocratique" pour lequel les ouvriers devaient de battre plutôt que de se ruiner dans des coalitions.

Les divergences entre les deux documents ne viennent pas de ce que l'un est une brochure de "doctrine" (Dufraisse) et l'autre une brochure de "circonstance" (Efrahem) écrites par le même auteur⁷⁹⁵, ce qui est le rendre coupable d'un opportunisme le conduisant à se contredire d'un texte à l'autre. C'était en fait les deux conceptions de l'association qui étaient en présence : une association coopérative qui visait à faire des ouvriers de petits propriétaires et à écarter la grève comme moyen d'action, et une association corporative qui pouvait seule assurer par le groupement de défense professionnelle qu'elle constituait et la pratique de la grève qu'elle entraînait, l'émancipation ouvrière. Dufraisse décrivait la réalité en critiquant la lutte pour le tarif : les maîtres pouvaient un moment l'accorder, mais une fois le rapport de force changé, ils déchiraient le contrat, d'où la nécessité de recourir une nouvelle fois à la grève. "Et si vous osez vous plaindre, les sergents de ville sont là prêts à vous empoigner, vos bourgeois sont jurés pour vous juger et gardes nationaux pour vous châtier", ajoutait-il en rappelant l'exemple des canuts lyonnais. Il en concluait que seule l'association de production facilitée par un gouvernement populaire pouvait sortir l'ouvrier de cette impasse.

L'interprétation par Efrahem de la même situation était, au contraire, qu'il fallait donner à la lutte professionnelle la plus grande force possible en regroupant les ouvriers dans des associations rendant l'action gréviste plus cohérente. Ces deux visions de l'association furent des visions de classe et plus profondément, exposaient deux manières d'assurer l'émancipation ouvrière : d'un côté, il s'agissait de faire de la classe ouvrière un élément parmi d'autres du combat populaire pour une république sociale qui favoriserait son accession à la propriété, de l'autre on se proposait de lui donner une organisation autonome pour qu'elle développât ses propres moyens de lutte. Certes cette opposition ne doit pas être exagérée, les ouvriers de 1833 ont aussi adopté l'idée de l'association coopérative, tout en l'intégrant d'ailleurs à celle de l'association corporative ; un certain nombre d'entre eux ont profondément souhaité cette république sociale, sans penser qu'ils puissent y arriver seuls et en être les seuls bénéficiaires. Mais le débat Efrahem-Dufraisse prend tout son sens si l'on songe aux voies qu'allait prendre le mouvement ouvrier.

⁷⁹³ De plus, elles n'eurent même pas le même éditeur : Mie pour Efrahem, Havard pour Dufraisse.

⁷⁹⁴ Voir *supra* le chapitre "L'association : association coopérative et association corporative."

⁷⁹⁵ Selon Gabriel Perreux, *La propagande républicaine au début de la monarchie de Juillet ...*, 1931, p. 199 en note.

On peut mentionner d'autres faits montrant les limites du soutien républicain, même de la part du courant montagnard, au mouvement ouvrier de cette époque. Quelques documents épars dans les dossiers de la Cour des pairs révèlent l'existence d'une correspondance entre des ouvriers responsables d'associations et des personnalités républicaines. Ainsi la lettre déjà citée de l'ébéniste Royer où l'ouvrier demandait à Mathé de lui envoyer un modèle pour le discours qu'il comptait prononcer devant ses camarades à l'occasion de la fondation de leur association. Cette lettre faisait allusion à l'établissement d'un tarif souhaité par les ébénistes. Or le 25 novembre, dans son discours, Royer parla de l'inopportunité de réclamer un tarif et du danger pour la jeune société de se lancer dans une grève. Dans sa lettre, Royer demandait également à Mathé l'en-tête du règlement de l'association "à peu près comme celui des cordonniers". Les introductions aux règlements des deux associations se ressemblent en effet beaucoup. Dans les deux cas, il y est fait allusion au "capital social" nécessaire pour fonder un établissement coopératif, aux "hommes dévoués" qui doivent être appelés à diriger les sociétés, la seule différence entre les deux rédactions étant que les cordonniers donnaient la défense du tarif comme un des buts de l'association, ce qui semble de leur part un ajout par rapport au texte primitif de Mathé. D'ailleurs les articles proprement dits des deux règlements qui diffèrent sur bien des points et apparaissent d'inspiration et de rédaction ouvrières, envisageaient des possibilités de grève. Des fonctionnaires de la SDH ont donc aidé à la constitution de certaines sociétés de résistance pendant et après les grèves de 1833⁷⁹⁶ mais avec surtout l'intention de promouvoir parmi les ouvriers d'idée d'association coopérative et sans vouloir les encourager à la grève. L'ordre du jour mentionné de janvier 1834, qui visait à accentuer l'aspect professionnel de la société, participait du même esprit : intégrer les luttes ouvrières dans la lutte plus générale pour la république sociale, quitte à faire disparaître l'organisation ouvrière en la fondant dans l'organisation populaire et à faire renoncer les ouvriers à leur propres moyens de lutte.

Une série d'articles de *La Tribune* à propos des grèves, même s'ils n'exprimèrent pas officiellement le point de vue de la direction montagnarde de la société représentait assez bien la manière dont les républicains avancés ont pu les ressentir. Le journal de Marrast vit dans les grèves "un des symptômes les plus graves du malaise profond qui travaille le corps social"⁷⁹⁷. Les privilèges étaient accusés de ce malaise ⁷⁹⁸:

"Les ouvriers se coaliseraient-ils si le salaire était dans un rapport équitable avec le travail [...], si le prix des objets de première nécessité avait diminué, si l'impôt ne venait en doubler la valeur ?"

Et les maîtres refuseraient-ils l'augmentation

"si les matières premières n'étaient pas souvent grevées d'un droit considérable d'importation, si leur établissement ne les avait pas forcés à

⁷⁹⁶ Ainsi le règlement des ébénistes que nous possédons fut saisi chez Pornin, commissaire du 5^e arrondissement à qui l'ébéniste Narcisse en avait remis 39 exemplaires pour qu'il les distribuât aux ouvriers de sa connaissance (d'après AN, CC 593, dossier Pornin). Un certain Pierron, professeur de mathématiques, fut inquiet pour avoir pris la parole au meeting des typographes, barrière du Maine (d'après AN, CC 618, lettre de Pierron non publiée par *La Tribune*). Le commissaire de quartier Savina, professeur de mathématiques également, fut arrêté lors de la grève des tailleurs (d'après AN, CC 585).

⁷⁹⁷ *La Tribune*, 29 octobre 1833.

⁷⁹⁸ *La Tribune*, 3 novembre 1833.

des emprunts, si les capitaux empruntés n'exigeaient pas qu'ils prissent 10 à 12 % sur le plus net de leur revenus afin de payer les intérêts ?"

La répression de classe des grèves fut dénoncée par le journal⁷⁹⁹ :

"Sous notre gouvernement de privilèges [...], on y obéit sans s'en apercevoir à un instinct de protection pour le riche au détriment du pauvre."

Ou encore⁸⁰⁰ :

"3 ans, 5 ans de prison pour avoir pensé que chacune des parties contractantes avaient le droit de débattre des conditions du marché ! Dans quelques années on regardera ces actes de justice comme d'atroces absurdités."

En tant qu'expression de besoins à satisfaire, *La Tribune* soutint les grèves⁸⁰¹, mais le plus remarquable furent les appels qu'elle lança aux possédants, dans la ligne de ses articles du choléra⁸⁰² :

"Nous ne prétendons point que l'on puisse changer entièrement l'existence des hommes qui vivent de leur travail [...] ce serait vouloir bouleverser la société et personne n'y songe ; mais du moins faudrait-il améliorer leur sort par tous les moyens légitimes... Il n'y a pas de temps à perdre."

L'ouvrier "modifiera [la société] ou la changera, de bon gré si vous le voulez, violemment si vous ne le voulez pas. Pensez-y par prudence."⁸⁰³ La puissance contenue dans l'association ouvrière et la grève était révélée et soumise ainsi à la réflexion des lecteurs⁸⁰⁴:

"On ne peut se dissimuler que si les ouvriers savaient s'entendre, leur retraite prolongée ruinerait inévitablement les établissements industriels les plus importants. A Dieu ne plaise que nous appelions un si funeste résultat ! La position des ouvriers n'en serait pas meilleure assurément, et ce n'est pas là ce que nous entendons conseiller."

Ainsi encore à propos de la grève des boulangers ⁸⁰⁵:

"Si la plainte est, comme nous en sommes convaincus, générale, prenez-y garde : ils peuvent s'entendre et, tous, la même nuit, faire défaut aux boulangers privilégiés, et au milieu de l'abondance, Paris peut manquer de pain."

Une phrase résumait très bien le sens de l'action du parti en ses différents courants : "Quand nous prenons en main la cause du prolétaire, ce n'est pas pour qu'il domine, c'est pour qu'il cesse d'être exclu."⁸⁰⁶

⁷⁹⁹ *La Tribune*, 20 septembre.

⁸⁰⁰ *La Tribune*, 3 décembre 1833.

⁸⁰¹ Malgré tout, elle ne publia pas la partie du procès verbal de la réunion des tailleurs du 29 octobre qui appelait les ouvriers à désertier les ateliers des maîtres récalcitrants (AN, CC 618).

⁸⁰² *La Tribune*, 4 septembre 1833.

⁸⁰³ *La Tribune*, 3 novembre 1833.

⁸⁰⁴ *La Tribune*, 23 novembre 1833, supplément.

⁸⁰⁵ *La Tribune*, 29 octobre 1833.

⁸⁰⁶ *La Tribune*, 3 septembre 1833. Prolétaire a bien ici le sens d'ouvrier.

Les remèdes au malaise ouvrier

La déclaration de principes de la SDH⁸⁰⁷, qui fut publiée en novembre 1833 avec le nom des 11 membres du comité central, constituait le programme, non de tout le parti républicain, mais de la seule SDH. Après avoir affirmé que les républicains étaient "les héritiers de la mission qu'avait entrepris le génie de la Convention nationale", la déclaration énumérait un certain nombre de points : un pouvoir central "électif, temporaire et responsable", une Assemblée nationale "choisie par tous les citoyens et représentants tous les intérêts légitimes", une réorganisation de la garde nationale y intégrant l'ensemble des citoyens, la mise en place d'un système d'instruction primaire, exerçant un "ministère moral" au milieu de la population. On reconnaît dans ses grandes lignes une vision montagnarde de l'organisation politique : le peuple en armes dans une garde citoyenne, élisant une assemblée désignant elle-même un exécutif responsable. Mais surtout, il était fait allusion à un "système financier à mettre en place ne se bornant pas à dégrever le pauvre, le travail, l'industrie", mais qui sera

"pourvu de ressources nécessaires pour les aider, les commanditer, qui remplira ce qu'on est convenu d'appeler les revenus de l'Etat par un capital social non plus débiteur, mais créancier et mettre le crédit non plus à la disposition des particuliers envers le corps social, mais à la disposition de celui-ci envers les particuliers."

La déclaration réclamait également l'établissement de "fonctions industrielles" assurant une "meilleure distribution du travail" et une "meilleure répartition des produits" et accélérant "l'émancipation de la classe ouvrière".

Ce passage, malgré le vague qui le caractérise, semble bien décrire une organisation industrielle basée sur le crédit de l'Etat, celui-ci remettant ses ressources aux mains de la collectivité pour financer l'initiative industrielle. Il s'agissait de promouvoir un développement économique, restant capitaliste dans son principe, mais dont l'incitateur aurait été une gestion en ce sens des fonds publics ainsi que des commandes de l'Etat. Bien que cela n'apparaisse pas clairement, l'association de production était incluse dans ce schéma : l'initiative pouvait venir aussi bien d'entrepreneurs classiques que de groupements d'entrepreneurs. Mais l'essentiel restait le nécessaire développement à donner à la production. La déclaration sur ce point rejoignait les idées de Crébassol, à l'origine de l'Atelier national de 1831, exposées en 1832⁸⁰⁸. Il faut "un allègement des charges publiques, un vaste système de travaux promptement organisés et dont la permanence et l'utilité excitât les capitaux à la circulation." Un développement économique assurerait du travail à tous et "une meilleure répartition des produits". Ainsi une brochure de la SDH⁸⁰⁹ se plaignait de voir surtout développées les dépenses somptuaires parmi les possédants : une fête de 4 000 francs ne fait pas employer plus d'ouvriers par le tapissier ou le confiseur ; il vaut bien mieux développer le "luxe national", les canaux, les chemins de fer, les travaux d'assainissement urbain, etc.

⁸⁰⁷ AN, CC 585, Publications républicaines, brochure sans titre : Société des droits de l'homme et du citoyen, s.d. [1833].

⁸⁰⁸ Auguste Crébassol, *Petites instructions populaires sur les hommes et les faits de notre temps*, s.d., [1832] (en six livraisons).

⁸⁰⁹ Pimpaneau, *Réponse aux ennemis du peuple*.

Ces idées se retrouvaient dans d'autres programmes émanant du parti⁸¹⁰:

"Nous voulons, non pas paralyser l'industrie en supprimant toute espèce de luxe, mais ouvrir, au contraire, de nouvelles et intarissables sources au travail, en le dirigeant vers les objets d'utilité générale et populaire. La production à meilleur marché profite au peuple lui-même et un gouvernement populaire trouvera toujours le moyen d'employer tous les bras."

Il faut "augmenter la circulation des capitaux" lit-on dans le programme de *La Tribune*⁸¹¹, ainsi que développer les communications dans le pays, pour rapprocher "ceux qui travaillent et ceux qui consomment". Il faut organiser le crédit. Un banquier qui possède 10 millions peut facilement en emprunter 30, "tandis qu'un ouvrier honnête et laborieux auquel son travail procure 30 francs par semaine ne trouve pas même à emprunter 100 francs en 3 mois". Pour cela "c'est l'association qu'il importe d'organiser, afin de faire passer peu à peu les instruments de travail dans les mains de ceux qui travaillent". Plus tard, le même journal remarquait que si les ouvriers voulaient s'associer "pour former un établissement", l'argent leur manquerait : 30 ou 40 banques à Paris, et au moins une dans chaque département, seraient nécessaires, l'État rendant ainsi les capitaux accessibles aux travailleurs. Mais cela, la monarchie, s'appuyant sur des "intérêts privilégiés, ne pouvait le faire : "Les hauts banquiers sont députés fonctionnaires, tenant rang à la Bourse."

Le premier remède sur lequel l'ensemble des républicains semble donc avoir été d'accord pour résoudre le problème social aurait été d'assurer les conditions d'un développement économique bénéficiant, parmi d'autres, aux ouvriers, et de briser les obstacles jugés nécessaires à ce développement, même si cela conduisait parfois loin du libéralisme ambiant. Une autre mesure plus particulière, qui fut souvent mise en avant, concernait les réformes à apporter à la fiscalité. Les impôts indirects et l'octroi figuraient depuis longtemps parmi les préoccupations républicaines : ils restaient pour eux en 1833 une des causes fondamentale de la misère populaire par leur conséquence sur le prix des vivres. C'était, d'ailleurs, un aménagement de ces contributions plus que leur suppression qui était demandée, c'est-à-dire un allègement des taxes sur les produits de consommation populaire et un alourdissement des droits d'entrée sur les produits de luxe⁸¹². Ainsi l'Association pour la défense de la liberté de la presse patriote attira l'attention sur "l'impôt indirect dont le fardeau pèse si cruellement sur le peuple", et soutint l'initiative du comité de Dijon qui créa en août 1833 une "Association contre l'impôt sur les boissons et le sel"⁸¹³ :

"Il ne faut pas attendre, ni du gouvernement, ni des prétendus représentants du pays un allègement des charges publiques et notamment celles qui pèsent sur le prolétaire."

⁸¹⁰ Quatrième publication du *Populaire*, *La République du "Populaire"*.

⁸¹¹ *La Tribune*, 21 janvier 1833, article signé du rédacteur en chef Marrast, il fut publié aussi en brochure : Armand Marrast, *Doctrines républicaines...*, 1833.

⁸¹² A Paris, la viande de porc est taxée 22 c. par kilo, alors que la volaille ne paye pas l'entrée. Voir Pimpaneau, *Réponse aux ennemis du peuple*, s.d.

⁸¹³ 13e publication du *Populaire*, *Procès du journal "Le Patriote de la Côte d'Or" contre les impôts anti-populaires sur les boissons et le sel...*

Ce remède, là encore, intéressait de larges catégories sociales et s'apparentait à une lutte contre la vie chère qui concernait la majorité des lecteurs de la presse patriote et les couches de la petite bourgeoisie représentée dans la SDH⁸¹⁴.

Mais l'attention la plus grande fut accordée par les républicains de toutes tendances à l'association coopérative. Lors de la grève de l'automne 1833 ce fut sur ce point que l'influence de la bourgeoisie progressiste fut la plus nette. Déjà Cavaignac y avait fait allusion en décembre 1832, *La Tribune* le fit également dans son programme de janvier 1833 ; la déclaration de principes de la SDH en parla en novembre de la même année, quoique de façon implicite. Les grèves qui marquèrent la popularisation du thème provoquèrent en sa faveur un certain engouement dans le parti⁸¹⁵ :

"L'association des ouvriers entre eux est un premier pas vers une organisation nouvelle de l'industrie en Europe. C'est un premier signal de l'affranchissement du prolétaire."

La brochure de Dufraisse exposait plus clairement les voies et le sens de cette organisation :

"Si vos salaires sont rognés tous les jours par vos bourgeois, c'est parce qu'ils ont des machines pour avoir à la baisse la main d'œuvre pour travailler. Le gouvernement soutient les bourgeois qui votent seuls les lois d'impôts, et les bourgeois, pour conserver le droit de vous exploiter héréditairement, soutiennent le Trône, premier monopole de l'Etat."

La solution est dans le renversement du régime politique actuel, l'élection d'un immense congrès où tous les intérêts légitimes auront la parole et qui "financera l'association". Alors vous aurez des machines ; ces machines devenues votre propriété ne seront plus comme entre les mains des maîtres, destinées à faire concurrence avec la main d'œuvre et à faire baisser vos salaires."

Le but était donc l'accession des ouvriers à la propriété, leur fusion dans la classe moyenne. Les luttes pour le tarif c'est-à-dire les conflits du travail étaient vus comme "la guerre organisée entre les capitalistes et les travailleurs. Chacun d'eux cherche à diminuer les bénéfices de l'autre pour augmenter les siens" dit *La Tribune*⁸¹⁶, qui ajoutait : "Mettez le capital aux mains des travailleurs, et toute division sera bientôt éteinte. Les intérêts contraires se confondront aussitôt dans un intérêt commun." Fusion du capital et du travail, l'association ainsi conçue revenait à vouloir faire partager par les ouvriers la conception bourgeoise de la propriété individuelle assurant sécurité et bonheur. Cette notion était au centre de beaucoup de débats violents entre les républicains et leurs adversaires d'une part, et entre les courants républicains eux-mêmes d'autre part, le courant modéré se trouvant au fond d'accord avec la presse de droite pour accuser les montagnards d'être des niveleurs, des partisans d'une nouvelle loi agraire. En fait les républicains avancés ne faisaient que reprendre l'idée robespierriste d'une propriété non plus droit absolu, mais d'une petite propriété bornée et garantie par la loi.

⁸¹⁴ Dans la liste des fondateurs de l'association dijonnaise, on relève une majorité de négociants et de marchands de vin.

⁸¹⁵ *La Tribune*, 23 novembre 1833.

⁸¹⁶ *La Tribune*, 4 décembre 1833.

Cavaignac, en décembre 1832, avait parlé de la légitimité du sentiment de la propriété, mais d'une propriété démocratisée⁸¹⁷:

"Nous demandons qu'il soit satisfait chez le plus grand nombre d'hommes possible, au lieu de n'être gratifié que chez quelques-uns et de constituer une exception."

Il s'agissait de faire disparaître les extrêmes, le paupérisme et le luxe, et d'arriver à une propriété moyenne, qui ferait de chaque ouvrier associé un petit entrepreneur propriétaire des instruments de travail et le délivrerait des infériorités du salariat.

Les solutions sociales avancées faisaient toutes appel à cette notion. Ainsi Xavier Sauriac dans son *Catéchisme* demandait l'application du principe de non-hérédité : dans chaque arrondissement, serait créée une "caisse éternelle" où les biens de tous les morts seraient déposés. Ainsi bientôt "toutes les fortunes sont presque entièrement égalisées" et resteraient au même niveau ; "l'entassement des biens" ne se faisant qu'à l'échelle d'une seule vie, "il paraîtra bien peu de capitalistes aussi monstrueusement riches qu'aujourd'hui"⁸¹⁸. D'autres remèdes aussi radicaux étaient proposés, mais de même nature. D'après une brochure de la SDH, le but de la future république devait être de faire disparaître "les opulents et les gueux" : chaque propriétaire n'étant que le dépositaire d'une partie de la fortune nationale, l'Etat pourra disposer du superflu "par l'impôt progressif, par les lois somptuaires, par l'abolition des contributions qui pèsent uniquement sur les pauvres"⁸¹⁹. *La Tribune* attribuait à l'alliance des républicains et des ouvriers, outre l'objectif du renversement de la monarchie, celui de l'établissement des moyens les plus propres à ce que "le bien être qui naît de la civilisation se répartisse entre le plus grand nombre d'hommes possible au lieu de rester dans un petit nombre de mains"⁸²⁰. L'égalitarisme dogmatique allait être une des voies idéologiques empruntées par les successeurs des montagnards de 1833 au sein des sociétés secrètes, après l'éclatement du parti en 1834⁸²¹.

Trop attachés à des modèles qui n'étaient plus adaptés peut-être aux nouvelles conditions de la production, en tout cas au développement du mouvement ouvrier, les républicains n'eurent pas pleinement conscience de ce développement ou, plus exactement, ne voulurent pas lui reconnaître un caractère spécifique. Pas un ne réclama le droit de grève en faveur des ouvriers. Il est frappant de constater que l'émeute lyonnaise tint chez eux une place moins considérable que la réflexion sur l'action de la Convention. Le grand homme de la SDH n'était pas Babeuf, mais Robespierre. L'attachement à 93 joua finalement chez eux un rôle de frein au dégagement d'une vision claire de la société et de ses transformations. Pourtant, chez certains tout au moins, les conflits de classe qui tendaient à apparaître ont-ils été bien aperçus : les articles déjà cités de *La Tribune* le prouvent. Ou encore celui-ci ⁸²²:

⁸¹⁷ *Procès du droit d'association...*, 1833, p. 22

⁸¹⁸ Xavier Sauriac, *Catéchisme des prolétaires*, p. 75.

⁸¹⁹ Société des droits de l'homme et du citoyen, *De l'égalité*.

⁸²⁰ *La Tribune*, numéro supplémentaire du 25 novembre 1833

⁸²¹ Voir les principes de l'Association des égaux, fondée à l'époque du procès d'Avril : "Tout homme naît avec un droit égal à la jouissance de tous les biens." Le riche qui ne veut pas renoncer au superflu est un "ennemi du peuple", etc. (AN, CC 598, dossier Teste).

⁸²² *La Tribune*, 2 janvier 1833.

"Si la classe moyenne, qui aujourd'hui possède tout le pouvoir par la Chambre des députés, tous les avantages par le monopole électoral et les lois qui en dérivent, ne veut pas associer progressivement les classes inférieures de la société à un partage selon la justice, la classe moyenne provoquera une insurrection dont Lyon et Paris ont vu les préludes."

C'était un partage équitable des propriétés qui était proposé là, au nom même du salut de la société bourgeoise, et plus tard le même journal vit dans l'association un moyen pacifique d'arriver à la stabilité de la société par la généralisation de la petite propriété. Les montagnards, par la classe à laquelle ils appartenaient, ainsi que par la mentalité révolutionnaire légèrement archaïque qui les animait, étaient conduits à préconiser de telles solutions de sauvetage. Ces solutions, quel que soit leur degré de radicalisme, tournèrent autour de la question de la propriété. Aussi les incursions dans d'autres domaines furent-elles très rares. On peut citer l'exemple de Xavier Sauvac. L'auteur du *Catéchisme des prolétaires* écrit ⁸²³ :

"Non, ce n'est pas la République, du moins telle qu'on l'a comprise jusqu'ici, que réclame la génération présente. Cette République là est depuis longtemps surannée."

Ou encore : "C'est un nouveau traité d'union qu'il s'agit de pétrir, c'est un nouveau remaniement qu'il faut faire." Si le principe de non-hérédité qu'il préconisait n'était original que par le moyen utilisé pour le mettre en œuvre, son principe de classification était beaucoup plus neuf : "Bien loin de prohiber les coalitions d'ouvriers⁸²⁴, on doit ordonner aux travailleurs de tous les états de s'organiser par corps respectifs." Ces corporations une fois établies, "depuis le laboureur jusqu'au ministre", chacune désignera ses représentants : ainsi la Nation sera représentée "puisque chaque catégorie dont se compose son ensemble nommera ses députés particuliers"⁸²⁵. Il est permis de voir dans ce corporatisme social et politique non une réminiscence d'Ancien Régime, mais la généralisation de l'association corporative ouvrière, étendue à toutes les formes de travail dans la société. C'était, malgré les conséquences qu'en tirait Sauriac, la vision claire que, pour toute profession, l'expression de ses problèmes passait par son organisation préalable. A peu près à l'époque où paraissait l'ouvrage de Sauriac, était fondée chez les tailleurs l'"Association ouvriers-maîtres". Rappelons que le souhait de l'association était qu'elle s'étende à tous les corps d'état. Il s'agissait dans l'un et l'autre cas d'une déformation de l'association ouvrière telle que la concevait Efrahem, mais l'essentiel était retenu : le groupement des individus rendus solidaires par les mêmes intérêts.

L'ambition de ces développements a été de montrer jusqu'où la fraction avancée de la bourgeoisie républicaine en 1833-1834 a pu aller dans son alliance avec les ouvriers. Ce fut à la fois l'obstacle que constituait sa propre conscience de classe et la vision qu'elle avait du peuple et des remèdes à employer pour son émancipation, et qui lui fut transmise par l'époque à laquelle elle se référait constamment, qui l'empêcha, non pas d'apercevoir le problème ouvrier, mais de prendre en charge les remèdes que les ouvriers eux-mêmes dans leur pratique revendicative ébauchaient. "Unissez-vous,

⁸²³ Xavier Sauriac, *Catéchisme des prolétaires*, p. 43.

⁸²⁴ Ici, coalition égale association corporative et non pas grève.

⁸²⁵ Xavier Sauriac, *Catéchisme des prolétaires*, p. 65.

associez-vous pour proclamer vos droits et défendre vos intérêts", dit le médecin républicain de la 7e publication du *Populaire* parmi ses conseils paternels à son auditoire ouvrier. "Faites-vous respecter, ne souffrez pas l'injure, l'humiliation et l'oppression... Mais, je vous en conjure, gardez-vous de vouloir imposer aux maîtres la loi !" Le mouvement qui portait le parti républicain depuis 1830 avec de plus en plus d'enthousiasme vers les ouvriers et dont la SDH fut l'expression la plus achevée, installa définitivement la question sociale parmi les premières préoccupations des révolutionnaires bourgeois, mais ne s'accompagna pas alors du dégagement de solutions nouvelles.

CONCLUSION

Qu'il nous soit permis de résumer dans cette conclusion quelques-unes des idées qui nous ont guidé au cours de ce travail.

- Le rôle du chômage tout d'abord. La crise économique de cette période avait ses conséquences les plus profondes au niveau de l'emploi. L'inoccupation rejetait une partie de la classe ouvrière, que tout indique être considérable, mais qu'il faudrait évaluer plus précisément qu'on ne l'a fait, vers l'indigence ou la déqualification. L'existence d'une masse ouvrière sous-employée paralysait la revendication professionnelle et lui donnait un caractère surtout défensif, comme en 1831. Enfin, il semble bien qu'aucune branche n'ait été à l'abri du fléau. C'est volontairement qu'il a été peu parlé des aspects plus souvent traités, plus "classiques", de la crise : le prix des subsistances et la baisse des salaires. Ce dernier phénomène ne pouvait toucher que les ouvriers conservant un emploi, c'est-à-dire, somme toute, les privilégiés de la période de crise. D'autre part, la coexistence dans une même profession d'une main d'œuvre conservant une certaine activité (le chômage partiel, plus difficilement mesurable encore que le chômage total affectait les ouvriers conservant un emploi, ce qui en soit constituait déjà une baisse de salaire) et une main d'œuvre chassée des ateliers, était, à n'en pas douter, une des raisons de la baisse des salaires. La contraction de l'emploi, en créant une surabondance de main d'œuvre, entraînait à elle seule une contraction de la rémunération. Du fait de la portée de la vague de chômage et de l'importance numérique des ouvriers touchés par la contraction de l'emploi, on doit accorder la première place parmi les effets de la dépression à la constitution d'un large secteur de sous-emploi parmi la population ouvrière.

Le prix des subsistances constituait également une conséquence secondaire de la crise : la hausse du prix du pain était, si l'on veut, une circonstance aggravante de la dépression mais était bien loin d'en être l'effet essentiel. On touche là d'ailleurs à l'aspect agricole de la crise, comme on l'a souvent noté pour les crises de cette époque, le secteur agricole pouvait facilement se relever et le prix du pain baisser, alors que le secteur industriel restait en plein marasme. Il est frappant de constater que lors des troubles de 1831 la question du pain n'apparut pratiquement pas, que les responsables de l'ordre craignaient cette année-là beaucoup plus les conséquences du chômage que celles du haut prix des grains. L'émeute frumentaire avait disparu pour laisser la place aux troubles dus au chômage. En effet, pour un chômeur, c'est-à-dire un travailleur sans ressources, peu importait le bas ou le haut prix du pain, seul comptait d'abord pour lui le souci de trouver du travail. La question ne demeurait primordiale que pour ceux qui continuaient à jouir d'un revenu, si faible fût-il. Notons enfin que paradoxalement l'intérêt chez les ouvriers pour le problème de la cherté des vivres entraînée par des tarifs d'octroi n'apparut vraiment qu'en 1832, c'est-à-dire à l'époque du renversement de la conjoncture économique.

La question du sous-emploi passait bien entendu au second plan en période favorable. Cependant la permanence de revendications, comme le placement, montre qu'il subsistait, dans certaines professions tout au moins, un secteur de chômage, minoritaire à coup sûr, mais suffisant pour orienter la revendication, comme chez les boulangers.

- Parmi les aspects que nous avons envisagés de la pratique revendicative ouvrière, le plus important est celui de l'organisation, de l'association. A côté des formes traditionnelles d'organisation, le compagnonnage et les sociétés de secours mutuels, apparurent en 1830, et d'une façon beaucoup plus nette en 1833, des formes nouvelles caractérisées par l'association de résistance et l'association professionnelle. La première naissait des efforts de regroupement des coalisés en vue du triomphe du but de grève. Toujours improvisée, elle avait à surmonter de nombreux obstacles : elle devait rassembler tous les ouvriers de la profession pour donner à la grève sa cohésion et aux institutions mises en place une représentativité, elle devait éviter les violences et les contraintes, dont l'abus entraînait la répression policière et judiciaire, elle devait mener à bien la négociation avec les maîtres.

L'association professionnelle représentait un niveau supérieur ; fondée en dehors de tout mouvement revendicatif, sa vocation était d'unir tout le corps d'état en une société cohérente, d'en être l'émanation, en vue d'assurer en permanence la défense professionnelle. Cette situation lui permettait de résoudre beaucoup plus facilement que la simple association de résistance les problèmes posés par la conduite de la grève. Ce type d'association était beaucoup plus proche du syndicat moderne que l'association de résistance : la grève était la raison d'être de cette dernière, les institutions de résistance naissaient et disparaissaient avec le climat revendicatif apparu dans la profession. A la fin de la période considérée, les deux types d'associations tendirent à se rejoindre. Les grèves de l'automne 1833 ont offert l'exemple d'associations de résistance qui entendirent profiter de la grève qui les avait faites naître pour se transformer en sociétés professionnelles, conformément au souhait du cordonnier Efrahem. C'était vouloir le passage d'institutions improvisées, précaires à une organisation permanente, unifiant toute la profession, capable de prendre en charge les revendications à venir.

- Au point de vue de l'agitation ouvrière, les quatre premières années de la monarchie de Juillet se partagèrent en deux périodes très distinctes. La première fut très marquée par les conditions économiques et le sous-emploi : des troubles d'octobre 1830 aux journées de juin 1832, ce furent les mêmes réclamations contre les conséquences catastrophiques de la crise, et plus particulièrement le manque d'ouvrage. Mais ce qui rend remarquable cet aspect de l'activité ouvrière fut le passage à une seconde période, close par les journées d'Avril sur le plan politique et social, qui vit le développement du républicanisme ouvrier, l'entrée de nombreux travailleurs dans les sections d'une société de combat, ainsi que la quasi absence de grandes manifestations de protestation analogues à celles de la première période, et ce jusqu'aux journées d'Avril précisément. Ce phénomène correspondit à la reprise de l'activité revendicative endormie depuis de longs mois, et au mouvement de constitution d'associations professionnelles, observable dans beaucoup de professions. Le même esprit offensif se retrouvait donc sur le plan politique et sur le plan professionnel, la même tendance à l'association se rencontrait chez les ouvriers sectionnaires de la SDH et les ouvriers coalisés de l'automne 1833. De même que la société professionnelle se devait d'éviter la violence inconsidérée, non contrôlée, lors des conflits de travail, de même la société politique empêchait l'affrontement de rue, offrait un refuge aux impatients, augmentait par une propagande pacifique le nombre de ses membres, tout en admettant, dans les sections ouvrières tout au moins, l'éventualité d'une lutte armée pour en finir avec la monarchie.

La reprise de l'activité productive dans le second semestre de 1832 contribua donc à l'émergence d'une espérance ouvrière d'amélioration de vie, dont la constitution des sections ouvrières fut autant représentative que les grèves de 1832-1833. L'espoir d'amélioration de salaire, de diminution de la journée de travail, etc, se continuait dans le rêve d'une république sociale. Sans doute, il s'en fallait de beaucoup, l'attachement à la République ne se trouvait pas chez tous les ouvriers parisiens, mais du moins le sectionnaire et le gréviste indifférent en matière politique partageaient-ils le même sentiment d'insatisfaction devant le sort qui leur était fait. C'est malgré tout chez le premier qu'il faut rechercher l'expression la plus achevée de cette nouvelle mentalité.

La République en blouse de 1833-1834 eut ses limites. Les idées sans-culottes des ouvriers sectionnaires leur donnaient une vision traditionnelle de la République, conduisant principalement à des réformes politiques : ils n'attribuaient pas une place privilégiée à leur classe dans la cité future ; la seule modification dans le mode de production qu'ils concevaient et qui d'ailleurs leur fut suggéré par leurs alliés bourgeois, était l'association coopérative. Les ouvriers révolutionnaires de 1833-1834 se contentaient de voir dans la République un régime démocratique qui les laisserait s'exprimer, leur permettrait de s'organiser, saurait venir à leur secours dans les circonstances de crise de l'emploi. Mais, somme toute, la majorité des ouvriers qui acclama la proclamation de la République en février 1848 attendait-elle autre chose du nouveau régime ?

- Le problème essentiel posé par l'activité et la pensée des républicains bourgeois est celui de la nature de leur alliance avec la classe ouvrière parisienne en 1833-1834. Les deux courants qui divisaient la République en habit, montagnards et girondins, d'accord pour donner une place plus grande au peuple dans l'organisation sociale et politique, se séparaient d'abord par leur vision différente de ce peuple : pour les girondins, il groupait l'ensemble des couches sociales dominées par la grande bourgeoisie d'affaires, pour leurs adversaires, il convenait d'y inclure seulement les classes pauvres et exploitées, soumises aux calamités économiques. Ainsi leur idéal républicain différait-il : d'un côté une république bourgeoise modérée, forçant la grande bourgeoisie à partager son pouvoir, de l'autre une république sociale, attentive au sort des classes populaires auxquelles le suffrage universel donnerait enfin la parole. Enfin, la manière d'assurer le passage à un nouvel état de chose les partageait également : les girondins faisaient confiance à une évolution des esprits dont la presse progressiste devait se charger, les montagnards comptaient sur une nouvelle insurrection que la propagande devait préparer, le peuple ayant à conquérir lui-même le pouvoir.

La crise du printemps 1833 dans le parti républicain avait marqué nettement ces oppositions et assuré aux montagnards la direction de la SDH. Ce fut au sein de celle-ci que se rencontraient les éléments bourgeois les plus proches des sections ouvrières. Mais restant fidèles aux idées robespierristes de 93, les montagnards de 1833 ne dégagèrent aucune solution nouvelle au problème social. Certains furent mêlés à l'agitation gréviste de l'automne, mais sans en tirer des revendications intéressant la classe ouvrière en propre : la liberté de grève ou la liberté d'association pour tous les corps d'état. Le point le plus avancé de leur programme social portait sur le statut de la propriété : la petite propriété universelle restait leur remède suprême. C'est ainsi qu'ils comprirent et popularisèrent le terme d'association : l'association coopérative, en fractionnant la propriété industrielle, ferait de chaque ouvrier

un petit entrepreneur privé, débarrassé du salariat, alors que le même terme était essentiellement pris par les ouvriers au sens d'organisation professionnelle, d'association corporative. Comme le prouve l'ordre de jour de janvier 1834 de la SDH, les républicains bourgeois entendaient inclure la classe ouvrière dans leurs luttes politiques, mais catégorie sociale parmi d'autres et sans vocation particulière. Si cette année-là, en avril, la République avait été proclamée aurait-on été vers un affrontement entre les anciens alliés analogue à celui de juin 1848 ?